

Québec, le 29 janvier 2021

Monsieur François Houle
Coordonnateur eau potable
Ville de Victoriaville
1, rue Notre-Dame Ouest, C.P. 370
Victoriaville (Québec) G6P 6T2

Objet : Rapport technique

**Analyse de la vulnérabilité de la source pour les prélèvements d'eau souterraine n°X0010731-2,
X0010732-2, X0010732-3, X0010732-4, X0010732-5 et X0010732-6**

Ville de Victoriaville

N/Réf. : 19193-101

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint une copie de notre rapport technique concernant le dossier mentionné en objet.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et demeurons à votre disposition pour tout renseignement additionnel qui pourrait vous être utile.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.



Gaëlle Carrier, ing. (131455)
Associée – Directrice hydrogéologie

GC/kp

p. j. Rapport technique

akifer

GÉNIE-CONSEIL / HYDROGÉOLOGIE / ENVIRONNEMENT

Source ingénieuse
de solution durable

Québec

1990, rue Cyrille-Duquet, bureau 210
Québec (Québec) G1N 4K8
T 418 872 1161

Varennnes

2100, boulevard René-Gaultier, bureau 306
Varennnes (Québec) J3X 1P1
T 450 929 2294

akifer.ca

VILLE DE VICTORIAVILLE

RAPPORT TECHNIQUE

Analyse de la vulnérabilité de la source pour les prélèvements d'eau souterraine
n°X0010731-2, X0010732-2, X0010732-3, X0010732-4, X0010732-5 et X0010732-6

N/RÉF. : 19193-101 | LE 29 JANVIER 2021

Rédigé par :



Guillaume Primeau, géographe, M. Sc.
Chargé de projets



Cintia Racine, M. Sc.
Chargée de projets en hydrogéologie

Révisé et approuvé par :



Gaëlle Carrier, ing. (131455)
Associée – Directrice hydrogéologie



Maryse Caron, géographe, M. Env.
Chargée de projets

akifer

GÉNIE-CONSEIL / HYDROGÉOLOGIE / ENVIRONNEMENT

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Ville de Victoriaville

Coordonnateur à la division de l'eau potable François Houle

MRC d'Arthabaska (ville de Victoriaville)

Technicien en géomatique Joachim Sarr
Division, Urbanisme

Technicienne en géomatique Julie Baribeault

Groupe Akifer inc.

Directrice - hydrogéologie Gaëlle Carrier, ing. (sections 1.0 à 6.0, sauf 3.0)

Chargée de projets en hydrogéologie Cintia Racine, M. Sc. (modélisation numérique -annexe 6)

Chargés de projets Guillaume Primeau, géographe, M. Sc.
(rédaction section 3.0)
Maryse Caron, géographe, M. Env. (révision section 3.0)

Technicien en géomatique Daniel Cantin-Plante

Secrétaire technique Karine Provost

TABLE DES MATIÈRES

1.0	INTRODUCTION	1
2.0	CARACTÉRISATION DU PRÉLÈVEMENT D'EAU	2
2.1	Description des sites de prélèvement et des installations de production d'eau potable	3
2.1.1	Description des sites de prélèvement	4
2.1.2	Description des installations de production d'eau potable	8
2.2	Aires de protection des sites de prélèvement	10
2.3	Niveaux de vulnérabilité des aires de protection	13
3.0	ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AFPECTER LA QUALITÉ OU LA QUANTITÉ DES EAUX EXPLOITÉES	15
3.1	Inventaire des activités anthropiques et évaluation des menaces qu'elles représentent	15
3.1.1	Activités avec potentiel de risque élevé	18
3.1.2	Autres activités	19
3.2	Inventaire des événements potentiels et évaluation des menaces qu'elles représentent	19
3.3	Inventaire des affectations du territoire	22
4.0	IDENTIFICATION DES PROBLÈMES AVÉRÉS ET DES CAUSES PROBABLES	23
5.0	INFORMATIONS MANQUANTES	24
6.0	RECOMMANDATIONS	24

LISTE DES FIGURES

Figure 1 :	Plan de localisation
Figure 2A :	Aires de protection et inventaires – puits Victoriaville
Figure 2B :	Aires de protection et inventaires – puits Arthabaska
Figure 3 :	Distribution spatiale de l'indice de vulnérabilité DRASTIC
Figure 4 :	Aires de protection, zonage municipal et affectations du territoire

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Description du site de prélèvement X0010731-2 (puits Collecteur)	4
Tableau 2 :	Description du site de prélèvement X0010732-3 (puits P-1)	4
Tableau 3 :	Description du site de prélèvement X0010732-4 (puits P-2)	5
Tableau 4 :	Description du site de prélèvement X0010732-5 (puits P-3)	5
Tableau 5 :	Description du site de prélèvement X0010732-6 (puits P-4)	6

LISTE DES TABLEAUX (SUITE)

Tableau 6 :	Description du site de prélèvement X0010732-2 (puits P-5) -----	6
Tableau 7 :	Puits Arthabaska – Débits d'exploitation recommandés et capacité selon EXP-----	8
Tableau 8 :	Description de l'installation <i>Station de purification Victoriaville puits (post. chl.)</i> -----	10
Tableau 9 :	Description de l'installation <i>Station de purification Arthabaska (post. chl.)</i> -----	10
Tableau 10 :	Niveau de vulnérabilité des aires de protection – puits Victoriaville -----	14
Tableau 11 :	Niveau de vulnérabilité des aires de protection – puits Arthabaska -----	14
Tableau 12 :	Inventaire des activités anthropiques – Puits Arthabaska -----	15
Tableau 13 :	Inventaire des activités anthropiques – Puits Victoriaville -----	16
Tableau 14 :	Inventaire des événements potentiels – Puits Arthabaska -----	20
Tableau 15 :	Inventaire des événements potentiels – Puits Victoriaville -----	20

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 :	Figures 1 à 4
Annexe 2 :	Portée et limitations
Annexe 3 :	Certificat d'autorisation
Annexe 4 :	Schémas d'aménagement
Annexe 5 :	Reportage photographique
Annexe 6 :	Modélisation
Annexe 7 :	Formulaire de compilation des résultats – puits Victoriaville
Annexe 8 :	Formulaire de compilation des résultats – puits Arthabaska
Annexe 9 :	Grille des usages
Annexe 10 :	Liste des banques de données consultées

DISTRIBUTION

1 copie papier :	Monsieur François Houle Ville de Victoriaville
1 copie :	Groupe Akifer inc.

1.0 INTRODUCTION

En vertu du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP), la ville de Victoriaville doit procéder à l'analyse de la vulnérabilité de ses sites de prélèvement de catégorie 1. Sept sites de prélèvement visés par le RPEP sont présents et exploités sur le territoire de Victoriaville. Il s'agit de six sites de prélèvement d'eau souterraine (cinq puits tubulaires dans le même secteur et un puits collecteur) et d'un site de prélèvement d'eau de surface (réservoir Beaudet). Les cinq puits tubulaires sont raccordés au réseau de distribution *Installation de distribution d'eau potable Arthabaska* alors que le puits collecteur et le réservoir Beaudet sont raccordés au réseau *Installation de distribution d'eau potable Victoriaville*. Il existe un troisième réseau de distribution sur le territoire de la ville, nommé *Installation de distribution d'eau potable Saint-Christophe L. Couture*, mais il s'agit en fait d'une branche du réseau Victoriaville. Soulignons également la présence d'un site de prélèvement d'eau souterraine à l'aéroport, mais ce dernier n'étant pas de catégorie 1, il n'est pas considéré par l'analyse de vulnérabilité.

Afin de répondre aux exigences du RPEP, le conseil municipal de Victoriaville a mandaté Groupe Akifer inc. (Akifer) pour procéder à l'analyse de la vulnérabilité de ses sites de prélèvement de catégorie 1. Pour le présent rapport, il est seulement question des sites de prélèvement d'eau souterraine. L'analyse de la vulnérabilité du prélèvement d'eau de surface est traitée dans un rapport distinct¹.

Selon l'article 68 du RPEP, le rapport d'analyse de la vulnérabilité d'un site de prélèvement d'eau souterraine doit contenir les éléments suivants :

1. La localisation du prélèvement et une description de son aménagement;
2. Le plan de localisation des aires de protection immédiate, intermédiaire et éloignée;
3. Les niveaux de vulnérabilité des aires de protection;
4. Au regard des aires de protection immédiate et intermédiaire, les activités anthropiques, les affectations du territoire et les événements potentiels qui sont susceptibles d'affecter la qualité et la quantité des eaux exploitées par le prélèvement;
5. Au regard de la portion de l'aire de protection éloignée qui ne recoupe pas les aires de protection immédiate et intermédiaire, les activités anthropiques, les affectations du territoire et les événements potentiels qui sont susceptibles d'affecter, de manière significative, la qualité et la quantité des eaux exploitées par le prélèvement;
6. Une évaluation des menaces que représentent les activités et les événements potentiels inventoriés;
7. Une identification des causes pouvant expliquer ce qui affecte ou a affecté la qualité et la quantité des eaux exploitées par le prélèvement en fonction des données disponibles.

1. Groupe Akifer inc., *Analyse de la vulnérabilité de la source pour le prélèvement d'eau de surface n° X0010730-2*. Réf. : 19193-101, janvier 2021.

Le présent rapport consigne l'ensemble des informations requises pour assurer la conformité des sites de prélèvement d'eau souterraine de la ville de Victoriaville avec le chapitre VI du RPEP, le tout conformément au *Guide de réalisation des analyses de la vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable au Québec* (Guide) produit par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Il est à noter que la démarche d'analyse de la vulnérabilité relative aux eaux souterraines a été amorcée dans le cadre de l'application du *Règlement sur le captage des eaux souterraines* (RCES) adopté en 2002. Ce règlement prescrivait déjà que des aires de protection soient délimitées et que leur vulnérabilité soit évaluée par l'application de la méthode DRASTIC. Il exigeait aussi le recensement des activités et des ouvrages pouvant affecter la qualité microbiologique de l'eau. Le RPEP, entré en vigueur en 2014, a notamment été mis en œuvre pour renforcer la protection des sources destinées à l'alimentation en eau potable en encadrant diverses activités humaines dont l'exercice est susceptible d'affecter la qualité des eaux exploitées.

Les informations contenues dans ce rapport sont soumises à la portée et aux limitations décrites à l'annexe 2 du présent document.

2.0 CARACTÉRISATION DU PRÉLÈVEMENT D'EAU

La ville de Victoriaville est située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, à 45 kilomètres à l'est de Drummondville. Elle est bordée par les municipalités de Saint-Valère à l'ouest, Saint-Albert au sud-ouest et Saint-Norbert-d'Arthabaska à l'est, par les paroisses de Saint-Rosaire au nord et Saint-Christophe-d'Arthabaska au sud-est puis par les villes de Warwick au sud et Princeville au nord-est. Le territoire municipal de Victoriaville, d'une superficie de 86 km², fait partie de la MRC Arthabaska, dans la région administrative du Centre-du-Québec. On y accède principalement par la route provinciale 116 en provenance de Saint-Christophe-d'Arthabaska au sud-est et de Princeville au nord-est ainsi que par la route provinciale 162 en provenance de Saint-Rosaire au nord et par la route provinciale 122 en provenance de Saint-Albert au sud-ouest. La population est de 47 516 habitants (données du répertoire des municipalités en date du 18 janvier 2021²). Selon le plan d'urbanisme de la ville de Victoriaville de 2019, environ 40 % du territoire de la ville est situé en zone blanche alors que 60 % du territoire est en zone verte (agricole). Toujours selon le plan d'urbanisme, le périmètre urbain couvre une superficie de 3,41 km².

La ville de Victoriaville est située dans le bassin versant de la rivière Nicolet. Elle se trouve dans le piémont des Appalaches qui influence son relief caractérisé par la présence de plaines et de collines. L'altitude moyenne dans la plaine s'établit à cent trente mètres (130 mètres) et les plus hauts sommets environnants s'élèvent à trois cents mètres (300 mètres) d'altitude.

2. <https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites>

Deux secteurs de prélèvement d'eau souterraine sont actifs, soit le secteur du Caisson de Victoriaville et le secteur Arthabaska. Le puits du Caisson Victoriaville ainsi que les puits du secteur Arthabaska sont situés aux abords de la rivière Nicolet où le relief est faiblement accidenté (moins de 1 %). Toutefois, au sud-ouest des sites de prélèvement, la présence de collines accentue la topographie rapidement où des dénivelés de plus de 100 mètres sont observables. Le puits du Caisson Victoriaville est situé du côté sud de la rivière Nicolet alors que les puits du secteur Arthabaska sont situés du côté sud de la rivière Nicolet.

Dans la région de Victoriaville, les formations rocheuses rencontrées varient en fonction du relief. La formation de Bulstrode, d'âge ordovicien composé d'ardoise calcaireuse avec interlits de calcaire argileux, se trouve dans les secteurs de basses altitudes. Tandis qu'au sud de la ville, où le relief est plus accidenté, la formation de Sweetsburg, d'âge cambrien composé de phyllade métapélitique noir à lamines silteuses, conglomérat et quartzite, est présente.

Les puits de pompage exploitent une formation aquifère constituée de sable et gravier située dans les dépôts deltaïques et fluviaux anciens et récents de la rivière Nicolet. Ces dépôts présentent une épaisseur variable de 10 à 15 mètres aux abords de la rivière et s'amincissent en s'éloignant de celle-ci, dans l'axe est-ouest. Ils reposent sur un till mince remanié qui, par endroits, est en contact direct avec le socle rocheux.

Au sud de la ville, où le relief est plus accidenté, les dépôts de till recouvrent le roc avec une épaisseur variant de 0 à 5 mètres, mais se retrouvent majoritairement en couverture mince.

2.1 Description des sites de prélèvement et des installations de production d'eau potable

La ville de Victoriaville est approvisionnée en eau potable par sept sites de prélèvement de catégorie 1, soit six sites de prélèvement d'eau souterraine (cinq puits tubulaires et un puits collecteur) et un site de prélèvement d'eau de surface (réservoir Beaudet). Tel que déjà mentionné, il ne sera question, dans le présent rapport, que des sites de prélèvement d'eau souterraine.

Les cinq puits tubulaires, nommés puits Arthabaska, sont localisés dans le même secteur d'exploitation, à environ 30 mètres de la rivière Nicolet, dans le secteur Arthabaska de la ville de Victoriaville. Quant au puits collecteur, identifié puits Victoriaville, il s'agit en fait d'un caisson collecteur à drains horizontaux rayonnant. Ce dernier est localisé à environ 70 mètres de la rivière Nicolet, sur la rive opposée aux puits Arthabaska.

Le puits Victoriaville est raccordé à l'installation de production *Station de purification Victoriaville puits (post.chl.)*, laquelle alimente le réseau de distribution d'eau potable *Victoriaville* (et son sous réseau, soit le réseau Saint-Christophe L. Couture).

Les puits Arthabaska sont raccordés à l'installation de production *Station de purification Arthabaska (post.chl.)*, laquelle alimente le réseau de distribution *Arthabaska*. La prise d'eau de surface de la ville est également raccordée à ce réseau de distribution.

La localisation des sites de prélèvement d'eau souterraine et des installations de production d'eau potable est montrée à la figure 1 de l'annexe 1.

2.1.1 Description des sites de prélèvement

Les puits exploitent une nappe libre présente dans des dépôts de sable et gravier de type fluvioglacier et fluvial localisés en bordure de la rivière Nicolet.

Les tableaux 1 à 6 décrivent les principaux éléments reliés aux sites de prélèvement d'eau souterraine de la ville.

Les tableaux 1 à 6 décrivent les principaux éléments reliés aux puits Victoriaville et Arthabaska. Les coordonnées géographiques colligées dans ces tableaux ont été obtenues à partir d'un levé d'arpentage effectué le 17 septembre 2020 par messieurs Guillaume Primeau, chargé de projet, et Alain Racine, technicien senior d'Akifer, à l'aide d'un GPS de haute précision de type Leica.

Tableau 1 - Description du site de prélèvement X0010731-2 (puits collecteur)

Élément	Description
Nom SP	Puits Victoriaville No approvisionnement : 4259
Nom usuel	Puits Victoriaville
Numéro	X0010731-2
Localisation	470, avenue Pie X, Saint-Christophe d'Arthabaska, à environ 1 km dans le champ
Coordonnées géographiques (degrés décimaux)	Lat : 46,035862 Long : -71,925068
Type d'usage	Site utilisé en permanence
Type de prélèvement	Puits collecteur
Profondeur du prélèvement	11,6 mètres p/r au sol à la construction ³
Type de milieu	Granulaire
Débit de prélèvement autorisé	Information non disponible. Débit d'exploitation recommandé par Foratek ⁴ de 13 800 m ³ /jour
Numéro de la plus récente autorisation de prélèvement délivrée par le Ministère	Information non disponible. Selon monsieur Houle de la ville, le CA aurait été émis le 24 février 1988
Schéma (vue en coupe)	Information manquante

Tableau 2 - Description du site de prélèvement X0010732-3 (Puits P-1)

Élément	Description
Nom SP	Puits P-1
Nom usuel	Puits Arthabaska (Puits 1)
Numéro	X0010732-3
Localisation	Rue Poisson, Victoriaville, au bout de la rue

Élément	Description
Coordonnées géographiques (degrés décimaux)	Lat : 46,034394 Long : -71,922324
Type d'usage	Site utilisé en permanence
Type de prélèvement	Puits tubulaires
Profondeur du prélèvement	11,6 mètres p/r au sol à la construction ⁵ (crépine située entre 8,4 et 11,6 mètres)
Type de milieu	Granulaire
Débit de prélèvement autorisé	Information non disponible
Numéro de la plus récente autorisation de prélèvement délivrée par le Ministère	7311-04-01-34320-82 (voir certificat d'autorisation à l'annexe 3)
Schéma (vue en coupe)	Voir annexe 4 (correspond au schéma du puits PP-38, avant l'aménagement de la station de pompage souterraine)

Tableau 3 - Description du site de prélèvement X0010732-4 (Puits P-2)

Élément	Description
Nom SP	Puits P-2
Nom usuel	Puits Arthabaska (Puits 2)
Numéro	X0010732-4
Localisation	Ville de Victoriaville
Coordonnées géographiques (degrés décimaux)	Lat : 46,034209 Long : -71,922024
Type d'usage	Site utilisé en permanence
Type de prélèvement	Puits tubulaires
Profondeur du prélèvement	9,7 mètres p/r au sol à la construction ⁵ (crépine située entre 7,1 et 9,7 mètres)
Type de milieu	Granulaire
Débit de prélèvement autorisé	Information non disponible
Numéro de la plus récente autorisation de prélèvement délivrée par le Ministère	7311-04-01-34320-82 (voir certificat d'autorisation à l'annexe 3)
Schéma (vue en coupe)	Voir annexe 4 (correspond au schéma du puits PP-35, avant l'aménagement de la station de pompage souterraine)

Tableau 4 - Description du site de prélèvement X0010732-5 (Puits 3)

Élément	Description
Nom SP	Puits P-3
Nom usuel	Puits Arthabaska (Puits 3)
Numéro	X0010732-5
Localisation	Ville de Victoriaville

Élément	Description
Coordonnées géographiques (degrés décimaux)	Lat : 46,033848 Long : -71,921808
Type d'usage	Site utilisé en permanence
Type de prélèvement	Puits tubulaires
Profondeur du prélèvement	10,3 mètres p/r au sol à la construction ⁵ (crépine située entre 7,7 et 10,3 mètres)
Type de milieu	Granulaire
Débit de prélèvement autorisé	Information non disponible
Numéro de la plus récente autorisation de prélèvement délivrée par le Ministère	7311-04-01-34320-82 (voir certificat d'autorisation à l'annexe 3)
Schéma (vue en coupe)	Voir annexe 4 (correspond au schéma du puits PP-36 avant l'aménagement de la station de pompage souterraine)

Tableau 5 - Description du site de prélèvement X0010732-6 (Puits 4)

Élément	Description
Nom SP	Puits P-4
Nom usuel	Puits Arthabaska (Puits 4)
Numéro	X0010732-6
Localisation	Ville de Victoriaville
Coordonnées géographiques (degrés décimaux)	Lat : 46,033522 Long : -71,921178
Type d'usage	Site utilisé en permanence
Type de prélèvement	Puits tubulaires
Profondeur du prélèvement	9,8 mètres p/r au sol à la construction ⁵ (crépine située entre 7,3 et 9,8 mètres)
Type de milieu	Granulaire
Débit de prélèvement autorisé	Information non disponible
Numéro de la plus récente autorisation de prélèvement délivrée par le Ministère	7311-04-01-34320-82 (voir certificat d'autorisation à l'annexe 3)
Schéma (vue en coupe)	Voir annexe 4 (correspond au schéma du puits PP-34, avant l'aménagement de la station de pompage souterraine)

Tableau 6 - Description du site de prélèvement X0010732-2 (Puits 5)

Élément	Description
Nom SP	Arthabaska No approvisionnement:4242 (Puits P-5)
Nom usuel	Puits Arthabaska (Puits 5)
Numéro	X0010732-2
Localisation	Ville de Victoriaville

Élément	Description
Coordonnées géographiques (degrés décimaux)	Lat : 46,033210 Long : -71,920453
Type d'usage	Site utilisé en permanence
Type de prélèvement	Puits tubulaires
Profondeur du prélèvement	12,0 mètres p/r au sol à la construction ⁶ (crépine située entre 7,42 et 12,0 mètres)
Type de milieu	Granulaire
Débit de prélèvement autorisé	Information non disponible
Numéro de la plus récente autorisation de prélèvement délivrée par le Ministère	7311-04-01-34320-82 (voir certificat d'autorisation à l'annexe 3) – Selon monsieur Houle de la ville, ce puits a été ajouté au secteur Arthabaska sans modification au CA ni nouveau CA puisque l'autorisation d'un traitement avait déjà été délivrée
Schéma (vue en coupe)	Voir annexe 4 (schéma avant l'aménagement de la station de pompage souterraine)

Selon les informations tirées du rapport d'audit quinquennal de EXP³, le puits Victoriaville est un caisson collecteur à drains horizontaux rayonnants de 13,5 mètres de profondeur et d'un diamètre intérieur de 4,9 mètres et extérieur de 5,8 mètres. Il est muni de six drains horizontaux rayonnants crépinés installés à 11,6 mètres sous la surface du sol. Les drains ont une longueur totale de 137,1 mètres (selon le rapport de Foratek de 1987⁴ : trois drains courts (No 1, 3 et 5 : 15,24 mètres (50 pieds)) et trois drains longs (No 2, 4 et 6 : 30,48 mètres (100 pieds)) et le diamètre des drains-crépines est de 203 millimètres. L'ouverture des fentes des drains-crépines est de 2,5 millimètres (n° 100) pour 107 mètres, de 1,5 millimètre (n° 60) pour 18 mètres et de 1,0 millimètre (n° 40) pour 12 mètres. Le débit d'exploitation à la conception est de 13 800 m³/jour et le niveau de pompage minimum à ne pas dépasser est situé à 10 mètres de profondeur par rapport au niveau du sol, soit 1,6 mètre au-dessus de l'horizon crépiné.

Le puits Arthabaska est composé de cinq puits tubulaires (P-1, P-2, P-3, P-4 et P-5) qui se retrouvent tous dans la même enceinte clôturée. Selon les schémas d'aménagement tirés des études de Consultants HGE de 1991⁵⁶, les puits ont des profondeurs variant entre 9,7 et 12,0 mètres par rapport au sol naturel. Chaque puits possède sa propre station de pompage souterraine aménagée dans des regards distincts. Les regards des cinq puits sont susceptibles d'être inondés. Des pompes de rejet en cas d'inondation sont présentes ainsi que des sondes de détection en cas d'inondation.

3. EXP : Audit quinquennal du Puits Victoriaville – Réf. : VICV-00238919-A0, 27 octobre 2017.

4. Foratek : Résultats détaillés pour l'exploitation des eaux souterraines en vue de combler les besoins en eau potable de la Ville de Victoriaville. Réf. : 813, janvier 1987.

5. Consultants HGE : Construction de quatre (4) puits filtrants – Alimentation en eau potable – Ville d'Arthabaska. Réf. : HGE-90-520-1, février 1991.

6. Consultants HGE : Construction et essai de pompage au puits d'alimentation P-5 – Alimentation en eau – Ville d'Arthabaska. Réf. : HGE-91-588-1, octobre 1991.

Les débits d'exploitation recommandés dans les rapports d'HGE de 1991 pour les puits P-1 à P-5 sont présentés au tableau 7. L'audit quinquennal sur les puits Arthabaska⁷ préparé par EXP fait toutefois mention de valeurs différentes, comme montré au tableau 7.

Tableau 7 : Puits Arthabaska – Débits d'exploitation recommandés et capacité selon EXP

Puits	Débit recommandé selon HGE m³/h (m³/jour)	Capacité selon EXP m³/h (m³/jour)
P-1	90 (2 160)	15 (360)
P-2	42 (1 008)	30 (720)
P-3	36 (864)	24 (576)
P-4	30 (720)	66 (1 584)
P-5	46 (1 104)	27 (648)

Il est à noter que selon le manuel technique de la ville, le puits P-1 ne correspond pas au puits P34, mais au puits P38 de l'étude d'HGE. De plus, le puits P-2 est associé au puits P36 alors qu'il s'agit du puits P35. Le puits P-3 est associé au puits P35 alors qu'il s'agit du puits P36. Le puits P-4 est associé au puits P38 alors qu'il s'agit du P34. De plus, les profondeurs des puits ne semblent pas correspondre à celles du rapport d'HGE.

Une visite des installations a été réalisée le 17 septembre 2020 par le technicien senior d'Akifer, monsieur Alain Racine, en compagnie de monsieur Francois Houle, coordonnateur en eau potable de la ville. Selon les observations faites lors de cette visite, les installations de prélèvement sont propres et en bon état. Le puits Victoriaville est situé à l'intérieur d'un bâtiment et le secteur est partiellement clôturé et aucune pancarte n'est affichée pour indiquer la présence de la prise d'eau potable. Le secteur des puits Arthabaska est partiellement clôturé (aucune clôture le long de la rivière) et aucune pancarte n'est affichée sur la clôture indiquant la présence des prises d'eau potable. Tout était en ordre et propre dans les stations de pompage et les alentours. Lors de la visite, deux puits du secteur Arthabaska n'ont pas été visités, car ils étaient inaccessibles. Les boulons du regard de P-3 étaient bloqués, alors que les poignées étaient manquantes pour ouvrir P-5.

Des photos des installations datant de la visite du 17 septembre 2020 sont présentées à l'annexe 5.

2.1.2 Description des installations de production d'eau potable

Deux installations de production d'eau potable alimentée en eau souterraine sont présentes sur le territoire de la ville de Victoriaville, soit les installations de production *Station de purification Victoriaville puits (post.chl.)* et *Station de purification Arthabaska (post. chl.)*.

7. EXP : Audit quinquennal du Puits Arthabaska – Réf. : VICV-00238919-A0, 27 octobre 2017.

Pour le puits de Victoriaville (le puits collecteur), le traitement est le suivant :

- chloration dans le caisson collecteur;
- ajout de pyrophosphate de sodium dans le caisson collecteur;
- désinfection via des réacteurs UV à la station de pompage;
- ajout d'orthophosphate de zinc (pour protéger les conduites contre la corrosion) à la station de pompage (après le débitmètre).

Un débitmètre est présent dans la *Station de purification Victoriaville puits (post.chl.)* avant la désinfection par les réacteurs UV.

Du côté de l'usine Arthabaska, l'eau est d'abord chlorée puis pompée vers deux réservoirs au site du puits Arthabaska. Par la suite, de l'orthophosphate de zinc est ajouté à la sortie des réservoirs (pour protéger les conduites contre la corrosion) puis l'eau est pompée vers le réservoir Saint-Michel. Un débitmètre est présent à la sortie des réservoirs du site du puits Arthabaska, avant le traitement à l'orthophosphate de zinc et le pompage de l'eau au réservoir Saint-Michel.

La *Station de purification Victoriaville puits (post.chl.)* est reliée au réseau de distribution Victoriaville (lequel a également un sous réseau (réseau de distribution Saint-Christophe-d'Arthabaska)) alors que la *Station de purification Arthabaska (post. chl.)* est reliée au réseau de distribution Arthabaska. L'eau de la *Station de purification Victoriaville puits (post.chl.)* est distribuée dans le réseau Victoriaville directement à partir de l'usine de traitement. Pour ce qui est de l'eau de la *Station de purification Arthabaska (post. chl.)*, elle est acheminée vers le réservoir Saint-Michel à partir duquel l'eau est distribuée dans le réseau Arthabaska par gravité.

Il est à noter que le réseau de distribution Victoriaville est également alimenté en eau de surface par la *Station de purification Victoriaville (sta.pur.)*. Selon les informations transmises par monsieur Houle de la ville, l'eau de surface et l'eau souterraine sont mélangées dans le réseau en proportions variables dans le temps.

Des conduites relient les deux usines de traitement, permettant de transférer de l'eau entre les usines en cas de problèmes. Notamment, le puits Victoriaville sert à remplir le réservoir Saint-Michel durant la nuit afin d'assurer une quantité suffisante d'eau potable pour le réseau Arthabaska.

Les tableaux 8 et 9 de la page suivante présentent les principaux éléments reliés aux installations de production d'eau potable.

Tableau 8 - Description de l'installation Station de purification Victoriaville puits (post.chl.)

Élément	Description
Nom	Station de purification Victoriaville puits (post.chl.)
Numéro	X0010731
Localisation	470, avenue Pie X, Saint-Christophe d'Arthabaska, à environ 1 km dans le champ
Population alimentée par l'installation	27 427 personnes (selon le formulaire volet 1 du PPASEP)
Provenance de l'eau	Souterraine (puits collecteur)
Site de prélèvement relié à cette installation	Puits Victoriaville (X0010731-2)

Tableau 9 - Description de l'installation Station de purification Arthabaska (post. chl.)

Élément	Description
Nom	Station de purification Arthabaska (post. chl.)
Numéro	X0010732
Localisation	Rue Poisson, Victoriaville, au bout de la rue
Population alimentée par l'installation	9 500 personnes (selon le formulaire volet 1 du PPASEP)
Provenance de l'eau	Souterraine (puits tubulaires)
Sites de prélèvement reliés à cette installation	Puits Arthabaska 1 (X0010732-3) Puits Arthabaska 2 (X0010732-4) Puits Arthabaska 3 (X0010732-5) Puits Arthabaska 4 (X0010732-6) Puits Arthabaska 5 (X0010732-2)

2.2 Aires de protection des sites de prélèvement

Selon le RPEP, des aires de protection doivent être délimitées par un professionnel pour les prélèvements d'eau souterraine destinée à la consommation humaine afin notamment d'évaluer la vulnérabilité de l'eau souterraine et d'encadrer l'exécution de certaines activités pouvant affecter sa qualité.

Pour les prélèvements d'eau de catégorie 1, le RPEP définit quatre aires de protection, soit :

- L'aire de protection immédiate;
- L'aire de protection intermédiaire bactériologique;
- L'aire de protection intermédiaire virologique;
- L'aire de protection éloignée, qui correspond à l'aire d'alimentation du prélèvement.

L'aire de protection immédiate est définie par un rayon fixe de 30 mètres autour du site de prélèvement alors que les limites des aires de protection intermédiaire et éloignée doivent être délimitées à l'aide des données recueillies dans un minimum de trois puits d'observation aménagés au sein de l'aquifère exploité. L'aire de protection intermédiaire correspond au temps de migration de l'eau souterraine de

200 jours pour la protection bactériologique et de 550 jours pour la protection virologique. L'aire de protection éloignée, ou aire d'alimentation, correspond à la superficie de terrain au sein duquel les eaux souterraines y circulant vont éventuellement être captées par le prélèvement d'eau. Elle a théoriquement la forme d'une parabole ouverte du côté amont et s'étend jusqu'à la ligne de partage des eaux. Elle est évaluée en utilisant le débit journalier moyen d'exploitation. Dans le but d'obtenir une valeur qui est la plus représentative des conditions d'exploitation, il est pratique courante d'utiliser le débit moyen journalier calculé sur une période de 90 jours consécutifs pendant laquelle le volume exploité est maximal.

Travaux antérieurs

Les aires de protection des puits Victoriaville et Arthabaska ont été déterminées dans des études hydrogéologiques déposées par les firmes LNA⁸, LVM⁹ et Hydro-Ressources Inc.¹⁰, respectivement en 2007, 2011 et 2013. Dans le cadre de l'étude réalisée en 2011, les aires de protection des puits ont été délimitées à l'aide d'une modélisation numérique pour représenter l'écoulement souterrain. Les simulations ont été effectuées en régime permanent avec les débits d'exploitation de l'époque, évalués à 9 923 m³/jour pour le puits Victoriaville et 741 m³/jour pour chacun des puits Arthabaska. Suivant une recommandation, ces dernières ont été révisées en 2013 à la suite d'un essai traceur. Selon l'étude de 2011, l'aire d'alimentation des puits Arthabaska et Victoriaville est d'une superficie de 37,6 km² et est traversée par la rivière Nicolet. L'étude de 2013 indique plutôt une aire d'alimentation résultante de 70,4 km².

Révision des aires de protection

Dans le cadre des étapes préalables à l'analyse de la vulnérabilité des puits Victoriaville et Arthabaska, une revue des études antérieures, une vérification de la présence d'activités susceptibles d'émettre des contaminants au sein des aires de protection des puits de la ville et une analyse de cette information ont été effectuées par Akifer afin d'établir la pertinence de réviser la délimitation des aires de protection. La présence de terrains à vocation agricole dans les aires de protection intermédiaires des puits a mis en évidence la nécessité de réviser les aires de protection. Dans ce contexte, il a été recommandé à la ville de réviser les aires de protection des puits Victoriaville et Arthabaska en considérant le contexte hydrogéologique du secteur, par l'utilisation d'un modèle numérique d'écoulement.

Modélisation numérique

La première étape de la détermination des aires de protection d'un puits par modélisation numérique consiste à concevoir un modèle conceptuel d'écoulement de l'eau souterraine du système aquifère à l'étude. Pour optimiser la construction du modèle conceptuel et s'assurer qu'il représente bien les conditions du site d'étude, il est important d'avoir des données précises et fiables des connaissances hydrogéologiques du secteur.

8. LNA : Aires de protection du puits Victoriaville, Rapport hydrogéologique. Réf. : 06-5770, juillet 2007.

9. LVM : Estimation des aires d'alimentation et de protection des puits de captage d'Arthabaska et de Victoriaville, Rapport hydrogéologique final. Réf. : 153-P036958-0130-HD-0001-00, décembre 2011.

10. Hydro-Ressources inc. : Essai de traçage – Victoriaville, Rapport technique. Réf. : P12-115, octobre 2013.

Un modèle numérique est ensuite construit pour représenter le modèle conceptuel de l'aquifère. Lorsque le choix du code de modélisation est arrêté, les conditions et les paramètres du modèle peuvent être intégrés (limite et maillage du domaine, conditions limites et initiales, paramètres hydrauliques). Le modèle numérique est ensuite calibré en ajustant les différents paramètres d'entrée pour reproduire la piézométrie observée sur le terrain. Une étude de sensibilité du modèle permet de valider les choix des valeurs de conductivité hydraulique et de recharges utilisées dans le modèle et de mieux comprendre les effets des variations de ces paramètres sur le comportement du modèle.

En simulant l'effet des pompages des puits dans le modèle numérique d'écoulement, les aires de protection intermédiaire et éloignée des puits sont délimitées par transport inverse de particules. Cette méthode permet de décrire le trajet des particules d'eau captées par les puits pour des temps de transport spécifiques. Ainsi, l'enveloppe des lignes d'écoulement correspond à l'aire d'alimentation (aire de protection éloignée), tandis que les aires de protection intermédiaire bactériologique et virologique sont délimitées en reliant les marqueurs de temps représentatifs des parcours de 200 et 550 jours. Aucun temps de transport n'est spécifié pour l'aire d'alimentation. Les particules s'arrêtent lorsqu'elles atteignent une barrière à l'écoulement de l'eau souterraine dans le modèle ou la limite du domaine modélisé.

Les travaux de modélisation numérique ayant servi à la délimitation des aires de protection des puits Victoriaville et Arthabaska sont documentés à l'annexe 6.

Aires de protection

Les aires de protection des puits Victoriaville et Arthabaska, découlant de la modélisation numérique, sont présentées aux figures 2A et 2B de l'annexe 1. Compte tenu de la proximité des puits Arthabaska, de leur utilisation simultanée et de leur influence mutuelle, des aires de protection intermédiaire et éloignée communes sont présentées.

Pour les aires de protection immédiate, elles ont été délimitées par LVM en 2011 selon un rayon de 30 mètres autour des puits. Pour le puits Victoriaville, ceci se traduit par un secteur de forme irrégulière autour des drains. Notons que la position des drains du puits collecteur sur les figures 2 est tirée d'un rapport de Foratek de 1990¹¹.

Les aires de protection immédiate, intermédiaire et éloignée des puits Victoriaville et Arthabaska, comme présentées aux figures 2, sont conformes aux prescriptions des articles 54, 57 et 65 du RPEP pour un prélèvement de catégorie 1.

11. Foratek : Recherche en eau souterraine en vue de combler les besoins en eau potable de la Ville d'Arthabaska. Réf. : 1092, janvier 1990.

Limites du modèle théorique d'écoulement

Tel que mentionné dans les études antérieures (Foratek (1990), LNA(2007), LVM(2011)), la rivière Nicolet contribue à la recharge de l'aquifère exploité par les puits (évaluée à plus de 50 %). De ce fait, le bassin versant de la rivière Nicolet, en amont des puits, constitue une aire d'alimentation indirecte des puits. Conséquemment, la qualité de l'eau de la rivière en amont des puits a une incidence sur la qualité de l'eau prélevée. Compte tenu de l'interaction hydraulique importante entre l'aquifère et la rivière Nicolet, tout changement du régime hydraulique du cours d'eau (niveau d'eau) aura une incidence sur les aires d'alimentation directe des puits.

Les aires de protection révisées à l'aide de la modélisation numérique sont basées sur les comportements hydrodynamiques moyens de l'aquifère documentés dans les études antérieures. Le modèle numérique a été construit à partir de plusieurs données spatialisées (unités géologiques, cours d'eau, topographie, etc.) et informations recueillies dans les études antérieures ainsi qu'à partir de données hydrogéologiques théoriques reconnues. Le domaine d'étude couvre une grande superficie et comporte de nombreux changements topographiques, hydrographiques et géologiques. Des valeurs moyennes ont été utilisées pour représenter les niveaux d'eau dans les cours d'eau et les paramètres hydrodynamiques des différentes zones et couches de l'aquifère. Il est possible que des hétérogénéités dans la stratigraphie n'aient pas été prises en compte par le modèle et que certains secteurs soient moins bien représentés par les valeurs moyennes des différents paramètres utilisés. Bien qu'inévitables, de telles approximations méthodologiques peuvent influencer les résultats du modèle. Ainsi, les limites des aires de protection doivent être vues de façon probabiliste plutôt que de façon déterministe. Dans le cas présent, les aires délimitées sont conservatrices et ces dernières nous semblent adéquates pour offrir une bonne protection pour les puits Victoriaville et Arthabaska utilisés pour desservir le réseau de distribution.

2.3 Niveaux de vulnérabilité des aires de protection

La vulnérabilité intrinsèque de l'eau souterraine se définit comme sa sensibilité à la contamination due à l'activité humaine. Pour l'évaluer, l'emploi de la méthode DRASTIC (Aller et al., 1987) est prescrit par le RPEP. Cette méthode permet d'évaluer la vulnérabilité de l'eau souterraine sur la base unique des cadres géologique et hydrogéologique. Elle fait abstraction de la nature des contaminants et des facteurs de risque reliés à des paramètres tels que l'importance de l'aquifère comme source d'eau à des fins utiles, la proximité des usagers, les activités pratiquées en surface, etc.

L'indice DRASTIC est basé sur sept paramètres dont les premières lettres forment l'acronyme DRASTIC : profondeur (depth) de la nappe (D), recharge annuelle (R), type d'aquifère (A), type de sol (S), topographie des lieux (T), impact de la zone vadose (I) et conductivité hydraulique de l'aquifère (C). Un poids est attribué à chacun des paramètres selon son influence. Le produit de ce poids par une cote dépendant des conditions locales constitue un indice partiel et la somme de ces indices forme l'indice DRASTIC.

Selon l'article 53 du RPEP, la vulnérabilité de l'eau souterraine établie à l'aide de l'indice DRASTIC comporte trois niveaux :

- Vulnérabilité faible : indice DRASTIC égal ou inférieur à 100;
- Vulnérabilité moyenne : indice DRASTIC supérieur à 100 et inférieur à 180;
- Vulnérabilité élevée : indice DRASTIC supérieur à 180.

Les travaux ayant servi à la détermination des indices de vulnérabilité DRASTIC dans les aires de protection des puits Victoriaville et Arthabaska sont documentés à l'annexe 6.

Les niveaux de vulnérabilité obtenus dans les aires de protection des puits Victoriaville et Arthabaska sont moyen à élevé, avec des indices variant de 124 à 208. Les tableaux 10 et 11 ci-après colligent les indices obtenus dans chaque aire de protection et la figure 3 de l'annexe 1 montre la distribution des indices DRASTIC à l'intérieur des aires de protection.

Tableau 10 - Niveau de vulnérabilité des aires de protection – puits Victoriaville

Nom de l'aire de protection évaluée	Plage d'indices DRASTIC	Description de la répartition des indices DRASTIC obtenus	Niveau de vulnérabilité des eaux dans l'aire de protection évaluée
Immédiate	194-203	Voir figure 3 et A6-19	Élevé
Bactériologique	194-208	Voir figure 3 et A6-19	Élevé
Virologique	124-208	Voir figure 3 et A6-19	Moyen à élevé
Éloignée	124-208	Voir figure 3 et A6-19	Moyen à élevé

Tableau 11 - Niveau de vulnérabilité des aires de protection – puits Arthabaska

Nom de l'aire de protection évaluée	Plage d'indices DRASTIC	Description de la répartition des indices DRASTIC obtenus	Niveau de vulnérabilité des eaux dans l'aire de protection évaluée
Immédiate P-1	201-207	Voir figure 3 et A6-20	Élevé
Immédiate P-2	199-207	Voir figure 3 et A6-20	Élevé
Immédiate P-3	203-208	Voir figure 3 et A6-20	Élevé
Immédiate P-4	196-203	Voir figure 3 et A6-20	Élevé
Immédiate P-5	198-207	Voir figure 3 et A6-20	Élevé
Bactériologique	133-208	Voir figure 3 et A6-20	Moyen à élevé
Virologique	124-188	Voir figure 3 et A6-20	Moyen à élevé
Éloignée	133-166	Voir figure 3 et A6-20	Moyen

3.0 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AFPECTER LA QUALITÉ OU LA QUANTITÉ DES EAUX EXPLOITÉES

3.1 Inventaire des activités anthropiques et évaluation des menaces qu'elles représentent

L'inventaire des activités anthropiques susceptibles d'affecter la qualité ou la quantité des eaux exploitées a été réalisé à l'aide des logiciels Google Maps et QGIS. De plus, la liste des banques de données consultées pour la réalisation des inventaires est placée à l'annexe 10. L'inventaire a aussi été complété lors de la visite sur le terrain par messieurs Guillaume Primeau et Alain Racine, le 17 septembre 2020.

Les activités anthropiques répertoriées pour les puits Arthabaska et Victoriaville dans les aires de protection montrées sur les figures 2A et 2B de l'annexe 1 ont été compilées aux tableaux 12 et 13 ci-après. L'inventaire exhaustif de l'activité comprenant l'évaluation des menaces qu'elle représente se trouve aux annexes 7 et 8 du présent rapport. L'évaluation du potentiel de risque des activités qui rejettent, ou qui sont susceptibles de rejeter des contaminants pouvant affecter les eaux exploitées, a été réalisée selon la méthodologie établie par le MELCC et décrite dans le Guide.

Tableau 12 - Inventaire des activités anthropiques – Puits Arthabaska

Tableau 12 - Inventaire des activités anthropiques - Parc Arthabaska				
Activité anthropique	Description de l'activité anthropique	Aire de protection	Contaminant ou groupe de contaminants considéré	Potentiel de risque obtenu
Rue Poisson	Circulation de véhicules et utilisation probable de sels de voirie et/ou abrasifs	Intermédiaire	Sels de voirie et abrasifs	Très faible
Rue Laurier O				Moyen
Boulevard des Bois-Francis Sud		Éloignée		Moyen
Chemin du Mont-Arthabaska				Faible
Bâtiment résidentiel non desservi par un réseau d'égout	Installations septiques individuelles	Intermédiaire	Microorganismes, nitrites/nitrates, autres substances organiques et inorganiques	Élevé
		Éloignée	Nitrites/nitrates, autres substances organiques et inorganiques	Moyen
Cimetière	Utilisation probable de produits chimiques	Intermédiaire	Autres substances inorganiques	Moyen

Activité anthropique	Description de l'activité anthropique	Aire de protection	Contaminant ou groupe de contaminants considéré	Potentiel de risque obtenu
Réseau d'égout municipal	Fuites probables dans les conduites d'égouts	Intermédiaire	Microorganismes, nitrites/nitrates, autres substances organiques et inorganiques	Élevé
Champs en culture	Entreposage et épandage de fumier, d'engrais minéraux et de pesticides probables	Intermédiaire	Microorganismes, pesticides, nitrites/nitrates, autres substances organiques et inorganiques	Élevé
		Éloignée	Pesticides, nitrites/nitrates, autres substances organiques et inorganiques	Moyen
Stationnement	Présence fréquente de plusieurs voitures stationnées et épandage de sels de voirie, d'abrasifs probables	Éloignée	Hydrocarbures pétroliers	Faible
			Sels de voirie et abrasifs	Très faible

Tableau 13 - Inventaire des activités anthropiques – Puits Victoriaville

Activité anthropique	Description de l'activité anthropique	Aire de protection	Contaminant ou groupe de contaminants considéré	Potentiel de risque obtenu
Chemin d'accès au puits	Circulation de véhicules et utilisation probable de sels de voirie et/ou abrasifs	Immédiate	Sels de voirie et abrasifs	Élevé
Route 161		Immédiate		Élevé
Rue des Affaires, routes Carolann et Pouliot		Immédiate		Moyen
Boulevard des Bois-Francis Sud		Immédiate		Moyen
Routes Carolann et Pouliot, rues Marie-Madeleine, Ovila, Marie-Rose, des Roisieux, du Commerce, chemin de l'île Baril et du Mont-Arthabaska		Éloignée		Faible

Activité anthropique	Description de l'activité anthropique	Aire de protection	Contaminant ou groupe de contaminants considéré	Potentiel de risque obtenu
Champs en culture et fermes d'élevage	Entreposage et épandage de fumier, d'engrais minéraux et de pesticides probables	Intermédiaire	Microorganismes, Pesticides, nitrites/nitrates, autres substances organiques et inorganiques	Élevé
		Éloignée	Pesticides, nitrites/nitrates, autres substances organiques et inorganiques	Moyen
Bâtiments résidentiels, commerciaux ou industriels non desservis par un réseau d'égout	Installations septiques individuelles	Intermédiaire	Microorganismes, Nitrites/nitrates, autres substances organiques et inorganiques	Élevé
		Éloignée	Nitrites/nitrates, autres substances organiques et inorganiques	Moyen
Activités commerciales (entreprise de transport et atelier d'usinage)	Utilisation et entreposage probable de produits pétroliers et de produits chimiques	Intermédiaire	Hydrocarbures pétroliers, substances organiques et inorganiques	Moyen
Activités commerciales et industrielles (usine de fabrication d'armoires, de placards de cuisine et de coiffeuses de salle de bains en bois, de boiseries décoratives et de moulures de bois, garage, entreprise d'excavation et entrepreneur général, service de toiture, vente et entreposage de produits divers, etc.)		Éloignée		Faible
Cimetière	Utilisation probable de produits chimiques	Éloignée	Autres substances inorganiques	Faible

Activité anthropique	Description de l'activité anthropique	Aire de protection	Contaminant ou groupe de contaminants considéré	Potentiel de risque obtenu
Terrain de stationnement	Présence fréquente de plusieurs voitures stationnées et épandage de sels de voirie, d'abrasifs probables	Éloignée	Hydrocarbures pétroliers	Faible
			Sels de voirie et abrasifs	Très faible
Terrain contaminé	Ancien terrain contaminé, réhabilité en 1990	Éloignée	Sol : BTEX Eau souterraine : HAM	Très faible
Réseau d'égout municipal	Fuites probables dans les conduites d'égouts	Éloignée	Nitrites/nitrates, autres substances organiques et inorganiques	Moyen

Le potentiel de risque associé aux activités anthropiques présentes dans les aires de protection des différents puits varie de très faible à élevé.

3.1.1 Activités avec potentiel de risque élevé

Pour l'ensemble du territoire des puits Victoriaville et Arthabaska, quelques activités anthropiques ont obtenu un potentiel de risque élevé. Aucune activité anthropique n'a obtenu le niveau de risque très élevé.

Tout d'abord, le chemin d'accès au puits Victoriaville a obtenu un potentiel de risque élevé, puisque cette activité est localisée à l'intérieur de l'aire de protection immédiate. Ainsi, la gravité est augmentée d'un niveau.

Pour les puits Arthabaska, les bâtiments résidentiels qui ne sont desservis par le réseau d'égout, et donc équipés d'une installation septique individuelle, le réseau d'égout municipal, les champs en culture, ainsi que les bâtiments d'élevage, lorsqu'ils sont situés dans les aires intermédiaires, représentent tous un risque élevé de contamination.

En ce qui concerne le puits Victoriaville, tout comme les puits Arthabaska, les bâtiments résidentiels et commerciaux qui ne sont pas desservis par le réseau d'égout, et donc équipés d'une installation septique individuelle, les champs en culture, ainsi que les bâtiments d'élevage, lorsqu'ils sont situés dans les aires intermédiaires, représentent tous un risque élevé de contamination.

Toutes ces activités représentent un risque de contamination en microorganismes, en nitrites/nitrates et en autres substances inorganiques et organiques, alors que les pesticides constituent un risque supplémentaire pour les champs en culture. La gravité de ces contaminants (grave), ainsi que la fréquence de libération (fréquent), expliquent le potentiel de risque élevé obtenu.

Il est à noter que tous les bâtiments commerciaux et industriels sont considérés comme pouvant représenter un risque de contamination, à la fois à cause de leurs activités et parce qu'ils sont équipés d'installations septiques individuelles, ce qui explique qu'ils se retrouvent à deux reprises dans l'inventaire.

3.1.2 Autres activités

Toutes les autres activités identifiées dans les différentes aires de protection ont obtenu un potentiel de risque de très faible à moyen. Les contaminants varient en fonction des activités.

Finalement, on note la présence de piézomètres dans quelques aires de protection immédiate et la présence de nombreux puits du SIH dans les différentes aires de protection des puits, montrés sur la figure 2 de l'annexe 1. Il est important de surveiller régulièrement l'état de ces infrastructures puisqu'un bris d'un piézomètre ou d'un puits pourrait avoir un effet sur la source d'eau. En effet, un piézomètre ou un puits non étanche peut devenir une voie préférentielle pour l'infiltration de contaminants dans l'aquifère.

Par ailleurs, il est important de préciser ici qu'une part de l'eau captée par les puits provient de la rivière Nicolet. Dans ce contexte, les activités anthropiques majeures susceptibles d'affecter la qualité des eaux qui sont présentes dans le bassin versant de la rivière, en amont des puits, devraient être prises en considération dans les risques possibles. Ces activités devraient être considérées lors de l'élaboration des plans de mesures d'urgence et de protection de la ressource en eau potable.

3.2 Inventaire des événements potentiels et évaluation des menaces qu'elles représentent

L'inventaire des événements potentiels susceptibles d'affecter la qualité ou la quantité des eaux exploitées a été effectué en fonction des activités anthropiques présentes dans les aires de protection des ouvrages de captage. Les événements identifiés ont été compilés aux tableaux 14 et 15 ci-après et présentés aux figures 2A et 2B de l'annexe 1. L'inventaire exhaustif des événements potentiels comprenant l'évaluation des menaces qu'elles représentent se trouve aux annexes 7 et 8 du présent rapport.

Tout comme pour l'inventaire des activités anthropiques, l'évaluation du potentiel de risque des événements potentiels, pouvant subvenir sur le territoire à l'étude, a été réalisée selon la méthodologie établie par le MELCC et décrite dans le Guide.

Tableau 14- Inventaire des événements potentiels - Puits Arthabaska

Évènement potentiel	Activité associée à l'évènement potentiel	Aire de protection	Contaminants	Potentiel de risque obtenu
Déversement accidentel d'hydrocarbures pétroliers et autres substances transportées	Circulation routière	Intermédiaire	Hydrocarbures pétroliers	Moyen
		Éloignée	Hydrocarbures pétroliers et autres substances transportées	Faible
Déversement d'hydrocarbures pétroliers	Présence d'une génératrice à l'usine de traitement des eaux	Intermédiaire	Hydrocarbures pétroliers (diesel)	Moyen
Déversement de fumier, d'engrais minéraux et de pesticides	Champs en culture et fermes d'élevage	Intermédiaire	Microorganismes, pesticides, nitrites/nitrates, autres substances organiques et inorganiques	Moyen
		Éloignée	Pesticides, nitrites/nitrates, autres substances organiques et inorganiques	Faible
Feu de forêt	Espace de terrain non aménagé ou non exploité	Intermédiaire	Substances organiques et inorganiques	Faible
		Éloignée		Très faible

Tableau 15- Inventaire des événements potentiels - Puits Victoriaville

Évènement potentiel	Activité associée à l'évènement potentiel	Aire de protection	Contaminants	Potentiel de risque obtenu
Déversement accidentel d'hydrocarbures pétroliers	Chemin d'accès au puits et autres chemins non pavés	Immédiate	Hydrocarbures pétroliers	Moyen
	Présence d'une génératrice à l'usine de traitement des eaux			Moyen
Déversement accidentel d'hydrocarbures pétroliers et autres substances transportées	Circulation routière	Intermédiaire	Hydrocarbures pétroliers et autres substances transportées	Moyen
		Éloignée		Faible

Évènement potentiel	Activité associée à l'évènement potentiel	Aire de protection	Contaminants	Potentiel de risque obtenu
Déversement accidentel d'hydrocarbures pétroliers	Sentier de motoneige	Intermédiaire	Hydrocarbures pétroliers	Moyen
Déversement de fumier, d'engrais minéraux et de pesticides	Champs en culture et fermes d'élevage	Intermédiaire	Microorganismes, pesticides, nitrites/nitrates, autres substances organiques et inorganiques	Moyen
		Éloignée	Pesticides, nitrites/nitrates, autres substances organiques et inorganiques	Faible
Déversement accidentel d'hydrocarbures pétroliers, de substances inorganiques et de substances organiques	Activités commerciales (entreprise de transport et atelier d'usinage)	Intermédiaire	Hydrocarbures pétroliers et substances inorganiques et organiques	Moyen
	Activités commerciales et industrielles (usine de fabrication d'armoires, de placards de cuisine et de coiffeuses de salle de bains en bois, de boiseries décoratives et de moulures de bois, garage, entreprise d'excavation et entrepreneur général, service de toiture, vente et entreposage de produits divers, etc.)	Éloignée		Moyen
Feu de forêt	Espace de terrain non aménagé ou non exploité	Éloignée	Substances organiques et inorganiques	Très faible
Déversement accidentel d'hydrocarbures pétroliers	Carrière/sablière	Éloignée	Hydrocarbures pétroliers	Faible

Globalement, les évènements potentiels identifiés et susceptibles d'affecter la qualité de l'eau exploitée sont principalement associés au risque de déversements accidentels pouvant générer un apport d'eaux contaminées par des substances diverses dans l'aquifère. Le potentiel de risque associé à ces évènements varie entre très faible à moyen, et ce, pour tous les puits. Le potentiel de risque fluctue principalement en fonction de l'aire de protection où ces évènements surviendraient.

Les événements potentiels identifiés et susceptibles d'affecter la qualité de l'eau exploitée sont principalement associés aux déversements pouvant générer un apport d'eaux contaminées par des hydrocarbures pétroliers, des microorganismes, pesticides, nitrites/nitrates, autres substances organiques et inorganiques provenant des activités agricoles, ainsi que des substances organiques et inorganiques provenant des feux de forêt.

3.3 Inventaire des affectations du territoire

L'inventaire des affectations du territoire susceptibles d'affecter la qualité ou la quantité des eaux exploitées a été effectué à partir du règlement de zonage, du plan de zonage et de la grille de spécifications des villes de Victoriaville et de Saint-Christophe-d'Arthabaska. Ce dernier rejoint les objectifs des grandes orientations de l'aménagement du territoire du schéma d'aménagement des MRC d'Arthabaska. Le plan de zonage et les affectations du territoire par rapport aux aires de protection des puits municipaux sont représentés à la figure 4 de l'annexe 1.

En ce qui concerne les puits Arthabaska, l'aire de protection immédiate regroupe les affectations H166 et Rec814.

La zone H166 permet les usages suivants :

- Habitation (H1-Habitation unifamiliale et H2-Habitation bifamiliale)

Alors que la zone REC814 permet les usages suivants :

- Commerce et service (C1-Commerce de proximité)
- Public et institutionnel : (P1 - Administration publique et éducation ; P3 – Équipement culture ; P4 – Lieu de culte et P5 – Transport et services publics)
- Récréatif : (Rec1 – Récréative extérieure extensive ; Rec2 – Récréative extérieure intensive et Rec3 – Récréative intérieure intensive)
- Agricole (A1 – Culture)

En ce qui concerne le puits Victoriaville, l'aire de protection immédiate regroupe l'affectation A13 de Saint-Christophe-d'Arthabaska, qui permet les usages suivants :

- Habitation (h1-Habitation unifamiliale et h4-maison mobile)
- Agricole (a1 – agricole)

Il est à noter que dans le règlement de zonage de Saint-Christophe-d'Arthabaska, l'affectation « Communautaire » regroupe les activités récréatives, ainsi que public et institutionnel.

Étant donné le nombre important de zonages compris à l'intérieur des aires de protection, les zonages et les activités permises présentant un risque pour la qualité ou la quantité de l'eau exploitée sont compilés aux tableaux A4-4 des annexes 7 et 8. Les grilles des usages couvrant les aires de protection sont présentées à l'annexe 9.

Globalement, les principales activités représentant un risque de contamination provenant des zones « H - Habitation », « C - Commerce et service », « P – Public et institutionnel » et « Rec – Récréatif » sont reliées à la présence d'installations septiques individuelles et peuvent représenter un risque en microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si le secteur n'est pas desservi par un réseau d'égouts.

De plus, quelques activités permises, principalement dans les zones « C - Commerce et service » et « P – Public et institutionnel », peuvent représenter un risque de contamination en hydrocarbures pétroliers et substances inorganiques et organiques, si présence d'entreposage ou d'utilisation de produits pétroliers et/ou de produits chimiques.

Les activités permises dans les zones permettant la classe d'usage « A – Agricole » et certaines activités permises dans les zones permettant la classe d'usage « Rec – Récréatif » peuvent également représenter un risque de contamination en microorganismes, nitrites/nitrates, pesticides et grande utilisation d'eau, ainsi que autres substances inorganiques et organiques.

Finalement, les activités permises dans les zones permettant la classe d'usage « I – industrie » représentent un risque de contamination en hydrocarbures pétroliers et substances inorganiques et organiques, ainsi qu'une grande utilisation de l'eau. Il faut toutefois noter qu'aucune zone inventoriée dans les différentes aires de protection des puits Arthabaska ne permet d'activités industrielles, alors qu'une seule zone (la zone I2) présente dans les aires intermédiaire et éloignée du puits Victoriaville permet ces activités.

Bref, la majeure partie du territoire des aires de protection des puits permet les activités agricoles et certaines activités commerciales et récréatives, pouvant représenter un risque considérable pour la qualité des eaux exploitées puisque plusieurs activités susceptibles d'émettre des contaminants en continu et en grande quantité y sont autorisées. Ainsi, le présent exercice montre que les sites de prélèvement sont vulnérables aux activités permises dans les règlements de zonage.

4.0 IDENTIFICATION DES PROBLÈMES AVÉRÉS ET DES CAUSES PROBABLES

L'identification des problèmes affectant ou ayant affecté la qualité ou la quantité de l'eau brute et de l'eau distribuée dans les deux réseaux de distribution (Victoriaville et Arthabaska) a été réalisée à partir de la revue des études hydrogéologiques disponibles, des résultats d'analyses des suivis exigés en vertu des articles 14 et 19 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (RQEP) des années 2014 à 2018, des rapports de gestion de l'eau potable des années 2014 à 2018 et des formulaires de déclaration de prélèvement d'eau des années 2014 à 2018, et en complément avec les informations transmises par la ville.

Aucun problème qualitatif n'a été identifié en fonction des données colligées.

Au niveau quantitatif, les puits Arthabaska ne suffisent pas toujours à la demande. Dans de telles situations, le puits Victoriaville sert à remplir le réservoir Saint-Michel durant la nuit afin d'assurer une quantité suffisante d'eau potable pour le réseau Arthabaska.

Il est à noter que pour une certaine période avant mai 2020, la pompe du puits P-4 du secteur Arthabaska était inopérante. La pompe a été réparée le 20 mai 2020.

Finalement, le nettoyage et une mise aux normes des puits Arthabaska sont prévus pour 2023 ou 2024.

5.0 INFORMATIONS MANQUANTES

Les informations manquantes ou non disponibles pertinentes à la réalisation de cette première analyse de la vulnérabilité de la source pour les prélèvements d'eau souterraine de la ville de Victoriaville sont les suivantes :

- Débit de prélèvement autorisé du puits Victoriaville;
- Débits de prélèvement autorisés des puits Arthabaska;
- Schéma (vue en coupe) du puits Victoriaville.

6.0 RECOMMANDATIONS

L'analyse et l'interprétation des informations traitées dans cette première analyse de la vulnérabilité de la source pour les prélèvements d'eau souterraine de la ville de Victoriaville amènent à faire les recommandations suivantes :

- Compiler les résultats d'analyses des contrôles périodiques dans un fichier Excel afin de faciliter le suivi des paramètres affectant ou ayant affecté la qualité des eaux exploitées.
- Tenir un registre des problèmes d'eau brute rencontrés ainsi que de ceux touchant l'intégrité physique des installations de prélèvements d'eau.
- Tenir un registre des événements ayant un impact sur les données d'exploitation, tels les lavages de réseau, les fuites, les incendies majeurs, les bris d'équipements, la calibration des appareils, les pluies abondantes, etc.
- Maintenir à jour un registre des activités pratiquées à l'intérieur des aires de protection des puits.
- En collaboration avec Akifer, élaborer un plan de mesures d'urgence ainsi qu'un plan de protection pour assurer une eau potable saine aux usagers. Considérant qu'une part de l'eau captée par les puits municipaux provient de la rivière Nicolet, ces plans devraient tenir compte de la présence, dans le bassin versant de la rivière Nicolet, en amont des puits, d'activités anthropiques et d'événements potentiels majeurs susceptibles d'affecter la qualité des eaux.

Cadre réglementaire

Disposition générale (RPEP)

- **Article 55.** La localisation de l'aire de protection immédiate d'un prélèvement d'eau souterraine de catégories 1 ou 2 doit être indiquée sur les lieux de manière à assurer sa visibilité en tout temps à tous ses accès, notamment par l'usage d'un panneau indicateur (à faire pour les secteurs Arthabaska et Victoriaville)
- **Article 57.** Transmettre un avis écrit au domicile de chacune des propriétés incluses dans les aires de protection intermédiaire des puits informant leurs propriétaires ou leurs occupants de la présence d'un site de prélèvement d'eau souterraine dans leur voisinage.
- **Article 68**
 - Transmettre une copie du présent rapport à la MRC d'Arthabaska;
 - Transmettre les renseignements suivants à l'Organisme de la concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC) :
 1. La localisation des sites de prélèvement et une description de leur aménagement;
 2. Le plan de localisation des aires de protection immédiate, intermédiaire et éloignée;
 3. Les niveaux de vulnérabilité des aires de protection;
 - Les renseignements du précédent alinéa sont à caractères publics. Les ajouter sur le site internet de la ville, si une telle publication est possible;
 - Transmettre au ministre, à tous les cinq ans, la mise à jour de la présente étude de vulnérabilité.

Disposition en milieu agricole et en cas de contamination en nitrates-nitrites (RPEP)

Les contraintes à l'intérieur des aires de protection intermédiaire sont fixées en fonction de la vulnérabilité intrinsèque de l'eau souterraine et en cas de contamination en nitrites-nitrates. Puisque le niveau de vulnérabilité de l'eau souterraine à l'intérieur des aires de protection a été évalué de moyen à élevé et qu'aucune concentration en nitrites-nitrates supérieure à 5 mg/l n'a été mesurée sur le réseau de distribution, les dispositions particulières en milieu agricole prévues dans le RPEP s'appliquent.

Elles se détaillent comme suit :

- **Article 58.** À moins d'être réalisé à des fins d'entretien domestique ou d'utiliser des boues certifiées conformes aux normes CAN/BNQ 0413-200, CAN/BNQ 0413-400 ou BNQ 419-090, l'épandage et le stockage, à même le sol, de boues provenant d'ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées ou de tout autre système de traitement ou d'accumulation d'eaux usées sanitaires sont interdits dans l'aire de protection intermédiaire virologique de tous les puits.
- **Article 59.** L'aménagement d'une cour d'exercice et le stockage, à même le sol, de déjections animales, de matières fertilisantes azotées, de compost de ferme ou de matières résiduelles fertilisantes non certifiées conformes aux normes CAN/BNQ 0413-200, CAN/BNQ 0413-400 ou BNQ 419-090 sont interdits dans l'aire de protection intermédiaire bactériologique de tous les puits.

- **Article 60.** L'aménagement d'une aire de compostage est interdit dans les premiers 100 mètres de l'aire de protection intermédiaire bactériologique de tous les puits.
- **Article 61.** L'aménagement d'un ouvrage de stockage de déjections animales ou d'un bâtiment d'élevage d'animaux est interdit dans les premiers 100 mètres de l'aire de protection intermédiaire bactériologique de tous les puits. Une pisciculture n'est pas visée par le présent article.
- **Article 62.** L'installation d'une aire de compostage, d'un ouvrage de stockage de déjections animales ou d'un bâtiment d'élevage d'animaux à l'extérieur des premiers 100 mètres de l'aire de protection bactériologique des puits doit être conçue de manière à assurer son étanchéité et son aménagement doit être effectué sous la supervision d'un professionnel. Au surplus, une aire de compostage ou un ouvrage de stockage de déjections animales aménagé dans une telle aire doit faire l'objet d'une évaluation de son étanchéité par un professionnel à tous les 10 ans.
- **Article 63.** Le pâturage et l'épandage de déjections animales, de compost de ferme ou de matières résiduelles fertilisantes non certifiées conformes aux normes CAN/BNQ 0413-200, CAN/BNQ 0413-400 ou BNQ 419-090 sont interdits dans l'aire de protection intermédiaire bactériologique de tous les puits, sauf lorsqu'effectués à des fins d'entretien domestique.

Code de gestion des pesticides

- **Article 15.** L'entreposage d'un pesticide de classes 1, 2 ou 3 est interdit à moins de 100 mètres des puits sauf si l'exploitant du site d'entreposage détient un certificat de conformité délivré par la CropLife Canada avant le 3 avril 2003.
- **Article 35.** La préparation de pesticide est interdite à moins de 100 mètres des puits, sauf pour l'exploitant d'un lieu d'entreposage qui est titulaire d'un certificat de conformité délivré par la CropLife Canada avant le 3 avril 2003.
- **Article 50.** L'application de pesticide est interdite à moins de 100 mètres des puits.

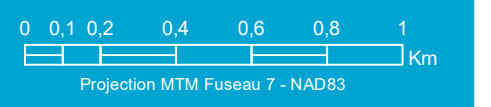
ANNEXE 1

Figures 1 à 4



- Puits municipal
- Installation de production d'eau potable
- Réservoir municipal
- Limite municipale

Note: La position et les dimensions des éléments illustrés sur ce plan sont relatives et ne doivent pas être utilisées aux fins de calculs.



CLIENT /
VILLE DE VICTORIAVILLE

PROJET /
ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DE LA SOURCE
POUR LES PRÉLÈVEMENTS D'EAU SOUTERRAINE
X0010731-2 ET X0010732-2, -3, -4, -5

TITRE /
**FIGURE 1
PLAN DE LOCALISATION**

DOSSIER N° / 19193-101	ÉCHELLE / 1:20 000	DATE / 2021-01-29
VÉRIFIÉ PAR / M.CARON	DESSINÉ PAR / D.PLANTE	APPROUVÉ PAR / G.CARRIER
FORMAT / 17X11	RÉFÉRENCE(S) / 21L04-200-101	FICHIER / 19193-101-1.mxd



INFRASTRUCTURE

- Puits municipal
- Installation de production d'eau potable
- Réservoir municipal
- Piézomètre
- Puits de la base de données du SIH

FRONTIÈRE

- Limite municipale

HYDROGRAPHIE

- Cours d'eau intermittent (avec sens d'écoulement)
- Cours d'eau permanent (avec sens d'écoulement)
- Rivière, lac et étang (avec sens d'écoulement le cas échéant)

AIRES DE PROTECTION DU SITE DE PRÉLÈVEMENT D'EAU

- Aire de protection immédiate
- Aire de protection intermédiaire bactériologique
- Aire de protection intermédiaire virologique
- Aire de protection éloignée

ZONE DE CONTRAINTE NATURELLE *

- Zone inondable

- Erosion / Glissement de terrain

ZONE DE CONTRAINTE ANTHROPIQUE *

- Agricole (ex: élevage, culture)
- Forestière (ex: exploitation, épandage)
- Transport (ex: route, aéroport, pipeline, réseau électrique)
- Résidentielle (ex: installation septique individuelle)
- Industrielle (ex: entreposage, effluent)
- Commerciale (ex: station-service, garage mécanique)
- Infrastructure (ex: barrage, station de pompage)
- Rejets (ex: égouts, usine de traitement, ouvrage de surverse)
- Énergie (ex: éolienne, barrage électrique)
- Extraction (ex: carrière, sablière, mine, dynamitage)
- Disposition de matières diverses (ex: déchets, neige)
- Terrain contaminé (ex: hydrocarbures, BPC)
- Villégiature (ex: golf, marina, terrain de camping)
- Base militaire
- Cimetière

ÉVALUATION DU POTENTIEL DE RISQUE

- Très faible
- Faible
- Moyen
- Élevé
- Très élevé

* Les informations sont relatives aux tableaux de la section
"Éléments susceptibles d'affecter la qualité ou la quantité des eaux exploitées" du rapport

La position et les dimensions des éléments illustrés sur ce plan sont relatives et ne
doivent pas être utilisées aux fins de calculs.

0 50 100 200 300 400 500 mètres

Projection MTM Fuseau 7

Système de référence nord-américain de 1983

Cette carte ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, sous quelque forme ou par quelque
procédé que ce soit - graphique, mécanique ou électronique - sans l'autorisation d'Akifer

CLIENT / VILLE DE VICTORIOVILLE

PROJET / ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DE LA SOURCE
POUR LES PRÉLÈVEMENTS D'EAU SOUTERRAINE
X0010731-2 ET X0010732-2, -3, -4, -5

TITRE / FIGURE 2A
AIRES DE PROTECTION ET INVENTAIRES
(PUITS VICTORIOVILLE)

DOSSIER N° / 19193-101	ÉCHELLE / 1:7 000	DATE / 2021-01-29
VÉRIFIÉ PAR / M. CARON	DESIGNÉ PAR / D. PLANTE	APPROUVÉ PAR / G. CARRIER
FORMAT / 36X24	RÉFÉRENCES / IMAGERIE ESN, 2019	FICHIER / 19193-101-2A.mxd

akifer

GÉNIE CONSEIL / HYDROGÉOLOGIE / ENVIRONNEMENT



- INFRASTRUCTURE**
- Puits municipal
 - Installation de production d'eau potable
 - Réservoir municipal
 - Piézomètre
 - Puits de la base de données du SIH
- FRONTIÈRE**
- Limite municipale
- HYDROGRAPHIE**
- Cours d'eau intermittent (avec sens d'écoulement)
 - Cours d'eau permanent (avec sens d'écoulement)
 - Rivière, lac et étang (avec sens d'écoulement le cas échéant)
- AIRES DE PROTECTION DU SITE DE PRÉLÈVEMENT D'EAU**
- Aire de protection immédiate
 - Aire de protection intermédiaire bactériologique
 - Aire de protection intermédiaire virologique
 - Aire de protection éloignée
- ZONE DE CONTRAINTE NATURELLE ***
- Zone inondable
 - Érosion / Glissement de terrain
- ZONE DE CONTRAINTE ANTHROPIQUE ***
- Agricole (ex: élevage, culture)
 - Forestière (ex: exploitation, épandage)
 - Transport (ex: route, aéroport, pipeline, réseau électrique)
 - Résidentielle (ex: installation septique individuelle)
 - Industrielle (ex: entreposage, effluent)
 - Infrastructure (ex: barrage, station de pompage)
 - Rejets (ex: égouts, usine de traitement, ouvrage de surverse)
 - Énergie (ex: éolienne, barrage électrique)
 - Extraction (ex: carrière, sablière, mine, dynamitage)
 - Terrain contaminé (ex: hydrocarbures, BPC)
 - Villégiature (ex: golf, marina, terrain de camping)
 - Base militaire
 - Cimetière
- ÉVALUATION DU POTENTIEL DE RISQUE**
- Très faible
 - Faible
 - Moyen
 - Élevé
 - Très élevé
- * Les informations sont relatives aux tableaux de la section "Éléments susceptibles d'affecter la qualité ou la quantité des eaux exploitées" du rapport

La position et les dimensions des éléments illustrés sur ce plan sont relatives et ne doivent pas être utilisées aux fins de calculs.

0 50 100 200 300 400 500 mètres

Projection MTM Fuseau 7
Système de référence nord-américain de 1983

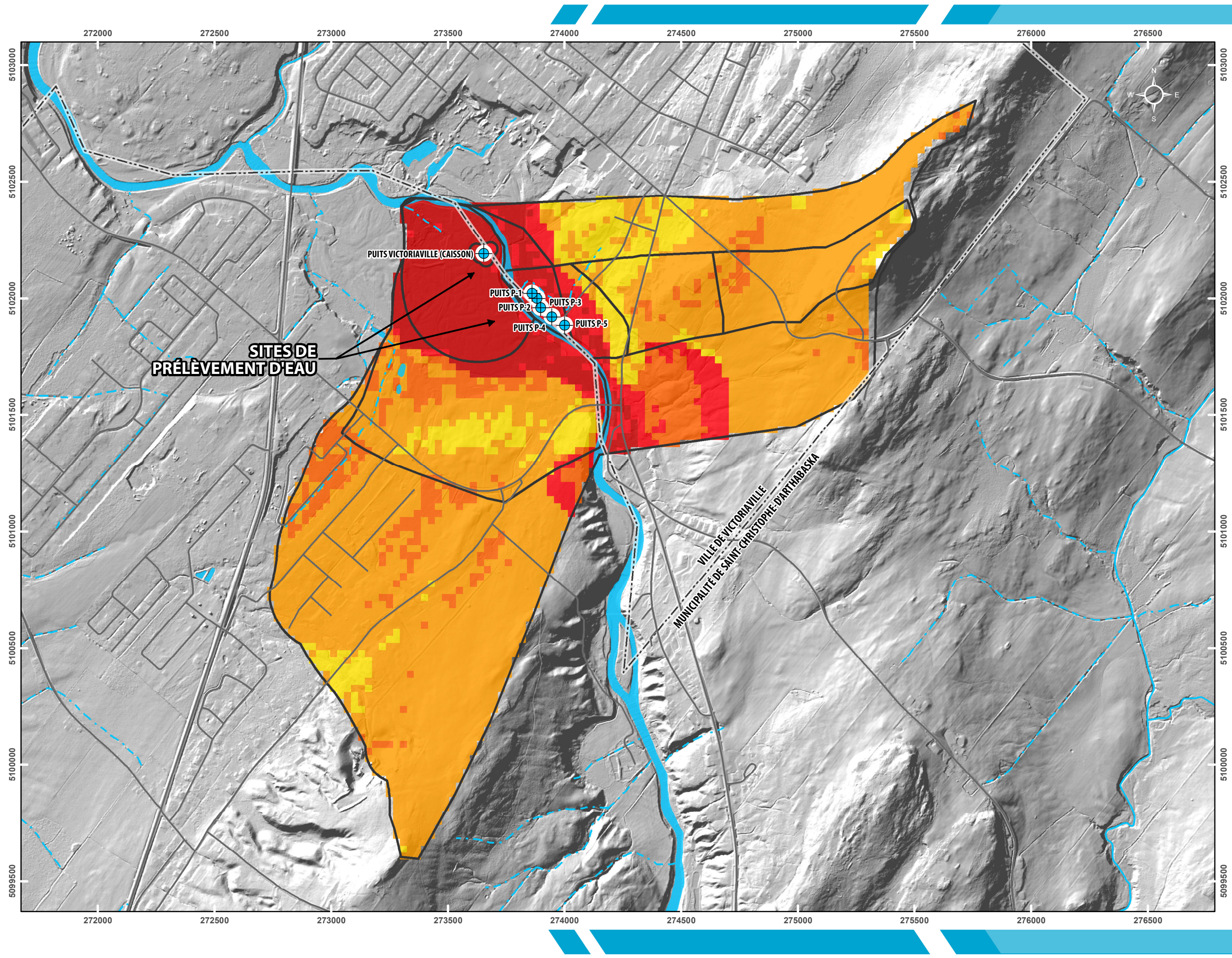
Cette carte ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - graphique, mécanique ou électronique - sans l'autorisation d'Akifer.

CLIENT / **VILLE DE VICTORIEVILLE**

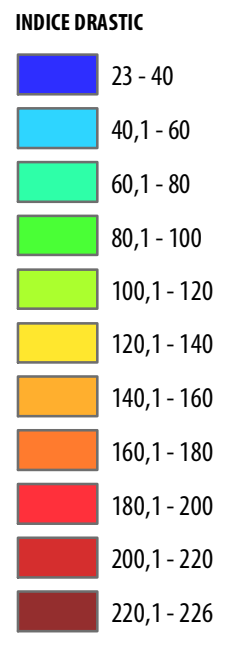
PROJET / **ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DE LA SOURCE POUR LES PRÉLÈVEMENTS D'EAU SOUTERRAINE X0010731-2 ET X0010732-2, -3, -4, -5**

TITRE / **FIGURE 2B AIRES DE PROTECTION ET INVENTAIRES (PUITS ARTHABASKA)**

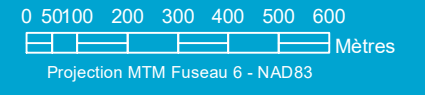
DOSSIER N° / 19193-101	ÉCHELLE / 1:7 000	DATE / 2021-01-29
VÉRIFIÉ PAR / M. CARON	DESSINÉ PAR / D. PLANTE	APPROUVÉ PAR / G. CARRIER
FORMAT / 36X24	RÉFÉRENCES / IMAGERIE ESNi, 2019	FICHIER / 19193-101-2B.mxd



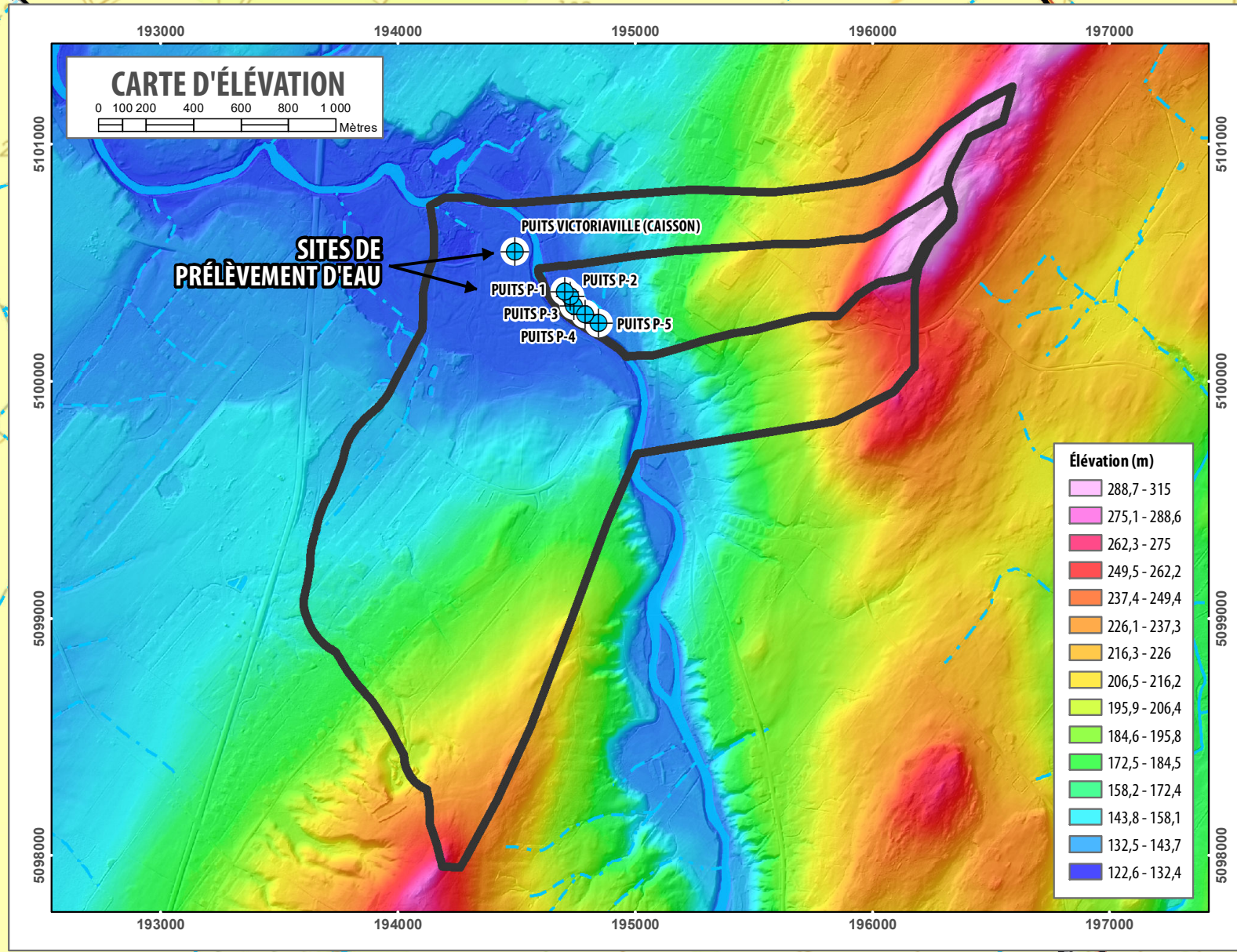
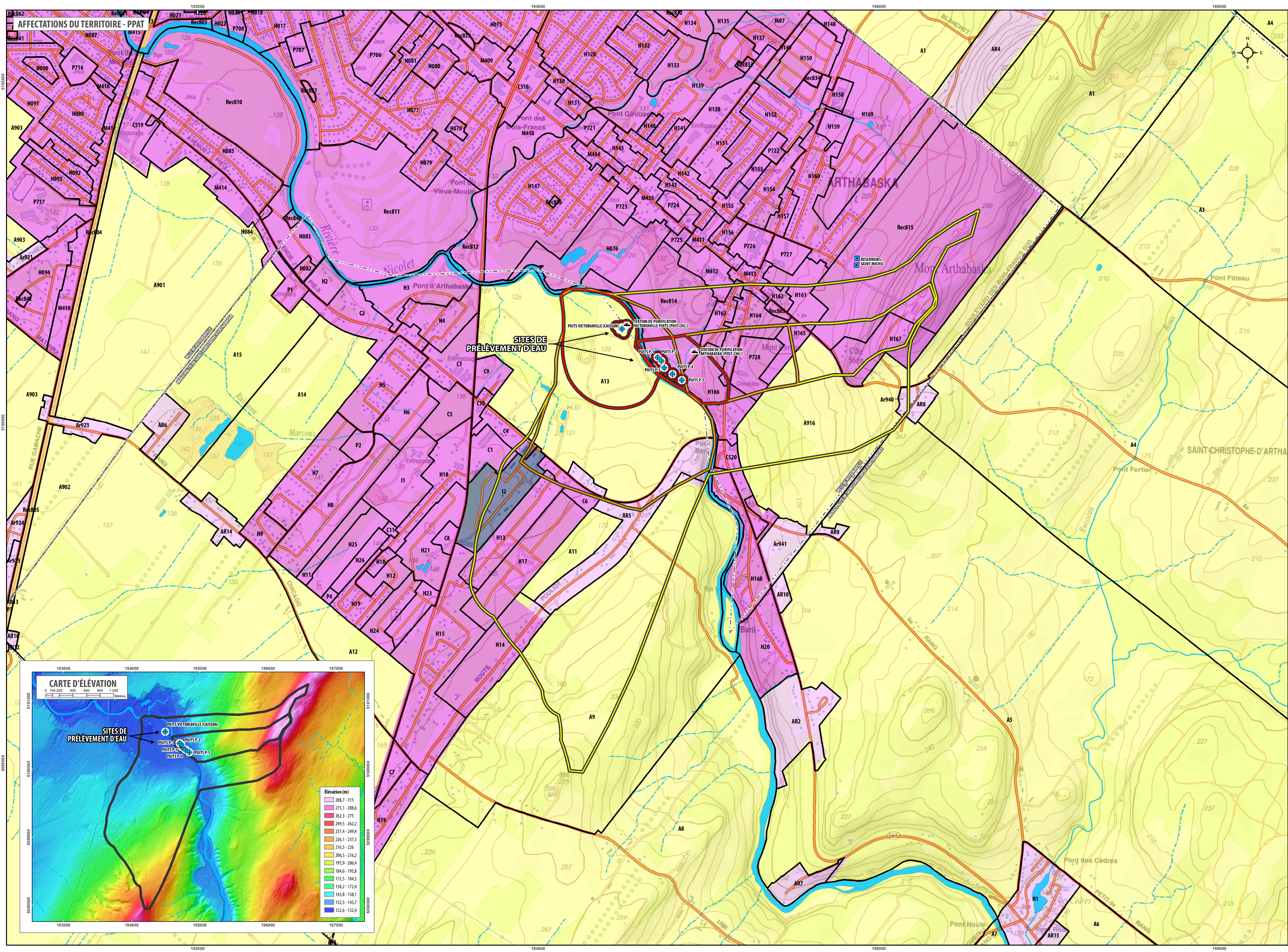
- Puits municipal
- Limite municipale



Note: La position et les dimensions des éléments illustrés sur ce plan sont relatives et ne doivent pas être utilisées aux fins de calculs.



CLIENT / VILLE DE VICTORIAVILLE		
PROJET / ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DE LA SOURCE POUR LES PRÉLÈVEMENTS D'EAU SOUTERRAINE X0010731-2 ET X0010732-2, -3, -4, -5		
TITRE / FIGURE 3 DISTRIBUTION SPATIALE DE L'INDICE DE VULNÉRABILITÉ DRASTIC		
DOSSIER N° / 19193-101	ÉCHELLE / 1:15 000	DATE / 2021-01-29
VÉRIFIÉ PAR / C.RACINE	DESSINÉ PAR / D.PLANTE	APPROUVÉ PAR / G.CARRIER
FORMAT / 17X11	RÉFÉRENCE(S) / LEVÉ LIDAR	FICHIER / 19193-101-3.mxd



- INFRASTRUCTURE**
- Puits municipal
 - Installation de production d'eau potable
 - Réservoir municipal
- FRONTIÈRE**
- Limite municipale
- AIRES DE PROTECTION DU SITE DE PRÉLÈVEMENT D'EAU**
- Aire de protection immédiate
 - Aire de protection intermédiaire bactériologique
 - Aire de protection intermédiaire virologique
 - Aire de protection éloignée
- ZONAGE MUNICIPAL**
- AR4 Usage permis
- AFFECTATION DU TERRITOIRE**
- Urbaine
 - Agricole
 - Résidentielle
 - Industrielle

La position et les dimensions des éléments illustrés sur ce plan sont relatives et ne doivent pas être utilisées aux fins de calculs.

0 100 200 400 600 800 Mètres

Projection MTM fuseau 7

Système de référence nord-américain de 1983

Cette carte ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit : graphique, mécanique ou électronique - sans l'autorisation d'Akifer.

CLIENT / VILLE DE VICTORIOVILLE

PROJET / ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DE LA SOURCE POUR LES PRÉLÈVEMENTS D'EAU SOUTERRAINE X0010731-2 ET X0010732-2, -3, -4, -5

TITRE / FIGURE 4 AIRES DE PROTECTION, ZONAGE MUNICIPAL ET AFFECTATIONS DU TERRITOIRE

DOSSIER N° / 19193-101	ÉCHELLE / 1:10 000	DATE / 2021-01-29
VÉRIFIÉ PAR / M. CARON	DESSINÉ PAR / D. PLANTE	APPROUVÉ PAR / G. CARRIER
FORMAT / 36X24	RÉFÉRENCES / FOND TOPOGRAPHIQUE 20K	FICHIER / 19193-101-4.mxd

akifer

GÉNIE CONSEIL / HYDROGÉOLOGIE / ENVIRONNEMENT

ANNEXE 2

Portée et limitations

PORTÉE ET LIMITATIONS

LE BUT DES TRAVAUX ET LE PROTOCOLE SUIVI

Le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), adopté en juillet 2014, mentionne que le responsable d'un prélèvement d'eau doit transmettre à tous les cinq ans une analyse de vulnérabilité. Ce rapport doit être réalisé conformément au Guide de réalisation des analyses de vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable du Québec du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ce guide vise à encadrer et uniformiser la réalisation des analyses de la vulnérabilité des sources.

LA PORTÉE DES RÉSULTATS ET LEUR UTILISATION

Conditions et conformité des lieux

Les descriptions des lieux, des activités et des installations incluses dans le rapport sont présentées avec la seule intention de fournir une information générale sur leur état et ne peuvent être utilisées à aucune autre fin. Les informations contenues dans le rapport proviennent des données obtenues à la suite de la consultation de la documentation existante, des demandes d'informations de différentes instances publiques, entrevues avec des représentants référés par le client, lesquelles sont bonifiées par les observations recueillies par le personnel d'Akifer sur les lieux. Celles-ci sont valides seulement pour la période à laquelle la visite a été effectuée, et ce, pour le site à l'étude seulement. Akifer prend pour acquis que les informations recueillies et fournies sont valides et n'accepte aucune responsabilité pour toute information fournie qui serait incomplète ou qui a été omise.

Changement des conditions

Advenant que les conditions des lieux, à un moment donné et à la suite de l'obtention de renseignements inconnus jusqu'alors, diffèrent de façon significative de celles indiquées dans le rapport, le client doit prévenir Akifer afin de permettre la mise à jour du contenu du rapport s'il y a lieu.

Akifer ne peut également être tenue responsable de dommages passés, actuels ou futurs causés par de l'information erronée ou incomplète qui lui aurait été transmise.

Utilisation des rapports

Ce rapport a été préparé pour l'usage exclusif du client, dans le cadre des spécifications du mandat octroyé par celui-ci. Tout usage qu'une tierce partie fait de ce rapport est son entière responsabilité. Toutes les informations, les données, les résultats, les interprétations et les recommandations présentés

dans un rapport ne se rapportent qu'à un projet spécifique tel que décrit dans ce même rapport et ne s'appliquent à aucun autre projet ni autre terrain, même adjacent. Ils sont de plus essentiellement basés sur les observations et les données recueillies, ainsi que sur les documents consultés afin de mener à terme le mandat accordé.

À moins d'avis contraire, l'interprétation des données, les commentaires, les recommandations et les conclusions contenus dans le rapport sont basés sur l'interprétation du personnel d'Akifer des normes gouvernementales en vigueur et applicables spécifiquement au projet. Si celles-ci sont modifiées ou diffèrent de celles présumées, Akifer devrait être consulté afin de réviser, s'il y a lieu, le contenu interprétatif du rapport.

Lorsqu'aucune norme n'est disponible pour permettre l'interprétation des données, les commentaires, recommandations et conclusions exprimés dans le rapport sont basés, au mieux de la connaissance du personnel d'Akifer, sur les règles et pratiques acceptées dans les champs de compétence concernés.

Cependant, toute opinion concernant la conformité aux lois et règlements qui serait exprimée dans le texte du rapport est purement technique; elle n'est pas et ne doit, en aucun temps, être considérée comme un avis juridique.

ANNEXE 3

Certificat d'autorisation



Trois-Rivières, le 5 octobre 1990

Monsieur Claude Aubert, greffier
Corporation municipale de la
Ville d'Arthabaska
841, boul. Bois-Francs Sud
Arthabaska (Québec)
G6P 5W3

N/Référence : 7311-04-01-34320-82

Objet : Certificat d'autorisation pour la construction de
puits, réservoir et poste de chloration

Monsieur,

Pour faire suite à la demande d'autorisation reçue par le ministère de l'Environnement en date du 21 août 1990 et après réception des derniers documents en date des 13 et 14 septembre 1990 soumis en votre nom par MM. Jocelyn Michaud et Denis Saint-Pierre, ingénieurs, de la firme Groupe Sogestec inc., conformément à la résolution du conseil municipal numéro 89-12-6179 en date du 4 décembre 1989, je vous informe que, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi sur la qualité de l'environnement, j'autorise l'exécution des travaux décrits aux plans et devis mentionnés ci-dessous.

Les travaux autorisés par les présentes seront exécutés dans la municipalité d'Arthabaska sur les lots 138 partie et 90 partie du cadastre de la ville d'Arthabaska et peuvent être décrits sommairement comme suit :

- construction de quatre (4) puits de captage verticaux en bordure de la rivière Nicolet incluant les travaux sur la rive;
- construction d'une station de pompage intermédiaire d'eau potable incluant un poste de chloration.

Le tout tel que présenté aux plans numéros :

		<u>Préparation</u>	<u>Révision</u>
87361P	2 de 8	90-07-27	-
	3 de 8	90-07-27	90-09-13
	4 de 8	90-07-27	90-07-27
	5 de 8	90-07-27	90-09-13
	6 de 8	90-07-05	-
	7 de 8	90-07-27	-
	8 de 8	90-07-27	90-09-13

		<u>Préparation</u>	<u>Révision</u>
ML 657-90	A 1/2	90-08-17	90-08-30
	A 2/2	90-08-17	-
90-642	S 1/3	90-07	90-09-06
	S 2/3	90-07	90-09-06
	S 3/3	90-07	90-09-06
90-238-V	PL-VE-1 de 1	90-09	-

préparés sous la supervision de MM. Jocelyn Michaud et Denis Saint-Pierre, ingénieurs.

Le coût des travaux a été estimé comme suit par votre consultant :

1. Puits et hydrogéologie :

- construction de quatre (4) puits
- essais de pompage et rapports
- regards souterrains
- accessoires et mécanique

Total : 125 000,00 \$

2. Bâtiments :

- comprenant un réservoir de 100 000 G.U.S.
- une chambre de mécanique, pompage
- excavation, béton et architecture

Total : 205 000,00

3. Électricité :

- alimentation, chauffage et éclairage
- contrôles

Total : 150 000,00

4. Ventilation :

- ventilateur pour la chambre de chloration fonctionnant à 3 changements du volume d'air de la pièce par heure en mode continu et à 30 en mode d'urgence
- ventilation de bâtiment
- plomberie

Total : 50 000,00

5. Équipements et tuyauterie :

- deux pompes de surpression pour les chlorateurs
- deux pompes de 1000 G.U.S.P.M., chacune développant une tête de pompe de 350 pieds
- deux chlorateurs proportionnels au débit
- balance, détecteur de fuite de chlore, système de transfert automatique, masque à gaz, diffuseur
- débitmètre magnétique
- tuyauterie, vanne, pièces de raccord

Total : 166 000,00

6. Aménagement extérieur :

- chemin d'accès
- conduites et raccordements
- stationnement, terrassement et engazonnement
- clôture
- fossés

Total : 142 000,00

7. Frais généraux :

- frais de chantier : 50 000,00 \$
- + ou - 25 % de frais incidents : 222 000,00

Total : 272 000,00

GRAND TOTAL : 1 110 000,00 \$

Ces travaux peuvent être entrepris à compter de la date des présentes et après avoir obtenu toute autre approbation ou autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant. Ils devront être exécutés conformément aux plans et devis décrits ci-dessus et toute modification éventuelle aux plans et devis doit être autorisée par le soussigné avant que les travaux ne soient exécutés.

La présente autorisation ne vous soustrait pas à l'application de toute loi ou de tout règlement, et vous engage à utiliser des matériaux, produits et équipements qui sont dans la mesure du possible, fabriqués au Québec de même qu'à appliquer la politique d'achat du gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

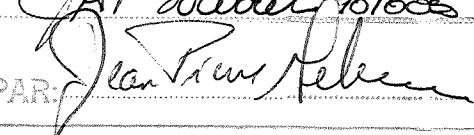
Pour le ministre de l'Environnement,



PB/JAB/dst1

Philippe Bussi res
Directeur r gional

c.c. : - M.A.M. Service juridique
a/s de Mme Suzon Tremblay
- Direction des  cosyst mes urbains
a/s de M. Henri Saint-Martin
- Groupe Sogestec inc.
a/s de M. Jocelyn Michaud
- MRC d'Arthabaska
a/s de M  Gilles Gagnon, secr.-tr s.

�TUDI� PAR:	
RECOMMAND� PAR:	

ANNEXE 4

Schémas d'aménagement



P-1

PROJET: ARTHABASKA

PUITS: PP-38

DATE: JANVIER 1991



SCHEMA D'INSTALLATION DE PUIITS

PROJET: ARTHABASKA

PUITS: P-5

DATE: SEPTEMBRE 1991

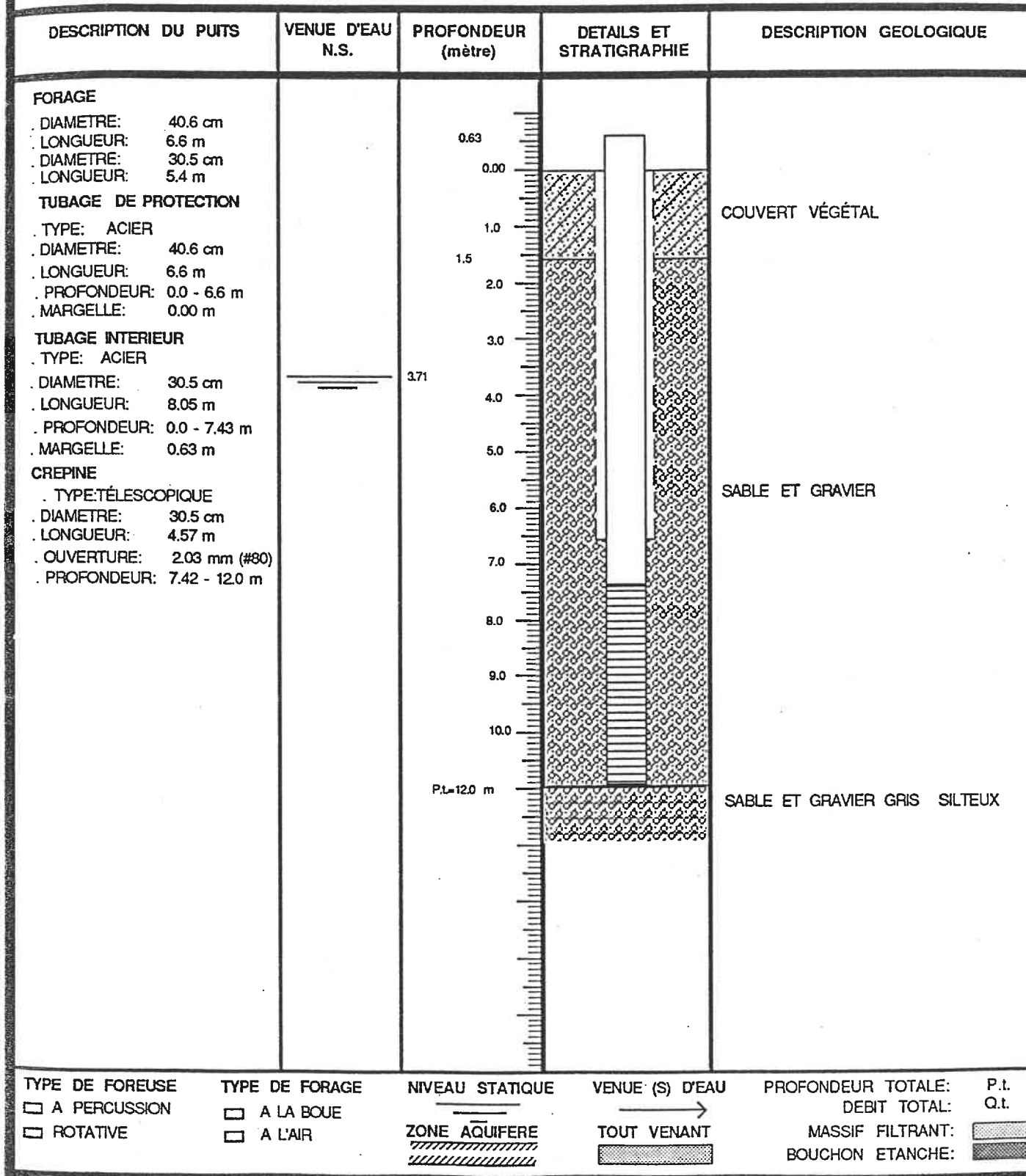


FIGURE 2. Schéma d'installation du puits d'alimentation P-5

ANNEXE 5

Reportage photographique



Photo 1 : Vue du puits P-5 Arthabaska (17 septembre 2020)



Photo 2 : Vue du puits P-4 Arthabaska (17 septembre 2020)



Photo 3 : Vue du puits P-3 Arthabaska (17 septembre 2020)



Photo 4 : Vue du puits P-2 Arthabaska (17 septembre 2020)



Photo 5 : Vue du puits P-1 Arthabaska (17 septembre 2020)



Photo 6 : Vue de l'alignement des puits Arthabaska (17 septembre 2020)



Photo 7 : Vue extérieure de l'usine Arthabaska (17 septembre 2020)



Photo 8 : Vue intérieure de l'usine Arthabaska (17 septembre 2020)



Photo 9 : Vue de la génératrice (17 septembre 2020)



Photo 10 : Vue du mur retenant le bassin sous l'usine (17 septembre 2020)



Photo 11 : Vue de la pompe doseuse du chlore (17 septembre 2020)



Photo 12 : Vue des analyseurs (17 septembre 2020)



Photo 13 : Vue du piézomètre 1 pour le puits Victoriaville (17 septembre 2020)



Photo 14 : Vue du piézomètre 2 pour le puits Victoriaville (17 septembre 2020)



Photo 15 : Vue du piézomètre 3 pour le puits Victoriaville (17 septembre 2020)



Photo 16 : Vue extérieure de l'usine Victoriaville (17 septembre 2020)



Photo 17 : Vue intérieure de l'usine Victoriaville (17 septembre 2020)



Photo 18 : Vue du site d'injection de pyrophosphate de sodium (17 septembre 2020)



Photo 19 : Vue du débitmètre de l'usine (17 septembre 2020)



Photo 20 : Vue des réacteurs UV (17 septembre 2020)



Photo 21 : Vue du réservoir Saint-Michel (17 septembre 2020)

ANNEXE 6

Modélisation

Ville de Victoriaville

Étude hydrogéologique

Révision des aires de protection et des indices de vulnérabilité DRASTIC

N/Réf. : 19193-101

TABLE DES MATIÈRES

1.0	INTRODUCTION	A6-1
2.0	SOURCES DES DONNÉES DISPONIBLES	A6-1
3.0	MODÈLE CONCEPTUEL D'ÉCOULEMENT	A6-2
3.1	Contextes physiographique et hydrographique	A6-2
3.2	Contexte géologique.....	A6-3
4.0	MODÈLE NUMÉRIQUE D'ÉCOULEMENT	A6-4
4.1	Code de modélisation numérique d'écoulement et logiciel de visualisation.....	A6-4
4.2	Géométrie du modèle numérique d'écoulement	A6-5
4.3	Paramètres, conditions initiales et limites du modèle numérique.....	A6-5
4.4	Calibration du modèle	A6-6
4.5	Analyse de sensibilité	A6-8
5.0	AIRES DE PROTECTION DU SITE DE PRÉLÈVEMENT	A6-9
5.1	Simulation des conditions dynamiques de pompage.....	A6-9
5.2	Détermination des aires de protection	A6-9
6.0	VULNÉRABILITÉ DES EAUX DANS LES AIRES DE PROTECTION.....	A6-10

LISTE DES FIGURES

Figure A6-1 :	Domaine d'écoulement modélisé et conditions limites
Figure A6-2 :	Topographie
Figure A6-3 :	Géologie du socle rocheux
Figure A6-4 :	Élévation du socle rocheux
Figure A6-5 :	Géologie des dépôts superficiels
Figure A6-6 :	Épaisseur des dépôts superficiels
Figure A6-7 :	Piézométrie statique simulée sur le domaine d'écoulement et localisation des points de contrôle du modèle

LISTE DES FIGURES (SUITE)

Figure A6-8 :	Graphique des résultats de calibration
Figure A6-9 :	Résultats de l'analyse de sensibilité
Figure A6-10 :	Aires de protection intermédiaire et éloignée du puits Victoriaville
Figure A6-11 :	Aires de protection intermédiaire et éloignée des puits Arthabaska
Figure A6-12 :	Distribution spatiale du paramètre de la profondeur de la nappe (Indice D)
Figure A6-13 :	Distribution spatiale du paramètre de la recharge (Indice R)
Figure A6-14 :	Distribution spatiale du paramètre du milieu aquifère (Indice A)
Figure A6-15 :	Distribution spatiale du paramètre du type de sol (Indice S)
Figure A6-16 :	Distribution spatiale du paramètre de la topographie (Indice T)
Figure A6-17 :	Distribution spatiale du paramètre de la zone vadose (Indice I)
Figure A6-18 :	Distribution spatiale du paramètre de la conductivité hydraulique (Indice C)
Figure A6-19 :	Distribution spatiale de l'indice de vulnérabilité DRASTIC et aires de protection du puits Victoriaville
Figure A6-20 :	Distribution spatiale de l'indice de vulnérabilité DRASTIC et aires de protection des puits Arthabaska

LISTE DES TABLEAUX

Tableau A6-1 :	Bibliographie -----	A6-1
Tableau A6-2 :	Valeurs de conductivité hydraulique appliquées aux unités géologiques -----	A6-6
Tableau A6-3 :	Valeurs de recharge -----	A6-6
Tableau A6-4 :	Comparaison des niveaux d'eau statiques observés et simulés -----	A6-7
Tableau A6-5 :	Valeurs des paramètres du modèle utilisées dans l'analyse de sensibilité -----	A6-8
Tableau A6-6 :	Résultats de l'analyse de sensibilité -----	A6-8
Tableau A6-7 :	Puits Victoriaville – Débit moyen maximum déterminé sur une période de 90 jours -----	A6-9
Tableau A6-8 :	Puits Arthabaska – Débit moyen d'exploitation -----	A6-9
Tableau A6-9 :	Valeurs de porosité efficace appliquées aux unités géologiques -----	A6-10
Tableau A6-10 :	Paramètres et poids de la méthode DRASTIC et cartes associées -----	A6-10

LISTE DES ANNEXES

Annexe A6-1 :	Figures A6-1 à A6-20
---------------	----------------------

1.0 INTRODUCTION

La mise à jour des aires de protection des sites de prélèvement d'eau souterraine de la ville de Victoriaville (puits Victoriaville et puits Arthabaska) ainsi que des indices de vulnérabilité à l'intérieur des aires de protection de ces sites de prélèvement a été réalisée selon la démarche préconisée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans son guide technique *Détermination des aires de protection des prélèvements d'eau souterraine et des indices de vulnérabilité DRASTIC*. Les aires de protection ont été révisées à l'aide de la modélisation numérique et la vulnérabilité des eaux souterraines pour chaque aire de protection a été évaluée en utilisant la méthode DRASTIC.

Les étapes de travail ayant mené à la détermination des aires de protection des puits et des indices de vulnérabilité ont été réalisées dans l'ordre suivant :

- consultation des données disponibles (études antérieures, données accès gratuits);
- développement d'un modèle conceptuel d'écoulement;
- choix du code numérique d'écoulement et de transport;
- construction du modèle numérique d'écoulement;
- calibration du modèle en conditions statiques;
- analyse de sensibilité du modèle;
- simulation des conditions de pompage;
- délimitation des aires de protection intermédiaire et éloignée;
- détermination du niveau de vulnérabilité des eaux souterraines par la méthode DRASTIC.

2.0 SOURCES DES DONNÉES DISPONIBLES

Le modèle conceptuel ainsi que la modélisation sont basés sur les informations obtenues dans le document référencé au tableau A6-1 suivant :

Tableau A6-1 - Bibliographie

Source	Titre	Référence	Date
Foratek International Inc.	Résultats des essais détaillés pour l'exploitation des eaux souterraines en vue de combler les besoins en eau potable de la ville de Victoriaville	No. 813	1987
Foratek International Inc.	Recherche en eau souterraine en vue de combler les besoins en eau potable de la ville d'Arthabaska	No. 1092	1990
LNA Laforest Nova Aqua	Aires de protection du puits Victoriaville – Rapport hydrogéologique	06-5770	2007
LVM	Estimation des aires d'alimentation et de protection des puits de captage	153-P036958-0130-HD-0001-00	2011

Source	Titre	Référence	Date
Hydro-Ressources Inc.	Essais de traçage – Victoriaville – Rapport Technique	P12-115	2013

D'autres sources de données gouvernementales ont permis d'établir la géométrie du modèle d'écoulement et ces paramètres :

- Données Québec : Modèle numérique de terrain (LIDAR)
- Données Québec : Réseau hydrographique (GRHQ)
- Programme d'Acquisition de Connaissance des Eaux Souterraines (PACES) : Projet Nicolet Saint-François : Contextes hydrostratigraphiques
- Système d'Informations Géominières (SIGÉOM) : Dépôts quaternaires et géologie du roc
- Système d'Informations Hydrogéologiques (SIH) : Stratigraphie et piézométrie

3.0 MODÈLE CONCEPTUEL D'ÉCOULEMENT

3.1 Contextes physiographique et hydrographique

La ville de Victoriaville est située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, dans le bassin versant de la rivière Nicolet. Celle-ci se trouve dans le piémont des Appalaches, qui influence son relief caractérisé par la présence de plaines et de collines. L'altitude moyenne dans la plaine s'établit à 130 mètres et les plus hauts sommets environnants s'élèvent à 300 mètres d'altitude.

Les puits Victoriaville ainsi que les puits du secteur Arthabaska sont situés aux abords de la rivière Nicolet où le relief est faiblement accidenté (moins de 1 %). Toutefois, au sud-ouest des sites de prélèvement, la présence de collines accentue la topographie rapidement où des dénivelés de plus de 100 mètres sont observables.

Dans la région, quelques cours d'eau primaires et secondaires sont drainés par la rivière Nicolet qui constitue le cours d'eau principal.

Le fond de carte topographique 1 : 20 000 et la localisation des puits des secteurs Victoriaville et Arthabaska, présentés à la figure A6-1, permettent d'observer les contextes physiographique et hydrographique décrits.

L'élaboration d'un modèle hydrogéologique conceptuel requiert la définition des limites naturelles d'écoulement de l'eau souterraine à une échelle spatiale permettant de représenter l'aire d'alimentation de l'ouvrage de captage. En général, ces limites peuvent être attribuées aux frontières d'un bassin versant, aux limites de partage des eaux souterraines, aux lignes d'écoulement de l'eau souterraine, aux cours d'eau primaires et secondaires, aux lacs, à des frontières imperméables (ex. formation argileuse, roc faiblement fracturé) ou à des frontières dont la relation hydraulique avec l'aquifère est connue (ex. recharge latérale).

Afin de représenter les aires d'alimentation du puits collecteur de Victoriaville et des cinq puits Arthabaska, la définition du domaine d'écoulement est basée sur les éléments hydrographiques et topographiques suivants :

- les limites des sous-bassins versants de la rivière Nicolet ;
- les lignes d'écoulement des eaux souterraines faisant la jonction entre les hauts sommets du bassin versant et la rivière Nicolet.

Le domaine d'écoulement est montré à la figure A6-1. Les données de télédétection laser (LIDAR) ont été traitées afin de cartographier la topographie du secteur d'étude (référence figure A6-2).

3.2 Contexte géologique

3.2.1 Géologie du socle rocheux

Dans la région de Victoriaville, les formations rocheuses rencontrées varient en fonction du relief. La formation de Bulstrode, d'âge ordovicien composé d'ardoise calcaireuse avec interlits de calcaire argileux, se trouve dans les secteurs de basses altitudes. Tandis qu'au sud de la ville, où le relief est plus accidenté, la formation de Sweetsburg, d'âge cambrien composé de phyllade métapélitique noir à lamines silteuses, conglomérat et quartzite, est présente.

Une description plus détaillée des formations rocheuses et de leurs propriétés hydrodynamiques est décrite dans le rapport du PACES. Celui-ci indique que les deux formations rocheuses, présentes majoritairement dans la région, possèdent des propriétés hydrodynamiques comparables.

La géologie du socle rocheux simplifiée dans le modèle hydrogéologique conceptuel est présentée à la figure A6-3.

La disponibilité d'un grand nombre de données stratigraphiques dans la région (SIH, PACES) a permis d'estimer et de cartographier l'élévation du socle rocheux montrée à la figure A6-4.

3.2.2 Géologie des dépôts superficiels

Les puits de la ville exploitent une formation aquifère constituée de sable et gravier située dans les dépôts deltaïques et fluviaux anciens et récents de la rivière Nicolet. Ces dépôts présentent une épaisseur variable de 10 à 15 mètres aux abords de la rivière et s'amincissent en s'éloignant de celle-ci dans l'axe est-ouest. Ils reposent sur un till mince remanié qui, par endroits, est en contact direct avec le socle rocheux.

Au sud de la ville, où le relief est plus accidenté, les dépôts de till recouvrent le roc avec une épaisseur variant de 0 à 5 mètres, mais se retrouvent majoritairement en couverture mince.

La distribution spatiale des dépôts superficiels, simplifiée dans le modèle hydrogéologique conceptuel, est montrée à la figure A6-5 ainsi que la distribution de l'épaisseur totale des dépôts superficiels considérée dans le modèle est présentée à la figure A6-6.

3.2.3 Recharge

Les travaux du PACES ont rapporté des valeurs de recharge de l'aquifère libre allant de 225 à 310 mm/an sur le territoire couvert par le modèle hydrogéologique conceptuel. Les études antérieures de modélisation rapportent des valeurs de la littérature pour les types de dépôt suivants :

- dépôts alluvionnaires : 343 mm/an
- dépôts deltaïques : 172 mm/an
- dépôts glaciaires (till) : 100 mm/an

4.0 MODÈLE NUMÉRIQUE D'ÉCOULEMENT

4.1 Code de modélisation numérique d'écoulement et logiciel de visualisation

Le modèle conceptuel qui a été élaboré sur la base du contexte d'écoulement décrit précédemment a servi de fondement pour l'élaboration du modèle numérique utilisé pour calculer l'écoulement de l'eau souterraine du secteur à l'étude. Akifer a choisi d'utiliser le logiciel de visualisation ModelMuse (version 4.3.0.0) pour ce mandat. Les codes d'écoulement, MODFLOW (McDonald, M.J. et Harbaugh, A.W., 1988) et de transport des particules, MODPATH, sont modulaires et s'appliquent dans un maillage tridimensionnel de différences finies. Le logiciel de visualisation ainsi que les codes numériques d'écoulement et de transport ont été développés par la Commission Géologique des États-Unis (USGS) et sont les plus utilisés et reconnus aux États-Unis et au Canada.

L'interface graphique ModelMuse propose de multiples options pertinentes pour la génération du maillage, l'assignation des propriétés du modèle et des conditions aux limites, le calage du modèle et la visualisation des résultats en deux ou trois dimensions. Le code MODFLOW permet de modéliser des systèmes complexes tels que des systèmes multi-aquifères libres, captifs ou semi-captifs, homogènes ou hétérogènes, isotropes ou anisotropes et d'épaisseurs variables. L'écoulement peut être simulé en régime permanent ou transitoire. Le code MODFLOW permet également de simuler des perturbations extérieures telles que la recharge, l'évapotranspiration, un régime de pompage, etc. Le code MODPATH simule le transport et le temps de migration des contaminants dans les systèmes aquifères et permet d'établir les aires d'alimentation des puits de pompage et leurs aires de protection. Les simulations sont effectuées en régime permanent pour représenter les processus d'écoulement sur une base de temps infinie.

4.2 Géométrie du modèle numérique d'écoulement

Le domaine d'écoulement représenté dans le modèle numérique couvre une superficie d'environ 11 km² et présente des dimensions latérales maximales est-ouest de 4 km et nord-sud de 4 km. Sur l'ensemble du domaine, un maillage de modélisation de 30 m x 30 m a été défini parallèlement à la grille UTM NAD 83 (fuseau 19).

Verticalement, le modèle est défini par deux couches : une première couche correspondant aux dépôts de surface et une seconde couche correspondant au roc fracturé. Cette dernière a été discrétisée en trois sous-couches afin de pouvoir modéliser la variation de la conductivité hydraulique en fonction de la profondeur et les gradients verticaux. La distribution spatiale des différents dépôts superficiels et des formations rocheuses dans le modèle numérique d'écoulement ainsi que l'application de celles-ci sont détaillées aux figures A6-3 et A6-5. La surface supérieure du modèle a été fixée par la topographie de la surface du sol obtenue par les relevés LIDAR. La base du modèle a été définie en imposant une élévation constante par rapport au niveau moyen de la mer de 75 mètres. Celle-ci est inférieure d'une quarantaine de mètres par rapport à l'élévation de la base des puits.

L'épaisseur des dépôts, et donc l'élévation de la limite entre les deux couches, a été obtenue par interpolation avec le logiciel Surfer à partir des données disponibles (SIH, études antérieures et cartes géologiques). Lors de l'interpolation, une épaisseur minimale de 3 mètres a été imposée notamment dans les zones où le roc est affleurant. La topographie de surface et celle du roc au niveau du domaine de modélisation ainsi que les épaisseurs des dépôts superficiels interpolées sont présentées aux figures A6-2, A6-4 et A6-6.

4.3 Paramètres, conditions initiales et limites du modèle numérique

4.3.1 Conditions limites du modèle numérique d'écoulement

Trois types de conditions aux limites ont été imposés au modèle numérique d'écoulement :

- des conditions de charge constante (dites de type Dirichlet) ont été spécifiées au niveau des rivières, cours d'eau permanents et des lacs;
- des conditions de charge dépendante (dites de type Cauchy) ont été imposées au niveau des cours d'eau secondaires et intermittents;
- des conditions à flux nul (dites de type Neumann) ont été spécifiées au niveau des limites des sous-bassins versants, correspondant à des hauts topographiques du secteur d'étude.

Une condition de flux constant, correspondant à la recharge, a été appliquée au niveau de la surface du modèle. La modélisation s'effectuant à l'échelle de sous-bassins versants, une valeur de recharge uniforme a été appliquée (Woessner, 2015).

La limite inférieure du modèle a été considérée comme une base imperméable et ne permet pas d'entrée ou de sortie d'eau.

La figure A6-1 présente le domaine d'écoulement ainsi que les conditions limites imposées.

4.3.2 Conditions initiales du modèle numérique d'écoulement

Les hauteurs d'eau initiales ont été définies comme étant égales à la surface du modèle.

4.3.3 Paramètres du modèle d'écoulement

La détermination des aires de protection d'un ouvrage de captage nécessite de simuler les conditions moyennes d'écoulement dans un système aquifère, soit en régime permanent. Dans un tel contexte, les paramètres du modèle d'écoulement sont la conductivité hydraulique des unités géologiques et la recharge attribuée à la surface du modèle. Les différentes valeurs des paramètres retenues pour le modèle numérique proviennent des études hydrogéologiques existantes et de la littérature scientifique. Les valeurs de conductivité hydraulique et de recharge ont été fixées lors du processus de calibration du modèle et sont présentées aux tableaux A6-2 et A6-3.

Tableau A6-2 - Valeurs de conductivité hydraulique appliquées aux unités géologiques

Unité géologique	Conductivité horizontale (m/s)	Ratio conductivité horizontale/conductivité verticale (-)
Dépôts alluvionnaires	1,00E-03	10
Dépôts deltaïques	2,00E-04	10
Till	5,00E-05	10
Roc (sous-couche 1)	3,00E-06	1 000
Roc (sous-couche 2 et 3)	5,00E-07	1 000

Tableau A6-3 - Valeur de recharge

Type de recharge	Valeur (mm/an)
Uniforme sur la surface du modèle	300

4.4 Calibration du modèle

Le processus de calibration permet de déterminer les valeurs des paramètres du modèle qui permettent de mieux représenter la dynamique d'écoulement de l'aquifère à l'échelle des aires d'alimentation des puits. La calibration consiste à faire varier les paramètres hydrodynamiques du modèle (conductivité hydraulique et recharge) dont les valeurs ont été estimées afin d'obtenir des conditions d'écoulement simulées qui soient le plus près possible des conditions réelles. Par exemple, la charge hydraulique d'un puits d'observation ou l'élévation du sol ne sont pas des paramètres de calibration puisque ces données sont connues et fixées dans le modèle. Tandis que les valeurs de conductivité hydraulique ou de recharge

sont des moyennes de plusieurs résultats ou des valeurs estimées, donc approximatives. Par conséquent, il est possible de minimiser les écarts entre les valeurs de charges hydrauliques simulées par le modèle et celles mesurées sur le terrain à l'étape de calibration, en modifiant les différentes valeurs de conductivité hydraulique ou de recharge attribuées initialement au modèle.

La calibration du modèle a été effectuée en se basant sur les niveaux d'eau statiques obtenus lors des études hydrogéologiques précédentes ou les niveaux colligés dans le SIH. Les charges hydrauliques mesurées et simulées en conditions statiques sont présentées au tableau A6-4. La localisation des piézomètres ayant servi à la calibration du modèle ainsi que la piézométrie simulée en condition statique sont présentées à la figure A6-7.

Tableau A6-4 - Comparaison des niveaux d'eau statiques observés et simulés

Identification du puits	Coordonnées UTM 19		Élévation de l'eau souterraine (m)		Différences d'élévation (m) mesurée - simulée
	X (m)	Y (m)	mesurée	simulée	
P19	273 634,957	5 102 211,57	125,99	125,45	0,54
P18a	273 641,444	5 102 192,97	127,06	125,42	1,64
P18	273 659,61	5 102 202,92	126,6	125,41	1,18
P5	273 802,165	5 102 046,72	123,92	125,57	-1,65
P6	273 667,101	5 102 135,55	124,19	125,28	-1,09
P20	273 887,678	5 101 967,86	127,56	127,25	0,31
F17	273 701,786	5 102 205,71	125,71	125,37	0,34
F16	273 704,094	5 102 184,26	125,95	125,29	0,66
SIH1	273 510	5 100 830	172,1	171,7	0,4
SIH2	272 932	5 100 660	154,31	152,23	2,08
SIH3	273 675	5 099 000	232,38	231,17	1,21
SIH4	272 855	5 100 730	145,86	147,37	-1,51
SIH5	272 812	5 100 770	147,21	147	0,22
SIH6	273 066	5 101 250	136,93	137,73	-0,8
SIH7	273 080	5 101 370	136,58	135,55	1,03
SIH8	273 253	5 100 600	167,41	165,28	2,13
SIH9	272 850	5 101 410	135,91	136,42	-0,51
SIH10	274 451	5 099 000	134,91	135,46	-0,54

Lors de la calibration, des modifications aux valeurs de conductivité hydraulique initiales ont été apportées tout en maintenant des valeurs de recharge de l'aquifère acceptables. Ces modifications ont été faites en accord avec les valeurs obtenues lors des études précédentes ainsi que celles de la littérature. Au terme de la calibration, les niveaux d'eau simulés présentent un écart moyen absolu de 0,99 mètre comparativement à ceux qui ont été mesurés. La racine normalisée du carré (RMS) des écarts est de 0,7 %, ce qui indique que la calibration du modèle est adéquate puisque cette valeur doit être inférieure à 5 % pour considérer le modèle calibré. Le graphique présentant les résultats de calibration est illustré à la figure A6-8.

4.5 Analyse de sensibilité

Une étude de sensibilité du modèle a été réalisée pour valider le choix des paramètres hydrodynamiques (conductivité hydraulique et recharge) et pour vérifier la sensibilité du modèle à des variations de ces paramètres. La procédure d'analyse et d'interprétation de l'étude de sensibilité est décrite dans la norme ASTM D5611-94 (2016). Les valeurs calibrées de conductivité hydraulique des unités géologiques et de recharge ont été diminuées et augmentées individuellement d'un facteur de 25 % pour analyser le comportement du modèle numérique en réponse à ces variations. Les valeurs des paramètres en fonction des variations appliquées sont indiquées au tableau A6-5.

Tableau A6-5 - Valeurs des paramètres du modèle utilisées dans l'analyse de sensibilité

Paramètre	Unité géologique	Variation (%)						
		-75%	-50%	-25%	0%	25%	50%	75%
Conductivité hydraulique (m/s)	Dépôts alluvionnaires	2,5E-04	5,0E-04	7,5E-04	1,0E-03	1,3E-03	1,5E-03	1,8E-03
	Dépôts deltaïques	5,0E-05	1,0E-04	1,5E-04	2,0E-04	2,5E-04	3,0E-04	3,5E-04
	Till	1,3E-05	2,5E-05	3,8E-05	5,0E-05	6,3E-05	7,5E-05	8,8E-05
	Roc (sous-couche 1)	7,5E-07	1,5E-06	2,3E-06	3,0E-06	3,8E-06	4,5E-06	5,3E-06
	Roc (sous-couche 2 et 3)	1,3E-07	2,5E-07	3,8E-07	5,0E-07	6,3E-07	7,5E-07	8,8E-07
Recharge mm/an)	Uniforme	-	150	225	300	375	450	-

Les résultats du processus d'analyse de sensibilité sont montrés au tableau A6-6 ainsi que sous forme de graphiques à la figure A6-9. Trois critères d'erreur ont été utilisés afin de déterminer la sensibilité des paramètres de modélisation : la moyenne des erreurs (EM), la moyenne absolue des erreurs (EMA) et l'écart-quadratique moyen (RMSE).

Tableau A6-6 - Résultats de l'analyse de sensibilité

Paramètre	Critère d'erreur (m)	Variation (%)						
		-75%	-50%	-25%	0%	25%	50%	75%
Conductivité hydraulique (m/s)	EM	-2,06	-0,72	-0,16	0,31	0,64	0,88	1,05
	EMA	2,54	1,40	1,17	0,99	1,09	1,29	1,44
	RMSE	3,80	1,95	1,40	1,16	1,28	1,51	1,72
Recharge (mm/an)	EM	-	1,49	0,73	0,31	-0,07	-0,33	-
	EMA	-	1,86	1,16	0,99	1,11	1,25	-
	RMSE	-	2,55	1,36	1,16	1,32	1,55	-

Les résultats de l'analyse de sensibilité démontrent qu'il existe un compromis dans le choix des valeurs de conductivités hydrauliques des unités géologiques et de recharge qui permet de réduire les erreurs du modèle d'écoulement. La réponse du modèle par rapport aux paramètres calibrés (variation 0%) indique un écart minimal entre les valeurs de charges hydrauliques simulées et observées aux points de contrôle.

5.0 AIRES DE PROTECTION DU SITE DE PRÉLÈVEMENT

5.1 Simulation des conditions dynamiques de pompage

Les aires de protection des puits Victoriaville et Arthabaska ont été délimitées selon les débits moyens d'exploitation. Pour le puits Victoriaville, le débit moyen d'exploitation a été déterminé sur une période de 90 jours consécutifs pendant laquelle le prélèvement a été maximal au cours des dernières années. Sur la base des données journalières de production, de janvier 2014 à décembre 2018, le débit moyen maximal pour le puits Victoriaville est présenté au tableau A6-7.

Tableau A6-7 : Puits Victoriaville - Débit moyen maximum déterminé sur une période de 90 jours

Puits	Période de suivi		Débit moyen maximum sur 90 j (m ³ /j)	Période de débit maximum	
	Début	Fin		Début	Fin
Puits Victoriaville	2014-01-01	2018-12-31	10 665	2015-01-30	2015-04-29

Dans le cas des puits Arthabaska, seul un compteur totalisateur est présent. Les débits moyens d'exploitation pour chaque puits ont été fournis par la ville sur la base des prélèvements effectués de juin à août 2020 et d'essais de débit effectués à chacun des puits. Ils sont présentés au tableau A6-8. À titre indicatif, la somme des débits est de 3 400 m³/jour alors que le débit moyen d'exploitation calculé sur une période de 90 jours consécutifs pendant laquelle le prélèvement a été maximal, de janvier 2014 à décembre 2018, est de 3 393 m³/jour, ce qui est comparable.

Tableau A6-8 : Puits Arthabaska - Débits moyens d'exploitation

Puits	Débit moyen (m ³ /j)
Arthabaska – P1	200
Arthabaska - P2	550
Arthabaska - P3	850
Arthabaska - P4	850
Arthabaska - P5	950

Aux emplacements des puits Victoriaville et Arthabaska montrés à la figure A6-1, des prélèvements d'eau ont été appliqués aux cellules de la première couche du modèle correspondant aux dépôts superficiels. Dans le cas du puits collecteur de Victoriaville, quatre cellules de 30 mètres x 30 mètres ont été utilisées pour simuler l'étendue du pompage, où le débit total de 10 665 m³/j a été réparti également.

5.2 Détermination des aires de protection

Les aires de protection des puits Victoriaville et Arthabaska ont été déterminées par l'application du traçage inverse de particules combinant les codes MODPATH et MODFLOW. Les aires de protection intermédiaire bactériologique (200 jours) et virologique (550 jours) ainsi que les aires de protection éloignée (aires d'alimentation) interprétées de la modélisation sont présentées aux figures A6-10 et

A6-11. En noir correspond l'aire bactériologique, en vert l'aire virologique et en bleu l'aire éloignée. Les porosités efficaces appliquées à chaque unité géologique pour le transport de particules sont indiquées au tableau A6-9.

Tableau A6-9 - Valeurs de porosité efficace appliquées aux unités géologiques

Unité géologique	Porosité efficace (-)
Dépôts alluvionnaires	0,3
Dépôts deltaïques	0,3
Till	0,4
Roc	0,01

6.0 VULNÉRABILITÉ DES EAUX DANS LES AIRES DE PROTECTION

Comme mentionné à la section 2.3 du rapport d'analyse de la vulnérabilité, la vulnérabilité des eaux souterraines dans les aires de protection des puits Victoriaville et Arthabaska ont été évaluées avec la méthode de l'indice DRASTIC.

L'analyse des données spatialisées utilisées dans la modélisation numérique et les résultats générés, comme la piézométrie statique simulée, permettent d'estimer sur l'ensemble du domaine d'écoulement les valeurs des cotes des sept paramètres employés dans le calcul de l'indice DRASTIC. Une carte de distribution spatiale des cotes de chaque paramètre a été produite afin de comprendre leur influence sur les valeurs de l'indice DRASTIC calculées à l'échelle du modèle d'écoulement, selon la résolution du maillage numérique, 30 mètres x 30 mètres. Les références des cartes sont documentées au tableau A6-10. Par la suite, les cotes spatialisées associées à chaque paramètre de la méthode DRASTIC sont multipliées selon leur poids spécifique (tableau A6-10) et sont sommées spatialement pour calculer les valeurs de l'indice DRASTIC. Celles-ci sont montrées à la figure A6-19 avec les aires de protection du puits Victoriaville ainsi qu'à la figure A6-20 avec les aires de protection des puits Arthabaska.

Tableau A6-10 - Paramètres et poids de la méthode DRASTIC et cartes associées

Paramètre	Poids	Carte (no.figure)
Profondeur (Indice D)	5	A6-12
Recharge (Indice R)	4	A6-13
Milieu aquifère (Indice A)	3	A6-14
Type de sol (Indice S)	2	A6-15
Topographie (Indice T)	1	A6-16
Vadose (Indice I)	5	A6-17
Conductivité hydraulique (Indice C)	3	A6-18

Le traitement des données spatialisées a été réalisé à l'aide du logiciel QGIS basé sur le système d'information géographique (SIG).

ANNEXE 1

Figures A6-1 à A6-20

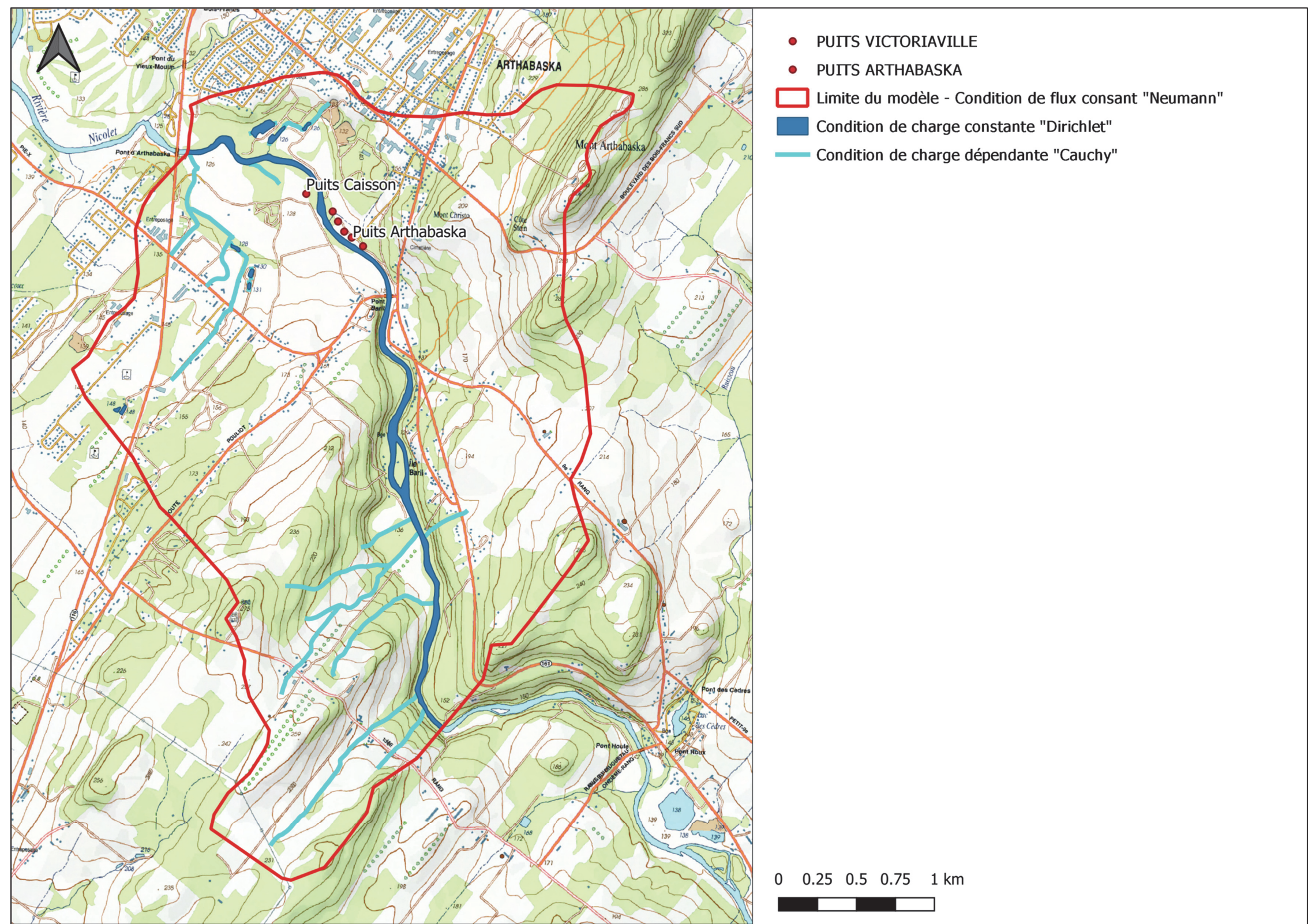


Figure A6-1 – Domaine d'écoulement modélisé et conditions limites

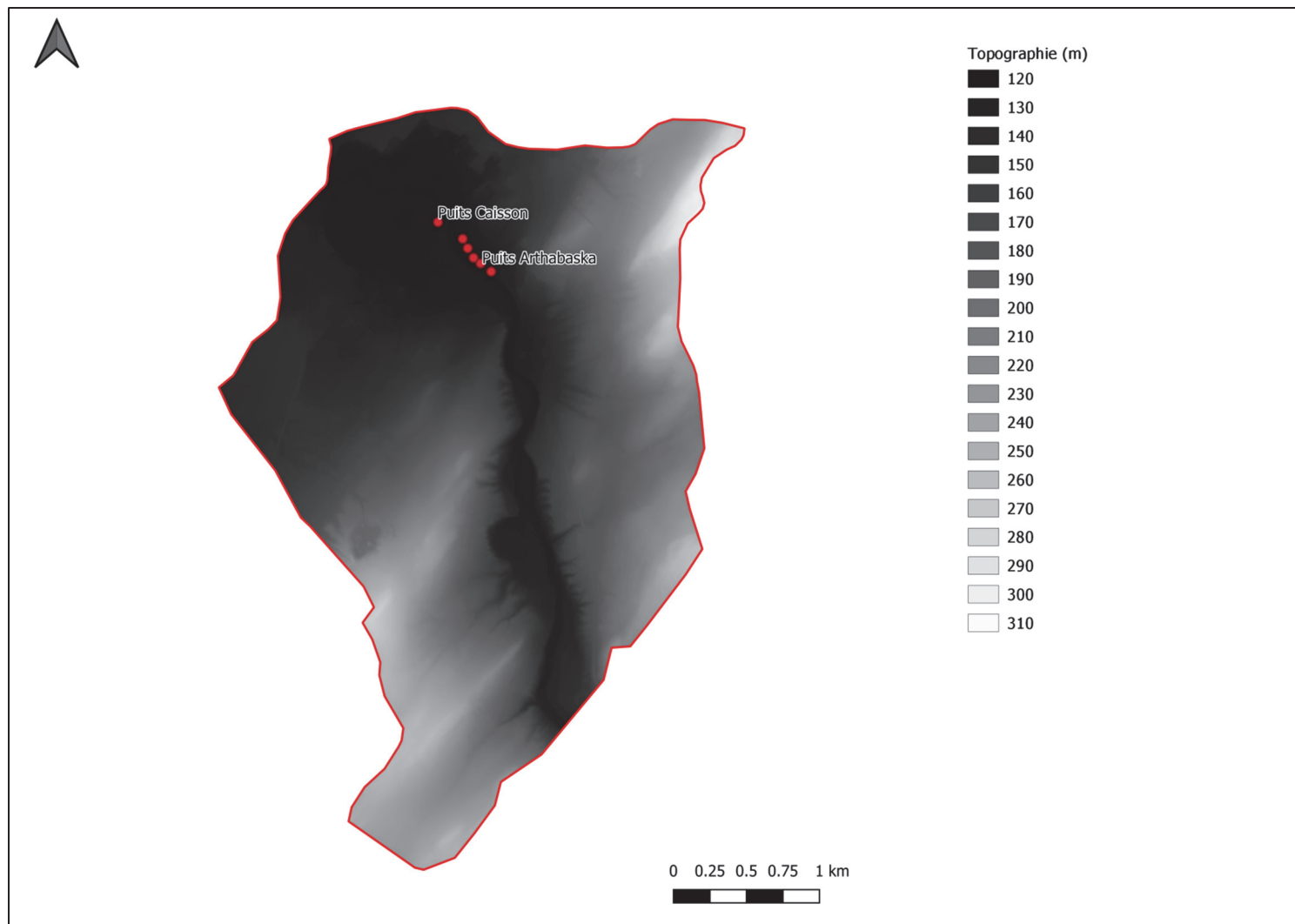


Figure A6-2 - Topographie

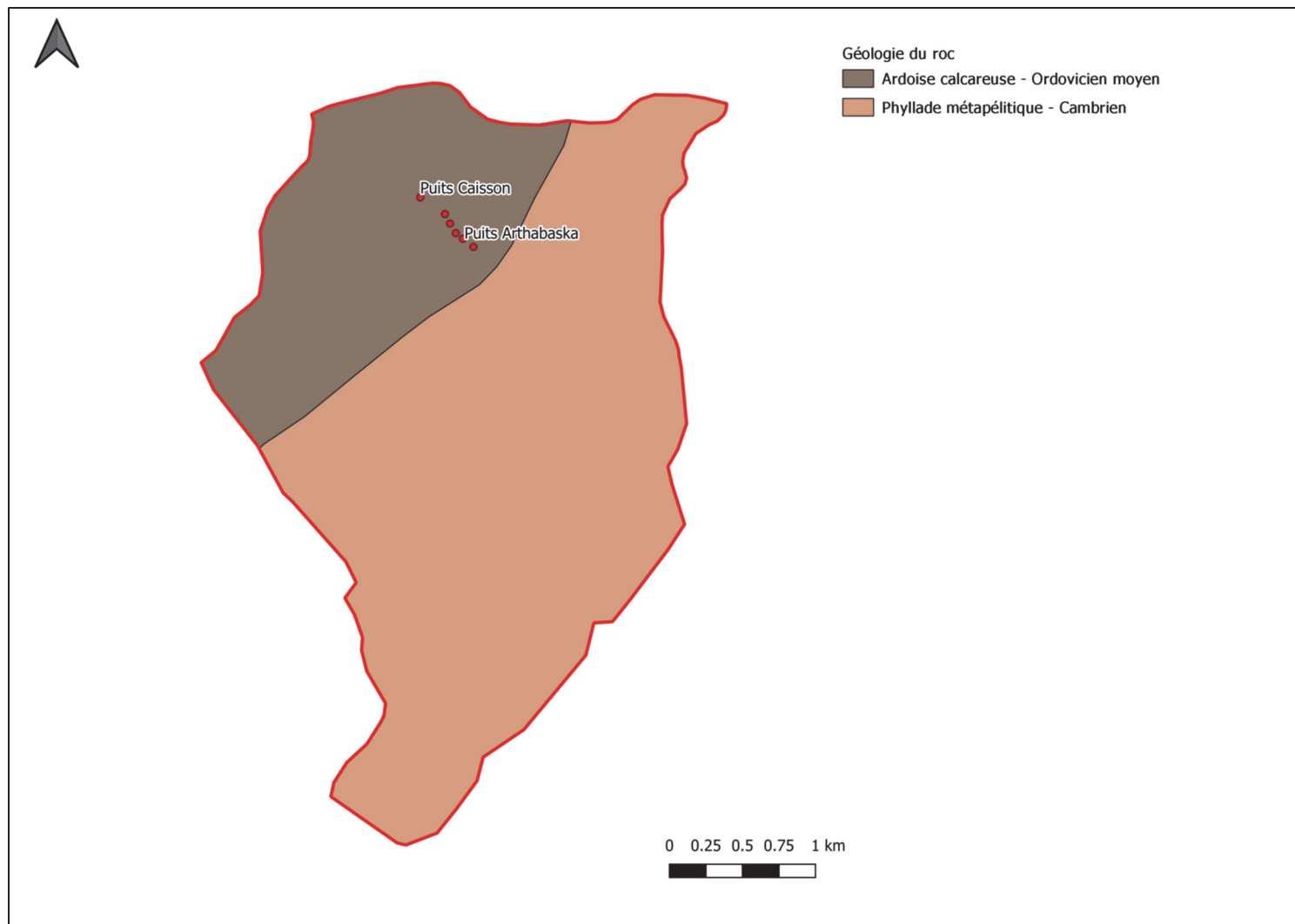


Figure A6-3 - Géologie du socle rocheux

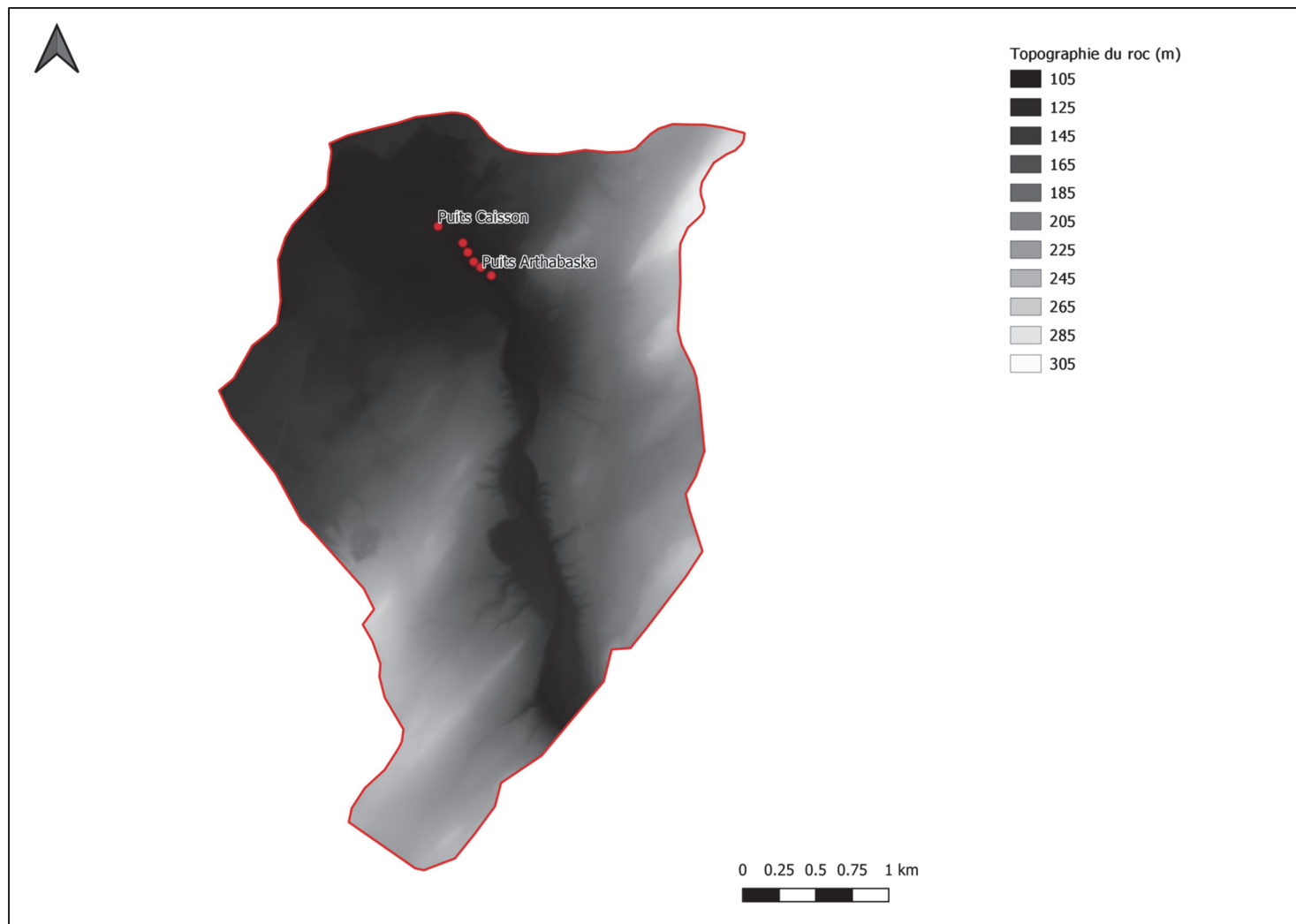


Figure A6-4 - Élévation du socle rocheux

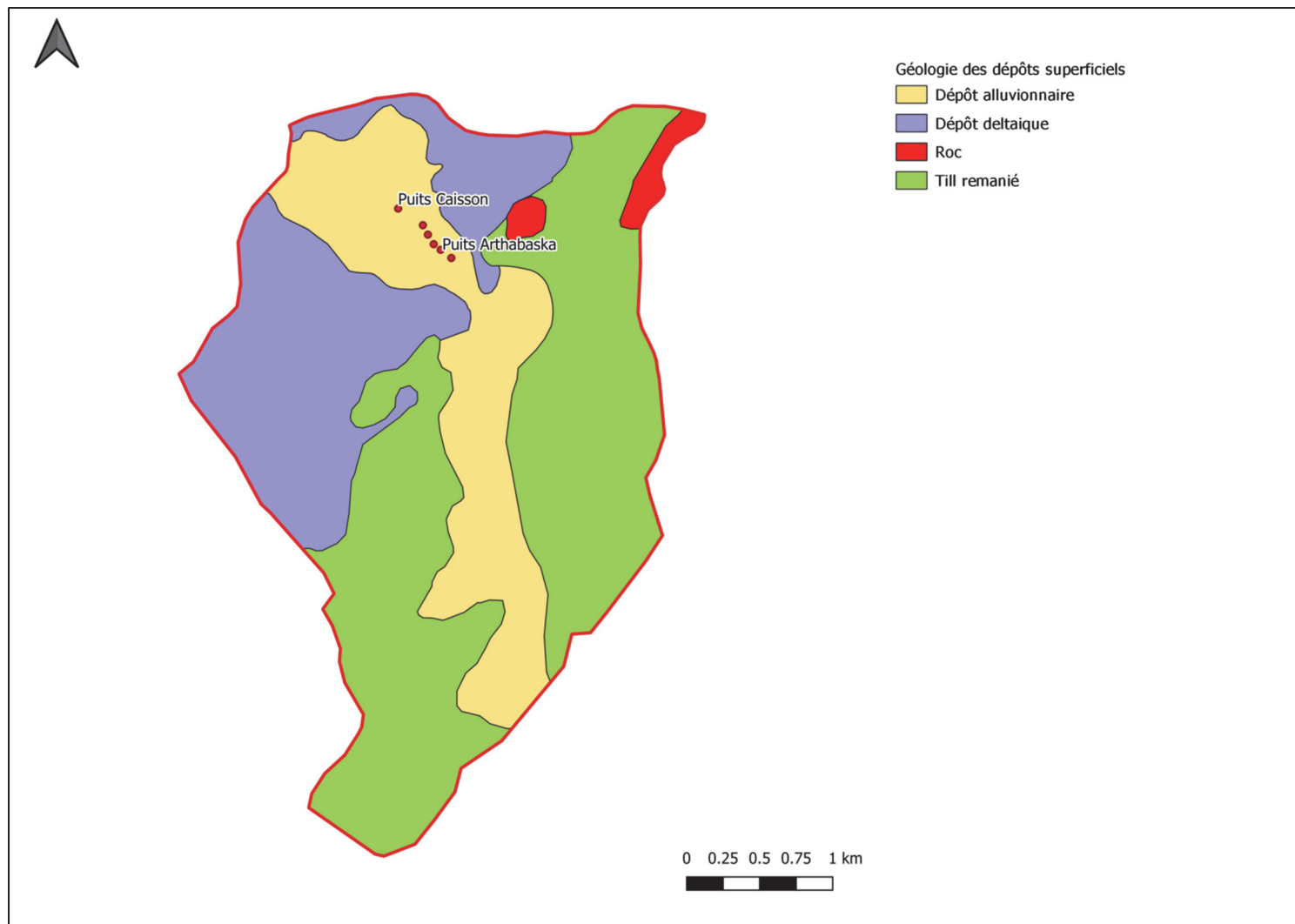


Figure A6-5 - Géologie des dépôts superficiels

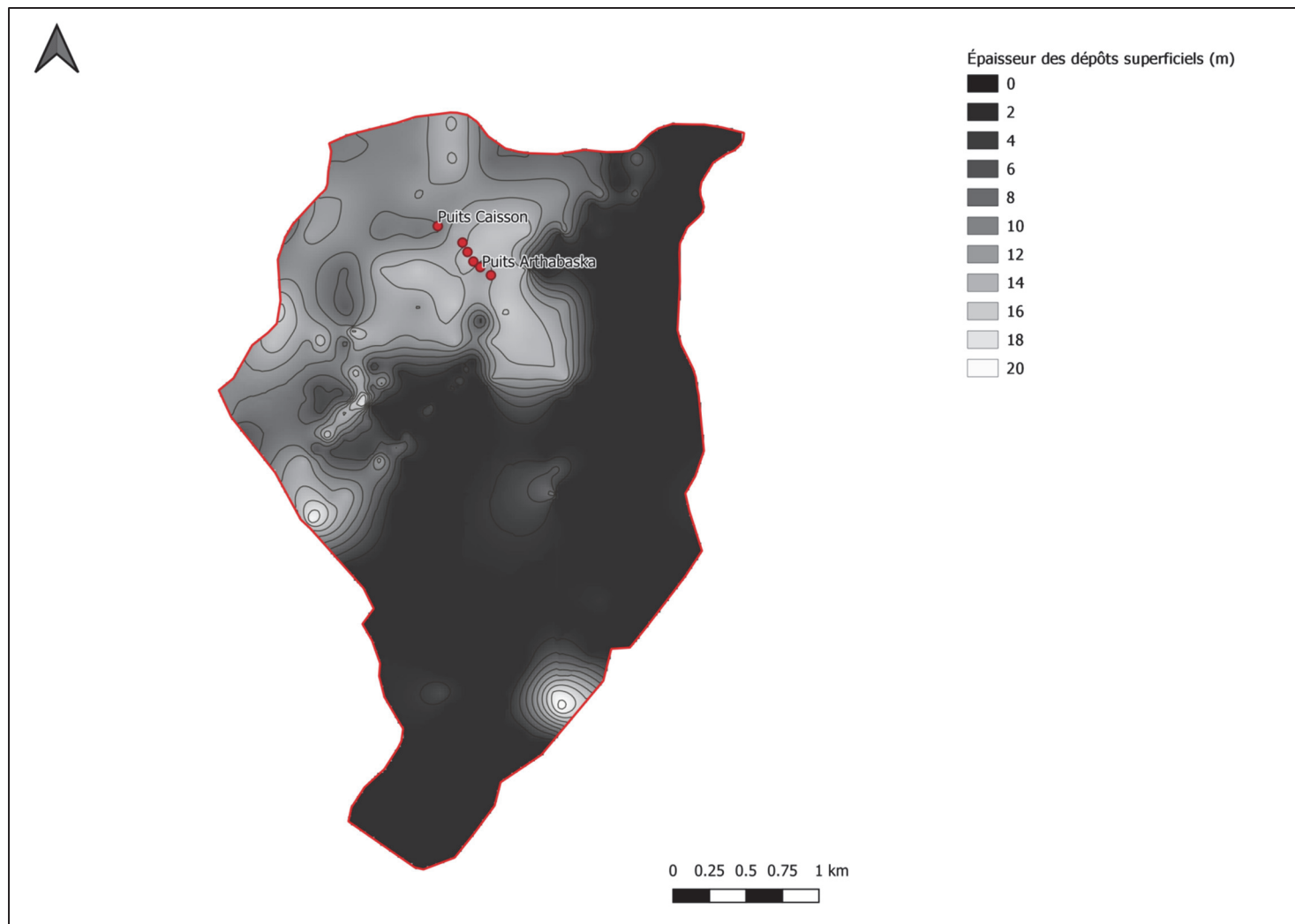


Figure A6-6 - Épaisseur des dépôts superficiels

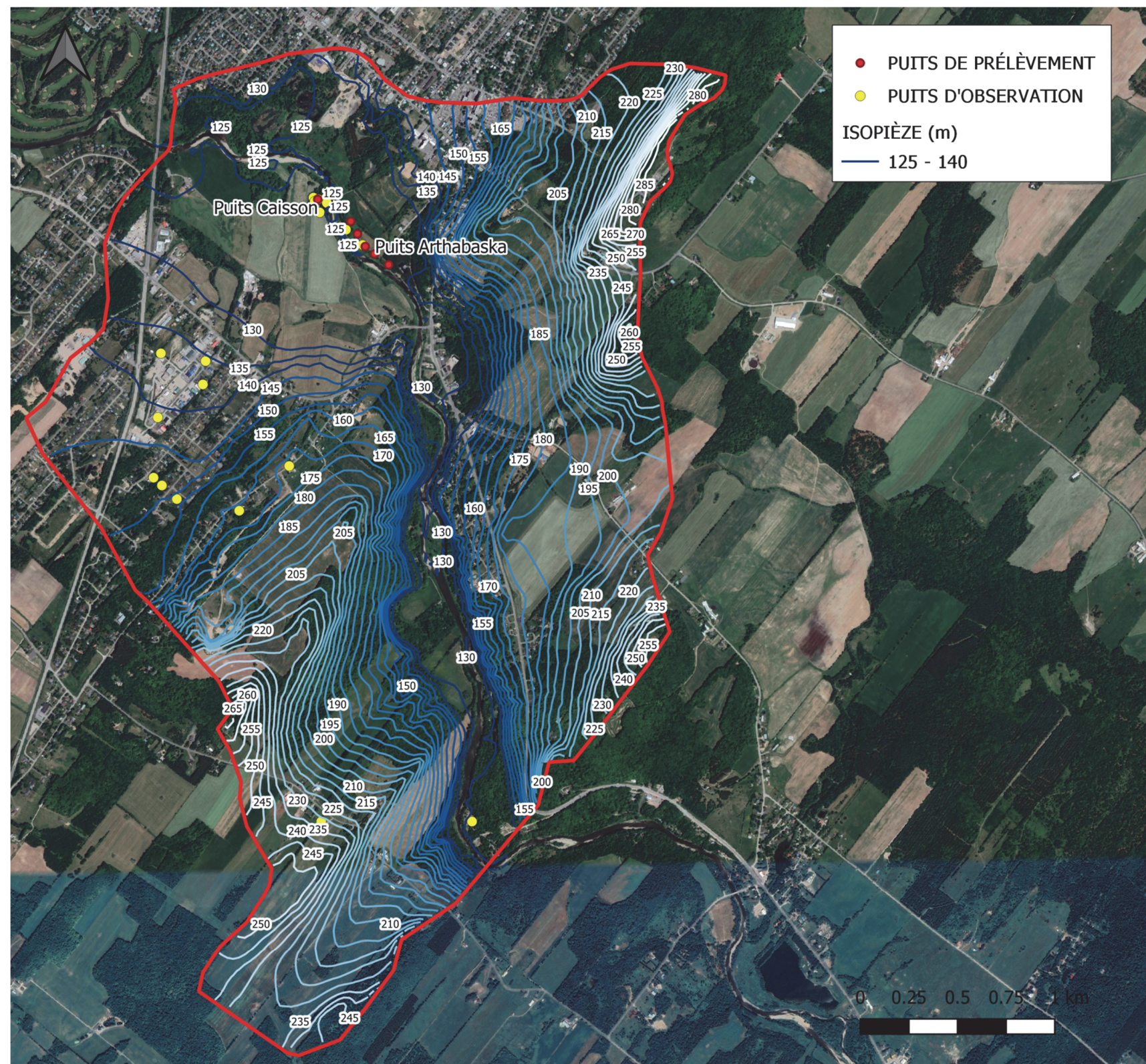


Figure A6-7 – Piézométrie statique simulée sur le domaine d'écoulement et localisation des points de contrôle du modèle

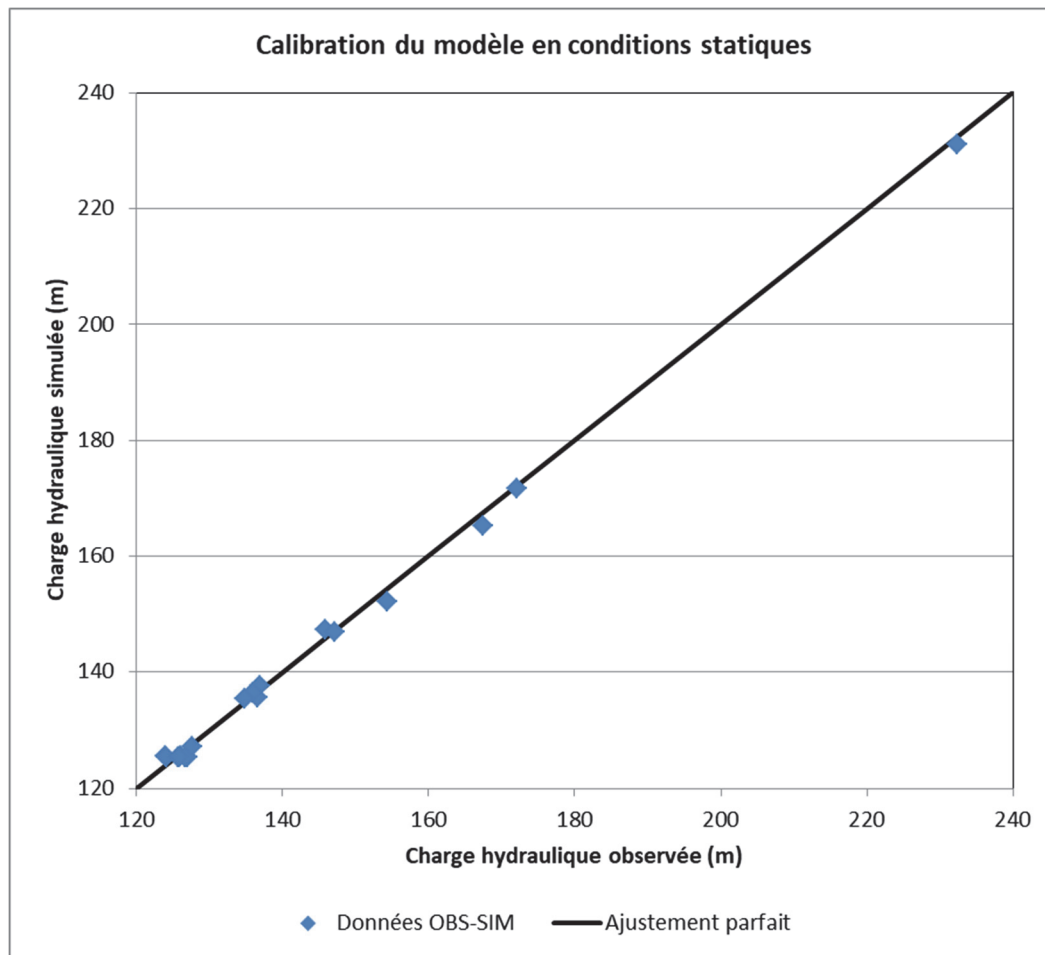


Figure A6-8 - Graphique des résultats de calibration

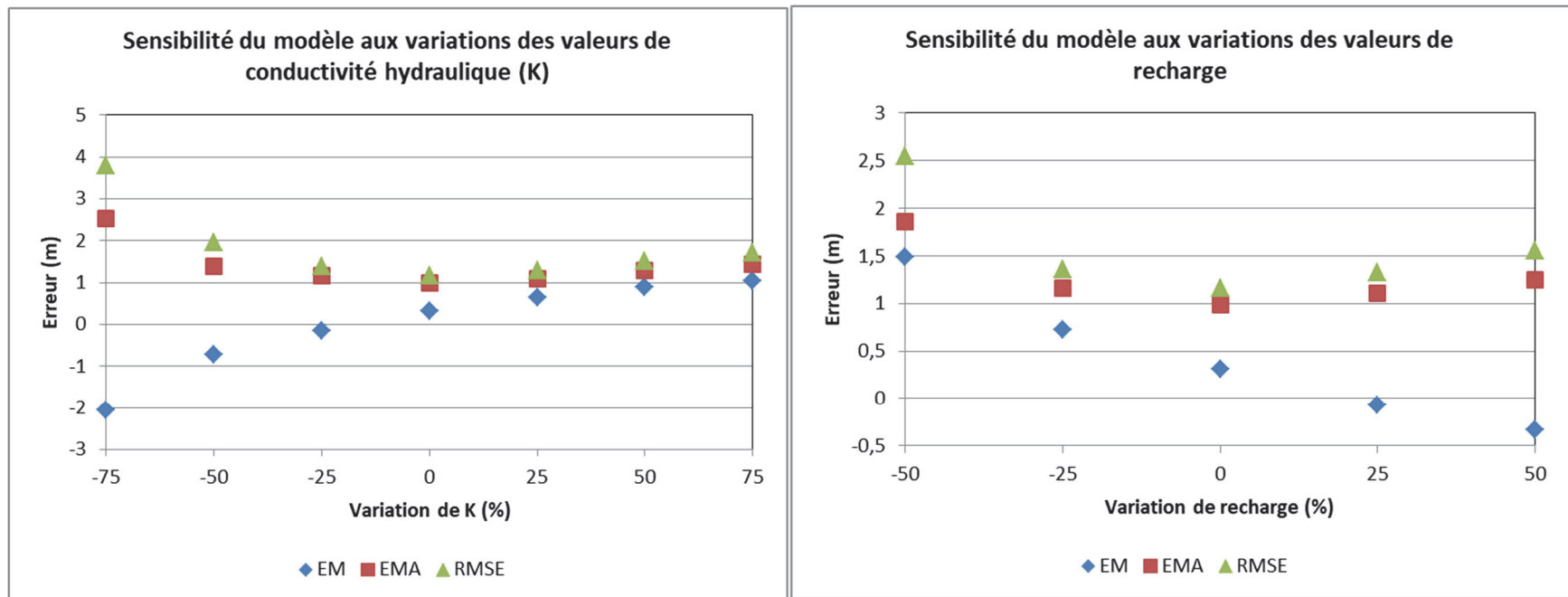


Figure A6-9 - Résultats de l'analyse de sensibilité

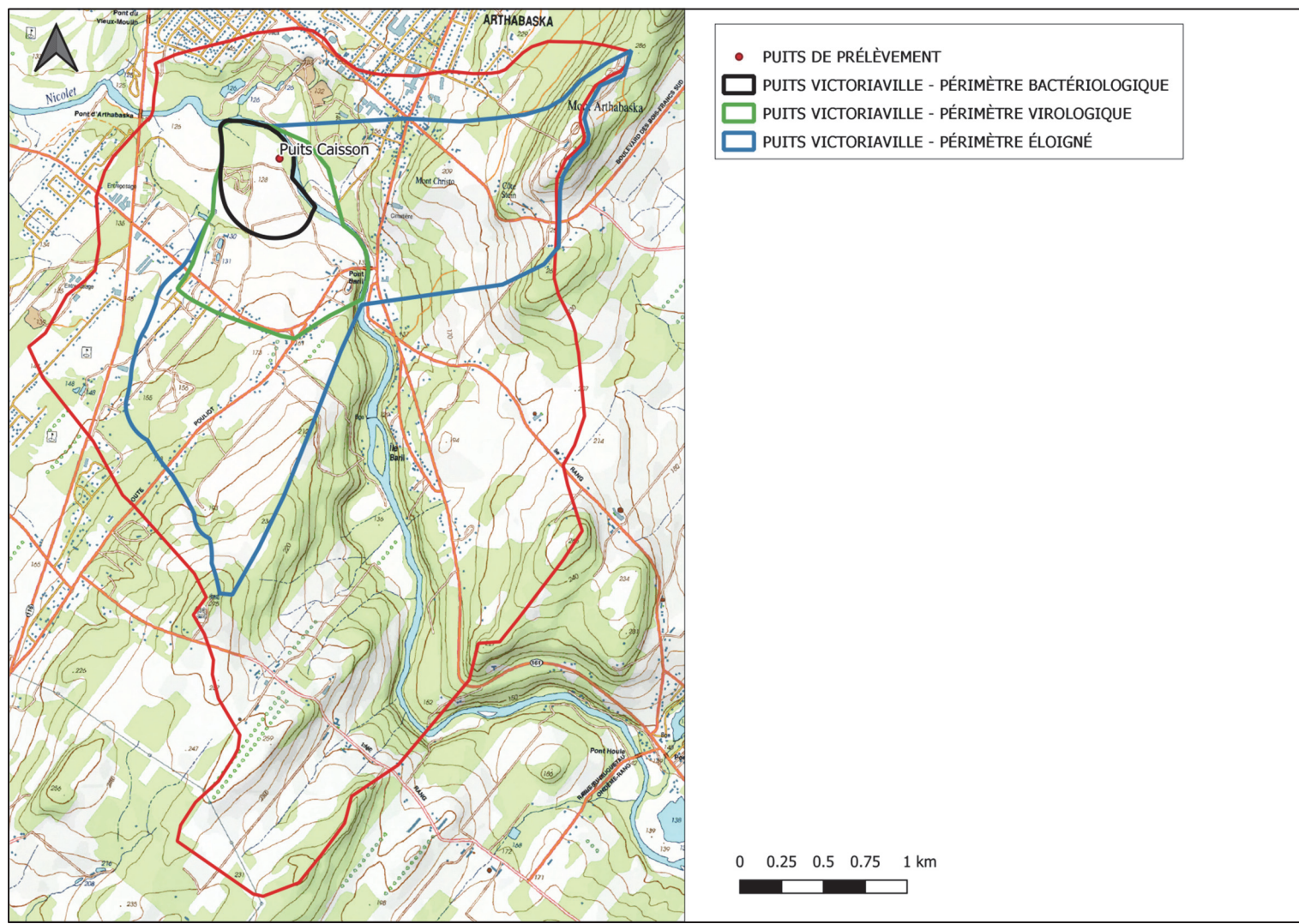


Figure A6-10 – Aires de protection intermédiaire et éloignée du puits Victoriaville

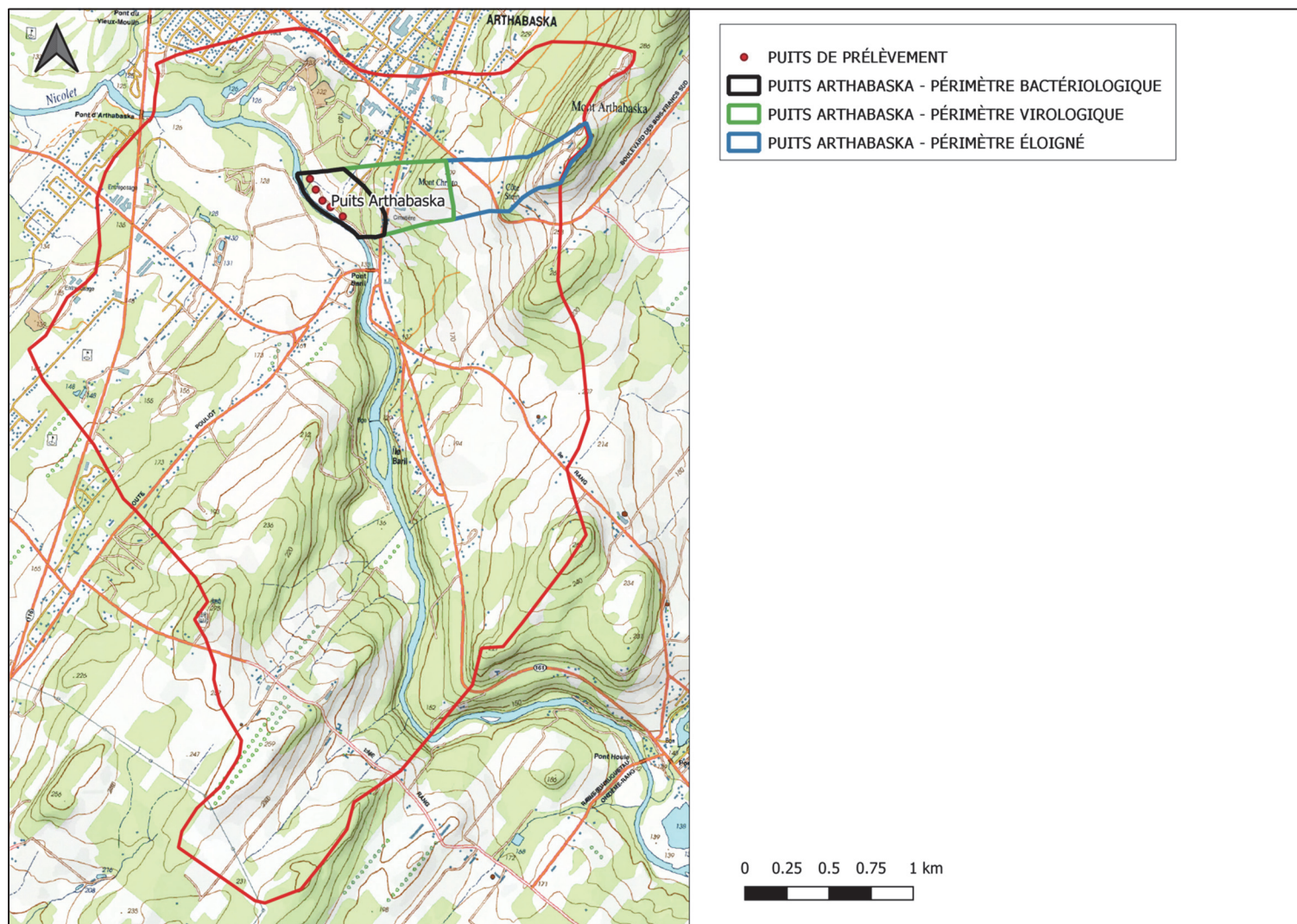


Figure A6-11 – Aires de protection intermédiaire et éloignée des puits Arthabaska

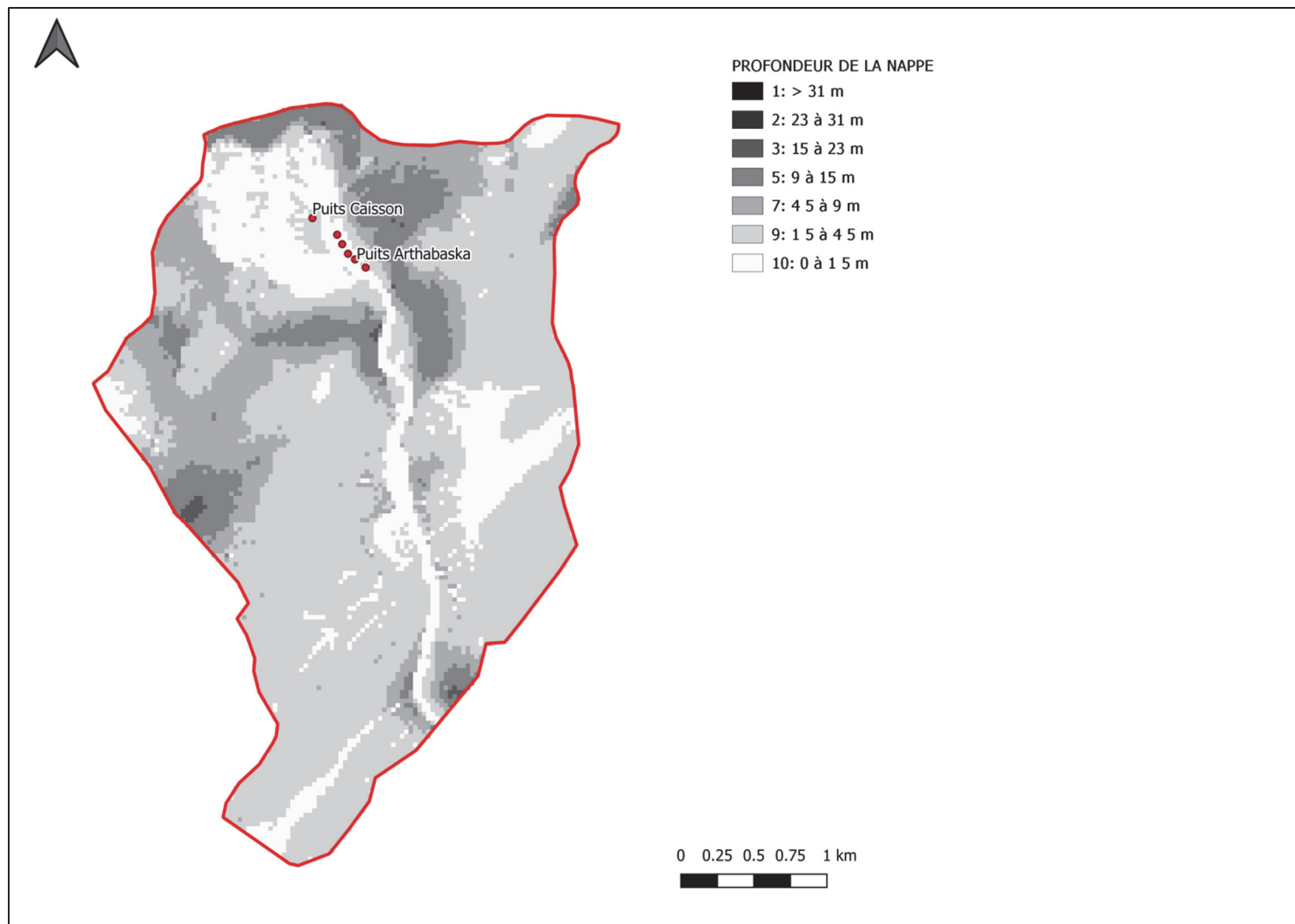


Figure A6-12 – Distribution spatiale du paramètre de la profondeur de la nappe (Indice D)

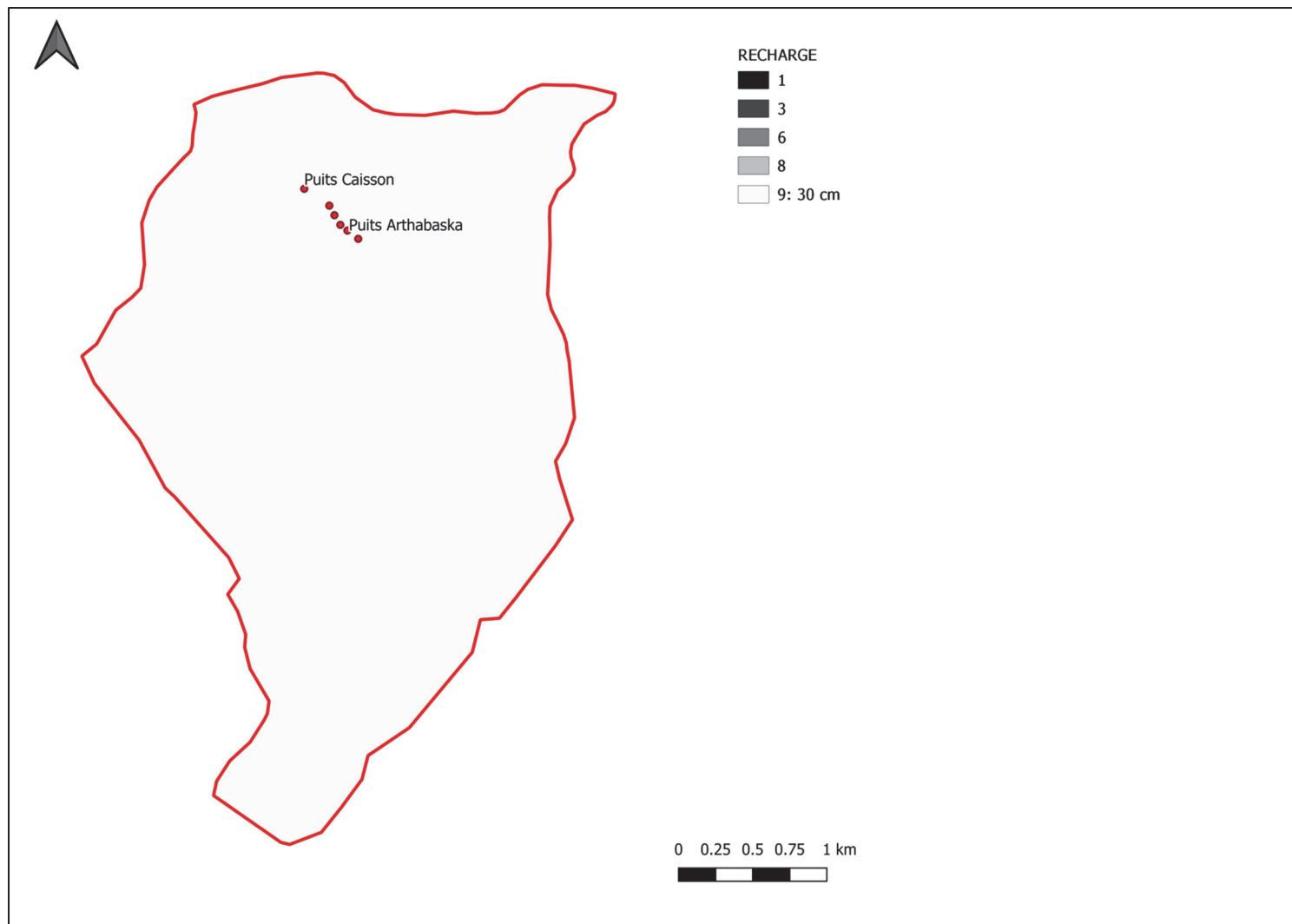


Figure A6-13– Distribution spatiale du paramètre de la recharge (Indice R)

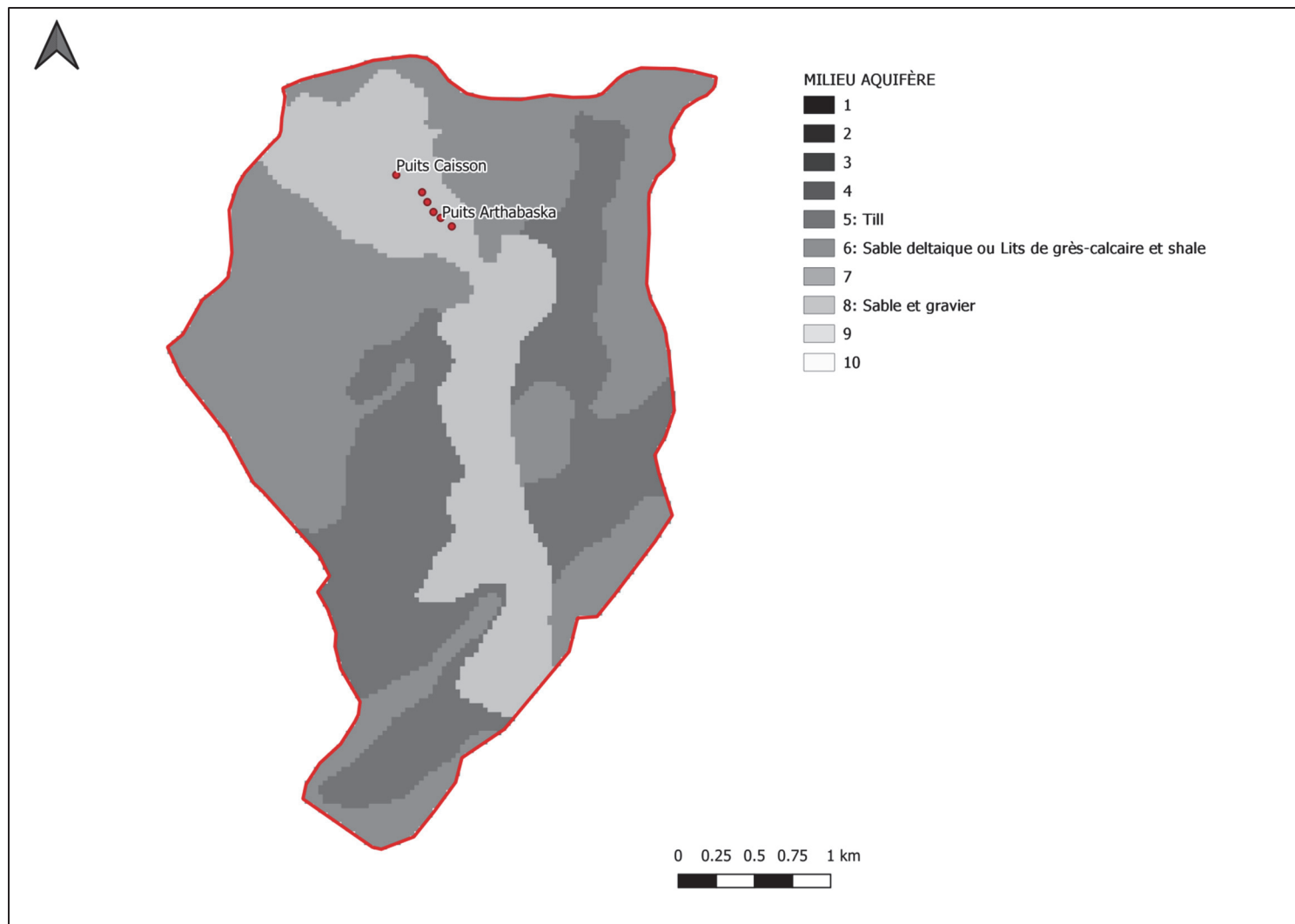


Figure A6-14 – Distribution spatiale du paramètre du milieu aquifère (Indice A)

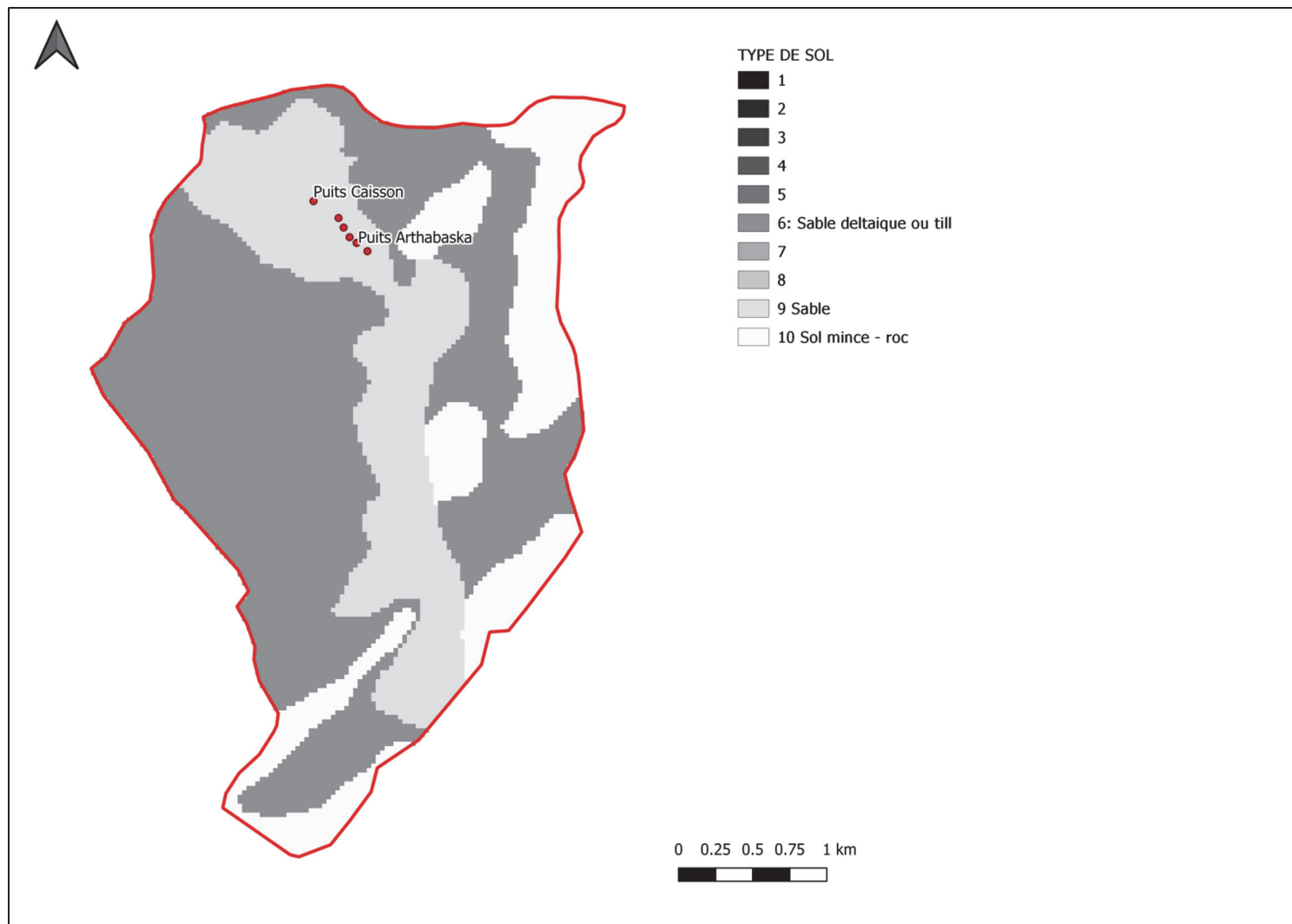


Figure A6-15 – Distribution spatiale du paramètre du type de sol (Indice S)

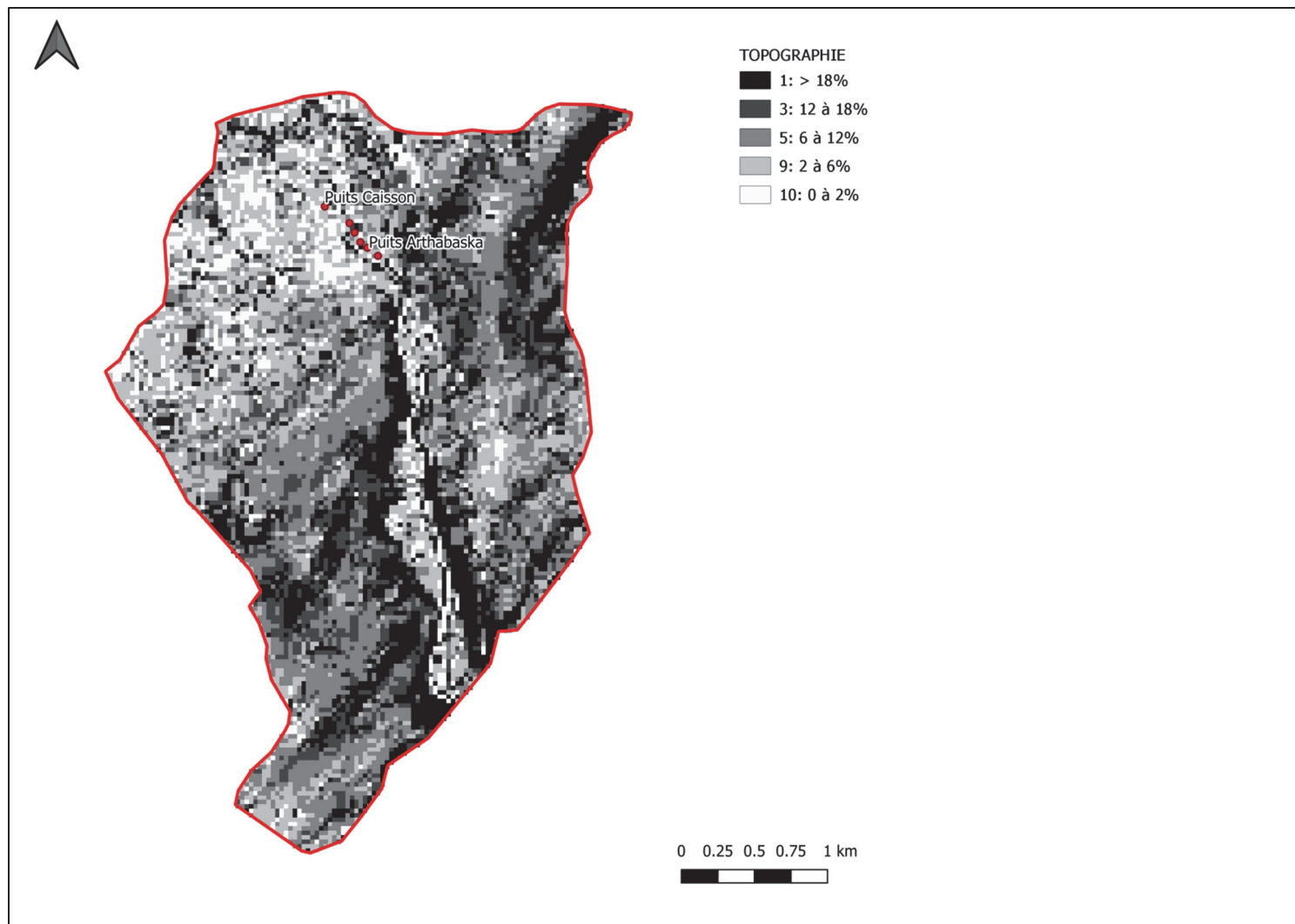


Figure A6-16 – Distribution spatiale du paramètre de la topographie (Indice T)

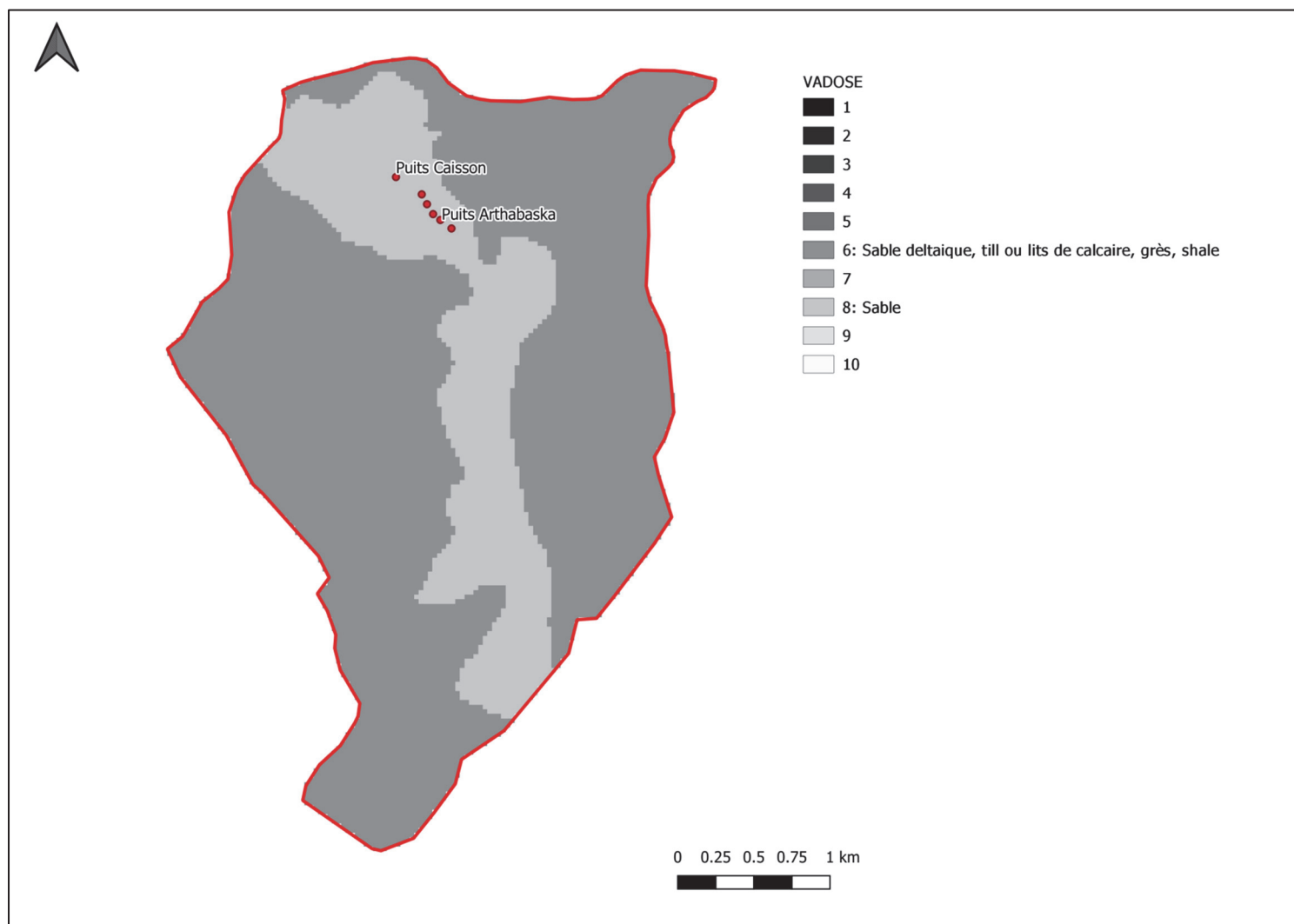


Figure A6-17 – Distribution spatiale du paramètre de la zone vadose (Indice I)

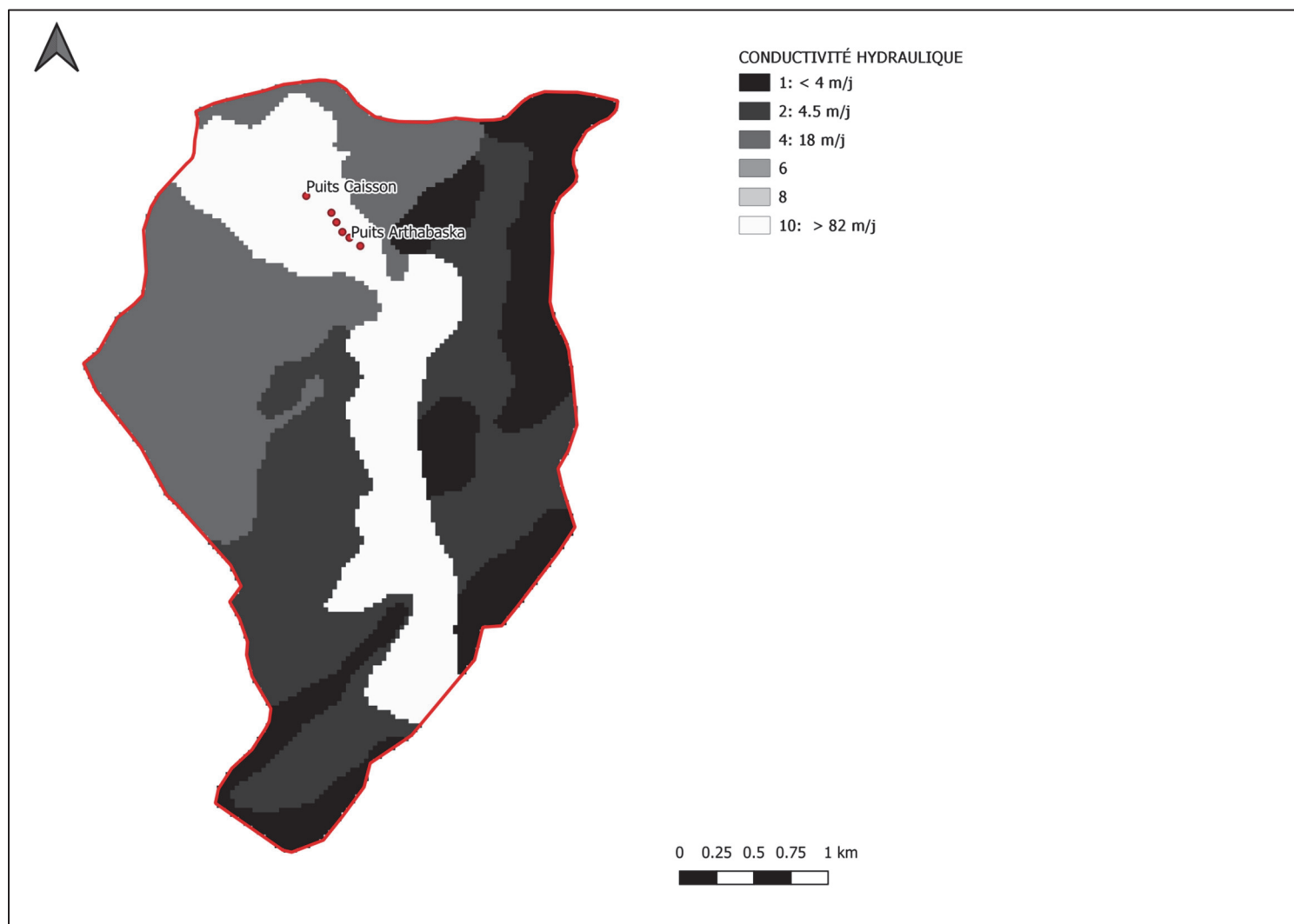


Figure A6-18 – Distribution spatiale du paramètre de la conductivité hydraulique (Indice C)

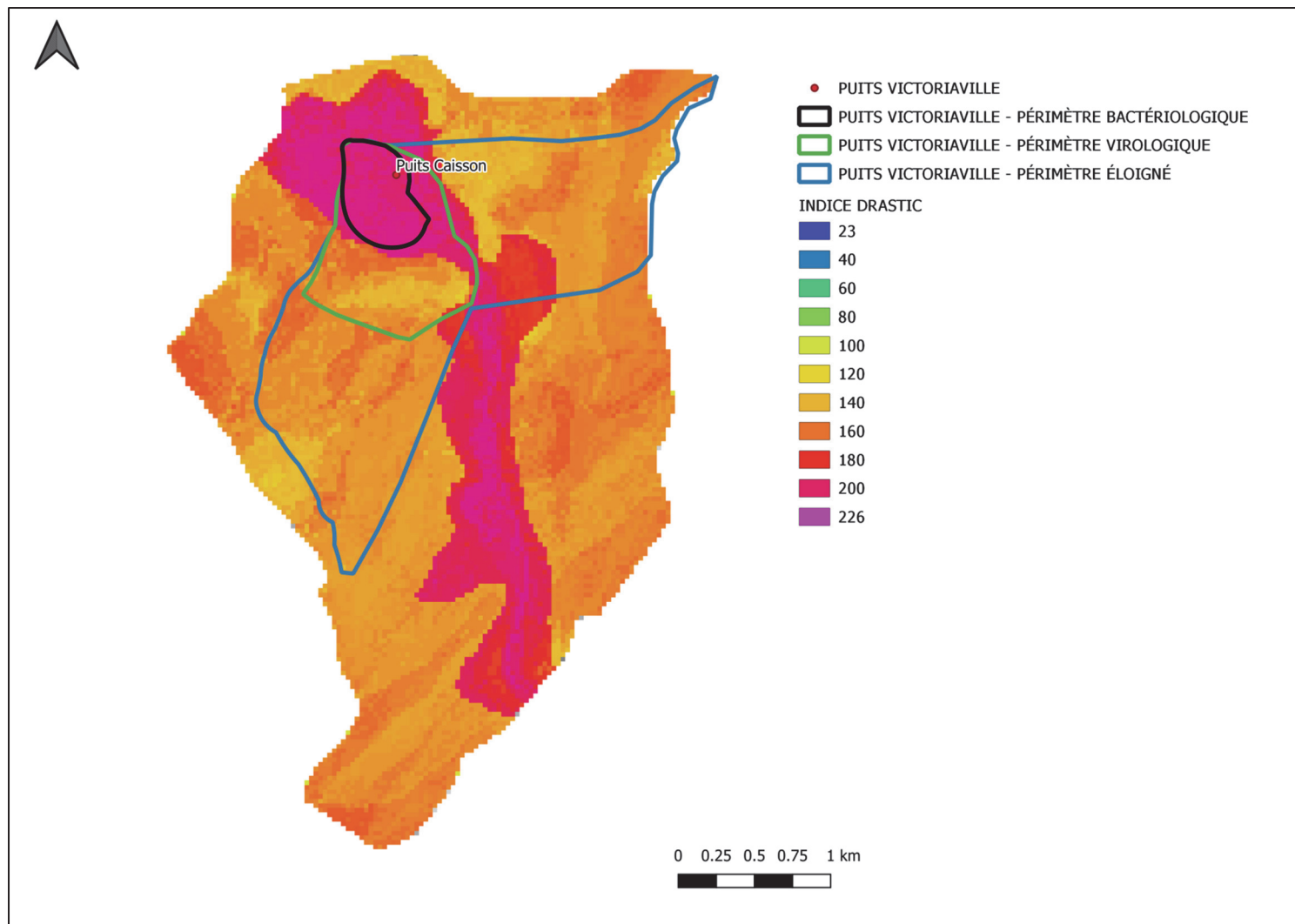


Figure A6-19 – Distribution spatiale de l'indice de vulnérabilité DRASTIC et aires de protection du puits Victoriaville

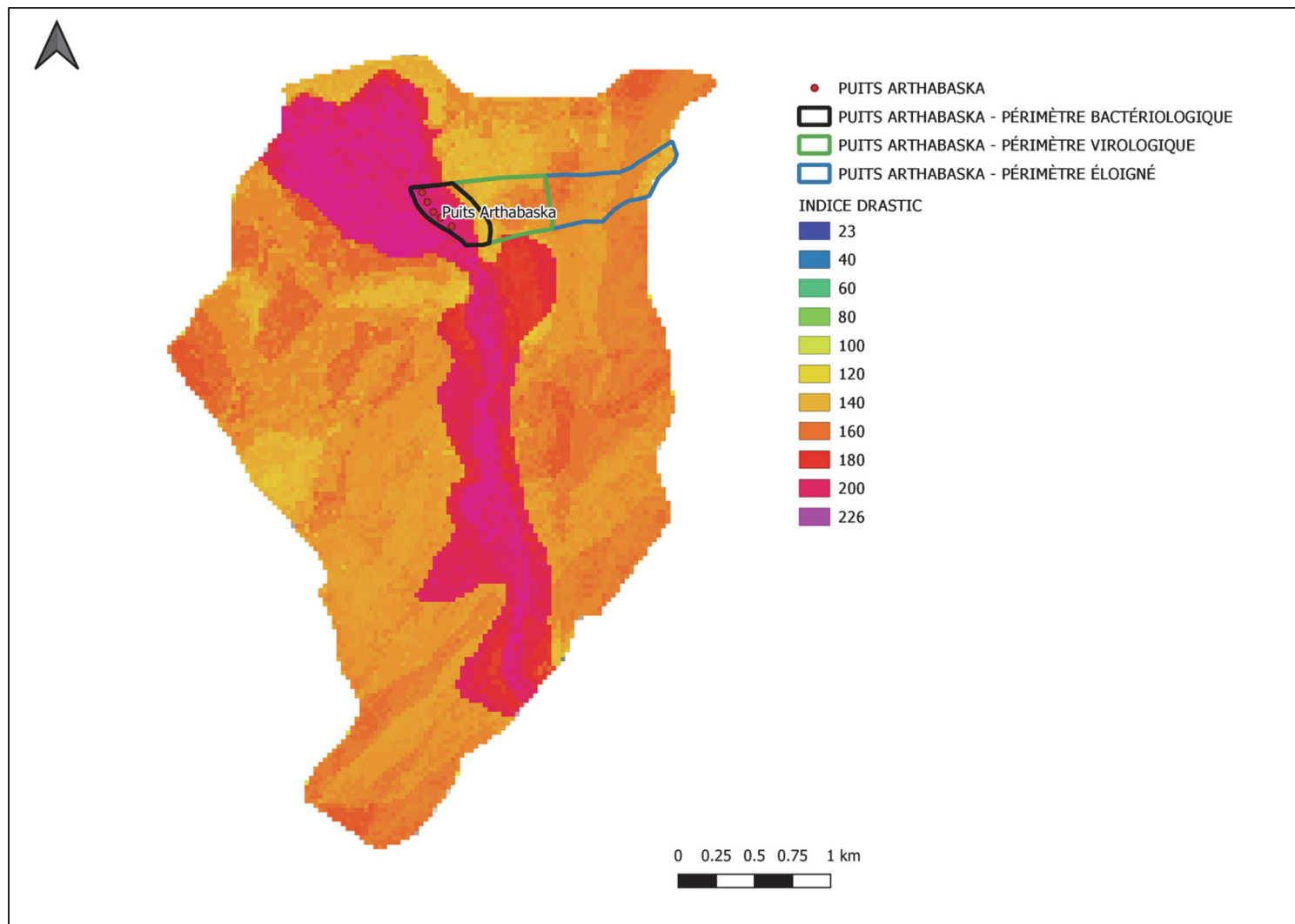


Figure A6-20 – Distribution spatiale de l'indice de vulnérabilité DRASTIC et aires de protection des puits Arthabaska

ANNEXE 7

Formulaire de compilation des résultats – puits Victoriaville

Tableau A4-1 : Niveaux de vulnérabilité des aires de protection

Nom de l'aire de protection évaluée	Plage d'indices DRASTIC	Description de la répartition des indices DRASTIC obtenus	Niveau de vulnérabilité des eaux dans l'aire de protection évaluée
Immédiate	194-203	Voir figure 3 et A6-19	Élevé
Intermédiaire	194-208	Voir figure 3 et A6-19	Élevé
Intermédiaire	124-208	Voir figure 3 et A6-19	Moyen à élevé
Éloignée	124-208	Voir figure 3 et A6-19	Moyen à élevé

Tableau A4-2 : Résultats de l'inventaire des activités anthropiques et de l'évaluation des menaces qu'elles représentent

Numéro de l'activité ¹	Catégorie de contrainte ¹	Nom de l'activité anthropique	Description de l'activité anthropique	Nom de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Coordonnées de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Code CUBF	Nom du CUBF	Aire de protection dans laquelle est réalisée l'activité	Contaminant ou groupe de contaminants considéré	Gravité de base	Gravité ajustée	Description de l'ajustement	Fréquence	Potentiel de risque obtenu	Potentiel de risque retenu
1	Transport	Circulation routière (chemin d'accès au puits Victoriaville)	Circulation de véhicules et utilisation probable de sels de voirie et/ou abrasifs	Ville de Victoriaville	1, rue Notre-Dame Ouest, Victoriaville, Qc, G6P 6T2	4590	Autres routes et voies publiques	Aire de protection immédiate	Sels de voirie et abrasifs	Sérieuse	Grave	Augmentation d'un niveau car situé dans l'aire immédiate	Fréquent	Élevé	X
2	Agricole	Ferme laitière	Bâtiment d'élevage de vaches laitières	Benoit C. Verville	470, avenue Pie-X, Saint-Christophe-d'Arthabaska, Qc, G6R 0M9	8122	Élevage de bovins laitiers	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Microorganismes	Catastrophique	Grave	Diminution d'un niveau, car présence d'un système de chloration	Fréquent	Élevé	X
								Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Nitrites/nitrates	Grave	Grave	Aucun ajustement	Fréquent	Élevé	X
3		Champs en culture	Entreposage et épandage de fumier, d'engrais minéraux et de pesticides probables	Benoit C. Verville	470, avenue Pie-X, Saint-Christophe-d'Arthabaska, Qc, G6R 0M9	8199	Autres activités agricoles	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Microorganismes	Catastrophique	Grave	Diminution d'un niveau, car présence d'un système de chloration	Fréquent	Élevé	X
								Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Nitrites/nitrates, pesticides, autres substances organiques et autres substances inorganiques	Grave	Grave	Aucun ajustement	Fréquent	Élevé	X
4		Élevage d'équidés	Entreposage et épandage de fumier, d'engrais minéraux et de pesticides probables	Francois Desharnais	16, route 116, Saint-christophe-d'Arthabaska, Qc, G6R 0S1	8126	Élevage d'équidé	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Microorganismes	Catastrophique	Grave	Diminution d'un niveau, car présence d'un système de chloration	Fréquent	Élevé	X
								Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Nitrites/nitrates, pesticides, autres substances organiques et autres substances inorganiques	Grave	Grave	Aucun ajustement	Fréquent	Élevé	X
5	Transport	Circulation routière (Route 161)	Circulation de véhicules et utilisation probable de sels de voirie et/ou abrasifs	Ministère des transports du Québec (MTQ)	500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 4.010, Montréal, Qc, H2Z 1W7	4530	Artère principale	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Sels de voirie et abrasifs	Sérieuse	Sérieuse	Aucun ajustement	Très fréquent	Élevé	X
6		Circulation routière (rue des Affaires)		Ville de Victoriaville	1, rue Notre-Dame Ouest, Victoriaville, Qc, G6P 6T2	4540	Artère secondaire	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Sels de voirie et abrasifs	Sérieuse	Sérieuse	Aucun ajustement	Fréquent	Moyen	X
7		Circulation routière (route Carolann)													
8		Circulation routière (route Pouliot)													
9	Commercial	Atelier d'usinage (Réparation de pièces usinées)	Utilisation et entreposage probable de produits pétroliers et de produits chimiques	Usinage Bois-Francis inc.	425, avenue Pie-X, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0M6	3280	Atelier d'usinage	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Hydrocarbures pétroliers, substances organiques et inorganiques	Grave	Grave	Aucun ajustement	Occasionnel	Moyen	
10		Entreprise de transport	Transport et entreposage de matériaux à l'extérieur	Gaetane Rondeau	420, avenue Pie-X, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0M9	4229	Autres activités reliées au transport de matériaux par camion	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Hydrocarbures pétroliers, substances organiques et inorganiques	Grave	Grave	Aucun ajustement	Occasionnel	Moyen	
9 et 10		Bâtiment commercial non desservi par un réseau d'égout	Installations septiques individuelles	Divers propriétaires	Plusieurs adresses	Variés	Variés	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Microorganismes	Catastrophique	Grave	Diminution d'un niveau, car présence d'un système de chloration	Fréquent	Élevé	X
9 et 10		Bâtiment commercial non desservi par un réseau d'égout	Installations septiques individuelles	Divers propriétaires	Plusieurs adresses	Variés	Variés	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Nitrites/nitrates, autres substances inorganiques et autres substances organiques	Grave	Grave	Aucun ajustement	Fréquent	Élevé	X
11		Bâtiment commercial non desservi par un réseau d'égout	Installations septiques individuelles	Equipements d'érablière Verville inc.	466, avenue Pie-X, Saint-Christophe-d'Arthabaska, Qc, G6R 0M9	5999	Autres activités de vente au détail	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Microorganismes	Catastrophique	Grave	Diminution d'un niveau, car présence d'un système de chloration	Fréquent	Élevé	X
11		Bâtiment commercial non desservi par un réseau d'égout	Installations septiques individuelles	Equipements d'érablière Verville inc.	466, avenue Pie-X, Saint-Christophe-d'Arthabaska, Qc, G6R 0M9	5999	Autres activités de vente au détail	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Nitrites/nitrates, autres substances inorganiques et autres substances organiques	Grave	Grave	Aucun ajustement	Fréquent	Élevé	X

Numéro de l'activité ²	Catégorie de contrainte ¹	Nom de l'activité anthropique	Description de l'activité anthropique	Nom de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Coordonnées de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Code CUBF	Nom du CUBF	Aire de protection dans laquelle est réalisée l'activité	Contaminant ou groupe de contaminants considéré	Gravité de base	Gravité ajustée	Description de l'ajustement	Fréquence	Potentiel de risque obtenu	Potentiel de risque retenu
12	Résidentiel	Bâtiment résidentiel non desservi par un réseau d'égout	Installations septiques individuelles	Damien Bélanger	457, avenue Pie-X, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0M8	1000	Logement	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Microorganismes	Catastrophique	Grave	Diminution d'un niveau, car présence d'un système de chloration	Fréquent	Élevé	X
13				Gaétane Ramsay	472, avenue Pie-X, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0M8										
14				Jean Nadeau	427, avenue Pie-X, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0M6	1990	Autres immeubles résidentiels								
15				Yvan Lamontagne	455, avenue Pie-X, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0M8										
16				Jocelyn Frechette et Maryse Pellerin	436, avenue Pie-X, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0M9	1000	Logement								
17				Jasmin Belisle	434, avenue Pie-X, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0M9										
18				Joel Pellerin	432, avenue Pie-X, Victoriaville, Qc, G6R 0M9										
19				Rhéo Marcoux	426, avenue Pie-X, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0M9										
20				Armande Côté	437, avenue Pie-X, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0M7										
21				Sylvie Pellerin	431, avenue Pie-X, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0M7										
22				Alain Robitaille	429, avenue Pie-X, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0M6										
23				Suzanne Frechette et Jean Nadeau	427, avenue Pie-X, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0M6										
24				Alexandre Demers et Émile Guilbeault	1, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0B9										
25				Pierre-Antoine Clairet et Julie Rathier	459, avenue Pie-X, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0M8										
26				Stéphane Verville et Audrey Chamard	461, avenue Pie-X, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0M8										
27				Pierre Létourneau	150, 6e rang, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0R5										
28				Jacques Michel	465, avenue Pie-X, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0M8										
29				Éric Michel	22, route Pouliot, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0N1										
30				Kathy Tardif et Richard Verville	464, avenue Pie-X, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0M8										
31				Sylvain Blais	20, route Pouliot, Saint-Christophe-d'Arthabaska, Qc, G6R 0N1										
32				Solène Grenier et Sébastien Morissette	3, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0B9										
33	Commercial	Bâtiment commercial non desservi par un réseau d'égout	Installations septiques individuelles	Sylvie Pellerin	431, avenue Pie-X, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0M6	2819	Autres industries du meuble résidentiel	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Microorganismes	Catastrophique	Grave	Diminution d'un niveau, car présence d'un système de chloration	Fréquent	Élevé	X
34				Plomberie PHCB inc.	4, rue des Affaires, Saint-Christophe-d'Arthabaska, Qc, G6R 0B2	6631	Service de plomberie, de chauffage, de climatisation et de ventilation (entrepreneur spécialisé)		Nitrites/nitrates, autres substances inorganiques et autres substances organiques	Grave	Grave	Aucun ajustement	Fréquent	Élevé	X
35	Agricole	Champs en culture	Entreposage et épandage de fumier, d'engrais minéraux et de pesticides probables	Joel Pellerin	434, avenue Pie-X, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0M9	8139	Autres types de production végétale	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Microorganismes	Catastrophique	Grave	Diminution d'un niveau, car présence d'un système de chloration	Fréquent	Élevé	X
									Nitrites/nitrates, pesticides, autres substances organiques et autres substances inorganiques	Grave	Grave	Aucun ajustement	Fréquent	Élevé	X

Numéro de l'activité ¹	Catégorie de contrainte ¹	Nom de l'activité anthropique	Description de l'activité anthropique	Nom de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Coordonnées de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Code CUBF	Nom du CUBF	Aire de protection dans laquelle est réalisée l'activité	Contaminant ou groupe de contaminants considéré	Gravité de base	Gravité ajustée	Description de l'ajustement	Fréquence	Potentiel de risque obtenu	Potentiel de risque retenu
98	Résidentiel	Bâtiment résidentiel non desservi par un réseau d'égout	Installations septiques individuelles	Nicole Blanchet	11, rue Marie-Madeleine, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0Y4	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Nitrites/nitrates, autres substances inorganiques et autres substances organiques	Grave	Sérieuse	Diminution d'un niveau, car localisé dans l'aire éloignée	Fréquent	Moyen	X
99				Jean-Guy Paris et Manon Villeneuve	4, rue Marie-Rose, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0Y3										
100				Keven Poirier et Monica Poudrier Tardif	8, rue Marie-Rose, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0Y3										
101				Ariane Labrecque	12, rue Marie-Rose, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0Y3										
102				Frédéric Pépin et Roxane Leblanc	3, rue Marie-Rose, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0Y1										
103				Jean-Francois Bibeau et Marie-Eve Lacharité	7, rue Marie-Rose, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0Y2										
104				Jessyca Thibeault et Alexandre Marcotte	11, rue Marie-Rose, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0Y2										
105				Alexandre Saucier et Audrey Morin	5, rue Desruisseaux, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0A1										
106				René Angers et Johanne Allard	2, rue Philibert, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0Z2										
107				Carl Mallette et Geneviève Meunier	4, rue Philibert, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0Z2										
108				Philippe Bergeron et Sandra Bergeron	1, rue Philibert, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0Z1										
109				Sylvain Roux et Kim Provencher	3, rue Philibert, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0Z1										
110				Jean-Sébastien Turcotte et Manon Côté	7, rue Desruisseaux, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0A1										
111				Jean-Francois Alain et Mary-Lou Baril	11, rue Desruisseaux, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0A1										
112				Pierre Goudreault	14, rue Desruisseaux, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0A1										
113				Sébastien Labonté	12, rue Desruisseaux, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0A1										
114				Sylvain Fortier et Jacqueline Lezama Castro	5, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0B9										
115				Jean Junior Pothier et Nancy Beaulieu	7, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0B9										
116				Francois Durocher	9, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0B9										
117				Carl Poudrier et Catherine Boisvert	11, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0B9										
118				Guy Poliquin et Lynda Goulet	13, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0B9										
119				Esther Lamonde et Mathieu Labonté	15, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0B9										
120				Samuel Parent et Janina Côté	17, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0B9										
121				Gaétan Lemieux et Chantal Pigeon	19, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0B9										
122				Jean-Simon Côté	21, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0B9										
123				Sylvain Poitras	6, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0C1										
124				Michel Bérubé	6, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0B9										
125				Steve Plamondon et Chantale Lemay	8, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0B9										
126	Pierre Jr. Roux	10, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0B9													
127	Guillaume Fournier et Maureen Batard	12, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0B9													
128	Luc Laroche et Diane Roux	14, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0B9													

Numéro de l'activité ¹	Catégorie de contrainte ¹	Nom de l'activité anthropique	Description de l'activité anthropique	Nom de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Coordonnées de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Code CUBF	Nom du CUBF	Aire de protection dans laquelle est réalisée l'activité	Contaminant ou groupe de contaminants considéré	Gravité de base	Gravité ajustée	Description de l'ajustement	Fréquence	Potentiel de risque obtenu	Potentiel de risque retenu
129	Résidentiel	Bâtiment résidentiel non desservi par un réseau d'égout	Installations septiques individuelles	Sonia Moreau	16, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0B9	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Nitrites/nitrates, autres substances inorganiques et autres substances organiques	Grave	Sérieuse	Diminution d'un niveau, car localisé dans l'aire éloignée	Fréquent	Moyen	X
130				Cathy Desruisseaux	18, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0B9										
131				Carl Bouchard et Lisane Lemieux	20, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0B9										
132				Claude Dulude et Lucille Côté	24, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0C1										
133				Jean-Guy Côté et Claudette Beaudoin	28, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0C1										
134				Édith Lavoie et André Desilets	30, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0C1										
135				Émilie Hétu et Nicolas Robillard-Poire	34, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0C1										
136				Louis-Philippe Racette et Marie-Christine Béliveau	36, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0C1										
137				Patricia Willard	40, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0C1										
138				Alexandre Gaudet et Julie Vallée	42, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0C1										
139				Benjamin Béliveau et Véronique Turgeon	44, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0C1										
140				Marc Turenne et Nathalie Dumont	46, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0C1										
141				Yves Boilard et Annie Allison	48, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0C1										
142				Jean-Denis Desrochers et Marie-Michele Constant	52, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0C1										
143				Alain Fleury	56, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0C1										
144				Rémi Garand et Audrey Rivard	23, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0B9										
145				Gilles Laprise et Denise Bergeron	25, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0B9										
146				Tom Morin	27, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0B9										
147				Cédric Morin et Mélissa Roux	29, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0B9										
148				Martin Veronneau et Maryse Goudreau	31, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0B9										
149				Carl Mailhot et Kristel Dauphinais	33, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0B9										
150				Patrick Duguay	35, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0B9										
151				Robert Lemay et Guylaine Daigle	37, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0B9										
152				Yvan Verville	41, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0B9										
153				Georgette Poirier	47, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0B9										
154				Bertrans Fréchette et Annie St-Cyr	49, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0B9										
155				Maxime Légaré et Jade Lamontagne	51, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0B9										
156				Carol Allaire	53, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0B9										
157				Sylvain Beaudoin et Guylaine Verville	55, rue Carolann, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0B9										
158							Patrick Paquin	154, avenue Sainte-Croix, Victoriaville, Qc, G6P 2M6	1990	Autres immeubles résidentiels					

Número de l'activité ¹	Catégorie de contrainte ¹	Nom de l'activité anthropique	Description de l'activité anthropique	Nom de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Coordonnées de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Code CUBF	Nom du CUBF	Aire de protection dans laquelle est réalisée l'activité	Contaminant ou groupe de contaminants considéré	Gravité de base	Gravité ajustée	Description de l'ajustement	Fréquence	Potentiel de risque obtenu	Potentiel de risque retenu
159	Industriel	Usine de fabrication d'armoires, de placards de cuisine et de coiffeuses de salle de bain en bois	Utilisation et entreposage probable de produits pétroliers et de produits chimiques	Ébénisterie Hi-Teck inc.	6, rue des Affaires, Saint-Christophe-d'Arthabaska, Qc, G6R 0B2	2736	Industrie d'armoires, de placards de cuisine et de coiffeuses de salle de bains en bois	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Hydrocarbures pétroliers, substances organiques et inorganiques	Grave	Sérieuse	Diminution d'un niveau, car localisé dans l'aire éloignée	Occasionnel	Faible	X
160		Usine de fabrication de boiseries décoratives et de moulures de bois		Groupe CCT inc.	115, route 116 Est, Warwick, Qc, J0A 1M0	2738	Fabrication de boiseries décoratives et de moulures en bois		Hydrocarbures pétroliers, substances organiques et inorganiques	Grave	Sérieuse	Diminution d'un niveau, car localisé dans l'aire éloignée	Occasionnel	Faible	X
161		Usine de fabrication de boiseries décoratives et de moulures de bois		D. Simoneau inc.	12, rue du Commerce, Saint-Christophe-d'Arthabaska, Qc, G6R 0E8	2740	Industrie de contenants en bois et de palettes en bois		Hydrocarbures pétroliers, substances organiques et inorganiques	Grave	Sérieuse	Diminution d'un niveau, car localisé dans l'aire éloignée	Occasionnel	Faible	X
162	Commercial	Entretien de véhicules		Transport Yves Dion & fils inc.	164, rang Lainesse, Saint-Norbert-d'Arthabaska, Qc, G0P 1J0	4222	Garage et équipement d'entretien pour le transport par camion		Hydrocarbures pétroliers, substances organiques et inorganiques	Grave	Sérieuse	Diminution d'un niveau, car localisé dans l'aire éloignée	Occasionnel	Faible	X
163		Entreprise d'excavation		Excavation Marc Lemay inc.	21, rue des Affaires, Saint-Christophe-d'Arthabaska, Qc, G6R 0B3	6646	Entreprise d'excavation, de nivellement, de défrichage et installations de fosses septiques		Hydrocarbures pétroliers, substances organiques et inorganiques	Grave	Sérieuse	Diminution d'un niveau, car localisé dans l'aire éloignée	Occasionnel	Faible	X
164		Entreprise d'excavation		Groupe GDG S.A.	22, rue des Affaires, C.P.4, Saint-Christophe-d'Arthabaska, Qc, G6R 0B2	6646 et 6612	Entreprise d'excavation, de nivellement, de défrichage et installations de fosses septiques et Service de nettoyage		Hydrocarbures pétroliers, substances organiques et inorganiques	Grave	Sérieuse	Diminution d'un niveau, car localisé dans l'aire éloignée	Occasionnel	Faible	X
165	Commercial	Vente de produits divers (matériaux, portes et fenêtres, meubles, etc.)	Entreposage de divers matériaux et équipements à l'extérieur et utilisation de machineries lourdes	Gestion Binette-Fortier inc.	15, rue du Commerce, Saint-Christophe-d'Arthabaska, Qc, G6R 0E9	5399	Autres ventes au détail de marchandises en général	Hydrocarbures pétroliers, substances inorganiques	Grave	Sérieuse	Diminution d'un niveau, car localisé dans l'aire éloignée	Occasionnel	Faible	X	
166	Commercial	Service de toiture	Utilisation et entreposage probable de produits pétroliers et de produits chimiques	Couvreur Laplante & Fils inc.	14, rue du Commerce, Saint-Christophe-d'Arthabaska, Qc, G6R 0E8	6641	Service de travaux de toiture (entrepreneur spécialisé)	Hydrocarbures pétroliers, substances organiques et inorganiques	Grave	Sérieuse	Diminution d'un niveau, car localisé dans l'aire éloignée	Occasionnel	Faible	X	
159 à 166	Industriel ou commercial	Bâtiment industriel ou commercial non desservi par un réseau d'égout	Installations septiques individuelles	Divers propriétaires	Plusieurs adresses	Variés	Variés	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Nitrites/nitrates, autres substances inorganiques et autres substances organiques	Grave	Sérieuse	Diminution d'un niveau, car localisé dans l'aire éloignée	Fréquent	Moyen	X
167	Commercial	Bâtiment commercial non desservi par un réseau d'égout	Installations septiques individuelles	Carl Nadeau	955, rue Gamache, Victoriaville, Qc, G6R 0W6	5020	Entreposage de tout genre								
168				Dangau inc.	365, boulevard de la Bonaventure, Victoriaville, Qc, G6T 1V5										
169				Gestion Binette-Fortier inc.	15, rue du Commerce, Saint-Christophe-d'Arthabaska, Qc, G6R 0E9										
170				9335-3589 Québec inc.	7, rue Marie-Madeleine, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0Y4	6637	Service d'installation de cloisons sèches et travaux d'isolation (entrepreneur spécialisé)								
171				Gestion Bac inc.	423, avenue Pie-X, Saint-Christophe-d'Arthabaska, Qc, G6R 0M5	5010	Immeuble commercial								
172				9153-6532 Québec inc.	5, rue Déry, Saint-Christophe-d'Arthabaska, Qc, G6R 0G1										
173				Les entrepôts du 100th, S.E.N.C.	16, rue du Commerce, Saint-Christophe-d'Arthabaska, Qc, G6R 0E8										
174				Valtar inc.	20, rue des Bois, Victoriaville, Qc, G6P 9M8										

Numéro de l'activité ²	Catégorie de contrainte ¹	Nom de l'activité anthropique	Description de l'activité anthropique	Nom de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Coordonnées de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Code CUBF	Nom du CUBF	Aire de protection dans laquelle est réalisée l'activité	Contaminant ou groupe de contaminants considéré	Gravité de base	Gravité ajustée	Description de l'ajustement	Fréquence	Potentiel de risque obtenu	Potentiel de risque retenu
175	Résidentiel	Bâtiment résidentiel non desservi par un réseau d'égout	Installations septiques individuelles	Catherine Poudrier	79, rue Laurier Ouest, Victoriaville, Qc, G6P 6P5	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Nitrites/nitrates, autres substances inorganiques et autres substances organiques	Grave	Sérieuse	Diminution d'un niveau, car localisé dans l'aire éloignée	Fréquent	Moyen	X
176				Pierrette Carrier	82, chemin Gosford Sud, Saints-Martyrs-Canadiens, Qc, G0P 1A1										
177				Sophie Tourigny	83, rue Laurier Ouest, Victoriaville, Qc, G6P 6P5										
178				Claude Sevigny et France Verville	89, rue Laurier Ouest, Victoriaville, Qc, G6P 6P5										
179				Stéphanie Lizotte	48, rue Laurier Ouest, Victoriaville, Qc, G6P 6P5										
180				Samuel Bourassa et Joanie Dion	16, rue Allaire, Victoriaville, Qc, G6P 7E1										
181				David Blanchette et Jean-Francois Gagnon	24, rang Lainesse, Victoriaville, Qc, G6T 0V6										
182				Danielle Blanchette	1051, boulevard des Bois-Francis Sud, Victoriaville, Qc, G6S 0M7										
183				Gaétan Roy et Marie Boudreau	1080, boulevard des Bois-Francis Sud, Victoriaville, Qc, G6S 0M8										
184				André Lambert	1086, boulevard des Bois-Francis Sud, Victoriaville, Qc, G6P 6S2										
185				Réjean René et Liane Ringuette	1094, boulevard des Bois-Francis Sud, Victoriaville, Qc, G6S 0M8										
186				Jean Lemieux	50, chemin du Mont-Arthabaska, Victoriaville (Québec), G6S 0N4										
187				Isabelle Perreault	64, rue Laurier Ouest, Victoriaville, Qc, G6P 6P3										
188				Francois Hébert	60, rue Laurier Ouest, Victoriaville, Qc, G6P 6P3										
189				Alphonse Côté	56, rue Laurier Ouest, Victoriaville, Qc, G6P 6P3										
190				Karl Provencher	54, rue Laurier Ouest, Victoriaville, Qc, G6P 6P5										
191				Véronique Boutet	9, rue Leda, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0H9										
192				Marc Lemieux	1095, boulevard des Bois-Francis Sud, Victoriaville, Qc, G6S 0M7										
193	Cimetière	Cimetière	Utilisation probable de produits chimiques	Fabrique St-Christophe d'Arthabaska	80, rue Laurier Ouest, Victoriaville, G6P 6P3	6242	Cimetière	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Autres substances organiques	Grave	Sérieuse	Diminution d'un niveau, car localisé dans l'aire éloignée	Occasionnel	Faible	X
195	Agricole	Champs en culture	Entreposage et épandage de fumier, d'engrais minéraux et de pesticides probables	Danielle Blanchette et Laurence Blanchette-Martineau	1051, boulevard des Bois-Francis Sud, Victoriaville, Qc, G6S 0M7	8139	Autres types de production végétale	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Nitrites/nitrates, pesticides, autres substances organiques et autres substances inorganiques	Grave	Sérieuse	Diminution d'un niveau, car localisé dans l'aire éloignée	Fréquent	Moyen	X
196	Commercial	Stationnement	Présence fréquente de plusieurs voitures stationnées	Ville de Victoriaville	1, rue Notre-Dame Ouest, Victoriaville, Qc, G6P 6T2	4621	Terrain de stationnement pour automobiles	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Hydrocarbures pétroliers	Grave	Sérieuse	Diminution d'un niveau, car localisé dans l'aire éloignée	Occasionnel	Faible	X
			Épandage de sels de voirie, d'abrasifs probables						Sels de voirie et abrasifs	Sérieuse	Mineure	Diminution d'un niveau, car localisé dans l'aire éloignée	Occasionnel	Très faible	X
197	Agricole	Champs en culture	Entreposage et épandage de fumier, d'engrais minéraux et de pesticides probables	Jean-Yves Roux	1040, boulevard des Bois-Francis Sud, Victoriaville, Qc, G6P 5Y2	8150	Fermes (produits laitiers prédominants)	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Nitrites/nitrates, pesticides, autres substances organiques et autres substances inorganiques	Grave	Sérieuse	Diminution d'un niveau, car localisé dans l'aire éloignée	Fréquent	Moyen	X
198				Jean Lemieux	50, chemin du Mont-Arthabaska, Victoriaville (Québec), G6S 0N4	8132	Culture de céréales, de plantes oléagineuses et de légumineuses								
199		Ferme laitière	Bâtiment d'élevage de vaches laitières	Jean Lemieux	50, chemin du Mont-Arthabaska, Victoriaville (Québec), G6S 0N4	8122	Élevage de bovins laitiers		Nitrites/nitrates, autres substances organiques et autres substances inorganiques	Grave	Sérieuse	Diminution d'un niveau, car localisé dans l'aire éloignée	Fréquent	Moyen	X
200		Champs en culture	Entreposage et épandage de fumier, d'engrais minéraux et de pesticides probables	M.F. Fréchette Fille & Fils inc.	37, route Pouliot, Saint-Christophe-d'Arthabaska, Qc, G6R 0N2	8139	Autres types de production végétale		Nitrites/nitrates, pesticides, autres substances organiques et autres substances inorganiques	Grave	Sérieuse	Diminution d'un niveau, car localisé dans l'aire éloignée	Fréquent	Moyen	X

Numéro de l'activité ¹	Catégorie de contrainte ¹	Nom de l'activité anthropique	Description de l'activité anthropique	Nom de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Coordonnées de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Code CUBF	Nom du CUBF	Aire de protection dans laquelle est réalisée l'activité	Contaminant ou groupe de contaminants considéré	Gravité de base	Gravité ajustée	Description de l'ajustement	Fréquence	Potentiel de risque obtenu	Potentiel de risque retenu
201	Commercial	Entretien de véhicules	Réparation de véhicules et utilisation et entreposage de produits pétroliers et de produits chimiques	9305-9103 Québec inc.	1111, boulevard Jutras Est, Victoriaville, G6S 1C1	6411	Garage	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Hydrocarbures pétroliers, substances organiques et inorganiques	Grave	Sérieuse	Diminution d'un niveau, car localisé dans l'aire éloignée	Occasionnel	Faible	X
			Mécanique d'entretien automobile et de camions et utilisation et entreposage de produits pétroliers et de produits chimiques	Placements S.R.S.-Roy inc.	433, boulevard des Bois-Francis Nord, Victoriaville	6413	Service de débosselage et de peinture d'automobiles								
203	Terrain contaminé	Terrain contaminé	Terrain contaminé réhabilité en 1990	Jean-Marc Desharnais	103, rue Laurier Ouest, Victoriaville, Qc	N/A	N/A	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Sol : Éthylbenzène, Toluène, Xylènes (o,m,p) Eau souterraine : Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot)	Mineure	Mineure	Diminution d'un niveau, car localisé dans l'aire éloignée	Rare	Très faible	X
204	Infrastructure	Réseau d'égouts municipal	Fuites probables dans les conduites d'égouts	Ville de Victoriaville	1, rue Notre-Dame Ouest, Victoriaville, Qc, G6P 6T2	4839	Autres systèmes d'égouts	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Nitrites/nitrates, autres substances inorganiques et autres substances organiques	Grave	Sérieuse	Diminution d'un niveau, car localisé dans l'aire éloignée	Fréquent	Moyen	X

1 : Les informations de ces colonnes sont relatives à la figure 2 de l'annexe 1 du rapport

Tableau A4-3 : Résultats de l'inventaire des événements potentiels et de l'évaluation des menaces qu'ils représentent

Lettre associée à l'évènement ¹	Catégorie de contrainte ¹	Nom de l'événement potentiel	Nom de l'activité anthropique associée à l'événement potentiel	Description de l'activité anthropique associée à l'événement potentiel	Nom de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Coordonnées de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Code CUBF de l'activité anthropique	Nom du CUBF	Aire de protection dans laquelle est réalisée l'activité	Contaminant ou groupe de contaminants considéré	Gravité de base	Gravité ajustée	Description de l'ajustement	Probabilité	Potentiel de risque obtenu	Potentiel de risque retenu
A	Transport	Déversement accidentel d'hydrocarbures pétroliers	Circulation routière (chemin d'accès au puits Victoriaville et autres chemins non pavés)	Circulation de véhicules	Ville de Victoriaville	1, rue Notre-Dame Ouest, Victoriaville (Québec) G6P 6T2	4590	Autres routes et voies publiques	Aire de protection immédiate	Hydrocarbures pétroliers	Grave	Catastrophique	Augmentation d'un niveau, car localisé dans l'aire immédiate	Peu probable	Moyen	X
B	Infrastructure	Déversement d'hydrocarbures pétroliers, associé à la génératrice	Usine de traitement de l'eau potable	Déversement d'hydrocarbures pétroliers, associé au réservoir de diesel	Ville de Victoriaville	1, rue Notre-Dame Ouest, Victoriaville (Québec) G6P 6T2	4832	Usine de traitement des eaux	Aire de protection immédiate	Hydrocarbures pétroliers	Grave	Catastrophique	Augmentation d'un niveau, car localisé dans l'aire immédiate	Peu probable	Moyen	X
C	Transport	Déversement accidentel d'hydrocarbures pétroliers	Sentier de motoneige	Sentier de motoneige	Club des alléghanish des Bois-Francis inc.	561, rang Nault, Victoriaville (Québec) G6P 7R9	4565	Sentier récréatif de véhicules motorisés	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Hydrocarbures pétroliers	Sérieuse	Grave	Aucun ajustement	Possible	Moyen	X
D	Transport	Déversement d'hydrocarbures pétroliers et autres substances transportées	Circulation routière	Circulation de véhicules	Ministère des transports du Québec (MTQ) Ville de Victoriaville	500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 4.010, Montréal (Québec) H2Z 1W7 1, rue Notre-Dame Ouest, Victoriaville (Québec) G6P 6T2	4530 et 4540	Artère principale et secondaire	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Hydrocarbures pétroliers et autres substances transportées	Grave	Grave	Aucun ajustement	Possible	Moyen	X
E	Agricole	Déversement de fumiers, d'engrais minéraux et de pesticides	Champs en culture	Entreposage et utilisation probable de fumiers, d'engrais minéraux et de pesticides	Plusieurs propriétaires	Diverses adresses	8139 et 8199	Autres types de production végétale, autres activités agricoles	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Microorganismes	Catastrophique	Grave	Diminution d'un niveau par la présence d'un système de chloration	Possible	Moyen	X
										Nitrites/nitrates, pesticides, autres substances inorganiques et autres substances organiques	Grave	Grave	Aucun ajustement	Possible	Moyen	X
F	Commercial	Déversement accidentel d'hydrocarbures pétroliers	Entreprise de transport	Transport et entreposage de matériaux à l'extérieur	Gaetane Rondeau	420, avenue Pie-X, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0M9	4229	Autres activités reliées au transport de matériaux par camion	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Hydrocarbures pétroliers, substances inorganiques et substances organiques	Grave	Grave	Aucun ajustement	Possible	Moyen	X
G	Commercial	Déversement accidentel d'hydrocarbures pétroliers	Atelier d'usinage	Utilisation et entreposage probable de produits pétroliers et de produits chimiques	Usinage Bois-Francis inc.	425, avenue Pie-X, Saint-Christophe d'Arthabaska, Qc, G6R 0M6	3280	Atelier d'usinage	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Hydrocarbures pétroliers, substances inorganiques et substances organiques	Grave	Grave	Aucun ajustement	Possible	Moyen	X
H	Transport	Déversement d'hydrocarbures pétroliers et autres substances transportées	Circulation routière	Circulation de véhicules	Ville de Victoriaville	1, rue Notre-Dame Ouest, Victoriaville (Québec) G6P 6T2	4520, 4540 et 4550	Boulevard, artère secondaire et rue et avenue pour l'accès local	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Hydrocarbures pétroliers	Grave	Sérieuse	Diminution d'un niveau, car localisé dans l'aire éloignée	Possible	Faible	X
I	Industriel et commercial	Déversement accidentel d'hydrocarbures pétroliers	Plusieurs activités décrites dans la section des activités anthropiques (159 à 166 et 201 à 202)	Utilisation et entreposage probable de produits pétroliers et de produits chimiques	Plusieurs propriétaires	Diverses adresses	Variés	Variés	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Hydrocarbures pétroliers, substances inorganiques et substances organiques	Grave	Sérieuse	Diminution d'un niveau, car localisé dans l'aire éloignée	Possible	Faible	X
J	Agricole	Déversement accidentel de fumier, d'engrais minéraux, d'hydrocarbures pétroliers et de pesticides	Champs en culture	Entreposage de fumier, épandage de fumier, d'engrais minéraux et de pesticides probables, ainsi que l'utilisation de machineries lourdes	Plusieurs propriétaires	Diverses adresses	Variés	Variés	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Nitrites/nitrates, pesticides, autres substances inorganiques et autres substances organiques	Grave	Sérieuse	Diminution d'un niveau, car dans l'aire éloignée	Possible	Faible	X
K	Forestière	Feu de forêt	N/A - Forêt	Forêt	Plusieurs propriétaires	Diverses adresses	9100	Espace de terrain non aménagé et non exploité	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Substances inorganiques et substances organiques	Grave	Sérieuse	Diminution d'un niveau, car dans l'aire éloignée	Peu probable	Très faible	X
L	Extraction	Déversement accidentel d'hydrocarbures pétroliers	Carrière/Sablrière	Utilisation d'équipements lourds	M.F. Fréchette Fille & Fils inc.	37, route Pouliot, Saint-Christophe-d'Arthabaska, Qc, G6R 0N2	8543	Extraction du sable et du gravier	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Hydrocarbures pétroliers	Grave	Sérieuse	Diminution d'un niveau, car dans l'aire éloignée	Possible	Faible	X

1 : Les informations de ces colonnes sont relatives à la figure 2 de l'annexe 1 du rapport

Tableau A4-4 : Résultats de l'inventaire des affectations du territoire

Municipalité	Nom de l'affectation/usage	Aire ou combinaison d'aires de protection que touche l'affectation	Affectation représentant un risque ou contribuant à la protection	Nom de l'activité anthropique permise représentant un risque	Description de la nature et de l'ampleur du risque associé à l'activité anthropique permise
Saint-Christophe d'Arthabaska	A13	Toutes les aires de protection	Affectation représentant un risque	Habitation : h1 (habitation unifamiliale); h4 (maison mobile)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des résidences et de la présence de réseaux d'égouts.
Saint-Christophe d'Arthabaska	A13	Toutes les aires de protection	Affectation représentant un risque	Agricole : a1 (espace et construction utilisés aux fins de la culture du sol et des végétaux ; sol sous couverture végétale ; productions diverses (cabane à sucre, écurie, porcherie, ...); élevage laitier ; autre élevage (autre que laitier, mouton, chèvres, ...); élevage de volaille; autres activités agricoles (apiculture, pâturage, pacage, horticulture, érablère, animaux exotiques ou sauvages, ferme expérimentale); chenil; utilisation de l'espace à des fins sylvicoles ; pisciculture (production forestière, service forestier et gazon) ; piste cyclable, de randonnée pédestre et de ski de fond; centre équestre; communication, centre et réseau de distribution téléphonique ; équipement de communication, de diffusion et de réception radiophoniques; équipement de communication, de diffusion et de réception télévisuelles; ligne de transmission d'énergie ; barrage ; centrale et sous-station de distribution d'énergie électrique ; usine de filtration; puits et réservoir d'eau potable ; station de pompage; ouvrage d'assainissement et d'épuration ; station de contrôle pour l'évacuation des eaux usées, agricole)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates, pesticides et grande utilisation d'eau, ainsi que autres substances inorganiques et organiques si présence de certaines activités. L'ampleur du risque dépend de l'envergure des activités exercées et des pratiques utilisées.
Saint-Christophe d'Arthabaska	A9	Aires de protection intermédiaire et éloignée (à l'exclusion de l'aire de protection immédiate)	Affectation représentant un risque	Habitation : h1 (habitation unifamiliale); h4 (maison mobile)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des résidences et de la présence de réseaux d'égouts.
Saint-Christophe d'Arthabaska	A9	Aires de protection intermédiaire et éloignée (à l'exclusion de l'aire de protection immédiate)	Affectation représentant un risque	Agricole : a1 (espace et construction utilisés aux fins de la culture du sol et des végétaux ; sol sous couverture végétale ; productions diverses (cabane à sucre, écurie, porcherie, ...); élevage laitier ; autre élevage (autre que laitier, mouton, chèvres, ...); élevage de volaille; autres activités agricoles (apiculture, pâturage, pacage, horticulture, érablère, animaux exotiques ou sauvages, ferme expérimentale); chenil; utilisation de l'espace à des fins sylvicoles ; pisciculture (production forestière, service forestier et gazon) ; piste cyclable, de randonnée pédestre et de ski de fond; centre équestre; communication, centre et réseau de distribution téléphonique ; équipement de communication, de diffusion et de réception radiophoniques; équipement de communication, de diffusion et de réception télévisuelles; ligne de transmission d'énergie ; barrage ; centrale et sous-station de distribution d'énergie électrique ; usine de filtration; puits et réservoir d'eau potable ; station de pompage; ouvrage d'assainissement et d'épuration ; station de contrôle pour l'évacuation des eaux usées, agricole)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates, pesticides et grande utilisation d'eau, ainsi que autres substances inorganiques et organiques si présence de certaines activités. L'ampleur du risque dépend de l'envergure des activités exercées et des pratiques utilisées.
Saint-Christophe d'Arthabaska	AR5	Aires de protection intermédiaire et éloignée (à l'exclusion de l'aire de protection immédiate)	Affectation représentant un risque	Habitation : h1 (habitation unifamiliale)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des résidences et de la présence de réseaux d'égouts.
Saint-Christophe d'Arthabaska	AR5	Aires de protection intermédiaire et éloignée (à l'exclusion de l'aire de protection immédiate)	Affectation représentant un risque	Agricole : a1 (espace et construction utilisés aux fins de la culture du sol et des végétaux)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates, pesticides et grande utilisation d'eau, ainsi que autres substances inorganiques et organiques si présence de certaines activités. L'ampleur du risque dépend de l'envergure des activités exercées et des pratiques utilisées.
Saint-Christophe d'Arthabaska	C4; C6	Aires de protection intermédiaire et éloignée (à l'exclusion de l'aire de protection immédiate)	Affectation représentant un risque	Habitation : h1 (habitation unifamiliale); h2 (habitation bifamiliale)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des résidences et de la présence de réseaux d'égouts.
Saint-Christophe d'Arthabaska	C4; C6	Aires de protection intermédiaire et éloignée (à l'exclusion de l'aire de protection immédiate)	Affectation représentant un risque	Commerces et services : c1 (produits d'épicerie; vente de la viande et du poisson; vente de fruits et légumes; vente de bonbon, confiseries et d'amandes ; ventes de produits laitiers ; vente de pâtisseries et de boulangeries; vente de boissons alcoolisées; dépanneur (sans vente d'essence)marché aux puces intérieur; quincaillerie; marchandise diverse neuve; vente de vêtement; vente de chaussure; vente de meuble, de mobiliers de maison et d'équipements; vente de médicaments; vente d'antiquité; vente d'artisanat; vente de livre; vente de papeterie; vente de tableau et encadrement; vente d'articles de sport, d'accessoires de chasse et pêche, de bicyclette et de jouets; vente d'animaux domestiques; vente de bijou; vente de fleurs; tabagie; service de crédit; courtage en valeur mobilière; assurance, agent, courtier; immeuble et services connexes; holding, trust, buanderie et nettoyage à sec; photographie; salon de beauté, de coiffure et autre salon; réparation et modification d'accessoires personnels et réparation de chaussures ; agence de rencontre; récupération et vente de vêtements usagés; service de réparation de vêtement; service de décoration intérieure; garderie publicité; photocopie et reproduction; service de placements; secrétariat et traduction; agence de voyages; location d'automobile et de camion; location de vidéo; dentiste; clinique médicale, optométrie; service juridique; service et soins thérapeutiques; physiothérapie; architecture, ingénierie; comptabilité; évaluation foncière; arpentage ; urbanisme; restaurant; restaurant avec terrasse; établissement avec ou sans terrasse où l'on sert à boire; bar laitier; traiteurs; vente au détail du produit d'un atelier artisanal, association d'affaires; association civique, sociale et fraternelle ; service vétérinaire, toiletteage d'animaux ; école de conduite automobile); c2 (hôpital;sanatorium; clinique médicale; centre d'accueil, centre de santé; salle de réception avec permis d'alcool; discothèque; bar à spectacle ; théâtre; boîte à chanson; hôtel, motel, glte touristique, auberge et maison de touristes; Stade : cette rubrique comprend aussi bien les aménagements spécifiques à un sport que ceux où l'on pratique plusieurs disciplines; Centre sportif multidisciplinaire; Autres utilisations pour les sports; Parc d'exposition; Golf miniature; Terrain de tennis; Patinage à roulettes; Salle ou salon de quilles; Autres activités sportives; Centre récréatif en général : le centre comprend des activités récréatives diversifiées pour tous les groupes d'âge et toutes sortes d'intérêts. Le centre récréatif peut comprendre, sans y être limité : un gymnase, des salles de jeu, de réunion, d'art, d'artisanat, etc.; Gymnase et club athlétique; Piscine intérieure; Piscine extérieure; Camp de vacance; services funéraires, crématorium, cimetière et mausolée, salon funéraire, funérarium.); c3 (Vente au détail de produits de construction quincaillerie et équipement de ferme. Vente en gros d'équipement et de pièces de machinerie commerciales et industrielles. Vente au détail de piscine et de leurs accessoires ; Service de location d'automobiles et de camions. Vente au détail de véhicules à moteur. Vente au détail de motocyclette, de motolette et de leurs accessoires; vente au détail d'embarcations; vente au détail d'avion; vente au détail de véhicules récréatifs; vente au détail de remorque,automobile, pièces et accessoires; médicaments et produits chimiques; vêtements et tissus; épicerie et produit connexes; matériel électrique et électronique; quincaillerie, plomberie, chauffage; équipement et machinerie; Service de réparation d'automobile (garage) ne comprenant pas de pompes à essence ; Service de débosselage et de peinture d'automobiles; Service de remorquage; débosselage et peinture de véhicules; Service de remplacement de pièces et d'accessoire d'automobiles : cette rubrique comprend, entre autres, le remplacement ou la pose d'amortisseurs, de pneus, de silencieux, de toits ouvrants; service de réparation de camions, de machinerie aratoire et de bateau; service de plomberie, de chauffage, de climatisation, et de ventilation; service d'électricité; service de réparation et de remboursement de meubles; service de construction et d'estimation de bâtiment en général; service de construction; entrepreneur général, excavation, démolition, service d'horticulture (jardinage, plantation d'arbres, tailles d'arbres, ornementation, greffage); Ecole de conduite automobile (pour véhicule lourd); Service vétérinaire (avec pension); vente de grain et de moulée, vente, réparation et entretien de machinerie et équipement agricole ; autobus, camionnage; projection de film (extérieur); terrain d'exercice pour golfeur; terrain de golf; location de bateau et port de plaisance; terrain de camping; club de chasse et pêche; champ de tir; Entrepôt de produits manufacturier); c4 (station-service ; service de lavage d'auto; centre de vérification technique d'automobile et de vérification. Poste d'essence avec dépanneur.); c5 (Tout établissement commercial et de services des classes d'usage c1, c2 et les établissements publics de la classe institutionnelle et administrative p2 autorisé dans la zone et un usage des classes d'usages h1, h2 et h3).	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des commerces et de la présence de réseaux d'égouts. Risque de contamination en hydrocarbures pétroliers et substances inorganiques et organiques, si présence d'entreposage ou d'utilisation de produits pétroliers et/ou de produits chimiques. L'ampleur du risque dépend de la quantité de produits entreposés/utilisés et des pratiques exercées.

Municipalité	Nom de l'affectation/usage	Aire ou combinaison d'aires de protection que touche l'affectation	Affectation représentant un risque ou contribuant à la protection	Nom de l'activité anthropique permise représentant un risque	Description de la nature et de l'ampleur du risque associé à l'activité anthropique permise
Saint-Christophe d'Arthabaska	C4; C6	Aires de protection intermédiaire et éloignée (à l'exclusion de l'aire de protection immédiate)	Affectation représentant un risque	Communautaire : p1 (parc d'exposition; terrain de tennis; patinage à roulettes; un terrain d'amusement ; un terrain de jeu; terrain de sport; complexe récréatif communautaire; un jardin communautaire ; une plage publique ; une piscine intérieure; une piscine extérieure; aréna ; camping et pique-nique; un parc pour la récréation en général; un parc à caractère récréatif, ornemental ou naturel une patinoire); p2 (hôpital; centre d'accueil; centre local de services communautaires (C.L.S.C.); garderie établissements servant aux fonctions exécutives, législatives et judiciaires d'une instance gouvernementale; service postal; service éducationnel incluant tout type d'institution d'enseignement publique; les établissements de culte; couvent, monastère, cimetière et autre résidence ou équipement rattaché à la pratique du culte ; les établissements culturels (bibliothèque, musée, galerie d'art, salle d'exposition, centre culturel, etc.); exposition d'objets ou d'animaux; Local pour les associations fraternelles; Maison des jeunes; Maison de retraite.)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. Risque de contamination en hydrocarbures pétroliers, si présence d'équipements pétroliers. L'ampleur du risque dépend de la densité des lieux publics et de la présence de réseaux d'égouts.
Saint-Christophe d'Arthabaska	H13	Aires de protection intermédiaire et éloignée (à l'exclusion de l'aire de protection immédiate)	Affectation représentant un risque	Habitation : h1 (habitation unifamiliale)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des résidences et de la présence de réseaux d'égouts.
Saint-Christophe d'Arthabaska	H13	Aires de protection intermédiaire et éloignée (à l'exclusion de l'aire de protection immédiate)	Affectation représentant un risque	Communautaire : p1 (parc d'exposition; terrain de tennis; patinage à roulettes; un terrain d'amusement ; un terrain de jeu; terrain de sport; complexe récréatif communautaire; un jardin communautaire ; une plage publique ; une piscine intérieure; une piscine extérieure; aréna ; camping et pique-nique; un parc pour la récréation en général; un parc à caractère récréatif, ornemental ou naturel une patinoire)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des résidences et de la présence de réseaux d'égouts.
Saint-Christophe d'Arthabaska	I2	Aires de protection intermédiaire et éloignée (à l'exclusion de l'aire de protection immédiate)	Affectation représentant un risque	Commerces et services : c3 (Vente au détail de produits de construction quincaillerie et équipement de ferme; Vente en gros d'équipement et de pièces de machinerie commerciales et industrielles. Vente au détail de piscine et de leurs accessoires ; Service de location d'automobiles et de camions; Vente au détail de véhicules à moteur. Vente au détail de motocyclette, de motoeigne et de leurs accessoires; vente au détail d'embarcations; vente au détail d'avion; vente au détail de véhicules récréatifs; vente au détail de remorque,automobile, pièces et accessoires; médicaments et produits chimiques; vêtements et tissus; épicerie et produit connexes; matériel électrique et électronique; quincaillerie, plomberie, chauffage; équipement et machinerie; Service de réparation d'automobile (garage) ne comprenant pas de pompes à essence ; Service de débosselage et de peinture d'automobiles; Service de remorquage; débosselage et peinture de véhicules; Service de remplacement de pièces et d'accessoire d'automobiles : cette rubrique comprend, entre autres, le remplacement ou la pose d'amortisseurs, de pneus, de silencieux, de toits ouvrants; Service de réparation de camions, de machinerie aratoire et de bateau; service de plomberie, de chauffage, de climatisation, et de ventilation; service d'électricité; service de réparation et de rembourrage de meubles; service de construction et d'estimation de bâtiment en général; service de construction; entrepreneur général, excavation, démolition, service d'horticulture (jardinage, plantation d'arbres, tailles d'arbres, ornementation, greffage); École de conduite automobile (pour véhicule lourd); Service vétérinaire (avec pension); vente de grain et de moulée, vente, réparation et entretien de machinerie et équipement agricole ; autobus; camionnage; projection de film (extérieure); terrain d'exercice pour golfeur; terrain de golf; location de bateau et port de plaisance; terrain de camping; club de chasse et pêche; champ de tir; Entrepôt de produits manufacturier)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des commerces et de la présence de réseaux d'égouts. Risque de contamination en hydrocarbures pétroliers et substances inorganiques et organiques, si présence d'entreposage ou d'utilisation de produits pétroliers et/ou de produits chimiques. L'ampleur du risque dépend de la quantité de produits entreposés/utilisés et des pratiques exercées.
Saint-Christophe d'Arthabaska	I2	Aires de protection intermédiaire et éloignée (à l'exclusion de l'aire de protection immédiate)	Affectation représentant un risque	Industrie : I1 (Industrie de la préparation de fruits et de légumes; Industrie de produits laitiers; Industrie de la farine et de céréales; Industrie de produits boulangerie et de pâtisserie; Autres industries de produits alimentaires suivants : Industrie de la confiserie et du chocolat, Industrie du thé et du café, Industrie de croustilles, de bretzels et de maïs soufflé, Industrie de filés et de tissus tissés (coton); Industrie de filés et de tissus tissés (laines); Industrie de fibres filées et de tissus tissés (fibres synthétiques et filés de filament) sans utilisation de résine; industries des produits en matière plastique suivantes; Industrie de produits en plastique en mousse et soufflé; Industrie de la tuyauterie, de pellicules et de feuilles en plastique; Industrie de produits en plastique, stratifié, sous pression ou renforcé; Industrie de produits d'architecture en plastique; Industrie des contenants en plastique; Autres industries de produits en plastique dont l'activité principale est la transformation de résines synthétiques par moulage ou extrusion pour fabriquer des produits en matière plastique. Industrie de l'habillement. Industrie de produits de scieries et d'ateliers de rabotage; industrie de portes, de fenêtre et d'autres bois travaillés; industrie de boîtes et de palettes en bois; industrie du cerceuil; industrie du meuble résidentiel; industrie du meuble de bureau; industrie des sommiers et matelas, industrie du meuble et d'articles d'ameublement pour hôtels, restaurants et institutions. industrie du meuble de jardin, industrie de rayonnages et d'armoires de sûreté; industrie du cadre ; autres industries du meuble et d'article d'ameublement; industrie des boîtes en carton et sac en papier; industrie de sac de papier; industrie de produits de papeterie; industrie de produits en papier jetable. impression commerciale; clichage, composition et reliure; édition; impression et édition combinée; industrie du progiciel. industrie de produits métalliques d'ornement et d'architecture; industrie d'articles de quincaillerie, d'outillage et de coutellerie;atelier d'usinage; industrie de garnitures et de raccords de plomberie en métal; industrie des pièces et d'accessoires pour véhicules automobiles; industrie des petits appareils électroménagers; industrie des appareils d'éclairage; industrie du matériel électronique ménager; industrie du matériel électronique professionnel; industrie des machines pour bureaux, magasins et commerces et usage personnel; industrie des transformateurs électriques; industrie du matériel électrique de communication et de protection; industrie des fils et des câbles électriques; industrie des dispositifs de câblage non porteurs de courant ; industrie du verre et des articles en verre ; industrie des produits pharmaceutiques et de médicaments ; industrie du cuir et des produits connexes; industrie du matériel scientifique et professionnel; industrie de la bijouterie et de l'orfèvrerie; industrie des articles de sport et des jouets; industrie d'enseignes d'enseignes et de tableaux d'affichage; industrie des balais, brosses et vadrouilles; industrie des boutons, boucles et attaches pour vêtements; industrie des carreaux, dalles et linoléums; industrie de la fabrication de supports d'enregistrement et de la reproduction du son et d'instrument de musique; industrie des articles de bureau et fourniture pour artiste; industrie des articles de fumeurs, de fleurs, de fruits et de garnitures artificielles, de dentiers, de dents artificielles, de fourures et de parapluies;); I3 (abattage, conditionnement, préparation, fabrication et transformation d'un produit alimentaire d'origine animale, industrie de la farine et des céréales, meunerie, fabrication et transformation d'un aliment destiné à la consommation animale ; industrie du sucre, industrie des alcools destinés à la consommation, industrie de la bière, industrie du vin et du cidre ; industrie du tabac; industrie de produits en caoutchouc; industrie des fibres synthétiques et de filés de filaments avec utilisation de résine et transformation de déchet de textile ; industrie du bois de sciage et des bardeaux; industrie des placages et contreplaqués; industrie des parquets en bois dur; industrie des bâtiments préfabriqués à charpente de bois; industrie d'éléments de charpente en bois; industrie du cerceuil; industrie dont l'activité principale est le traitement du bois et des produits du bois contre la pourriture; industrie des panneaux agglomérés. industrie des pâtes et papiers, industrie du papier à couverture asphaltée, industrie des papiers couchés ou traités ; industrie sidérurgique; industrie des tubes et tuyaux d'acier; fonderie de fer; industrie de la fonte et de l'affinage des métaux non ferreux; industrie du laminage, du moulage et de l'extrusion de l'aluminium; industrie du laminage, du moulage et de l'extrusion du cuivre et de ses alliages; industrie de la transformation de métaux non ferreux; industrie de moulage sous pression de tous les métaux non ferreux et leurs alliages; industrie de récupération des déchets de métaux non ferreux. industrie de produits en tôle forte; industrie des produits de construction en métal; industrie des bâtiments préfabriqués en métal; industrie de l'emboutissage, du matriçage et du revêtement de produits en métal; industrie du fil métallique et de ses produits; industrie du matériel de chauffage; industrie des garnitures et raccords de plomberie; industrie des soupapes en métal. industrie des instruments aratoires, industrie des compresseurs, pompes et ventilateurs, industrie de l'équipement de manutention, industrie de la machinerie pour récolter, couper et façonner le bois, industrie de la machinerie pour l'industrie des pâtes et papiers, industrie de la machinerie et du matériel de construction et d'entretien ; industrie des aéronefs et des pièces d'aéronefs, industrie des véhicules automobiles, industrie des carrosseries de camions, d'autobus et de remorques, industrie des pièces et accessoires pour véhicules automobiles, industrie du matériel ferroviaire roulant, industrie des véhicules récréatifs, industrie des véhicules d'utilité ; industrie des gros appareils ménagers, industrie des accumulateurs, industrie du carbone pour piles, des électrodes de carbone et de graphite ; industrie des produits en argile, industrie du ciment, industrie des produits en pierre, industrie des produits en béton, industrie du béton préparé, industrie des abrasifs, industrie de la chaux, industrie des produits réfractaires, industrie des produits en amiante, industrie des produits en gypse, industrie des matériaux isolants de minéraux non métalliques, industrie des boues de forage, granelon pour toiture, mica ; industrie des produits raffinés du pétrole, industrie d'asphalte liquide, d'asphalte pré-mélangé, de briquettes de charbon de bois, d'émulsion d'asphalte pour pavage, de matériaux bitumineux pour pavage ; industrie des produits chimiques d'usage agricole, industrie des matières plastiques et des résines synthétiques, industrie des peintures et vernis, industrie des savons et composés pour le nettoyage, industrie des produits chimiques d'usage industriel, industrie des encres d'imprimerie, industrie des adhésifs, industrie des explosifs et munitions, industrie dont l'activité principale est la fabrication d'additifs pour béton et produits pétroliers, agents anti-mousse et de rétention de la mousse, carbone activé, charbon de bois, empois, matières colorantes, pesticides industriels pour la maison et le jardin, produits chimiques pour l'automobile, térébenthine)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des commerces et de la présence de réseaux d'égouts. Risque de contamination en hydrocarbures pétroliers et substances inorganiques et organiques, ainsi qu'une grande utilisation de l'eau, si présence d'entreposage ou d'utilisation de produits pétroliers et/ou de produits chimiques et présence de certaines activités permises. L'ampleur du risque dépend de la quantité de produits entreposés/utilisés et des pratiques exercées.
Victoriaville	H166	Aires de protection intermédiaire et éloignée (à l'exclusion de l'aire de protection immédiate)	Affectation représentant un risque	Habitation : H1 (habitation unifamiliale); H2 (habitation bifamiliale)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des résidences et de la présence de réseaux d'égouts.
Victoriaville	Rec814	Aires de protection intermédiaire et éloignée (à l'exclusion de l'aire de protection immédiate)	Affectation représentant un risque	Commerce et service : C1 (Vente au détail de produits alimentaires)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des commerces et de la présence de réseaux d'égouts.
Victoriaville	Rec814	Aires de protection intermédiaire et éloignée (à l'exclusion de l'aire de protection immédiate)	Affectation représentant un risque	Récréatif : Rec1 (Parc et espace vert ; Parc commémoratif ; Sentier récréatif ; Terrain de jeu ; Terrain de sport); Rec2 (Activité nautique ; Base de plein air ; Centre touristique et camp de groupes ; Centre de ski et de glisse ; Centre d'interprétation de la nature ; Camping, camp de groupes et camp de vacances ; Glissade d'eau ; Golf avec ou sans chalet, incluant le terrain de pratique ; Golf miniature ou mini-golf ; Monument et site historique ; Parc d'exposition et parc d'amusement ; Parc et terrain de jeux avec équipement sportif d'envergne ; Pourvoiries de chasse et de pêche ; Zoo et jardin botanique,récréative extérieure intensive); Rec3 (Aquarium ; Amphithéâtre ; Auditorium ; Centre sportif ou récréatif en général ; Gymnase et club athlétique ; Jeux de hasard et autres activités culturelles connexes ; Karting intérieur seulement ; Piscine intérieure ; Planétarium ; Pratique de golf, de tir de fusil, de tir à l'arc (intérieur uniquement) ; Salles d'exposition ; Salle de billard ; Salle multisport ; Spa et centre de santé ; Stade)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. Risque de contamination en nitrites/nitrates, pesticides et autres substances inorganiques et organiques, si présence de certaines activités. L'ampleur du risque dépend de la densité des activités, de la présence de réseaux d'égouts et des pratiques utilisées.

Municipalité	Nom de l'affectation/usage	Aire ou combinaison d'aires de protection que touche l'affectation	Affectation représentant un risque ou contribuant à la protection	Nom de l'activité anthropique permise représentant un risque	Description de la nature et de l'ampleur du risque associé à l'activité anthropique permise
Victoriaville	Rec814	Aires de protection intermédiaire et éloignée (à l'exclusion de l'aire de protection immédiate)	Affectation représentant un risque	Public et institutionnel : P1 (Administration municipale et régionale ; Administration publique fédérale ; Administration publique provinciale ; Association civique, sociale et fraternelle ; Bureau d'accueil touristique ; Caserne de pompier ; Centre communautaire ; Centre de formation professionnelle ; Cégep ; École maternelle, primaire et secondaire ; Jardin communautaire ; Palais de justice ; Services postaux et services de messagers ; Service de police ; Université) ; P3 (Bibliothèque ; Musée ; Maison de la culture ; Salle d'exposition) ; P5 (Terrain de stationnement public)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. Risque de contamination en hydrocarbures pétroliers, si présence d'équipements pétroliers. L'ampleur du risque dépend de la densité des lieux publics et de la présence de réseaux d'égouts.
Victoriaville	Rec814	Aires de protection intermédiaire et éloignée (à l'exclusion de l'aire de protection immédiate)	Affectation représentant un risque	Agricole : A1 (Cultures diverses (céréalière ; maraîchère ; horticole ; gazonnier ; tourbière) ; Culture expérimentale ; Culture en serre)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates, pesticides et grande utilisation d'eau, ainsi que autres substances inorganiques et organiques si présence de certaines activités. L'ampleur du risque dépend de l'envergure des activités exercées et des pratiques utilisées.
Saint-Christophe d'Arthabaska	A5 ; A11	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Habitation : h1 (habitation unifamiliale) ; h4 (maison mobile)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des résidences et de la présence de réseaux d'égouts.
Saint-Christophe d'Arthabaska	A5 ; A11	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Agricole : a1 (espace et construction utilisés aux fins de la culture du sol et des végétaux ; sol sous couverture végétale ; productions diverses (cabane à sucre, écurie, porcherie, ...)) ; élevage laitier ; autre élevage (autre que laitier, mouton, chèvres, ...) ; élevage de volaille; autres activités agricoles (apiculture, pâturage, pacage, horticulture, érablière, animaux exotiques ou sauvages, ferme expérimentale); chenil; utilisation de l'espace à des fins sylvicoles ; pisciculture (production forestière, service forestier et gazon) ; piste cyclable, de randonnée pédestre et de ski de fond; centre équestre; communication, centre et réseau de distribution téléphonique ; équipement de communication, de diffusion et de réception radiophoniques; équipement de communication, de diffusion et de réception télévisuelles; ligne de transmission d'énergie ; barrage ; centrale et sous-station de distribution d'énergie électrique ; usine de filtration; puits et réservoir d'eau potable ; station de pompage; ouvrage d'assainissement et d'épuration ; station de contrôle pour l'évacuation des eaux usées. agricole)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates, pesticides et grande utilisation d'eau, ainsi que autres substances inorganiques et organiques si présence de certaines activités. L'ampleur du risque dépend de l'envergure des activités exercées et des pratiques utilisées.
Saint-Christophe d'Arthabaska	AR8	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Habitation : h1 (habitation unifamiliale)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des résidences et de la présence de réseaux d'égouts.
Saint-Christophe d'Arthabaska	AR8	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Agricole : a1 (espace et construction utilisés aux fins de la culture du sol et des végétaux ; sol sous couverture végétale ; productions diverses (cabane à sucre, écurie, porcherie, ...)) ; élevage laitier ; autre élevage (autre que laitier, mouton, chèvres, ...) ; élevage de volaille; autres activités agricoles (apiculture, pâturage, pacage, horticulture, érablière, animaux exotiques ou sauvages, ferme expérimentale); chenil; utilisation de l'espace à des fins sylvicoles ; pisciculture (production forestière, service forestier et gazon) ; piste cyclable, de randonnée pédestre et de ski de fond; centre équestre; communication, centre et réseau de distribution téléphonique ; équipement de communication, de diffusion et de réception radiophoniques; équipement de communication, de diffusion et de réception télévisuelles; ligne de transmission d'énergie ; barrage ; centrale et sous-station de distribution d'énergie électrique ; usine de filtration; puits et réservoir d'eau potable ; station de pompage; ouvrage d'assainissement et d'épuration ; station de contrôle pour l'évacuation des eaux usées. agricole)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates, pesticides et grande utilisation d'eau, ainsi que autres substances inorganiques et organiques si présence de certaines activités. L'ampleur du risque dépend de l'envergure des activités exercées et des pratiques utilisées.
Saint-Christophe d'Arthabaska	C1	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Communautaire : p1 (parc d'exposition; terrain de tennis; patinage à roulettes; un terrain d'amusement ; un terrain de jeu; terrain de sport; complexe récréatif communautaire; un jardin communautaire ; une plage publique ; une piscine intérieure; une piscine extérieure; aréna ; camping et pique-nique; un parc pour la récréation en général; un parc à caractère récréatif, ornemental ou naturel une patinoire)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des activités et de la présence de réseaux d'égouts.
Saint-Christophe d'Arthabaska	H14; H15; H17	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Habitation : H1 (habitation unifamiliale)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des résidences et de la présence de réseaux d'égouts.
Saint-Christophe d'Arthabaska	H14; H15; H17	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Communautaire : p1 (parc d'exposition; terrain de tennis; patinage à roulettes; un terrain d'amusement ; un terrain de jeu; terrain de sport; complexe récréatif communautaire; un jardin communautaire ; une plage publique ; une piscine intérieure; une piscine extérieure; aréna ; camping et pique-nique; un parc pour la récréation en général; un parc à caractère récréatif, ornemental ou naturel une patinoire)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des activités et de la présence de réseaux d'égouts.
Victoriaville	A916	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Habitation : H1 (habitation unifamiliale)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des résidences et de la présence de réseaux d'égouts.
Victoriaville	A916	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Récréatif : Rec2 (Activité nautique ; Base de plein air ; Centre touristique et camp de groupes ; Centre de ski et de glisse ; Centre d'interprétation de la nature ; Camping, camp de groupes et camp de vacances ; Glissade d'eau ; Golf avec ou sans chalet, incluant le terrain de pratique ; Golf miniature ou mini-golf ; Monument et site historique ; Parc d'exposition et parc d'amusement ; Parc et terrain de jeux avec équipement sportif d'envergure ; Pourvoiries de chasse et de pêche ; Zoo et jardin botanique.récréative extérieure intensive)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. Risque de contamination en nitrites/nitrates, pesticides et autres substances inorganiques et organiques, si présence de certaines activités. L'ampleur du risque dépend de la densité des activités, de la présence de réseaux d'égouts et des pratiques utilisées.
Victoriaville	A916	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Agricole : A1 (Cultures diverses ; Culture expérimentale ; Culture en serre) ; A2 (Apiculture ; chenil; Covoitur et classification des œufs ; Élevage divers ; Ferme laitière ; Pisciculture ; Poulailier); A4 (Acériculture et érablière ; Arboriculture ; Exploitation forestière ; Sylviculture); A5 (Activité de loisir reliée à la prodction agricole ; Autocueillette de fruits ou légumes ; Autres services d'élevage d'animaux ; Centre équestre ou école d'équitation ; Dressage ou entraînement pour animaux ; Garde d'animaux ; Horticulture ; Kiosque temporaire ou fixe offrant des produits de la ferme ; Mise en balles, de décorticage, de moissonnage et de labourage ; Reproduction d'animaux ; Triage, classification et emballage de fruits et légumes)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates, pesticides et grande utilisation d'eau, ainsi que autres substances inorganiques et organiques si présence de certaines activités. L'ampleur du risque dépend de l'envergure des activités exercées et des pratiques utilisées.
Victoriaville	AR940	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Habitation : H1 (habitation unifamiliale)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des résidences et de la présence de réseaux d'égouts.
Victoriaville	AR940	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Agricole : A1 (Cultures diverses (céréalière ; maraîchère ; horticole ; gazonnier ; tourbière) ; Culture expérimentale ; Culture en serre)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates, pesticides et grande utilisation d'eau, ainsi que autres substances inorganiques et organiques si présence de certaines activités. L'ampleur du risque dépend de l'envergure des activités exercées et des pratiques utilisées.
Victoriaville	C520	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Habitation : H1 (habitation unifamiliale) ; H2 (habitation bifamiliale) ; H6 (habitation collective)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des résidences et de la présence de réseaux d'égouts.

Municipalité	Nom de l'affectation/usage	Aire ou combinaison d'aires de protection que touche l'affectation	Affectation représentant un risque ou contribuant à la protection	Nom de l'activité anthropique permise représentant un risque	Description de la nature et de l'ampleur du risque associé à l'activité anthropique permise
Victoriaville	C520	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Commerces et services : C1 (Animalerie (sans élevage ou pension) ; Antiquités et de marchandises d'occasion ; Appareils auditifs et orthopédiques ; Appareils et fournitures photographiques ; Articles de plomberie et d'électricité ; Articles et équipements de sport ; Atelier de fabrication ; Bagages et maroquineries ; Bar laitier ; Bijouterie ; Boucherie ; Boulangerie ; Dépanneur, tabagie ; Encadrement de tableaux ; Épicerie générale ou spécialisée ; Films et jeux vidéo ; Fleuriste ; Fournitures pour artistes ; Galerie d'art, atelier d'artiste et d'artisan ; Instruments de musique ; Jouets, articles de loisirs ; Librairie ; C2 (Affûtage de couteaux, de scies et autres lames ; Agence matrimoniale, agence de détectives et d'enquêtes ou de protection ; Agence de voyages ; Assurance ; Buanderie ; Bureau d'affaires, bureau de professionnels ; Bureau d'association caritative ; Bureau de poste ; Centre de conditionnement physique ; Clinique dentaire ; Clinique médicale ; Clinique vétérinaire ; Cordonnerie ; Couturière ; Courtage ; Établissement médiatique ; Formation spécialisée ; Immobilier ; Institution financière ; Laboratoire médical ; Location de costumes et de vêtements de cérémonies ; Nettoyage, réparation et entreposage de fourrure ; Photocopie et reprographie non industrielle ; Réparation d'accessoires électriques et d'équipements informatiques ; Réparation de montres, horlogerie et bijouterie ; Salon de beauté, de coiffure et d'esthétisme ; Salon de bronzage ; Salon de massage (non érotique) ; Salon funéraire sans columbarium ni activité de crémation ; Service de blanchissage et de nettoyage à sec ; Studio de photographie ; Télécommunication) ; C5 (Bar laitier ; Café ; Cafétéria ; Cantine ; Établissement avec salle de réception ou de banquet ; Restaurant ; Traiteur) ; C7 (Vente et location d'automobiles, de motocyclettes, de camionnettes, de camions, d'embarcations, de véhicules de camping motorisés (incluant l'entretien et le lavage de ces véhicules) et autres appareils motorisés en état de fonctionner ; Vente de pièces et d'accessoires de véhicules à moteur (à l'exception des cimetières automobiles et des cours de ferraille) ; Atelier et garage de réparation de véhicules automobiles, excluant les ateliers de réparation de carrosserie (débosselage) ; Lave-auto)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des commerces et de la présence de réseaux d'égouts. Risque de contamination en hydrocarbures pétroliers et substances inorganiques et organiques, si présence d'entreposage ou d'utilisation de produits pétroliers et/ou de produits chimiques. L'ampleur du risque dépend de la quantité de produits entreposés/utilisés et des pratiques exercées.
Victoriaville	H161; H167; H168	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Habitation : H1 (habitation unifamiliale)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des résidences et de la présence de réseaux d'égouts.
Victoriaville	H162	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Habitation : H1 (habitation unifamiliale); H2 (habitation bifamiliale); H3 (habitation trifamiliale); H4 (habitation multifamiliale)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des résidences et de la présence de réseaux d'égouts.
Victoriaville	H163; H166	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Habitation : H1 (habitation unifamiliale); H2 (habitation bifamiliale)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des résidences et de la présence de réseaux d'égouts.
Victoriaville	H164	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Habitation : H1 (habitation unifamiliale); H2 (habitation bifamiliale)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des résidences et de la présence de réseaux d'égouts.
Victoriaville	H164	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Commerce et service : C1 (Animalerie (sans élevage ou pension) ; Antiquités et de marchandises d'occasion ; Appareils auditifs et orthopédiques ; Appareils et fournitures photographiques ; Articles de plomberie et d'électricité ; Articles et équipements de sport ; Atelier de fabrication ; Bagages et maroquineries ; Bar laitier ; Bijouterie ; Boucherie ; Boulangerie ; Dépanneur, tabagie ; Encadrement de tableaux ; Épicerie générale ou spécialisée ; Films et jeux vidéo ; Fleuriste ; Fournitures pour artistes ; Galerie d'art, atelier d'artiste et d'artisan ; Instruments de musique ; Jouets, articles de loisirs ; Librairie ; C2 (Affûtage de couteaux, de scies et autres lames ; Agence matrimoniale, agence de détectives et d'enquêtes ou de protection ; Agence de voyages ; Assurance ; Buanderie ; Bureau d'affaires, bureau de professionnels ; Bureau d'association caritative ; Bureau de poste ; Centre de conditionnement physique ; Clinique dentaire ; Clinique médicale ; Clinique vétérinaire ; Cordonnerie ; Couturière ; Courtage ; Établissement médiatique ; Formation spécialisée ; Immobilier ; Institution financière ; Laboratoire médical ; Location de costumes et de vêtements de cérémonies ; Nettoyage, réparation et entreposage de fourrure ; Photocopie et reprographie non industrielle ; Réparation d'accessoires électriques et d'équipements informatiques ; Réparation de montres, horlogerie et bijouterie ; Salon de beauté, de coiffure et d'esthétisme ; Salon de bronzage ; Salon de massage (non érotique) ; Salon funéraire sans columbarium ni activité de crémation ; Service de blanchissage et de nettoyage à sec ; Studio de photographie ; Télécommunication) ; C4 (Auberge et gîte touristique ; Hôtel ; Motel ; Résidence de tourisme (meublé et équipé pour la préparation de repas) ; C5 (Bar laitier ; Café ; Cafétéria ; Cantine ; Établissement avec salle de réception ou de banquet ; Restaurant ; Traiteur)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles L'ampleur du risque dépend de la densité des commerces et de la présence de réseaux d'égouts.
Victoriaville	H164	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Public et institutionnel : P1 (École maternelle, primaire et secondaire); P3 (Bibliothèque ; Musée ; Maison de la culture ; Salle d'exposition)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. Risque de contamination en hydrocarbures pétroliers, si présence d'équipements pétroliers. L'ampleur du risque dépend de la densité des lieux publics et de la présence de réseaux d'égouts.
Victoriaville	H164	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Récréatif : Rec1 (Parc et espace vert ; Parc commémoratif ; Sentier récréatif ; Terrain de jeu ; Terrain de sport) ; Rec3 (Aquarium ; Amphithéâtre ; Auditorium ; Centre sportif ou récréatif en général ; Gymnase et club athlétique ; Jeux de hasard et autres activités culturelles connexes ; Karting intérieur seulement ; Piscine intérieure ; Planétarium ; Pratique de golf, de tir de fusil, de tir à l'arc (intérieur uniquement) ; Salles d'exposition ; Salle de billard ; Salle multisport ; Spa et centre de santé ; Stade)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. Risque de contamination en nitrites/nitrates, pesticides et autres substances inorganiques et organiques, si présence de certaines activités. L'ampleur du risque dépend de la densité des activités, de la présence de réseaux d'égouts et des pratiques utilisées.
Victoriaville	H165	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Habitation : H1 (habitation unifamiliale)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des résidences et de la présence de réseaux d'égouts.
Victoriaville	H165	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Récréatif : Rec1 (Parc et espace vert ; Parc commémoratif ; Sentier récréatif ; Terrain de jeu ; Terrain de sport)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des activités et de la présence de réseaux d'égouts.
Victoriaville	M412	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Habitation : H2 (habitation bifamiliale); H4 (habitation multifamiliale); H6 (habitation collective)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des résidences et de la présence de réseaux d'égouts.
Victoriaville	M412	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Commerce et service : C1 (Animalerie (sans élevage ou pension) ; Antiquités et de marchandises d'occasion ; Appareils auditifs et orthopédiques ; Appareils et fournitures photographiques ; Articles de plomberie et d'électricité ; Articles et équipements de sport ; Atelier de fabrication ; Bagages et maroquineries ; Bar laitier ; Bijouterie ; Boucherie ; Boulangerie ; Dépanneur, tabagie ; Encadrement de tableaux ; Épicerie générale ou spécialisée ; Films et jeux vidéo ; Fleuriste ; Fournitures pour artistes ; Galerie d'art, atelier d'artiste et d'artisan ; Instruments de musique ; Jouets, articles de loisirs ; Librairie ; C2 (Affûtage de couteaux, de scies et autres lames ; Agence matrimoniale, agence de détectives et d'enquêtes ou de protection ; Agence de voyages ; Assurance ; Buanderie ; Bureau d'affaires, bureau de professionnels ; Bureau d'association caritative ; Bureau de poste ; Centre de conditionnement physique ; Clinique dentaire ; Clinique médicale ; Clinique vétérinaire ; Cordonnerie ; Couturière ; Courtage ; Établissement médiatique ; Formation spécialisée ; Immobilier ; Institution financière ; Laboratoire médical ; Location de costumes et de vêtements de cérémonies ; Nettoyage, réparation et entreposage de fourrure ; Photocopie et reprographie non industrielle ; Réparation d'accessoires électriques et d'équipements informatiques ; Réparation de montres, horlogerie et bijouterie ; Salon de beauté, de coiffure et d'esthétisme ; Salon de bronzage ; Salon de massage (non érotique) ; Salon funéraire sans columbarium ni activité de crémation ; Service de blanchissage et de nettoyage à sec ; Studio de photographie ; Télécommunication) ; C4 (Auberge et gîte touristique ; Hôtel ; Motel ; Résidence de tourisme (meublé et équipé pour la préparation de repas) ; C5 (Bar laitier ; Café ; Cafétéria ; Cantine ; Établissement avec salle de réception ou de banquet ; Restaurant ; Traiteur) ; C9 (Casino ; Cinéma ; Débit de boisson alcoolisée ; Salle de billard Salle de danse ; Salle de quilles ; Salle de réception ; Salle de spectacle ; Théâtre)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des commerces et de la présence de réseaux d'égouts.

Municipalité	Nom de l'affectation/usage	Aire ou combinaison d'aires de protection que touche l'affectation	Affectation représentant un risque ou contribuant à la protection	Nom de l'activité anthropique permise représentant un risque	Description de la nature et de l'ampleur du risque associé à l'activité anthropique permise
Victoriaville	M412	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Public et institutionnel : P1 (Administration municipale et régionale ; Administration publique fédérale ; Administration publique provinciale ; Association civique, sociale et fraternelle ; Bureau d'accueil touristique ; Caserne de pompier ; Centre communautaire ; Centre de formation professionnelle ; Cégep ; École maternelle, primaire et secondaire ; Jardin communautaire ; Palais de justice ; Services postaux et services de messagers ; Service de police ; Université) ; P2 (Bureaux de travailleurs sociaux ; Centre d'accueil ; Centre de la petite enfance, garderie et service de garde ; Centre d'hébergement et de soin de longue durée ; Centre Hospitalier ; Centre local de services communautaires (CLSC) ; Centre de services sociaux ; Centre d'entraide et de ressources communautaires ; Centre de transition ; Maison des jeunes ; Maison pour personne en difficulté ; Sanatorium, maison de convalescence et maison de repos.) ; P3 (Bibliothèque ; Musée ; Maison de la culture ; Salle d'exposition) ; P4 (Cimetière ; Columbarium ou mausolée ; Lieu de culte ; Presbytère, couvent, monastère.) ; P5 (Terrain de stationnement public)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. Risque de contamination en hydrocarbures pétroliers, si présence d'équipements pétroliers. L'ampleur du risque dépend de la densité des lieux publics et de la présence de réseaux d'égouts.
Victoriaville	M412	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Récréatif : Rec3 (Aquarium ; Amphithéâtre ; Auditorium ; Centre sportif ou récréatif en général ; Gymnase et club athlétique ; Jeux de hasard et autres activités culturelles connexes ; Karting intérieur seulement ; Piscine intérieure ; Planétarium ; Pratique de golf, de tir de fusil, de tir à l'arc (intérieur uniquement) ; Salles d'exposition ; Salle de billard ; Salle multisport ; Spa et centre de santé ; Stade)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. Risque de contamination en nitrites/nitrates, pesticides et autres substances inorganiques et organiques, si présence de certaines activités. L'ampleur du risque dépend de la densité des activités, de la présence de réseaux d'égouts et des pratiques utilisées.
Victoriaville	M413	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Habitation : H1 (habitation unifamiliale) ; H2 (habitation bifamiliale) ; H4 (habitation multifamiliale) ; H6 (habitation collective)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des résidences et de la présence de réseaux d'égouts.
Victoriaville	M413	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Commerce et service : C1 (Animalerie (sans élevage ou pension) ; Antiquités et de marchandises d'occasion ; Appareils auditifs et orthopédiques ; Appareils et fournitures photographiques ; Articles de plomberie et d'électricité ; Articles et équipements de sport ; Atelier de fabrication ; Bagages et maroquineries ; Bar laitier ; Bijouterie ; Boucherie ; Boulangerie ; Dépanneur, tabagie ; Encadrement de tableaux ; Épicerie générale ou spécialisée ; Films et jeux vidéo ; Fleuriste ; Fournitures pour artistes ; Galerie d'art, atelier d'artiste et d'artisan ; Instruments de musique ; Jouets, articles de loisirs ; Librairie ; C2 (Affûtage de couteaux, de scies et autres lames ; Agence matrimoniale, agence de détectives et d'enquêtes ou de protection ; Agence de voyages ; Assurance ; Buanderie ; Bureau d'affaires, bureau de professionnels ; Bureau d'association caritative ; Bureau de poste ; Centre de conditionnement physique ; Clinique dentaire ; Clinique médicale ; Clinique vétérinaire ; Cordonnerie ; Couturière ; Courtage ; Établissement médiatique ; Formation spécialisée ; Immobilier ; Institution financière ; Laboratoire médical ; Location de costumes et de vêtements de cérémonies ; Nettoyage, réparation et entreposage de fourrure ; Photocopie et reprographie non industrielle ; Réparation d'accessoires électriques et d'équipements informatiques ; Réparation de montres, horlogerie et bijouterie ; Salon de beauté, de coiffure et d'esthétique ; Salon de bronzage ; Salon de massage (non érotique) ; Salon funéraire sans columbarium ni activité de crémation ; Service de blanchissage et de nettoyage à sec ; Studio de photographie ; Télécommunication) ; C4 (Auberge et gîte touristique ; Hôtel ; Motel ; Résidence de tourisme (meublé et équipé pour la préparation de repas)) ; C5 (Bar laitier ; Café ; Cafétéria ; Cantine ;Établissement avec salle de réception ou de banquet ; Restaurant ; Traiteur)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des commerces et de la présence de réseaux d'égouts.
Victoriaville	M413	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Public et institutionnel : P3 (Bibliothèque ; Musée ; Maison de la culture ; Salle d'exposition)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des bâtiments et de la présence de réseaux d'égouts.
Victoriaville	M413	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Récréatif : Rec3 (Aquarium ; Amphithéâtre ; Auditorium ; Centre sportif ou récréatif en général ; Gymnase et club athlétique ; Jeux de hasard et autres activités culturelles connexes ; Karting intérieur seulement ; Piscine intérieure ; Planétarium ; Pratique de golf, de tir de fusil, de tir à l'arc (intérieur uniquement) ; Salles d'exposition ; Salle de billard ; Salle multisport ; Spa et centre de santé ; Stade)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. Risque de contamination en nitrites/nitrates, pesticides et autres substances inorganiques et organiques, si présence de certaines activités. L'ampleur du risque dépend de la densité des activités, de la présence de réseaux d'égouts et des pratiques utilisées.
Victoriaville	P728	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Habitation : H6 (habitation collective)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des résidences et de la présence de réseaux d'égouts.
Victoriaville	P728	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Public et institutionnel : P1 (Administration municipale et régionale ; Administration publique fédérale ; Administration publique provinciale ; Association civique, sociale et fraternelle ; Bureau d'accueil touristique ; Caserne de pompier ; Centre communautaire ; Centre de formation professionnelle ; Cégep ; École maternelle, primaire et secondaire ; Jardin communautaire ; Palais de justice ; Services postaux et services de messagers ; Service de police ; Université) ; P3 (Bibliothèque ; Musée ; Maison de la culture ; Salle d'exposition) ; P4 (Cimetière ; Columbarium ou mausolée ; Lieu de culte ; Presbytère, couvent, monastère)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. Risque de contamination en hydrocarbures pétroliers, si présence d'équipements pétroliers. L'ampleur du risque dépend de la densité des lieux publics et de la présence de réseaux d'égouts.
Victoriaville	Rec815	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Commerce et service : C5 (Bar laitier ; Café ; Cafétéria ; Cantine ; Établissement avec salle de réception ou de banquet ; Restaurant ; Traiteur)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des commerces et de la présence de réseaux d'égouts.
Victoriaville	Rec815	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Récréatif : Rec1 (Parc et espace vert ; Parc commémoratif ; Sentier récréatif ; Terrain de jeu ; Terrain de sport) ; Rec2 (Activité nautique ; Base de plein air ; Centre touristique et camp de groupes ; Centre de ski et de glisse ; Centre d'interprétation de la nature ; Camping, camp de groupes et camp de vacances ; Glissade d'eau ; Golf avec ou sans chalet, incluant le terrain de pratique ; Golf miniature ou mini-golf ; Monument et site historique ; Parc d'exposition et parc d'amusement ; Parc et terrain de jeux avec équipement sportif d'envergure ; Pourvoiries de chasse et de pêche ; Zoo et jardin botanique récréative extérieure intensive) ; Rec3 (Aquarium ; Amphithéâtre ; Auditorium ; Centre sportif ou récréatif en général ; Gymnase et club athlétique ; Jeux de hasard et autres activités culturelles connexes ; Karting intérieur seulement ; Piscine intérieure ; Planétarium ; Pratique de golf, de tir de fusil, de tir à l'arc (intérieur uniquement) ; Salles d'exposition ; Salle de billard ; Salle multisport ; Spa et centre de santé ; Stade)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. Risque de contamination en nitrites/nitrates, pesticides et autres substances inorganiques et organiques, si présence de certaines activités. L'ampleur du risque dépend de la densité des activités, de la présence de réseaux d'égouts et des pratiques utilisées.
Victoriaville	Rec815	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Agricole : A5 (Cabane à sucre)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des bâtiments et de la présence de réseaux d'égouts.
Victoriaville	Rec863	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation contribuant à la protection	Récréatif : Rec4 (aire de conservation)	

Tableau A4-5 : Identification des problèmes avérés et des causes probables

Identification du problème avéré	Description du problème avéré	Description des données ayant servi à définir le problème avéré	Indication des causes	Type de cause	Description de la cause	Aire ou combinaison d'aires de protection où est située la cause	Présence dans l'inventaire des activités anthropiques
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

ANNEXE 8

Formulaire de compilation des résultats – puits Arthabaska

Tableau A4-1 : Niveaux de vulnérabilité des aires de protection

Nom de l'aire de protection évaluée	Plage d'indices DRASTIC	Description de la répartition des indices DRASTIC obtenus	Niveau de vulnérabilité des eaux dans l'aire de protection évaluée
Immédiate P-1	201-207	Voir figure 3 et A6-20	Élevé
Immédiate P-2	199-207	Voir figure 3 et A6-20	Élevé
Immédiate P-3	203-208	Voir figure 3 et A6-20	Élevé
Immédiate P-4	196-203	Voir figure 3 et A6-20	Élevé
Immédiate P-5	198-207	Voir figure 3 et A6-20	Élevé
Bactériologique	133-208	Voir figure 3 et A6-20	Moyen à élevé
Virologique	124-188	Voir figure 3 et A6-20	Moyen à élevé
Éloignée	133-166	Voir figure 3 et A6-20	Moyen

Tableau A4-2 : Résultats de l'inventaire des activités anthropiques et de l'évaluation des menaces qu'elles représentent

Numéro de l'activité	Catégorie de contrainte	Nom de l'activité anthropique	Description de l'activité anthropique	Nom de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Coordonnées de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Code CUBF	Nom du CUBF	Aire de protection dans laquelle est réalisée l'activité	Contaminant ou groupe de contaminants considéré	Gravité de base	Gravité ajustée	Description de l'ajustement	Fréquence	Potentiel de risque obtenu	Potentiel de risque retenu
1	Transport	rue Poisson	Circulation de véhicules et utilisation probable de sels de voirie et/ou abrasifs	Ville de Victoriaville	1, rue Notre-Dame Ouest, Victoriaville, Qc, G6P 6T2	4590	Autres routes et voies publiques	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Sels de voirie et abrasifs	Sérieuse	Sérieuse	Aucun ajustement	Rare	Très faible	X
2		rue Laurier O	Circulation de véhicules et utilisation probable de sels de voirie et/ou abrasifs	Ville de Victoriaville				Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)					Fréquent	Moyen	X
3	Résidentiel	Bâtiment résidentiel non desservi par un réseau d'égout	Installations septiques individuelles	Catherine Poudrier	79, rue Laurier Ouest, Victoriaville, Qc, G6P 6P5	1000	Logement	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Microorganismes	Catastrophique	Grave	Diminution d'un niveau, car présence d'un système de chloration	Fréquent	Élevé	X
4			Installations septiques individuelles	Pierrette Carrier	82, chemin Gosford Sud, Saints-Martyrs-Canadiens, Qc, G0P 1A1			Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)							
5			Installations septiques individuelles	Sophie Tourigny	83, rue Laurier Ouest, Victoriaville, Qc, G6P 6P5			Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)							
6			Installations septiques individuelles	Claude Sevigny et France Verville	89, rue Laurier Ouest, Victoriaville, Qc, G6P 6P5			Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Nitrites/nitrates, autres substances organiques et inorganiques	Grave	Grave	Aucun ajustement	Fréquent	Élevé	X
7			Installations septiques individuelles	Stéphanie Lizotte	48, rue Laurier Ouest, Victoriaville, Qc, G6P 6P5			Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)							
8			Installations septiques individuelles	Samuel Bourassa et Joanie Dion	16, rue Allaire, Victoriaville, Qc, G6P 7E1			Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)							
9			Installations septiques individuelles	David Blanchette et Jean-François Gagnon	24, rang Lainesse, Victoriaville, Qc, G6T 0V6			Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)							
10	Cimetière	Cimetière	Utilisation probable de produits chimiques	Fabrique St-Christophe d'Arthabaska	80, rue Laurier Ouest, Victoriaville, G6P 6P3	6242	Cimetière	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Autres substances inorganiques	Grave	Grave	Aucun ajustement	Occasionnel	Moyen	X
11	Agricole	Champs en culture	Entreposage et épandage de fumier, d'engrais minéraux et de pesticides probables	Danielle Blanchette et Laurence Blanchette-Martineau	1051, boulevard des Bois-Francs Sud, Victoriaville, Qc, G6S 0M7	8139	Autres types de production végétale	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Microorganismes	Catastrophique	Grave	Diminution d'un niveau, car présence d'un système de chloration	Fréquent	Élevé	X
			Entreposage et épandage de fumier, d'engrais minéraux et de pesticides probables	Danielle Blanchette et Laurence Blanchette-Martineau				Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Nitrites/nitrates, pesticides, autres substances organiques et inorganiques	Grave	Grave	Aucun ajustement			
12		Champs en culture	Entreposage et épandage de fumier, d'engrais minéraux et de pesticides probables	Jean-Yves Roux	1040, boulevard des Bois-Francs Sud, Victoriaville, Qc, G6P 5Y2	8122	Élevage de bovins laitiers	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Microorganismes	Catastrophique	Grave	Diminution d'un niveau, car présence d'un système de chloration	Fréquent	Élevé	X
			Entreposage et épandage de fumier, d'engrais minéraux et de pesticides probables	Jean-Yves Roux				Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Nitrites/nitrates, pesticides, autres substances organiques et inorganiques	Grave	Grave	Aucun ajustement			
22	Infrastructure	Réseau d'égouts municipal	Fuites probables dans les conduites d'égouts	Ville de Victoriaville	1, rue Notre-Dame Ouest, Victoriaville, Qc, G6P 6T2	4839	Autres systèmes d'égouts	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Microorganismes	Catastrophique	Grave	Diminution d'un niveau, car présence d'un système de chloration	Fréquent	Élevé	X
			Fuites probables dans les conduites d'égouts	Ville de Victoriaville				Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Nitrites/nitrates, autres substances organiques et inorganiques	Grave	Grave	Aucun ajustement			
13	Transport	Boulevard des Bois-Francs	Circulation de véhicules et utilisation probable de sels de voirie et/ou abrasifs	Ville de Victoriaville	1, rue Notre-Dame Ouest, Victoriaville, Qc, G6P 6T2	4520	Boulevard	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Sels de voirie et abrasifs	Sérieuse	Mineure	Diminution d'un niveau, car localisé dans l'aire éloignée	Très fréquent	Moyen	X
14		Chemin du Mont-Arthabaska	Circulation de véhicules et utilisation probable de sels de voirie et/ou abrasifs	Ville de Victoriaville		4590	Autres routes et voies publiques	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)					Fréquent	Faible	X

Numéro de l'activité	Catégorie de contrainte	Nom de l'activité anthropique	Description de l'activité anthropique	Nom de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Coordonnées de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Code CUBF	Nom du CUBF	Aire de protection dans laquelle est réalisée l'activité	Contaminant ou groupe de contaminants considéré	Gravité de base	Gravité ajustée	Description de l'ajustement	Fréquence	Potentiel de risque obtenu	Potentiel de risque retenu
15	Résidentiel	Bâtiment résidentiel non desservi par un réseau d'égout	Installations septiques individuelles	Danielle Blanchette	1051, boulevard des Bois-Francis Sud, Victoriaville, Qc, G6S 0M7	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Nitrites/nitrates, autres substances organiques et inorganiques	Grave	Sérieuse	Diminution d'un niveau, car localisé dans l'aire éloignée	Fréquent	Moyen	X
16			Installations septiques individuelles	Gaétan Roy et Marie Boudreau	1080, boulevard des Bois-Francis Sud, Victoriaville, Qc, G6S 0M8			Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)							
17			Installations septiques individuelles	André Lambert	1086, boulevard des Bois-Francis Sud, Victoriaville, Qc, G6P 6S2			Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)							
18			Installations septiques individuelles	Réjean René et Liane Ringuette	1094, boulevard des Bois-Francis Sud, Victoriaville, Qc, G6S 0M8			Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)							
19			Installations septiques individuelles	Jean Lemieux	50, chemin du Mont-Arthabaska, Victoriaville (Québec), G6S 0N4			Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)							
20	Transport	Stationnement	Présence fréquente de plusieurs voitures stationnées	Ville de Victoriaville	1, rue Notre-Dame Ouest, Victoriaville, Qc, G6P 6T2	4621	Terrain de stationnement pour automobiles	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Hydrocarbures pétroliers	Grave	Sérieuse	Diminution d'un niveau, car localisé dans l'aire éloignée	Occasionnel	Faible	X
20			Épandage de sels de voirie, d'abrasifs probables	Ville de Victoriaville				Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Sels de voirie et abrasifs	Sérieuse	Mineure	Diminution d'un niveau, car localisé dans l'aire éloignée	Occasionnel	Très faible	
21	Agricole	Champs en culture	Entreposage et épandage de fumier, d'engrais minéraux et de pesticides probables	Jean Lemieux	50, chemin du Mont-Arthabaska, Victoriaville (Québec), G6S 0N4	8122	Élevage de bovins laitiers	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Nitrites/nitrates, pesticides, autres substances organiques et inorganiques	Grave	Sérieuse	Diminution d'un niveau, car localisé dans l'aire éloignée	Fréquent	Moyen	X

1 : Les informations de ces colonnes sont relatives à la figure 2 de l'annexe 1 du rapport

Tableau A4-3 : Résultats de l'inventaire des événements potentiels et de l'évaluation des menaces qu'ils représentent

Lettre associée à l'évènement ¹	Catégorie de contrainte ¹	Nom de l'événement potentiel	Nom de l'activité anthropique associée à l'événement potentiel	Description de l'activité anthropique associée à l'événement potentiel	Nom de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Coordonnées de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Code CUBF de l'activité anthropique	Nom du CUBF	Aire de protection dans laquelle est réalisée l'activité	Contaminant ou groupe de contaminants considéré	Gravité de base	Gravité ajustée	Description de l'ajustement	Probabilité	Potentiel de risque obtenu	Potentiel de risque retenu
A	Transport	Déversement accidentel d'hydrocarbures pétroliers et autres substances transportées	Circulation routière	Circulation de véhicules	Ville de Victoriaville	1, rue Notre-Dame Ouest, Victoriaville (Québec) G6P 6T2	4590	Autres routes et voies publiques	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Hydrocarbures pétroliers et autres substances transportées	Grave	Grave	Aucun ajustement	Possible	Moyen	X
B	Agricole	Déversement accidentel de fumier, d'engrais minéraux, d'hydrocarbures pétroliers et de pesticides	Champs en culture	Entreposage de fumier, épandage de fumier, d'engrais minéraux et de pesticides probables, ainsi que l'utilisation de machineries lourdes	Jean-Yves Roux et Danielle Blanchette et Laurence Blanchette-Martineau	1040 et 1051, boulevard des Bois-Francis Sud, Victoriaville, Qc, G6P 5Y2 et G6S 0M7	8122 et 8139	Élevage de bovins laitiers et autres types de production végétale	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Microorganismes	Catastrophique	Grave	Diminution d'un niveau, car présence d'un système de chloration	Possible	Moyen	X
										Nitrites/nitrates, pesticides, autres substances inorganiques et autres substances organiques	Grave	Grave	Aucun ajustement	Possible	Moyen	
C	Forestière	Feu de forêt	N/A - Forêt	Forêt	Divers propriétaires	Plusieurs adresses	9100	Espace de terrain non aménagé et non exploité	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Substances inorganiques et substances organiques	Grave	Grave	Aucun ajustement	Peu probable	Faible	X
G	Infrastructure	Déversement d'hydrocarbures pétroliers, associé à la génératrice	Usine de traitement de l'eau potable	Déversement d'hydrocarbures pétroliers, associé au réservoir de diesel	Ville de Victoriaville	1, rue Notre-Dame Ouest, Victoriaville (Québec) G6P 6T2	4832	Usine de traitement des eaux	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Hydrocarbures pétroliers	Grave	Grave	Aucun ajustement	Possible	Moyen	X
D	Transport	Déversement d'hydrocarbures pétroliers et autres substances transportées	Circulation routière (boulevard des Bois-Francis Sud et chemin du Mont-Arthabaska)	Circulation de véhicules	Ville de Victoriaville	1, rue Notre-Dame Ouest, Victoriaville (Québec) G6P 6T2	4590	Autres routes et voies publiques	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Sels de voirie et abrasifs	Sérieuse	Mineure	Diminution d'un niveau, car localisé dans l'aire éloignée	Possible	Faible	
E	Agricole	Déversement accidentel de fumier, d'engrais minéraux, d'hydrocarbures pétroliers et de pesticides	Champs en culture	Entreposage de fumier, épandage de fumier, d'engrais minéraux et de pesticides probables, ainsi que l'utilisation de machineries lourdes	Jean Lemieux	50, chemin du Mont-Arthabaska, Victoriaville (Québec), G6S 0N4	8122	Élevage de bovins laitiers	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Nitrites/nitrates, pesticides, autres substances inorganiques et autres substances organiques	Grave	Sérieuse	Diminution d'un niveau, car dans l'aire éloignée	Possible	Faible	X
F	Forestière	Feu de forêt	N/A - Forêt	Forêt	Divers propriétaires	Plusieurs adresses	9100	Espace de terrain non aménagé et non exploité	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Substances inorganiques et substances organiques	Grave	Sérieuse	Diminution d'un niveau, car dans l'aire éloignée	Peu probable	Très faible	X

1 : Les informations de ces colonnes sont relatives à la figure 2 de l'annexe 1 du rapport

Tableau A4-4 : Résultats de l'inventaire des affectations du territoire

Nom de l'affectation/usag e	Aire ou combinaison d'aires de protection que touche l'affectation	Affectation représentant un risque ou contribuant à la protection	Nom de l'activité anthropique permise représentant un risque	Description de la nature et de l'ampleur du risque associé à l'activité anthropique permise
H166	Aires de protection immédiate et intermédiaire	Affectation représentant un risque	Habitation : H1 (habitation unifamiliale); H2 (habitation bifamiliale)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des résidences et de la présence de réseaux d'égouts.
Rec814	Aires de protection immédiate et intermédiaire	Affectation représentant un risque	Commerce et service : C1 (seuls les usages de vente au détail de produits alimentaires sont autorisés dans cette classe d'usage	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles.. L'ampleur du risque dépend de la densité des commerces et de la présence de réseaux d'égouts.
Rec814	Aires de protection immédiate et intermédiaire	Affectation représentant un risque	Public et institutionnel : P1 (Administration municipale et régionale ; Administration publique fédérale ; Administration publique provinciale ; Association civique, sociale et fraternelle ; Bureau d'accueil touristique ; Caserne de pompier ; Centre communautaire ; Centre de formation professionnelle ; Cégep ; École maternelle, primaire et secondaire ; Jardin communautaire ; Palais de justice ; Services postaux et services de messagers ; Service de police ; Université); P3 (Bibliothèque ; Musée ; Maison de la culture ; Salle d'exposition); P4 (Cimetière ; Columbarium ou mausolée ; Lieu de culte ; Presbytère, couvent, monastère.); P5 (Terrain de stationnement public)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. Risque de contamination en hydrocarbures pétroliers, si présence d'équipements pétroliers. L'ampleur du risque dépend de la densité des lieux publics et de la présence de réseaux d'égouts.
Rec814	Aires de protection immédiate et intermédiaire	Affectation représentant un risque	Récréatif : Rec1 (Parc et espace vert ; Parc commémoratif ; Sentier récréatif ; Terrain de jeu ; Terrain de sport); Rec2 (Activité nautique ; Base de plein air ; Centre touristique et camp de groupes ; Centre de ski et de glisse ; Centre d'interprétation de la nature ; Camping, camp de groupes et camp de vacances ; Glissade d'eau ; Golf avec ou sans chalet, incluant le terrain de pratique ; Golf miniature ou mini-golf ; Monument et site historique ; Parc d'exposition et parc d'amusement ; Parc et terrain de jeux avec équipement sportif d'envergure ; Pourvoiries de chasse et de pêche ; Zoo et jardin botanique.récréative extérieure intensive); Rec3 (Aquarium ; Amphithéâtre ; Auditorium ; Centre sportif ou récréatif en général ; Gymnase et club athlétique ; Jeux de hasard et autres activités culturelles connexes ; Karting intérieur seulement ; Piscine intérieure ; Planétarium ; Pratique de golf, de tir de fusil, de tir à l'arc (intérieur uniquement) ; Salles d'exposition ; Salle de billard ; Salle multisport ; Spa et centre de santé ; Stade)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. Risque de contamination en nitrites/nitrates, pesticides et autres substances inorganiques et organiques, si présence de certaines activités. L'ampleur du risque dépend de la densité des activités, de la présence de réseaux d'égouts et des pratiques utilisées.
Rec814	Aires de protection immédiate et intermédiaire	Affectation représentant un risque	Agricole : A1 (Cultures diverses ; Culture expérimentale ; Culture en serre)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates, pesticides et grande utilisation d'eau, ainsi que autres substances inorganiques et organiques si présence de certaines activités. L'ampleur du risque dépend de l'envergure des activités exercées et des pratiques utilisées.
P728	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Affectation représentant un risque	Habitation : H6 (habitation collective)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles L'ampleur du risque dépend de la densité des résidences et de la présence de réseaux d'égouts.
P728	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Affectation représentant un risque	Public et institutionnel : P1 (Administration municipale et régionale ; Administration publique fédérale ; Administration publique provinciale ; Association civique, sociale et fraternelle ; Bureau d'accueil touristique ; Caserne de pompier ; Centre communautaire ; Centre de formation professionnelle ; Cégep ; École maternelle, primaire et secondaire ; Jardin communautaire ; Palais de justice ; Services postaux et services de messagers ; Service de police ; Université); P3 (Bibliothèque ; Musée ; Maison de la culture ; Salle d'exposition); P4 (Cimetière ; Columbarium ou mausolée ; Lieu de culte ; Presbytère, couvent, monastère.)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. Risque de contamination en hydrocarbures pétroliers, si présence d'équipements pétroliers. L'ampleur du risque dépend de la densité des lieux publics et de la présence de réseaux d'égouts.
H163; H164	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Affectation représentant un risque	Habitation : H1 (habitation unifamiliale); H2 (habitation bifamiliale)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles L'ampleur du risque dépend de la densité des résidences et de la présence de réseaux d'égouts.
H164	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Affectation représentant un risque	Commerces et services : C1 (Animalerie (sans élevage ou pension) ; Antiquités et de marchandises d'occasion ; Appareils auditifs et orthopédiques ; Appareils et fournitures photographiques ; Articles de plomberie et d'électricité ; Articles et équipements de sport ; Atelier de fabrication ; Bagages et maroquineries ; Bar laitier ; Bijouterie ; Boucherie ; Boulangerie ; Dépanneur, tabagie ; Encadrement de tableaux ; Épicerie générale ou spécialisée ; Films et jeux vidéo ; Fleuriste ; Fournitures pour artistes ; Galerie d'art, atelier d'artiste et d'artisan ; Instruments de musique ; Jouets, articles de loisirs ; Librairie ; C2 (Affûtage de couteaux, de scies et autres lames ; Agence matrimoniale, agence de détectives et d'enquêtes ou de protection ; Agence de voyages ; Assurance ; Buanderie ; Bureau d'affaires, bureau de professionnels ; Bureau d'association caritative ; Bureau de poste ; Centre de conditionnement physique ; Clinique dentaire ; Clinique médicale ; Clinique vétérinaire ; Cordonnerie ; Couturière ; Courtage ; Établissement médiatique ; Formation spécialisée ; Immobilier ; Institution financière ; Laboratoire médical ; Location de costumes et de vêtements de cérémonies ; Nettoyage, réparation et entreposage de fourrure ; Photocopie et reprographie non industrielle ; Réparation d'accessoires électriques et d'équipements informatiques ; Réparation de montres, horlogerie et bijouterie ; Salon de beauté, de coiffure et d'esthétisme ; Salon de bronzage ; Salon de massage (non érotique) ; Salon funéraire sans columbarium ni activité de crémation ; Service de blanchissage et de nettoyage à sec ; Studio de photographie ; Télécommunication); C4 (Auberge et gîte touristique ; Hôtel ; Motel ; Résidence de tourisme); C5 (Bar laitier ; Café ; Cafétéria ; Cantine ; Établissement avec salle de réception ou de banquet ; Restaurant ; Traiteur);	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles L'ampleur du risque dépend de la densité des commerces et de la présence de réseaux d'égouts.
H164	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Affectation représentant un risque	Public et institutionnel : P1 (Administration municipale et régionale ; Administration publique fédérale ; Administration publique provinciale ; Association civique, sociale et fraternelle ; Bureau d'accueil touristique ; Caserne de pompier ; Centre communautaire ; Centre de formation professionnelle ; Cégep ; École maternelle, primaire et secondaire ; Jardin communautaire ; Palais de justice ; Services postaux et services de messagers ; Service de police ; Université); P3 (Bibliothèque ; Musée ; Maison de la culture ; Salle d'exposition)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. Risque de contamination en hydrocarbures pétroliers, si présence d'équipements pétroliers. L'ampleur du risque dépend de la densité des lieux publics et de la présence de réseaux d'égouts.
H164	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Affectation représentant un risque	Récréatif : Rec1 (Parc et espace vert ; Parc commémoratif ; Sentier récréatif ; Terrain de jeu ; Terrain de sport); Rec3 (Aquarium ; Amphithéâtre ; Auditorium ; Centre sportif ou récréatif en général ; Gymnase et club athlétique ; Jeux de hasard et autres activités culturelles connexes ; Karting intérieur seulement ; Piscine intérieure ; Planétarium ; Pratique de golf, de tir de fusil, de tir à l'arc (intérieur uniquement) ; Salles d'exposition ; Salle de billard ; Salle multisport ; Spa et centre de santé ; Stade)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. Risque de contamination en nitrites/nitrates, pesticides et autres substances inorganiques et organiques, si présence de certaines activités. L'ampleur du risque dépend de la densité des activités, de la présence de réseaux d'égouts et des pratiques utilisées.
H165	Aires de protection intermédiaire et éloignée (à l'exclusion de l'aire de protection immédiate)	Affectation représentant un risque	Habitation : H1 (habitation unifamiliale)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des résidences et de la présence de réseaux d'égouts.
H165	Aires de protection intermédiaire et éloignée (à l'exclusion de l'aire de protection immédiate)	Affectation représentant un risque	Récréatif : Rec1 (Parc et espace vert ; Parc commémoratif ; Sentier récréatif ; Terrain de jeu ; Terrain de sport)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des activités et de la présence de réseaux d'égouts.
A916	Aires de protection intermédiaire et éloignée (à l'exclusion de l'aire de protection immédiate)	Affectation représentant un risque	Habitation : H1 (habitation unifamiliale)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des résidences et de la présence de réseaux d'égouts.

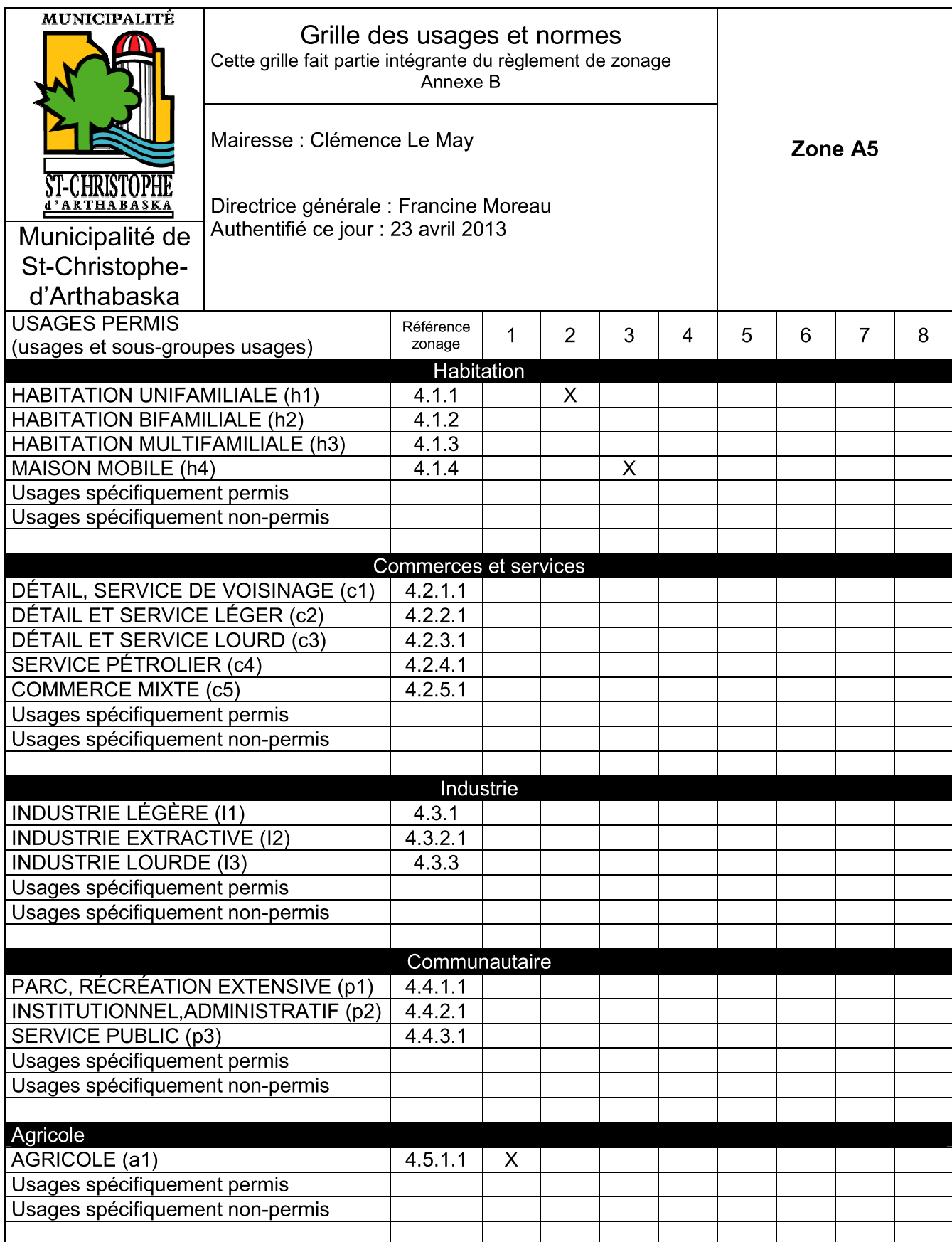
Nom de l'affectation/usag e	Aire ou combinaison d'aires de protection que touche l'affectation	Affectation représentant un risque ou contribuant à la protection	Nom de l'activité anthropique permise représentant un risque	Description de la nature et de l'ampleur du risque associé à l'activité anthropique permise
A916	Aires de protection intermédiaire et éloignée (à l'exclusion de l'aire de protection immédiate)	Affectation représentant un risque	Récréatif : Rec2 (Activité nautique ; Base de plein air ; Centre touristique et camp de groupes ; Centre de ski et de glisse ; Centre d'interprétation de la nature ; Camping, camp de groupes et camp de vacances ; Glissade d'eau ; Golf avec ou sans chalet, incluant le terrain de pratique ; Golf miniature ou mini-golf ; Monument et site historique ; Parc d'exposition et parc d'amusement ; Parc et terrain de jeux avec équipement sportif d'envergure ; Pourvoiries de chasse et de pêche ; Zoo et jardin botanique.récréative extérieure intensive)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. Risque de contamination en nitrites/nitrates, pesticides et autres substances inorganiques et organiques, si présence de certaines activités. L'ampleur du risque dépend de la densité des activités, de la présence de réseaux d'égouts et des pratiques utilisées.
A916	Aires de protection intermédiaire et éloignée (à l'exclusion de l'aire de protection immédiate)	Affectation représentant un risque	Agricole : A1 (Cultures diverses ; Culture expérimentale ; Culture en serre) ; A2 (Apiculture ; Cénil; Couvoir et classification des œufs ; Élevage divers ; Ferme laitière ; Pisciculture ; Poulailler); A4 (Acériculture et érablière ; Arboriculture ; Exploitation forestière ; Sylviculture); A5 (Activité de loisir reliée à la prodction agricole ; Autocueillette de fruits ou légumes ; Autres service d'élevage d'animaux ; Centre équestre ou école d'équitation ; Dressage ou entraînement pour animaux ; Garde d'animaux ; Horticulture ; Kiosque temporaire ou fixe offrant des produits de la ferme ; Mise en balles, de décorticarge, de moissonnage et de labourage ; Reproduction d'animaux ; Triage, classification et emballage de fruits et légumes)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates, pesticides et grande utilisation d'eau, ainsi que autres substances inorganiques et organiques si présence de certaines activités. L'ampleur du risque dépend de l'envergure des activités exercées et des pratiques utilisées.
H161; H167	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Habitation : H1 (habitation unifamiliale)	RRisque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles L'ampleur du risque dépend de la densité des résidences et de la présence de réseaux d'égouts.
Rec815	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Commerce et service : C5 (Bar laitier ; Café ; Cafétéria ; Cantine ; Établissement avec salle de réception ou de banquet ; Restaurant ; Traiteur)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des commerces et de la présence de réseaux d'égouts.
Rec815	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Récréatif : Rec1 (Parc et espace vert ; Parc commémoratif ; Sentier récréatif ; Terrain de jeu ; Terrain de sport); Rec2 (Activité nautique ; Base de plein air ; Centre touristique et camp de groupes ; Centre de ski et de glisse ; Centre d'interprétation de la nature ; Camping, camp de groupes et camp de vacances ; Glissade d'eau ; Golf avec ou sans chalet, incluant le terrain de pratique ; Golf miniature ou mini-golf ; Monument et site historique ; Parc d'exposition et parc d'amusement ; Parc et terrain de jeux avec équipement sportif d'envergure ; Pourvoiries de chasse et de pêche ; Zoo et jardin botanique.récréative extérieure intensive); Rec3 (Aquarium ; Amphithéâtre ; Auditorium ; Centre sportif ou récréatif en général ; Gymnase et club athlétique ; Jeux de hasard et autres activités culturelles connexes ; Karting intérieur seulement ; Piscine intérieure ; Planétarium ; Pratique de golf, de tir de fusil, de tir à l'arc (intérieur uniquement) ; Salles d'exposition ; Salle de billard ; Salle multisport ; Spa et centre de santé ; Stade)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. Risque de contamination en nitrites/nitrates, pesticides et autres substances inorganiques et organiques, si présence de certaines activités. L'ampleur du risque dépend de la densité des activités, de la présence de réseaux d'égouts et des pratiques utilisées.
Rec815	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de protection intermédiaire)	Affectation représentant un risque	Agricole : A5 (Cabane à sucre seulement)	Risque de contamination de microorganismes, nitrites/nitrates et autres substances inorganiques et organiques, si présence d'installations septiques individuelles. L'ampleur du risque dépend de la densité des bâtiments et de la présence de réseaux d'égouts.

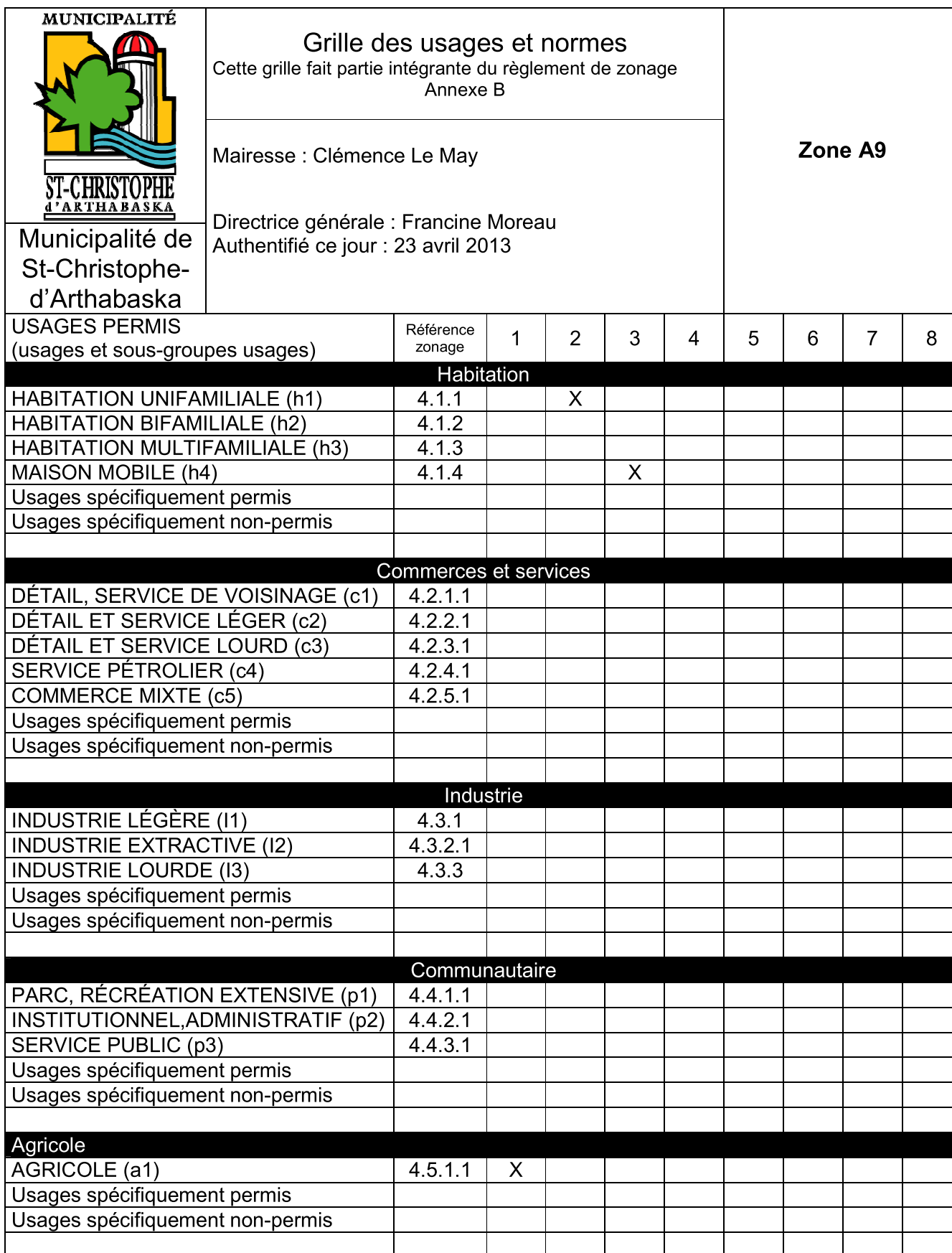
Tableau A4-5 : Identification des problèmes avérés et des causes probables

Identification du problème avéré	Description du problème avéré	Description des données ayant servi à définir le problème avéré	Indication des causes	Type de cause	Description de la cause	Aire ou combinaison d'aires de protection où est située la cause	Présence dans l'inventaire des activités autorisées
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

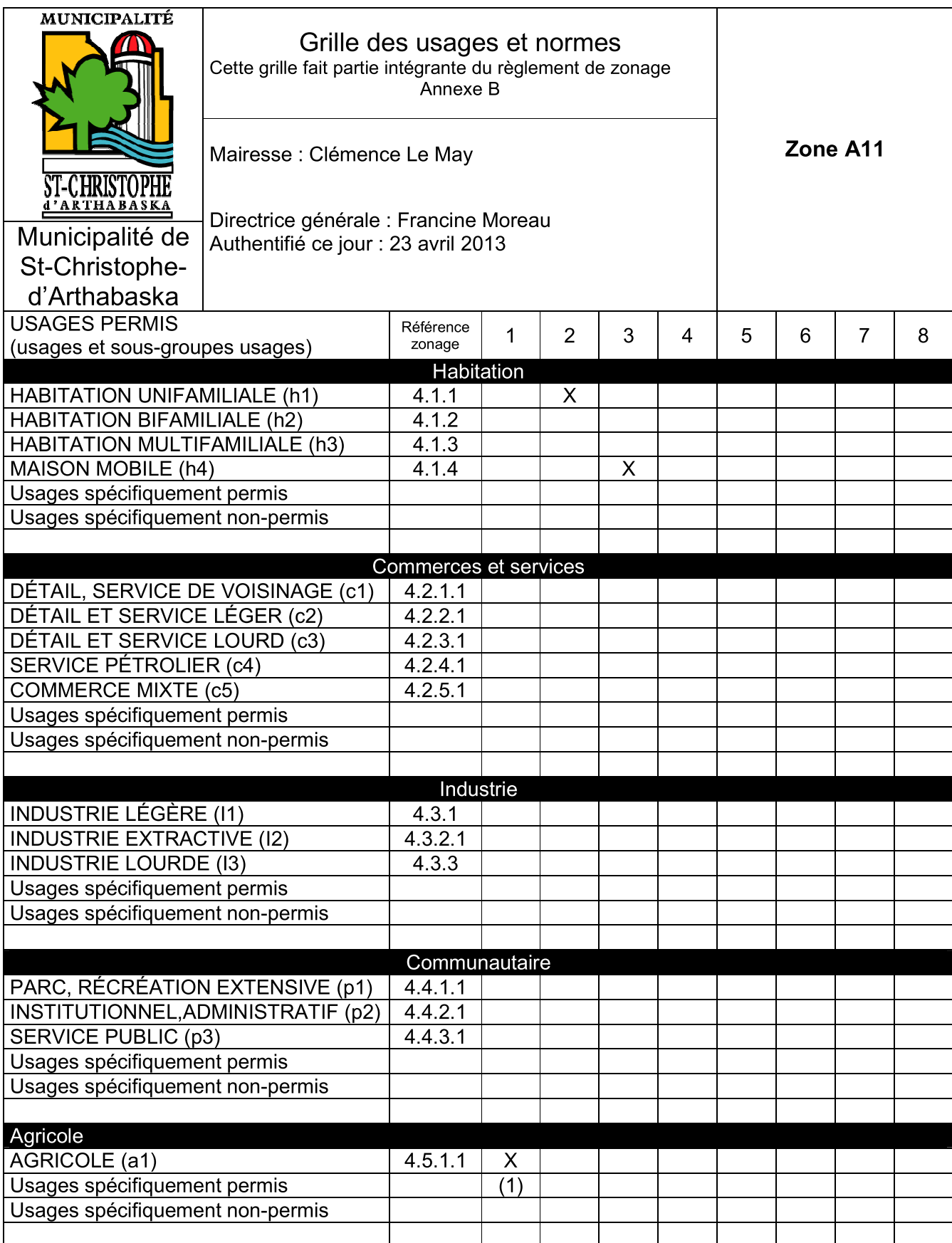
ANNEXE 9

Grille des usages

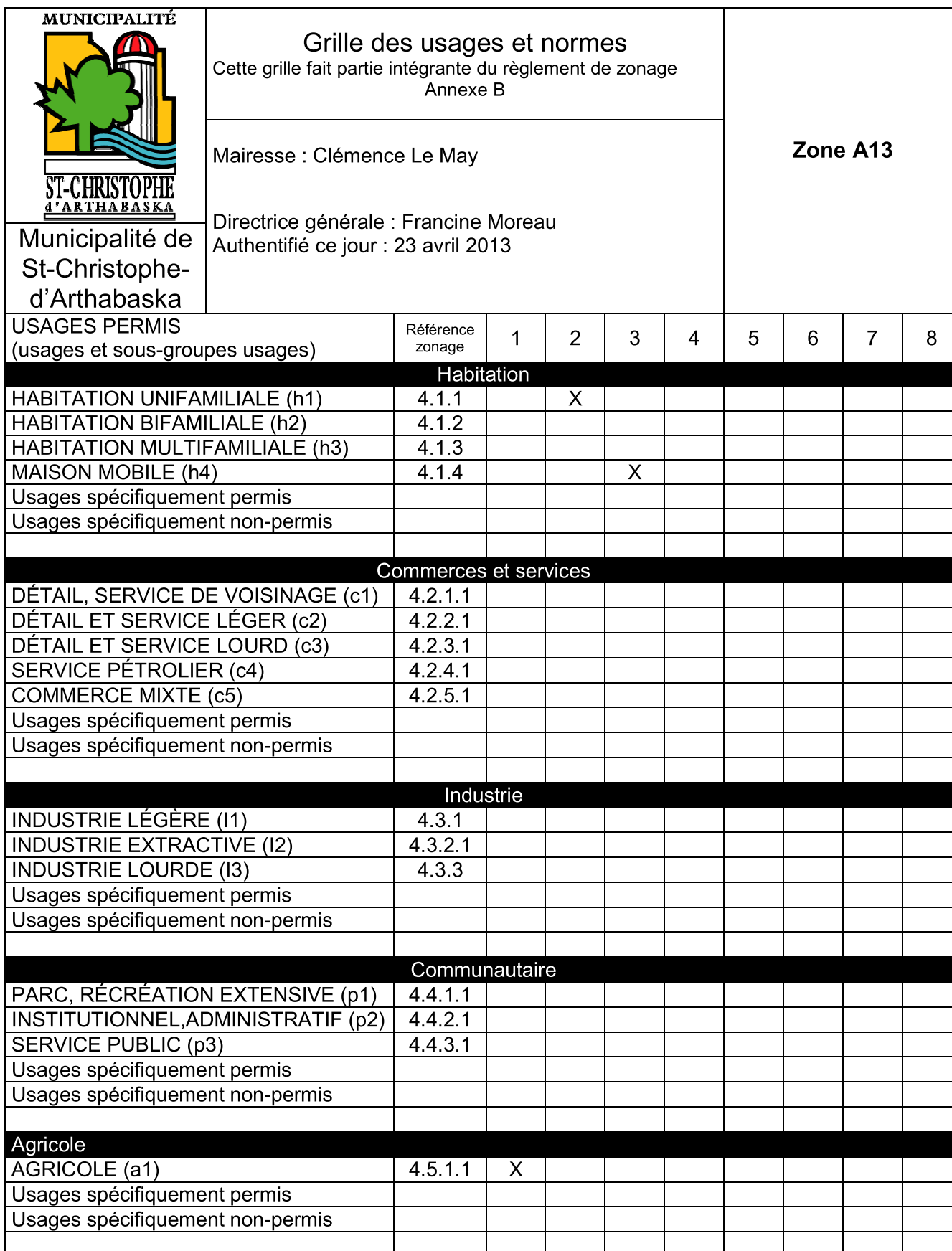


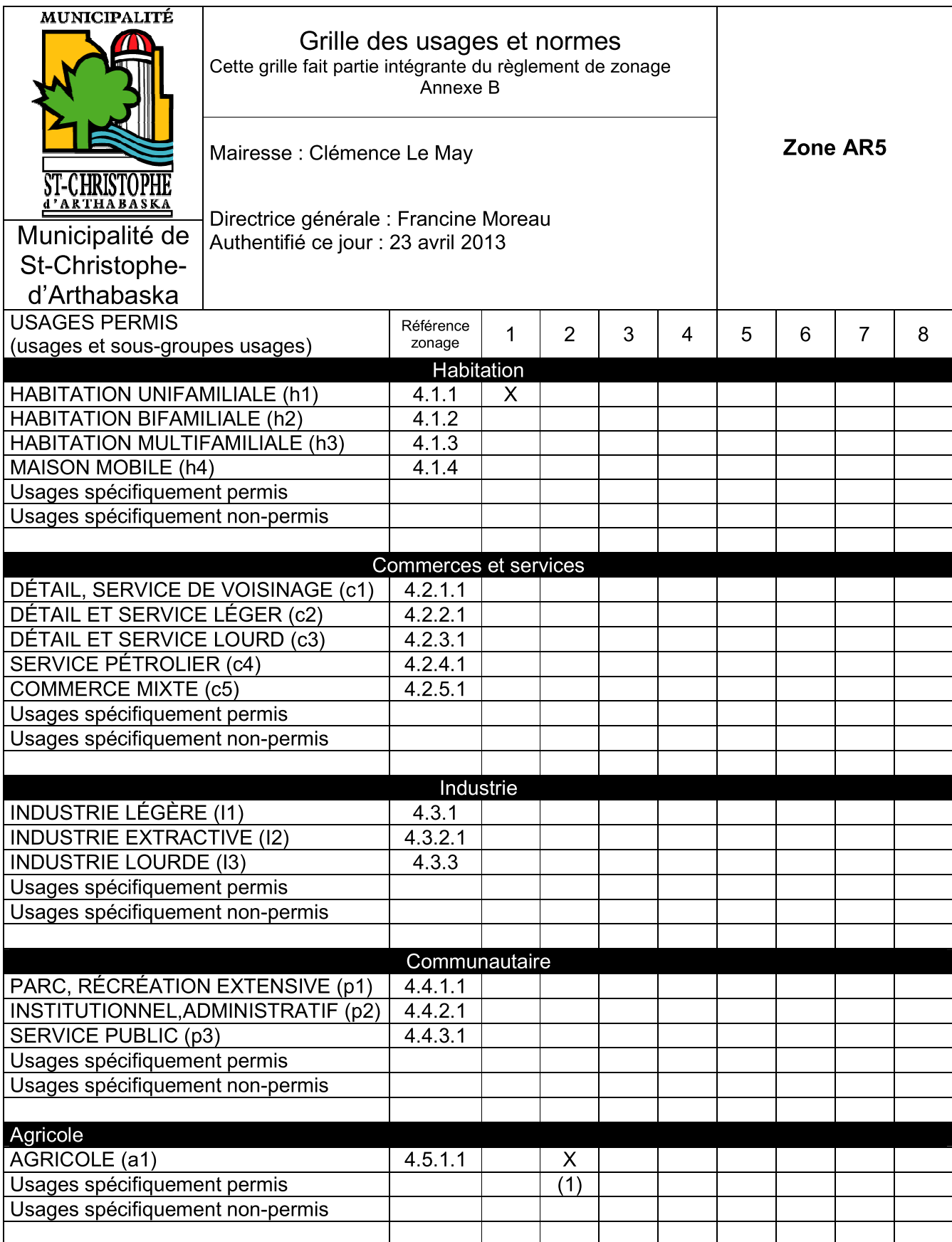


Zone A9										
Autres spécifications		référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment										
Isolée			X	X	X					
Jumelée										
En rangée										
Édification des bâtiments										
Nombre d'étages min/max			1/2	1/2	1/2					
Hauteur minimum (m)										
Hauteur maximum (m)										
Largeur minimum (m)				7	7					
Superficie de plancher minimum (m ²)				75(2)	75(2)					
Superficie de plancher maximum (m ²)										
Profondeur (m)										
Implantation des bâtiments										
Marge de recul avant (m)			15	15	15					
Marge de recul arrière (m)			7,5	7,5	7,5					
Marge de recul latérale d'un côté (m)			4	4	4					
Marges de recul latérales totales (m)			8	8	8					
Rapports										
Nombre de logement par bâtiment min/max				1/1	1/1					
Coefficient d'occupation du sol maximum				30%	30%					
Normes d'entreposage et d'étagage										
Entreposage	5.22		5							
Étagage	5.23									
Dimension des terrains										
Largeur minimum (m)	5.1 lot.									
Profondeur minimum (m)										
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.									
Normes spéciales										
Autres normes spéciales			9.6	9.8	9.8					
			9.7	9.11	9.11					
			9.11							
Notes										
(2) 60m ³ si le bâtiment a deux étages										

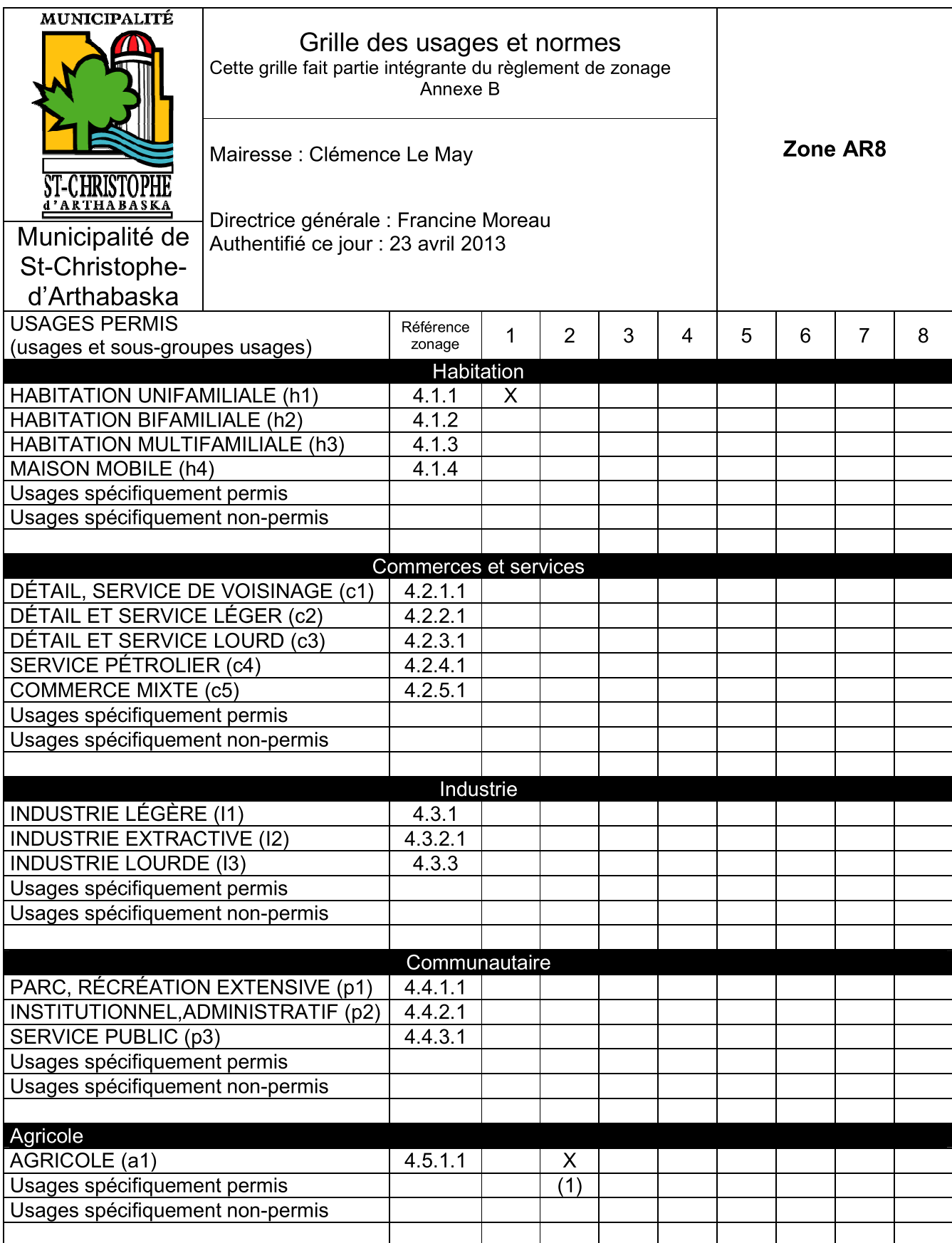


Zone A11										
Autres spécifications		référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment										
Isolée			X	X	X					
Jumelée										
En rangée										
Édification des bâtiments										
Nombre d'étages min/max			1/2	1/2	1/2					
Hauteur minimum (m)										
Hauteur maximum (m)										
Largeur minimum (m)				7	7					
Superficie de plancher minimum (m ²)				75(2)	75(2)					
Superficie de plancher maximum (m ²)										
Profondeur (m)										
Implantation des bâtiments										
Marge de recul avant (m)			15	15	15					
Marge de recul arrière (m)			7,5	7,5	7,5					
Marge de recul latérale d'un côté (m)			4	4	4					
Marges de recul latérales totales (m)			8	8	8					
Rapports										
Nombre de logement par bâtiment min/max				1/1	1/1					
Coefficient d'occupation du sol maximum				30%	30%					
Normes d'entreposage et d'étalage										
Entreposage		5.22	5							
Étalage		5.23								
Dimension des terrains										
Largeur minimum (m)		5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)										
Superficie minimum (m ²)		5.1 lot.								
Normes spéciales										
Autres normes spéciales			9.6	9.8	9.8					
			9.7	9.11	9.11					
			9.11							
Notes										
(1) Culture du sol sans bâtiment										
(2) 60m ³ si le bâtiment a deux étages										

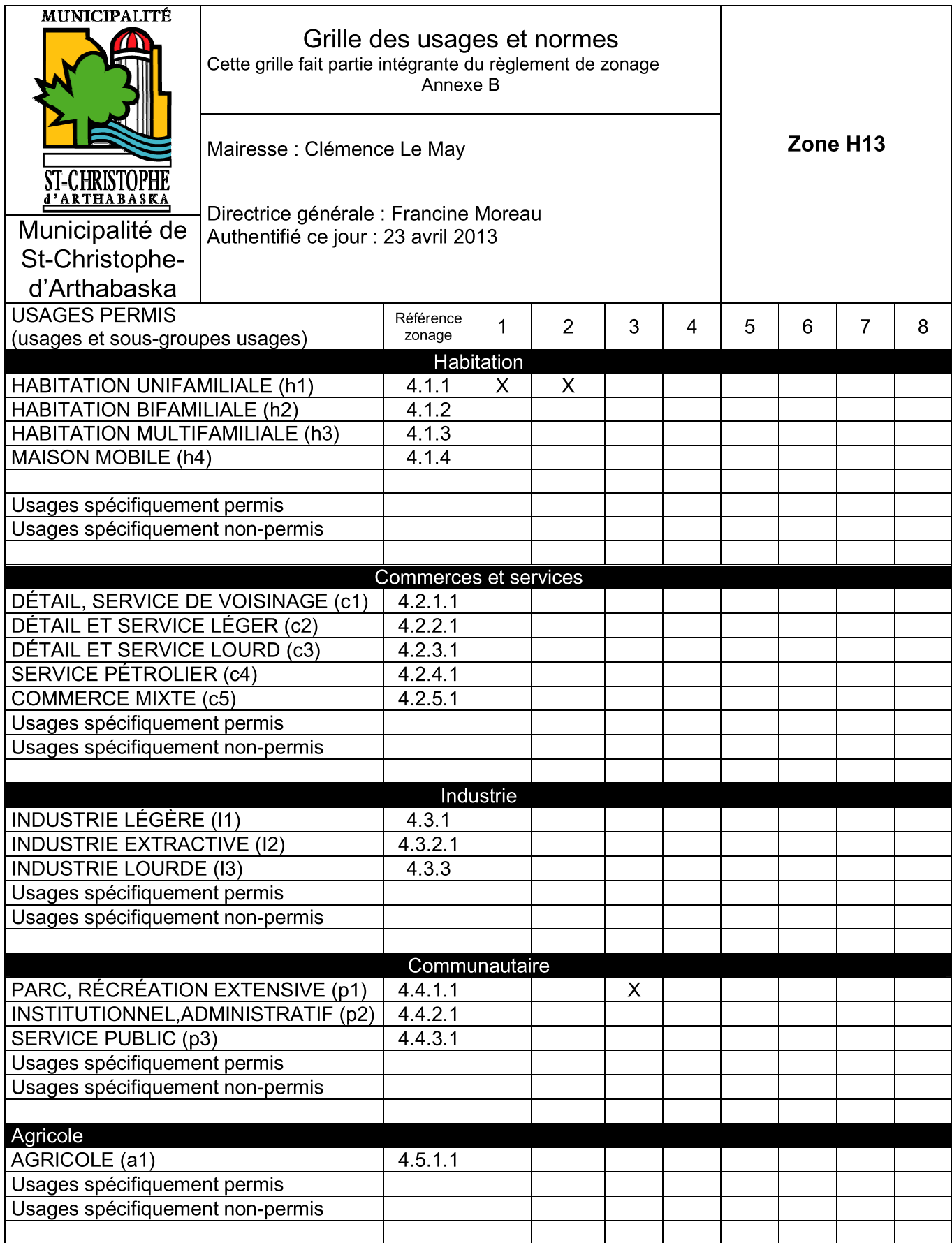




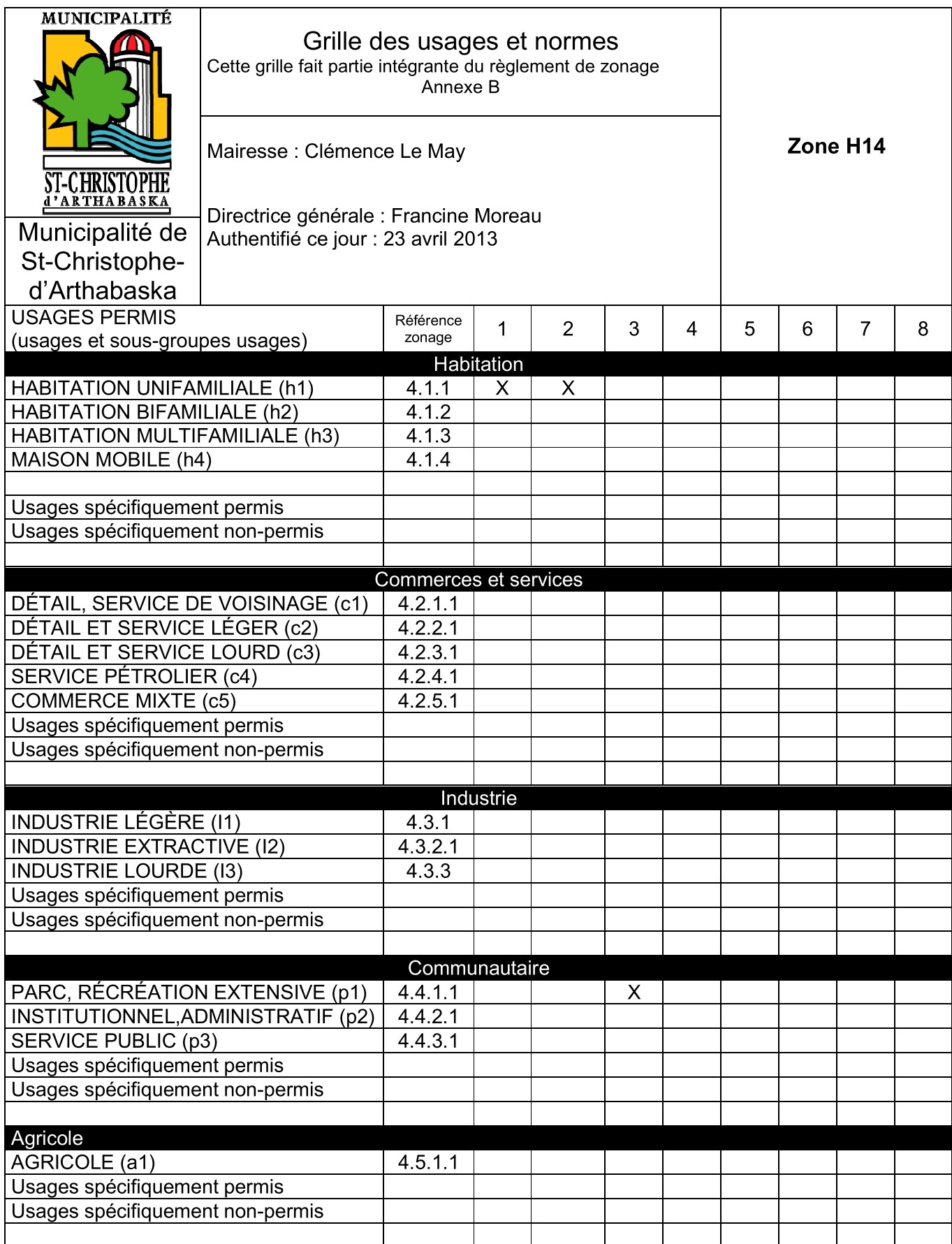
Zone AR5										
Autres spécifications		référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment										
Isolée			X	X						
Jumelée										
En rangée										
Édification des bâtiments										
Nombre d'étages min/max			1/2	1/2						
Hauteur minimum (m)										
Hauteur maximum (m)										
Largeur minimum (m)			7							
Superficie de plancher minimum (m ²)			75(2)							
Superficie de plancher maximum (m ²)										
Profondeur (m)										
Implantation des bâtiments										
Marge de recul avant (m)			7,5	7,5						
Marge de recul arrière (m)			7,5	7,5						
Marge de recul latérale d'un côté (m)			2	2						
Marges de recul latérales totales (m)			5	5						
Rapports										
Nombre de logement par bâtiment min/max			1/1	1/1						
Coefficient d'occupation du sol maximum			30%							
Normes d'entreposage et d'étalage										
Entreposage		5.22								
Étalage		5.23								
Dimension des terrains										
Largeur minimum (m)		5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)										
Superficie minimum (m ²)		5.1 lot.								
Normes spéciales										
Autres normes spéciales										
Notes										
(1) Culture du sol et des végétaux (2) 60m ³ si le bâtiment a deux étages										



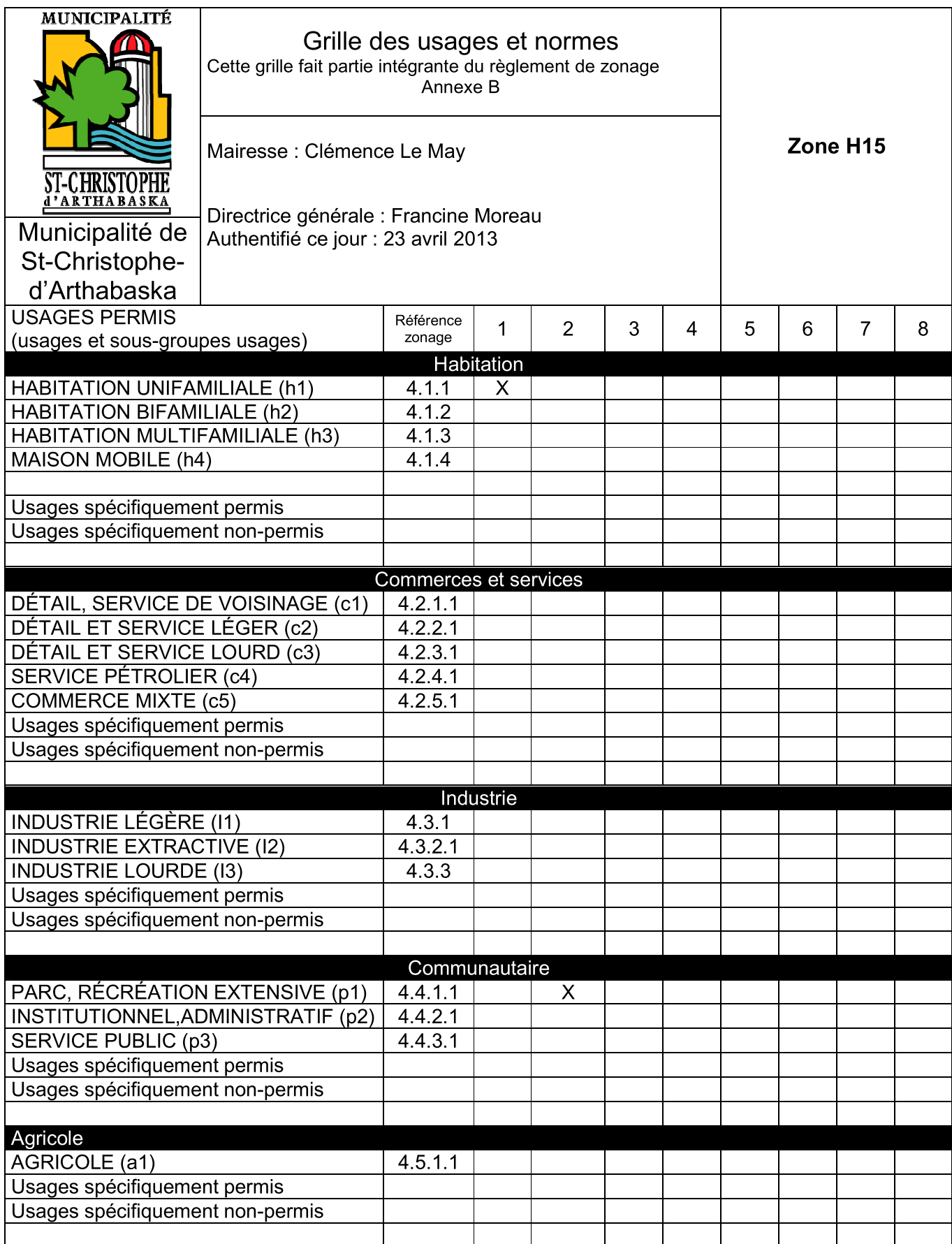
Zone AR8										
Autres spécifications		référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment										
Isolée			X	X						
Jumelée										
En rangée										
Édification des bâtiments										
Nombre d'étages min/max			1/2	1/2						
Hauteur minimum (m)										
Hauteur maximum (m)										
Largeur minimum (m)			7							
Superficie de plancher minimum (m ²)			75(2)							
Superficie de plancher maximum (m ²)										
Profondeur (m)										
Implantation des bâtiments										
Marge de recul avant (m)			7,5	7,5						
Marge de recul arrière (m)			7,5	7,5						
Marge de recul latérale d'un côté (m)			2	2						
Marges de recul latérales totales (m)			5	5						
Rapports										
Nombre de logement par bâtiment min/max			1/1	1/1						
Coefficient d'occupation du sol maximum			30%							
Normes d'entreposage et d'étalage										
Entreposage		5.22								
Étalage		5.23								
Dimension des terrains										
Largeur minimum (m)		5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)										
Superficie minimum (m ²)		5.1 lot.								
Normes spéciales										
Autres normes spéciales										
Notes										
(1) Culture du sol et des végétaux (2) 60m ³ si le bâtiment a deux étages										



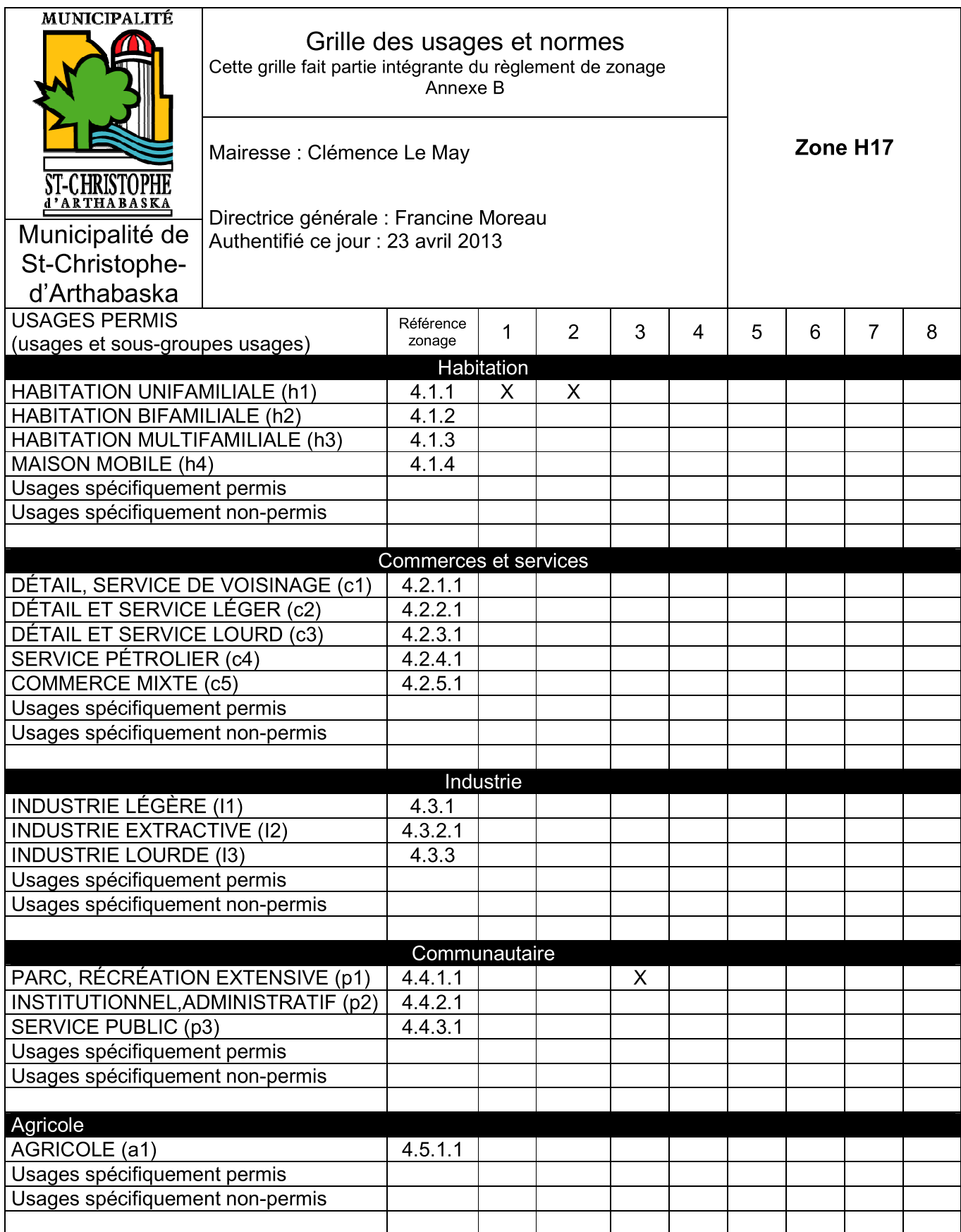
Zone H13									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X		X					
Jumelée			X						
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2	1/1					
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7	7						
Superficie de plancher minimum (m ²)		75(1)	100						
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		7,5	7,5	7,5					
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5	7,5					
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2	2					
Marges de recul latérales totales (m)		5	5	5					
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/1	1/1						
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%	30%						
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales									
Notes									
(1) 60 m ² pour les bâtiments de deux étages.									



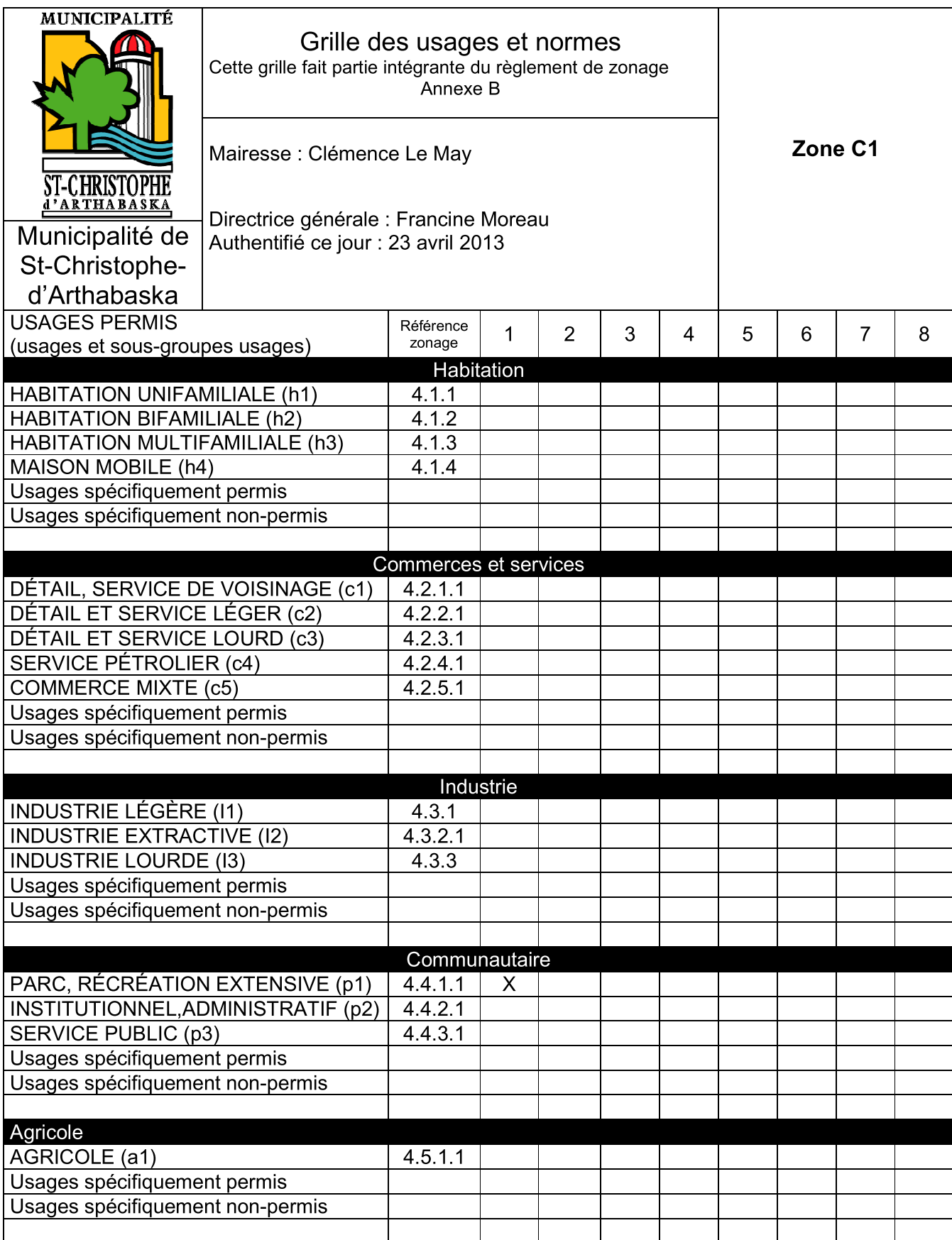
Zone H14									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X		X					
Jumelée			X						
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2	1/1					
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7	7						
Superficie de plancher minimum (m ²)		75(1)	100						
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		7,5	7,5	7,5					
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5	7,5					
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2	2					
Marges de recul latérales totales (m)		5	5	5					
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/1	1/1						
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%	30%						
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales									
Notes									
(1) 60 m ² pour les bâtiments de deux étages.									



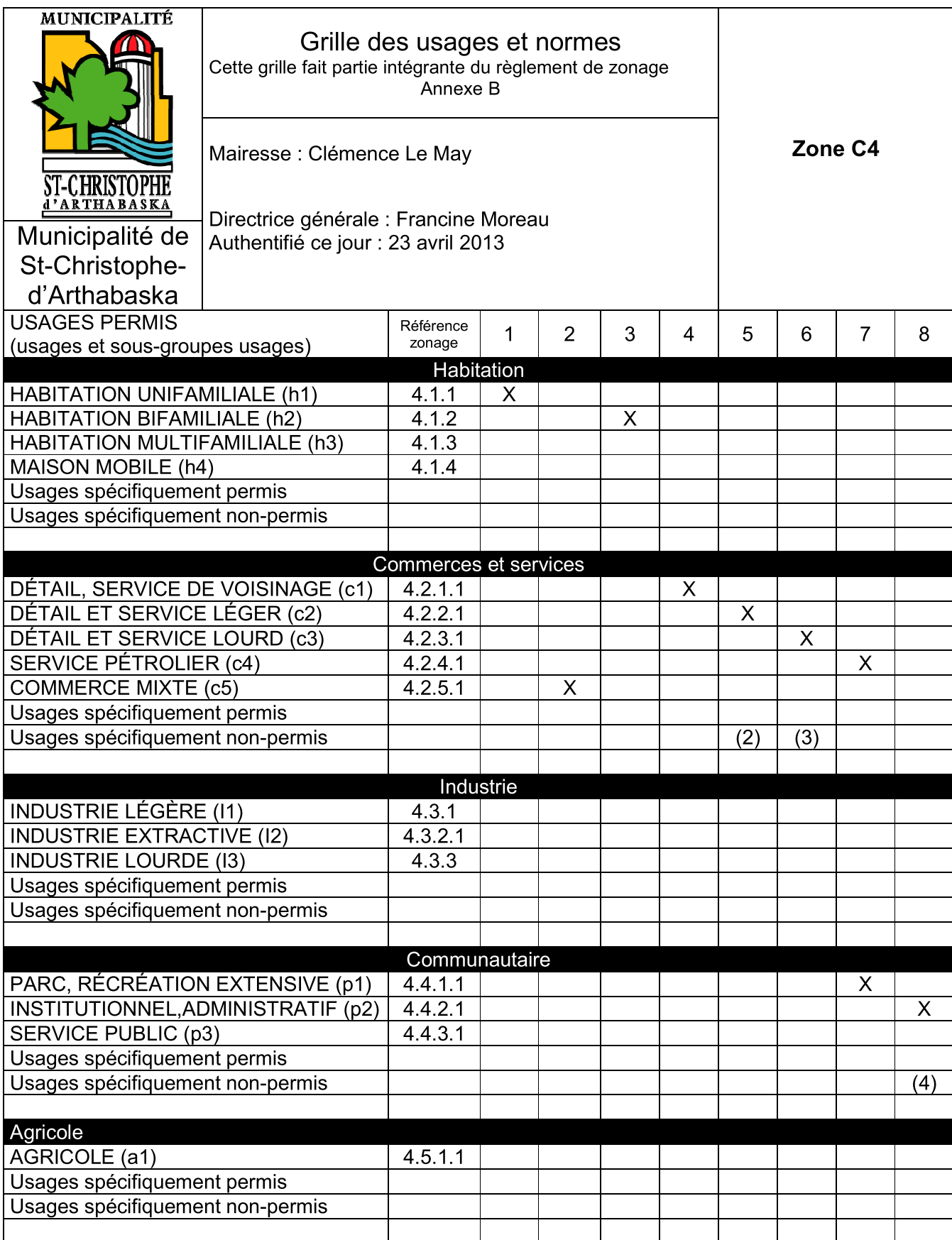
Zone H15									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X						
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/1						
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7							
Superficie de plancher minimum (m ²)		75(1)							
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		7,5	7,5						
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5						
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2						
Marges de recul latérales totales (m)		5	5						
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/1							
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%							
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales									
Notes									
(1) 60 m ² pour les bâtiments de deux étages.									



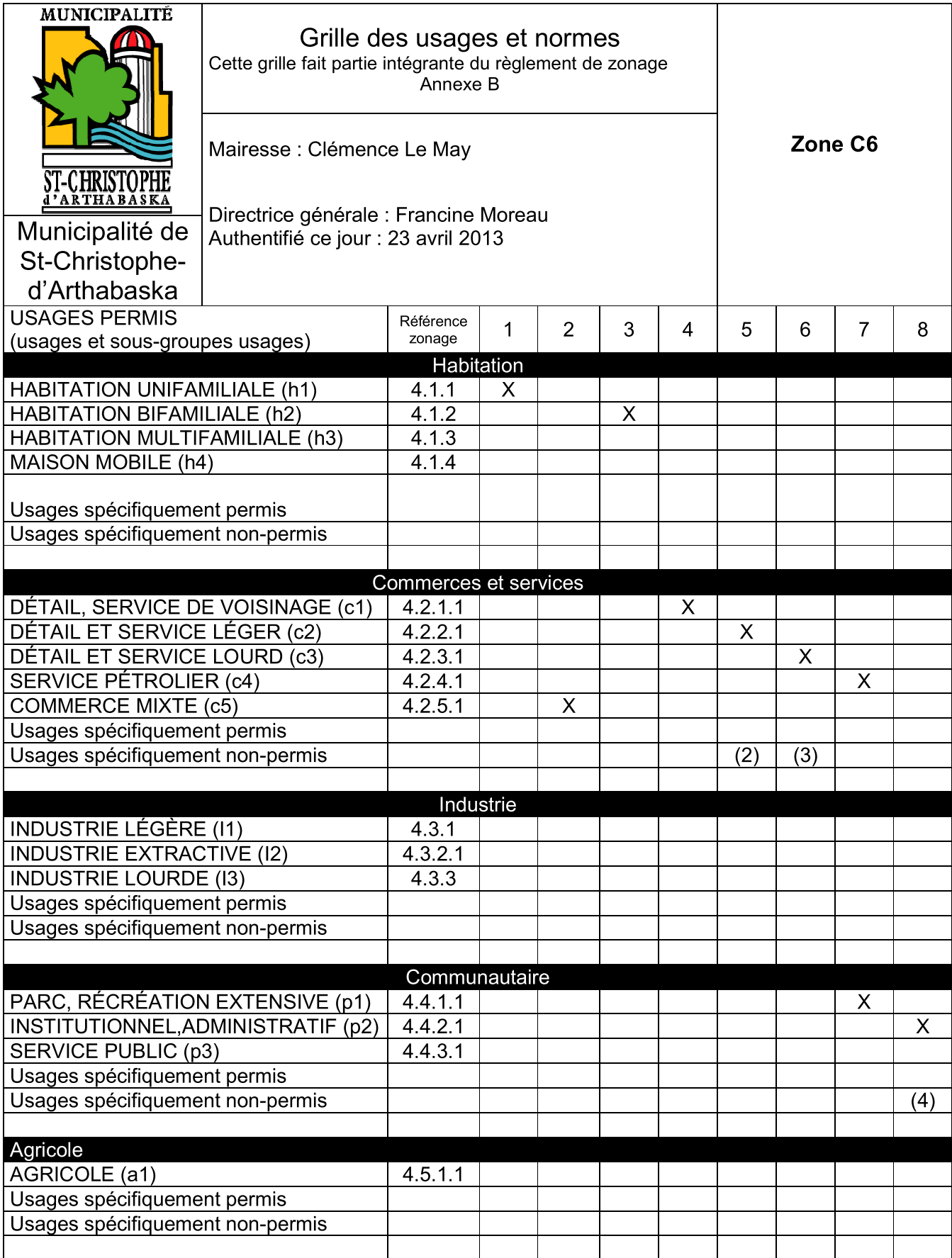
Zone H17		référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Autres spécifications										
Structure du bâtiment										
Isolée		X		X						
Jumelée			X							
En rangée										
Édification des bâtiments										
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2	1/1						
Hauteur minimum (m)										
Hauteur maximum (m)										
Largeur minimum (m)		7	7							
Superficie de plancher minimum (m ²)		75 (1)	100							
Superficie de plancher maximum (m ²)										
Profondeur (m)										
Implantation des bâtiments										
Marge de recul avant (m)		7,5	7,5	7,5						
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5	7,5						
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2	2						
Marges de recul latérales totales (m)		5	5	5						
Rapports										
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/1	1/1							
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%	30%							
Normes d'entreposage et d'étalage										
Entreposage	5.22									
Étalage	5.23									
Dimension des terrains										
Largeur minimum (m)	5.1 lot.									
Profondeur minimum (m)										
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.									
Normes spéciales										
Autres normes spéciales										
Notes										
(1) 60 m ² pour les bâtiments de deux étages.										



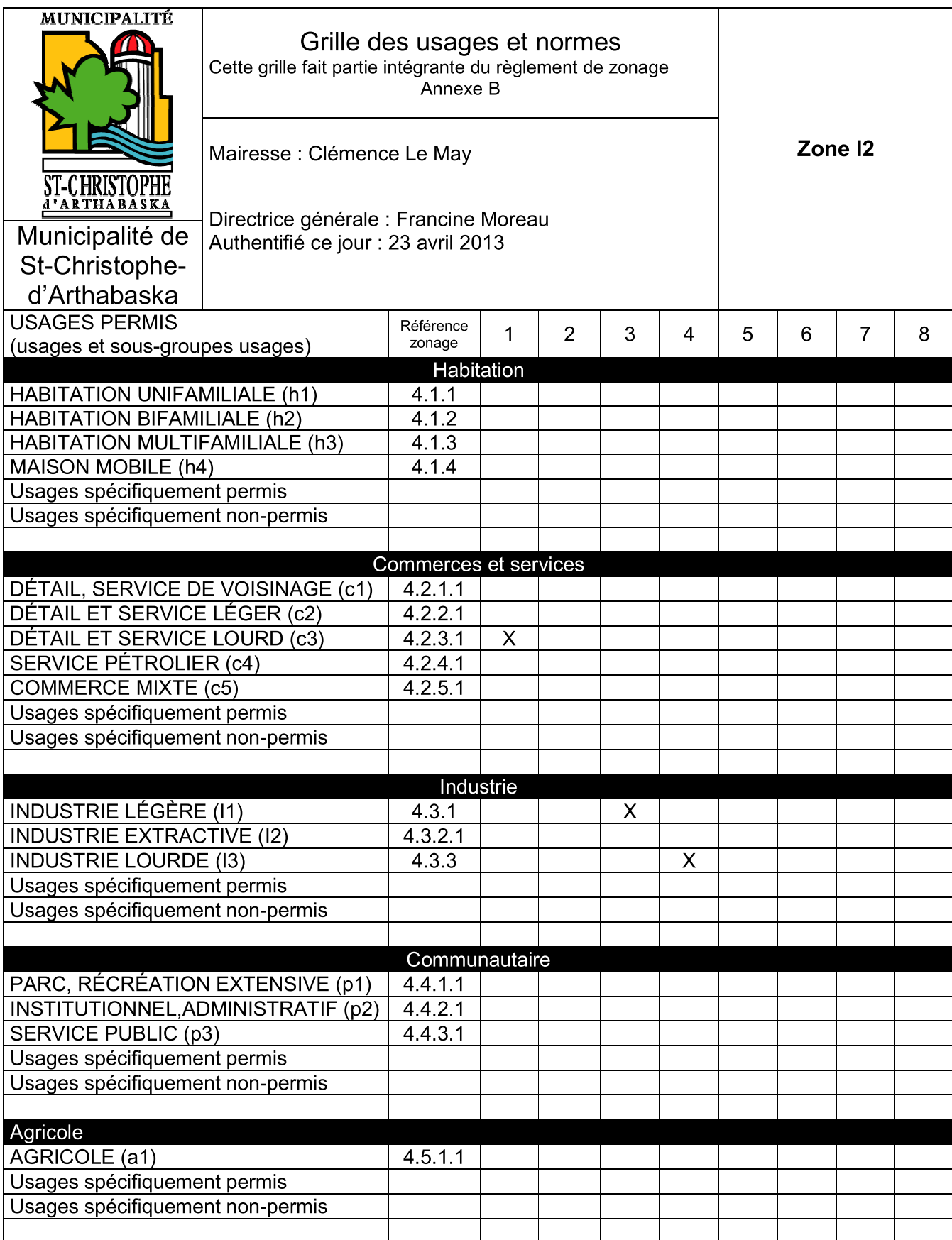
Zone C1									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée									
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max									
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)									
Superficie de plancher minimum (m ²)									
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)									
Marge de recul arrière (m)									
Marge de recul latérale d'un côté (m)									
Marges de recul latérales totales (m)									
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max									
Coefficient d'occupation du sol maximum									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales	9.10								
Notes									



Zone C4		référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Autres spécifications										
Structure du bâtiment										
Isolée		X	X	X	X	X	X	X	X	X
Jumelée										
En rangée										
Édification des bâtiments										
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2
Hauteur minimum (m)										
Hauteur maximum (m)										
Largeur minimum (m)		7								
Superficie de plancher minimum (m²)		75(1)								
Superficie de plancher maximum (m²)										
Profondeur (m)										
Implantation des bâtiments										
Marge de recul avant (m)		9	9	9	9	9	9	9	9	9
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2	2	2	2	2	2	2	2
Marges de recul latérales totales (m)		5	5	5	5	5	5	5	5	5
Rapports										
Nombre de logement par bâtiment min/max										
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%
Normes d'entreposage et d'étalage										
Entreposage	5.22		Type3		Type3	Type3	Type3	Type3	Type3	
Étalage	5.23		x		x	x	x	x	x	
Dimension des terrains										
Largeur minimum (m)	5.1 lot.									
Profondeur minimum (m)										
Superficie minimum (m²)	5.1 lot.									
Normes spéciales										
Autres normes spéciales										
Notes										
(1) 60 m² pour les bâtiments de deux étages.										
(2) c) et f)										
(3) k), l), m) et n)										
(4) b)										



Zone C6		référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Autres spécifications										
Structure du bâtiment										
Isolée		X	X	X	X	X	X	X	X	X
Jumelée										
En rangée										
Édification des bâtiments										
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2
Hauteur minimum (m)										
Hauteur maximum (m)										
Largeur minimum (m)		7								
Superficie de plancher minimum (m²)		75(1)								
Superficie de plancher maximum (m²)										
Profondeur (m)										
Implantation des bâtiments										
Marge de recul avant (m)		9	9	9	9	9	9	9	9	9
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2	2	2	2	2	2	2	2
Marges de recul latérales totales (m)		5	5	5	5	5	5	5	5	5
Rapports										
Nombre de logement par bâtiment min/max										
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%
Normes d'entreposage et d'étalage										
Entreposage	5.22		Type2		Type2	Type2	Type2	Type2	Type2	
Étalage	5.23		x		x	x	x	x	x	
Dimension des terrains										
Largeur minimum (m)	5.1 lot.									
Profondeur minimum (m)										
Superficie minimum (m²)	5.1 lot.									
Normes spéciales										
Autres normes spéciales										
Notes										
(1) 60 m² pour les bâtiments de deux étages. (2) c) d) et f) (3) k) et m) (4) b)										



Zone I2										
Autres spécifications		référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment										
Isolée			X		X	X				
Jumelée										
En rangée										
Nombre d'étages min/max										
			1/2		1/2	1/2				
Hauteur minimum (m)										
Hauteur maximum (m)										
Largeur minimum (m)										
Superficie de plancher minimum (m²)										
Superficie de plancher maximum (m²)										
Profondeur (m)										
Marge de recul avant (m)										
			9		9	9				
Marge de recul arrière (m)										
			7,5		7,5	7,5				
Marge de recul latérale d'un côté (m)										
			4		4	4				
Marges de recul latérales totales (m)										
			8		8	8				
Rapports										
Nombre de logement par bâtiment min/max										
Coefficient d'occupation du sol maximum										
			50%		50%	50%				
Normes d'entreposage et d'étalage										
Entreposage	5.22	Type4			Type4	Type4				
Étalage	5.23									
Dimension des terrains										
Largeur minimum (m)										
	5.1 lot.									
Profondeur minimum (m)										
Superficie minimum (m²)										
	5.1 lot.									
Normes spéciales										
Autres normes spéciales										
		9.2			9.2	9.2				
Notes										

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : A-916

ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1261-2019

VILLE DE VICTORIAVILLE

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H HABITATION

H1	Habitation unifamiliale	•(1)				
H2	Habitation bifamiliale					
H3	Habitation trifamiliale					
H4	Habitation multifamiliale					
	Nombre de logements minimal					
	Nombre de logements maximal					
H5	Maison mobile					
H6	Habitation collective					

C COMMERCE ET SERVICE

C1	Commerce de proximité					
C2	Services professionnels et personnels					
C3	Commerce artériel et régional					
C4	Commerce d'hébergement					
C5	Commerce de restauration					
C6	Commerce lourd					
C7	Commerce lié aux véhicules à moteur					
C8	Commerce pétrolier					
C9	Commerce de divertissement					
C10	Commerce contraignant					

I INDUSTRIE

I1	Industrie et innovation					
I2	Industrie légère					
I3	Industrie lourde					
I4	Industrie d'extraction					

P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL

P1	Administration publique et éducation					
P2	Santé et services sociaux					
P3	Équipement culturel					
P4	Lieu de culte					
P5	Transport et services publics					

Rec RÉCRÉATIF

Rec1	Récréative extérieure extensive					
Rec2	Récréative extérieure intensive		•			
Rec3	Récréative intérieure intensive					
Rec4	Conservation					

A AGRICOLE

A1	Culture			•		
A2	Élevage sans contrainte			•		
A3	Élevage avec contrainte					
A4	Exploitation forestière			•		
A5	Para-agricole et touristique			•		

NORMES SPÉCIFIQUES

IMPLANTATION

Détachée	•	•	•			
Jumelée						
En rangée						

MARGES MINIMALES (MÈTRES)

Avant	10(2)	10(2)	15			
Latérale (1)	3	4	5			
Latérale (2)	3	4	5			
Latérale totale						
Arrière	6	6	5			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT

Hauteur minimale en étage(s)	1	1	1			
Hauteur maximale en étage(s).	2	2	2			
Superficie d'implantation au sol minimale (mètres carrés)	60	80				
Largeur minimale (mètres)	6	6				

LOTISSEMENT

Largeur minimale (mètres)	50(3)	50(3)	50(3)			
Profondeur minimale (mètres)	27(3)	30(3)	30(3)			
Superficie minimale (mètres carrés)	3 000(3)	3 000(3)	3 000(3)			

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Bande de protection riveraine	•	•	•			
PIIA						
Ratio maximal de stationnement						
Service au volant						
Type d'entreposage extérieur		D	D			
Zone potentiellement exposée						

NOTES

(1) Voir la section 13.2 du chapitre 13.

(2) La marge avant minimale exigée en bordure de la route 161 est de 15 mètres.

(3) Dans le cas d'un lot non desservi par l'aqueduc et l'égout municipal et/ou situé dans un couloir riverain, voir les dispositions du règlement de lotissement en vigueur pour les dimensions de lot.

(4) Voir l'article 5.3.5 du chapitre 5.

AMENDEMENTS

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : AR-940

ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1261-2019

VILLE DE VICTORIAVILLE

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H HABITATION

H1	Habitation unifamiliale	•				
H2	Habitation bifamiliale					
H3	Habitation trifamiliale					
H4	Habitation multifamiliale					
	Nombre de logements minimal					
	Nombre de logements maximal					
H5	Maison mobile					
H6	Habitation collective					

C COMMERCE ET SERVICE

C1	Commerce de proximité					
C2	Services professionnels et personnels					
C3	Commerce artériel et régional					
C4	Commerce d'hébergement					
C5	Commerce de restauration					
C6	Commerce lourd					
C7	Commerce lié aux véhicules à moteur					
C8	Commerce pétrolier					
C9	Commerce de divertissement					
C10	Commerce contraignant					

I INDUSTRIE

I1	Industrie et innovation					
I2	Industrie légère					
I3	Industrie lourde					
I4	Industrie d'extraction					

P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL

P1	Administration publique et éducation					
P2	Santé et services sociaux					
P3	Équipement culturel					
P4	Lieu de culte					
P5	Transport et services publics					

Rec RÉCRÉATIF

Rec1	Récréative extérieure extensive					
Rec2	Récréative extérieure intensive					
Rec3	Récréative intérieure intensive					
Rec4	Conservation					

A AGRICOLE

A1	Culture	•				
A2	Élevage sans contrainte					
A3	Élevage avec contrainte					
A4	Exploitation forestière					
A5	Para-agricole et touristique					

NORMES SPÉCIFIQUES

IMPLANTATION

Détachée	•	•				
Jumelée						
En rangée						

MARGES MINIMALES (MÈTRES)

Avant	7,5	15				
Latérale (1)	3	5				
Latérale (2)	3	5				
Latérale totale						
Arrière	6	5				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT

Hauteur minimale en étage(s)	1	1				
Hauteur maximale en étage(s)	2	2				
Superficie d'implantation au sol minimale (mètres carrés)	60					
Largeur minimale (mètres)	6					

LOTISSEMENT

Largeur minimale (mètres)	15(1)	15(1)				
Profondeur minimale (mètres)	27(1)	30(1)				
Superficie minimale (mètres carrés)	430(1)	430(1)				

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Bande de protection riveraine						
PIIA						
Ratio maximal de stationnement						
Service au volant						
Type d'entreposage extérieur						
Zone potentiellement exposée						

NOTES

(1) Dans le cas d'un lot partiellement ou non desservi par l'aqueduc et l'égout municipal, voir les dispositions du règlement de lotissement en vigueur pour les dimensions de lot.

AMENDEMENTS

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : C-520

ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1261-2019

VILLE DE VICTORIAVILLE

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H HABITATION

H1	Habitation unifamiliale	•				
H2	Habitation bifamiliale		•			
H3	Habitation trifamiliale					
H4	Habitation multifamiliale					
	Nombre de logements minimal					
	Nombre de logements maximal					
H5	Maison mobile					
H6	Habitation collective			•		

C COMMERCE ET SERVICE

C1	Commerce de proximité				•	
C2	Services professionnels et personnels				•	
C3	Commerce artériel et régional					
C4	Commerce d'hébergement					
C5	Commerce de restauration				•	
C6	Commerce lourd					
C7	Commerce lié aux véhicules à moteur				• (1)	
C8	Commerce pétrolier					
C9	Commerce de divertissement					
C10	Commerce contraignant					

I INDUSTRIE

I1	Industrie et innovation					
I2	Industrie légère					
I3	Industrie lourde					
I4	Industrie d'extraction					

P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL

P1	Administration publique et éducation					
P2	Santé et services sociaux					
P3	Équipement culturel					
P4	Lieu de culte					
P5	Transport et services publics					

Rec RÉCRÉATIF

Rec1	Récréative extérieure extensive					
Rec2	Récréative extérieure intensive					
Rec3	Récréative intérieure intensive					
Rec4	Conservation					

A AGRICOLE

A1	Culture					
A2	Élevage sans contrainte					
A3	Élevage avec contrainte					
A4	Exploitation forestière					
A5	Para-agricole et touristique					

NORMES SPÉCIFIQUES

IMPLANTATION

Détachée	•		•	•		
Jumelée		•				
En rangée						

MARGES MINIMALES (MÈTRES)

Avant	7,5	7,5	7,5	7,5		
Latérale (1)	1,5	1,5	4	4		
Latérale (2)	1,5	4	4	4		
Latérale totale						
Arrière	6	6	9	6		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT

Hauteur minimale en étage(s)	1	1	1	1		
Hauteur maximale en étage(s).	2	2	2	2		
Superficie d'implantation au sol minimale (mètres carrés)	60	80	100	80		
Largeur minimale (mètres)	6	7,3	9	6		

LOTISSEMENT

Largeur minimale (mètres)	15	18	18	16		
Profondeur minimale (mètres)	27	27	30	30		
Superficie minimale (mètres carrés)	430	515	620	455		

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Bande de protection riveraine	•	•	•	•		
PIIA						
Ratio maximal de stationnement				•		
Service au volant						
Type d'entreposage extérieur						
Zone potentiellement exposée						

NOTES

(1) L'usage Vente au détail de véhicules de loisirs est spécifiquement non-permis dans cette classe d'usage.

AMENDEMENTS

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : H-161

ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1261-2019

VILLE DE VICTORIAVILLE

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H HABITATION

H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H2	Habitation bifamiliale					
H3	Habitation trifamiliale					
H4	Habitation multifamiliale					
	Nombre de logements minimal					
	Nombre de logements maximal					
H5	Maison mobile					
H6	Habitation collective					

C COMMERCE ET SERVICE

C1	Commerce de proximité					
C2	Services professionnels et personnels					
C3	Commerce artériel et régional					
C4	Commerce d'hébergement					
C5	Commerce de restauration					
C6	Commerce lourd					
C7	Commerce lié aux véhicules à moteur					
C8	Commerce pétrolier					
C9	Commerce de divertissement					
C10	Commerce contraignant					

I INDUSTRIE

I1	Industrie et innovation					
I2	Industrie légère					
I3	Industrie lourde					
I4	Industrie d'extraction					

P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL

P1	Administration publique et éducation					
P2	Santé et services sociaux					
P3	Équipement culturel					
P4	Lieu de culte					
P5	Transport et services publics					

Rec RÉCRÉATIF

Rec1	Récréative extérieure extensive					
Rec2	Récréative extérieure intensive					
Rec3	Récréative intérieure intensive					
Rec4	Conservation					

A AGRICOLE

A1	Culture					
A2	Élevage sans contrainte					
A3	Élevage avec contrainte					
A4	Exploitation forestière					
A5	Para-agricole et touristique					

NORMES SPÉCIFIQUES

IMPLANTATION

Détachée	•					
Jumelée		•				
En rangée			•			

MARGES MINIMALES (MÈTRES)

Avant	7,5	7,5	7,5			
Latérale (1)	3	3,5	6(1)			
Latérale (2)	3	0	0			
Latérale totale						
Arrière	6	6	6			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT

Hauteur minimale en étage(s)	1	1	1			
Hauteur maximale en étage(s).	2	2	2			
Superficie d'implantation au sol minimale (mètres carrés)	60	50	50			
Largeur minimale (mètres)	6	6,7	6			

LOTISSEMENT

Largeur minimale (mètres)	15	11,5	5,5			
Profondeur minimale (mètres)	27	27	27			
Superficie minimale (mètres carrés)	430	330	155			

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Bande de protection riveraine	•	•	•			
PIIA						
Ratio maximal de stationnement						
Service au volant						
Type d'entreposage extérieur						
Zone potentiellement exposée						

NOTES

(1) Applicable uniquement pour le bâtiment situé à l'extrémité de la rangée.

AMENDEMENTS

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : H-162

ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1261-2019

VILLE DE VICTORIAVILLE

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H HABITATION

H1	Habitation unifamiliale	•				
H2	Habitation bifamiliale		•			
H3	Habitation trifamiliale			•		
H4	Habitation multifamiliale				•	
	Nombre de logements minimal					
	Nombre de logements maximal				4	
H5	Maison mobile					
H6	Habitation collective					

C COMMERCE ET SERVICE

C1	Commerce de proximité					
C2	Services professionnels et personnels					
C3	Commerce artériel et régional					
C4	Commerce d'hébergement					
C5	Commerce de restauration					
C6	Commerce lourd					
C7	Commerce lié aux véhicules à moteur					
C8	Commerce pétrolier					
C9	Commerce de divertissement					
C10	Commerce contraignant					

I INDUSTRIE

I1	Industrie et innovation					
I2	Industrie légère					
I3	Industrie lourde					
I4	Industrie d'extraction					

P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL

P1	Administration publique et éducation					
P2	Santé et services sociaux					
P3	Équipement culturel					
P4	Lieu de culte					
P5	Transport et services publics					

Rec RÉCRÉATIF

Rec1	Récréative extérieure extensive					
Rec2	Récréative extérieure intensive					
Rec3	Récréative intérieure intensive					
Rec4	Conservation					

A AGRICOLE

A1	Culture					
A2	Élevage sans contrainte					
A3	Élevage avec contrainte					
A4	Exploitation forestière					
A5	Para-agricole et touristique					

NORMES SPÉCIFIQUES

IMPLANTATION

Détachée	•	•	•	•	
Jumelée					
En rangée					

MARGES MINIMALES (MÈTRES)

Avant	7,5	7,5	7,5	7,5	
Latérale (1)	1,5	1,5	4	4	
Latérale (2)	1,5	4	1,5	4	
Latérale totale					
Arrière	6	6	9	9	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT

Hauteur minimale en étage(s)	1	1	1	1	
Hauteur maximale en étage(s)	2	2	2	2	
Superficie d'implantation au sol minimale (mètres carrés)	60	80	80	100	
Largeur minimale (mètres)	6	7,3	7,3	9	

LOTISSEMENT

Largeur minimale (mètres)	15(1)	18(1)	18(1)	22(1)	
Profondeur minimale (mètres)	27(1)	27(1)	30(1)	30(1)	
Superficie minimale (mètres carrés)	430(1)	515(1)	620(1)	740(1)	

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Bande de protection riveraine					
PIIA	•	•	•	•	
Ratio maximal de stationnement					
Service au volant					
Type d'entreposage extérieur					
Zone potentiellement exposée					

NOTES

(1) Dans le cas d'un lot partiellement ou non desservi par l'aqueduc et l'égout municipal, voir les dispositions du règlement de lotissement en vigueur pour les dimensions de lot.

AMENDEMENTS

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : H-163

ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1261-2019

VILLE DE VICTORIAVILLE

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H HABITATION

H1	Habitation unifamiliale	•				
H2	Habitation bifamiliale		•			
H3	Habitation trifamiliale					
H4	Habitation multifamiliale					
	Nombre de logements minimal					
	Nombre de logements maximal					
H5	Maison mobile					
H6	Habitation collective					

C COMMERCE ET SERVICE

C1	Commerce de proximité					
C2	Services professionnels et personnels					
C3	Commerce artériel et régional					
C4	Commerce d'hébergement					
C5	Commerce de restauration					
C6	Commerce lourd					
C7	Commerce lié aux véhicules à moteur					
C8	Commerce pétrolier					
C9	Commerce de divertissement					
C10	Commerce contraignant					

I INDUSTRIE

I1	Industrie et innovation					
I2	Industrie légère					
I3	Industrie lourde					
I4	Industrie d'extraction					

P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL

P1	Administration publique et éducation					
P2	Santé et services sociaux					
P3	Équipement culturel					
P4	Lieu de culte					
P5	Transport et services publics					

Rec RÉCRÉATIF

Rec1	Récréative extérieure extensive					
Rec2	Récréative extérieure intensive					
Rec3	Récréative intérieure intensive					
Rec4	Conservation					

A AGRICOLE

A1	Culture					
A2	Élevage sans contrainte					
A3	Élevage avec contrainte					
A4	Exploitation forestière					
A5	Para-agricole et touristique					

NORMES SPÉCIFIQUES

IMPLANTATION

Détachée	•	•				
Jumelée						
En rangée						

MARGES MINIMALES (MÈTRES)

Avant	4	4				
Latérale (1)	1,5	1,5				
Latérale (2)	1,5	3				
Latérale totale						
Arrière	6	6				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT

Hauteur minimale en étage(s)	1	1				
Hauteur maximale en étage(s).	2	2				
Superficie d'implantation au sol minimale (mètres carrés)	60	80				
Largeur minimale (mètres)	6	7,3				

LOTISSEMENT

Largeur minimale (mètres)	15	18				
Profondeur minimale (mètres)	27	27				
Superficie minimale (mètres carrés)	430	515				

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Bande de protection riveraine						
PIIA	•	•				
Ratio maximal de stationnement						
Service au volant						
Type d'entreposage extérieur						
Zone potentiellement exposée						

NOTES

AMENDEMENTS

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : H-164 (1 DE 2)

ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1261-2019

VILLE DE VICTORIAVILLE

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H HABITATION

H1	Habitation unifamiliale	•				
H2	Habitation bifamiliale		•			
H3	Habitation trifamiliale					
H4	Habitation multifamiliale					
	Nombre de logements minimal					
	Nombre de logements maximal					
H5	Maison mobile					
H6	Habitation collective					

C COMMERCE ET SERVICE

C1	Commerce de proximité			• (1)		
C2	Services professionnels et personnels			• (1)		
C3	Commerce artériel et régional					
C4	Commerce d'hébergement			• (1)		
C5	Commerce de restauration			•		
C6	Commerce lourd					
C7	Commerce lié aux véhicules à moteur					
C8	Commerce pétrolier					
C9	Commerce de divertissement					
C10	Commerce contraignant					

I INDUSTRIE

I1	Industrie et innovation					
I2	Industrie légère					
I3	Industrie lourde					
I4	Industrie d'extraction					

P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL

P1	Administration publique et éducation			• (2)		
P2	Santé et services sociaux					
P3	Équipement culturel				•	
P4	Lieu de culte					
P5	Transport et services publics					

Rec RÉCRÉATIF

Rec1	Récréative extérieure extensive					
Rec2	Récréative extérieure intensive					
Rec3	Récréative intérieure intensive					
Rec4	Conservation					

A AGRICOLE

A1	Culture					
A2	Élevage sans contrainte					
A3	Élevage avec contrainte					
A4	Exploitation forestière					
A5	Para-agricole et touristique					

NORMES SPÉCIFIQUES**IMPLANTATION**

Détachée	•	•	•	•	•
Jumelée					
En rangée					

MARGES MINIMALES (MÈTRES)

Avant	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
Latérale (1)	1,5	1,5	4	4	4
Latérale (2)	1,5	3	4	4	4
Latérale totale					
Arrière	6	6	6	6	6

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT

Hauteur minimale en étage(s)	1	1	1	1	1
Hauteur maximale en étage(s).	2	2	2	2	2
Superficie d'implantation au sol minimale (mètres carrés)	60	80	80	50	50
Largeur minimale (mètres)	6	7,3	6	7	7

LOTISSEMENT

Largeur minimale (mètres)	15	18	16	18	25
Profondeur minimale (mètres)	27	27	30	30	30
Superficie minimale (mètres carrés)	430	515	455	515	710

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Bande de protection riveraine					
PIIA	•	•	•	•	•
Ratio maximal de stationnement					
Service au volant					
Type d'entreposage extérieur					
Zone potentiellement exposée					

NOTES

(1) Autorisés en vertu du règlement sur les usages conditionnels en vigueur.

(2) Seul l'usage École maternelle, primaire et secondaire est autorisé dans cette classe d'usage.

AMENDEMENTS

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : H-164 (2 DE 2)

ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1261-2019

VILLE DE VICTORIAVILLE

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H HABITATION

H1	Habitation unifamiliale					
H2	Habitation bifamiliale					
H3	Habitation trifamiliale					
H4	Habitation multifamiliale					
	Nombre de logements minimal					
	Nombre de logements maximal					
H5	Maison mobile					
H6	Habitation collective					

C COMMERCE ET SERVICE

C1	Commerce de proximité					
C2	Services professionnels et personnels					
C3	Commerce artériel et régional					
C4	Commerce d'hébergement					
C5	Commerce de restauration					
C6	Commerce lourd					
C7	Commerce lié aux véhicules à moteur					
C8	Commerce pétrolier					
C9	Commerce de divertissement					
C10	Commerce contraignant					

I INDUSTRIE

I1	Industrie et innovation					
I2	Industrie légère					
I3	Industrie lourde					
I4	Industrie d'extraction					

P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL

P1	Administration publique et éducation					
P2	Santé et services sociaux					
P3	Équipement culturel					
P4	Lieu de culte					
P5	Transport et services publics					

Rec RÉCRÉATIF

Rec1	Récréative extérieure extensive	•				
Rec2	Récréative extérieure intensive					
Rec3	Récréative intérieure intensive		•			
Rec4	Conservation					

A AGRICOLE

A1	Culture					
A2	Élevage sans contrainte					
A3	Élevage avec contrainte					
A4	Exploitation forestière					
A5	Para-agricole et touristique					

NORMES SPÉCIFIQUES

IMPLANTATION

Détachée	•	•				
Jumelée						
En rangée						

MARGES MINIMALES (MÈTRES)

Avant		3,5				
Latérale (1)		4				
Latérale (2)		4				
Latérale totale						
Arrière		6				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT

Hauteur minimale en étage(s)		1				
Hauteur maximale en étage(s)		2				
Superficie d'implantation au sol minimale (mètres carrés)		50				
Largeur minimale (mètres)		7				

LOTISSEMENT

Largeur minimale (mètres)		25				
Profondeur minimale (mètres)		30				
Superficie minimale (mètres carrés)		710				

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Bande de protection riveraine						
PIIA	•	•				
Ratio maximal de stationnement						
Service au volant						
Type d'entreposage extérieur						

NOTES

AMENDEMENTS

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : H-165

ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1261-2019

VILLE DE VICTORIAVILLE

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H HABITATION

H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H2	Habitation bifamiliale					
H3	Habitation trifamiliale					
H4	Habitation multifamiliale					
	Nombre de logements minimal					
	Nombre de logements maximal					
H5	Maison mobile					
H6	Habitation collective					

C COMMERCE ET SERVICE

C1	Commerce de proximité					
C2	Services professionnels et personnels					
C3	Commerce artériel et régional					
C4	Commerce d'hébergement					
C5	Commerce de restauration					
C6	Commerce lourd					
C7	Commerce lié aux véhicules à moteur					
C8	Commerce pétrolier					
C9	Commerce de divertissement					
C10	Commerce contraignant					

I INDUSTRIE

I1	Industrie et innovation					
I2	Industrie légère					
I3	Industrie lourde					
I4	Industrie d'extraction					

P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL

P1	Administration publique et éducation					
P2	Santé et services sociaux					
P3	Équipement culturel					
P4	Lieu de culte					
P5	Transport et services publics					

Rec RÉCRÉATIF

Rec1	Récréative extérieure extensive				•	
Rec2	Récréative extérieure intensive					
Rec3	Récréative intérieure intensive					
Rec4	Conservation					

A AGRICOLE

A1	Culture					
A2	Élevage sans contrainte					
A3	Élevage avec contrainte					
A4	Exploitation forestière					
A5	Para-agricole et touristique					

NORMES SPÉCIFIQUES

IMPLANTATION

Détachée	•			•		
Jumelée		•				
En rangée			•			

MARGES MINIMALES (MÈTRES)

Avant	7,5	7,5	7,5			
Latérale (1)	1,5	3,25	6(1)			
Latérale (2)	1,5	0	0			
Latérale totale						
Arrière	6	6	6			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT

Hauteur minimale en étage(s)	1	1	1	1		
Hauteur maximale en étage(s).	2	2	2	1		
Superficie d'implantation au sol minimale (mètres carrés)	60	50	50			
Largeur minimale (mètres)	6	6,7	6			

LOTISSEMENT

Largeur minimale (mètres)	50	50	50			
Profondeur minimale (mètres)	27	27	27			
Superficie minimale (mètres carrés)	3 000	3 000	3 000			

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Bande de protection riveraine						
PIIA						
Ratio maximal de stationnement						
Service au volant						
Type d'entreposage extérieur						
Zone potentiellement exposée						

NOTES

(1) Applicable uniquement pour le bâtiment situé à l'extrémité de la rangée.

AMENDEMENTS

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : H-166

ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1261-2019

VILLE DE VICTORIAVILLE

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H HABITATION

H1	Habitation unifamiliale	•				
H2	Habitation bifamiliale		•			
H3	Habitation trifamiliale					
H4	Habitation multifamiliale					
	Nombre de logements minimal					
	Nombre de logements maximal					
H5	Maison mobile					
H6	Habitation collective					

C COMMERCE ET SERVICE

C1	Commerce de proximité					
C2	Services professionnels et personnels					
C3	Commerce artériel et régional					
C4	Commerce d'hébergement					
C5	Commerce de restauration					
C6	Commerce lourd					
C7	Commerce lié aux véhicules à moteur					
C8	Commerce pétrolier					
C9	Commerce de divertissement					
C10	Commerce contraignant					

I INDUSTRIE

I1	Industrie et innovation					
I2	Industrie légère					
I3	Industrie lourde					
I4	Industrie d'extraction					

P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL

P1	Administration publique et éducation					
P2	Santé et services sociaux					
P3	Équipement culturel					
P4	Lieu de culte					
P5	Transport et services publics					

Rec RÉCRÉATIF

Rec1	Récréative extérieure extensive					
Rec2	Récréative extérieure intensive					
Rec3	Récréative intérieure intensive					
Rec4	Conservation					

A AGRICOLE

A1	Culture					
A2	Élevage sans contrainte					
A3	Élevage avec contrainte					
A4	Exploitation forestière					
A5	Para-agricole et touristique					

NORMES SPÉCIFIQUES

IMPLANTATION

Détachée	•	•				
Jumelée						
En rangée						

MARGES MINIMALES (MÈTRES)

Avant	7,5	7,5				
Latérale (1)	1,5	1,5				
Latérale (2)	1,5	4				
Latérale totale						
Arrière	6	6				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT

Hauteur minimale en étage(s)	1	1				
Hauteur maximale en étage(s).	2	2				
Superficie d'implantation au sol minimale (mètres carrés)	60	80				
Largeur minimale (mètres)	6	7,3				

LOTISSEMENT

Largeur minimale (mètres)	15	18				
Profondeur minimale (mètres)	27	27				
Superficie minimale (mètres carrés)	430	515				

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Bande de protection riveraine	•	•				
PIIA	•	•				
Ratio maximal de stationnement						
Service au volant						
Type d'entreposage extérieur						
Zone potentiellement exposée						

NOTES

AMENDEMENTS

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : H-167

ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1261-2019

VILLE DE VICTORIAVILLE

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H HABITATION

H1	Habitation unifamiliale	•				
H2	Habitation bifamiliale					
H3	Habitation trifamiliale					
H4	Habitation multifamiliale					
	Nombre de logements minimal					
	Nombre de logements maximal					
H5	Maison mobile					
H6	Habitation collective					

C COMMERCE ET SERVICE

C1	Commerce de proximité					
C2	Services professionnels et personnels					
C3	Commerce artériel et régional					
C4	Commerce d'hébergement					
C5	Commerce de restauration					
C6	Commerce lourd					
C7	Commerce lié aux véhicules à moteur					
C8	Commerce pétrolier					
C9	Commerce de divertissement					
C10	Commerce contraignant					

I INDUSTRIE

I1	Industrie et innovation					
I2	Industrie légère					
I3	Industrie lourde					
I4	Industrie d'extraction					

P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL

P1	Administration publique et éducation					
P2	Santé et services sociaux					
P3	Équipement culturel					
P4	Lieu de culte					
P5	Transport et services publics					

Rec RÉCRÉATIF

Rec1	Récréative extérieure extensive					
Rec2	Récréative extérieure intensive					
Rec3	Récréative intérieure intensive					
Rec4	Conservation					

A AGRICOLE

A1	Culture					
A2	Élevage sans contrainte					
A3	Élevage avec contrainte					
A4	Exploitation forestière					
A5	Para-agricole et touristique					

NORMES SPÉCIFIQUES

IMPLANTATION

Détachée	•					
Jumelée						
En rangée						

MARGES MINIMALES (MÈTRES)

Avant	7,5					
Latérale (1)	3					
Latérale (2)	3					
Latérale totale						
Arrière	6					

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT

Hauteur minimale en étage(s)	1					
Hauteur maximale en étage(s).	2					
Superficie d'implantation au sol minimale (mètres carrés)	60					
Largeur minimale (mètres)	6					

LOTISSEMENT

Largeur minimale (mètres)	50					
Profondeur minimale (mètres)	27					
Superficie minimale (mètres carrés)	3 000					

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Bande de protection riveraine	•					
PIIA						
Ratio maximal de stationnement						
Service au volant						
Type d'entreposage extérieur						
Zone potentiellement exposée						

NOTES

AMENDEMENTS

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : H-168

ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1261-2019

VILLE DE VICTORIAVILLE

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H HABITATION

H1	Habitation unifamiliale	•				
H2	Habitation bifamiliale					
H3	Habitation trifamiliale					
H4	Habitation multifamiliale					
	Nombre de logements minimal					
	Nombre de logements maximal					
H5	Maison mobile					
H6	Habitation collective					

C COMMERCE ET SERVICE

C1	Commerce de proximité					
C2	Services professionnels et personnels					
C3	Commerce artériel et régional					
C4	Commerce d'hébergement					
C5	Commerce de restauration					
C6	Commerce lourd					
C7	Commerce lié aux véhicules à moteur					
C8	Commerce pétrolier					
C9	Commerce de divertissement					
C10	Commerce contraignant					

I INDUSTRIE

I1	Industrie et innovation					
I2	Industrie légère					
I3	Industrie lourde					
I4	Industrie d'extraction					

P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL

P1	Administration publique et éducation					
P2	Santé et services sociaux					
P3	Équipement culturel					
P4	Lieu de culte					
P5	Transport et services publics					

Rec RÉCRÉATIF

Rec1	Récréative extérieure extensive					
Rec2	Récréative extérieure intensive					
Rec3	Récréative intérieure intensive					
Rec4	Conservation					

A AGRICOLE

A1	Culture					
A2	Élevage sans contrainte					
A3	Élevage avec contrainte					
A4	Exploitation forestière					
A5	Para-agricole et touristique					

NORMES SPÉCIFIQUES

IMPLANTATION

Détachée	•					
Jumelée						
En rangée						

MARGES MINIMALES (MÈTRES)

Avant	7,5					
Latérale (1)	1,5					
Latérale (2)	1,5					
Latérale totale						
Arrière	6					

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT

Hauteur minimale en étage(s)	1					
Hauteur maximale en étage(s).	2					
Superficie d'implantation au sol minimale (mètres carrés)	60					
Largeur minimale (mètres)	6					

LOTISSEMENT

Largeur minimale (mètres)	15					
Profondeur minimale (mètres)	27					
Superficie minimale (mètres carrés)	430					

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Bande de protection riveraine	•					
PIIA						
Ratio maximal de stationnement						
Service au volant						
Type d'entreposage extérieur						
Zone potentiellement exposée						

NOTES

AMENDEMENTS

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : M-412

ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1261-2019

VILLE DE VICTORIAVILLE

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H HABITATION

H1	Habitation unifamiliale				
H2	Habitation bifamiliale	•			
H3	Habitation trifamiliale				
H4	Habitation multifamiliale		•		
	Nombre de logements minimal				
	Nombre de logements maximal				
H5	Maison mobile				
H6	Habitation collective		•		

C COMMERCE ET SERVICE

C1	Commerce de proximité			•	
C2	Services professionnels et personnels			•	
C3	Commerce artériel et régional				
C4	Commerce d'hébergement			•	
C5	Commerce de restauration			•	
C6	Commerce lourd				
C7	Commerce lié aux véhicules à moteur				
C8	Commerce pétrolier				
C9	Commerce de divertissement			•	
C10	Commerce contraignant				

I INDUSTRIE

I1	Industrie et innovation				
I2	Industrie légère				
I3	Industrie lourde				
I4	Industrie d'extraction				

P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL

P1	Administration publique et éducation			•	
P2	Santé et services sociaux			•	
P3	Équipement culturel			•	
P4	Lieu de culte			• (2)	
P5	Transport et services publics			• (3)	

Rec RÉCRÉATIF

Rec1	Récréative extérieure extensive				
Rec2	Récréative extérieure intensive				
Rec3	Récréative intérieure intensive				•
Rec4	Conservation				

A AGRICOLE

A1	Culture				
A2	Élevage sans contrainte				
A3	Élevage avec contrainte				
A4	Exploitation forestière				
A5	Para-agricole et touristique				

NORMES SPÉCIFIQUES

IMPLANTATION

Détachée	•	•	•	•	•
Jumelée					
En rangée					

MARGES MINIMALES (MÈTRES)

Avant	3	3	3	3	3
Latérale (1)	1,5	4	4	4	4
Latérale (2)	4	4	4	4	4
Latérale totale					
Arrière	6	9	6	6	6

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT

Hauteur minimale en étage(s)	1	1	1	1	1
Hauteur maximale en étage(s).	2	5(1)	5(1)	5(1)	5(1)
Superficie d'implantation au sol minimale (mètres carrés)	80	100	80	50	50
Largeur minimale (mètres)	7	9	6	7	7

LOTISSEMENT

Largeur minimale (mètres)	18	18	16	18	25
Profondeur minimale (mètres)	27	30	30	30	30
Superficie minimale (mètres carrés)	515	620	455	515	710

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Bande de protection riveraine					
PIIA	•	•	•	•	•
Ratio maximal de stationnement					
Service au volant					
Type d'entreposage extérieur					
Zone potentiellement exposée					

NOTES

(1) Les bâtiments de 5 étages sont permis uniquement à une distance de 65 mètres et plus du boulevard des Bois-Francis Sud. Dans les autres cas, la hauteur maximale est fixée à 2 étages.

(2) Autorisés en vertu du règlement sur les usages conditionnels en vigueur.

(3) Seul l'usage Terrain de stationnement public est autorisé dans cette classe d'usage.

AMENDEMENTS

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : M-413 (1 DE 2)

ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1261-2019

VILLE DE VICTORIAVILLE

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H HABITATION

H1	Habitation unifamiliale	•				
H2	Habitation bifamiliale		•			
H3	Habitation trifamiliale					
H4	Habitation multifamiliale			•(1)		
	Nombre de logements minimal					
	Nombre de logements maximal			4		
H5	Maison mobile					
H6	Habitation collective		•			

C COMMERCE ET SERVICE

C1	Commerce de proximité				•	
C2	Services professionnels et personnels				•	
C3	Commerce artériel et régional					
C4	Commerce d'hébergement				•	
C5	Commerce de restauration				•	
C6	Commerce lourd					
C7	Commerce lié aux véhicules à moteur					
C8	Commerce pétrolier					
C9	Commerce de divertissement					
C10	Commerce contraignant					

I INDUSTRIE

I1	Industrie et innovation					
I2	Industrie légère					
I3	Industrie lourde					
I4	Industrie d'extraction					

P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL

P1	Administration publique et éducation					
P2	Santé et services sociaux					
P3	Équipement culturel					•
P4	Lieu de culte					
P5	Transport et services publics					

Rec RÉCRÉATIF

Rec1	Récréative extérieure extensive					
Rec2	Récréative extérieure intensive					
Rec3	Récréative intérieure intensive					
Rec4	Conservation					

A AGRICOLE

A1	Culture					
A2	Élevage sans contrainte					
A3	Élevage avec contrainte					
A4	Exploitation forestière					
A5	Para-agricole et touristique					

NORMES SPÉCIFIQUES

IMPLANTATION

Détachée	•	•	•	•	•
Jumelée					
En rangée					

MARGES MINIMALES (MÈTRES)

Avant	3 (2)	3 (2)	3 (2)	3 (2)	3 (2)
Latérale (1)	1,5	1,5	3	4	4
Latérale (2)	1,5	2	3	4	4
Latérale totale					
Arrière	6	6	9	6	6

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT

Hauteur minimale en étage(s)	1	1	2	1	1
Hauteur maximale en étage(s).	2	2	2	2	4
Superficie d'implantation au sol minimale (mètres carrés)	60	80	100	80	50
Largeur minimale (mètres)	6	7,3	9	6	7

LOTISSEMENT

Largeur minimale (mètres)	15	18	18	16	25
Profondeur minimale (mètres)	27	27	30	30	30
Superficie minimale (mètres carrés)	430	515	620	455	710

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Bande de protection riveraine	•	•	•	•	•
PIIA	•	•	•	•	•
Ratio maximal de stationnement					
Service au volant					
Type d'entreposage extérieur					
Zone potentiellement exposée					

NOTES

(1) Le rez-de-chaussée d'un bâtiment multifamilial implanté sur le boulevard des Bois-Francs Sud doit être occupé par un usage commercial.

(2) La marge avant minimale pour les bâtiments implantés sur le boulevard des Bois-Francs Sud est réduite à 0 m.

(3) Les aires de stationnement extérieures sont prohibées dans la cour avant.

AMENDEMENTS

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : M-413 (2 DE 2)

ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1261-2019

VILLE DE VICTORIAVILLE

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H HABITATION

H1	Habitation unifamiliale				
H2	Habitation bifamiliale				
H3	Habitation trifamiliale				
H4	Habitation multifamiliale				
	Nombre de logements minimal				
	Nombre de logements maximal				
H5	Maison mobile				
H6	Habitation collective				

C COMMERCE ET SERVICE

C1	Commerce de proximité				
C2	Services professionnels et personnels				
C3	Commerce artériel et régional				
C4	Commerce d'hébergement				
C5	Commerce de restauration				
C6	Commerce lourd				
C7	Commerce lié aux véhicules à moteur				
C8	Commerce pétrolier				
C9	Commerce de divertissement				
C10	Commerce contraignant				

I INDUSTRIE

I1	Industrie et innovation				
I2	Industrie légère				
I3	Industrie lourde				
I4	Industrie d'extraction				

P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL

P1	Administration publique et éducation				
P2	Santé et services sociaux				
P3	Équipement culturel				
P4	Lieu de culte				
P5	Transport et services publics				

Rec RÉCRÉATIF

Rec1	Récréative extérieure extensive				
Rec2	Récréative extérieure intensive				
Rec3	Récréative intérieure intensive	•			
Rec4	Conservation				

A AGRICOLE

A1	Culture				
A2	Élevage sans contrainte				
A3	Élevage avec contrainte				
A4	Exploitation forestière				
A5	Para-agricole et touristique				

NORMES SPÉCIFIQUES

IMPLANTATION

Détachée	•				
Jumelée					
En rangée					

MARGES MINIMALES (MÈTRES)

Avant	3 (2)				
Latérale (1)	4				
Latérale (2)	4				
Latérale totale					
Arrière	6				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT

Hauteur minimale en étage(s)	1				
Hauteur maximale en étage(s).	4				
Superficie d'implantation au sol minimale (mètres carrés)	50				
Largeur minimale (mètres)	7				

LOTISSEMENT

Largeur minimale (mètres)	25				
Profondeur minimale (mètres)	30				
Superficie minimale (mètres carrés)	710				

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Bande de protection riveraine	•				
PIIA	•				
Ratio maximal de stationnement					
Service au volant					
Type d'entreposage extérieur					
Zone potentiellement exposée					

NOTES

(1) Le rez-de-chaussée d'un bâtiment multifamilial implanté sur le boulevard des Bois-Francs Sud doit être occupé par un usage commercial.

(2) La marge avant minimale pour les bâtiments implantés sur le boulevard des Bois-Francs Sud est réduite à 0 m.

(3) Les aires de stationnement extérieures sont prohibées dans la cour avant.

AMENDEMENTS

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : P-728

ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1261-2019

VILLE DE VICTORIAVILLE

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H HABITATION

H1	Habitation unifamiliale				
H2	Habitation bifamiliale				
H3	Habitation trifamiliale				
H4	Habitation multifamiliale				
	Nombre de logements minimal				
	Nombre de logements maximal				
H5	Maison mobile				
H6	Habitation collective	•			

C COMMERCE ET SERVICE

C1	Commerce de proximité				
C2	Services professionnels et personnels				
C3	Commerce artériel et régional				
C4	Commerce d'hébergement				
C5	Commerce de restauration				
C6	Commerce lourd				
C7	Commerce lié aux véhicules à moteur				
C8	Commerce pétrolier				
C9	Commerce de divertissement				
C10	Commerce contraignant				

I INDUSTRIE

I1	Industrie et innovation				
I2	Industrie légère				
I3	Industrie lourde				
I4	Industrie d'extraction				

P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL

P1	Administration publique et éducation	•			
P2	Santé et services sociaux				
P3	Équipement culturel	•			
P4	Lieu de culte	•			
P5	Transport et services publics				

Rec RÉCRÉATIF

Rec1	Récréative extérieure extensive				
Rec2	Récréative extérieure intensive				
Rec3	Récréative intérieure intensive				
Rec4	Conservation				

A AGRICOLE

A1	Culture				
A2	Élevage sans contrainte				
A3	Élevage avec contrainte				
A4	Exploitation forestière				
A5	Para-agricole et touristique				

NORMES SPÉCIFIQUES**IMPLANTATION**

Détachée	•	•			
Jumelée					
En rangée					

MARGES MINIMALES (MÈTRES)

Avant	15	15			
Latérale (1)	4	4			
Latérale (2)	4	4			
Latérale totale					
Arrière	9	6			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT

Hauteur minimale en étage(s)	1	1			
Hauteur maximale en étage(s).	3	3			
Superficie d'implantation au sol minimale (mètres carrés)	100	50			
Largeur minimale (mètres)	9	7			

LOTISSEMENT

Largeur minimale (mètres)	18	18			
Profondeur minimale (mètres)	30	30			
Superficie minimale (mètres carrés)	620	515			

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Bande de protection riveraine					
PIIA	•	•			
Ratio maximal de stationnement					
Service au volant					
Type d'entreposage extérieur					
Zone potentiellement exposée					

NOTES

AMENDEMENTS

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : REC-814

ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1261-2019

VILLE DE VICTORIAVILLE

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H HABITATION

H1	Habitation unifamiliale				
H2	Habitation bifamiliale				
H3	Habitation trifamiliale				
H4	Habitation multifamiliale				
	Nombre de logements minimal				
	Nombre de logements maximal				
H5	Maison mobile				
H6	Habitation collective				

C COMMERCE ET SERVICE

C1	Commerce de proximité	• (1)			
C2	Services professionnels et personnels				
C3	Commerce artériel et régional				
C4	Commerce d'hébergement				
C5	Commerce de restauration				
C6	Commerce lourd				
C7	Commerce lié aux véhicules à moteur				
C8	Commerce pétrolier				
C9	Commerce de divertissement				
C10	Commerce contraignant				

I INDUSTRIE

I1	Industrie et innovation				
I2	Industrie légère				
I3	Industrie lourde				
I4	Industrie d'extraction				

P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL

P1	Administration publique et éducation	•			
P2	Santé et services sociaux				
P3	Équipement culturel	•			
P4	Lieu de culte				
P5	Transport et services publics	• (2)			

Rec RÉCRÉATIF

Rec1	Récréative extérieure extensive		•		
Rec2	Récréative extérieure intensive			•	
Rec3	Récréative intérieure intensive			•	
Rec4	Conservation				

A AGRICOLE

A1	Culture				•
A2	Élevage sans contrainte				
A3	Élevage avec contrainte				
A4	Exploitation forestière				
A5	Para-agricole et touristique				

NORMES SPÉCIFIQUES

IMPLANTATION

Détachée	•	•	•	•	•
Jumelée					
En rangée					

MARGES MINIMALES (MÈTRES)

Avant					
Latérale (1)					
Latérale (2)					
Latérale totale					
Arrière					

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT

Hauteur minimale en étage(s)	1	1		1	
Hauteur maximale en étage(s)	2	2		2	
Superficie d'implantation au sol minimale (mètres carrés)					
Largeur minimale (mètres)					

LOTISSEMENT

Largeur minimale (mètres)	18	18		25	
Profondeur minimale (mètres)	30	30		30	
Superficie minimale (mètres carrés)	515	515		710	

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Bande de protection riveraine	•	•	•	•	•
PIIA	•	•	•	•	•
Ratio maximal de stationnement					
Service au volant					
Type d'entreposage extérieur					
Zone potentiellement exposée					

NOTES

(1) Seuls les usages de Vente au détail de produits alimentaires sont autorisés dans cette classe d'usage.

(2) Seul l'usage Terrain de stationnement public est autorisé dans cette classe d'usage.

AMENDEMENTS

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : REC-815

ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1261-2019

VILLE DE VICTORIAVILLE

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H HABITATION

H1	Habitation unifamiliale				
H2	Habitation bifamiliale				
H3	Habitation trifamiliale				
H4	Habitation multifamiliale				
	Nombre de logements minimal				
	Nombre de logements maximal				
H5	Maison mobile				
H6	Habitation collective				

C COMMERCE ET SERVICE

C1	Commerce de proximité				
C2	Services professionnels et personnels				
C3	Commerce artériel et régional				
C4	Commerce d'hébergement				
C5	Commerce de restauration	•			
C6	Commerce lourd				
C7	Commerce lié aux véhicules à moteur				
C8	Commerce pétrolier				
C9	Commerce de divertissement				
C10	Commerce contraignant				

I INDUSTRIE

I1	Industrie et innovation				
I2	Industrie légère				
I3	Industrie lourde				
I4	Industrie d'extraction				

P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL

P1	Administration publique et éducation				
P2	Santé et services sociaux				
P3	Équipement culturel				
P4	Lieu de culte				
P5	Transport et services publics				

Rec RÉCRÉATIF

Rec1	Récréative extérieure extensive	•			
Rec2	Récréative extérieure intensive		•		
Rec3	Récréative intérieure intensive		•		
Rec4	Conservation				

A AGRICOLE

A1	Culture				
A2	Élevage sans contrainte				
A3	Élevage avec contrainte				
A4	Exploitation forestière				
A5	Para-agricole et touristique			• (1)	

NORMES SPÉCIFIQUES

IMPLANTATION

Détachée	•	•	•	•	
Jumelée					
En rangée					

MARGES MINIMALES (MÈTRES)

Avant	10		10	10	
Latérale (1)	4		4	4	
Latérale (2)	4		4	4	
Latérale totale					
Arrière	6		6	6	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT

Hauteur minimale en étage(s)	1		1	1	
Hauteur maximale en étage(s)	2		2	2	
Superficie d'implantation au sol minimale (mètres carrés)	80		50	80	
Largeur minimale (mètres)	6		7	6	

LOTISSEMENT

Largeur minimale (mètres)	16		25	25	
Profondeur minimale (mètres)	30		30	30	
Superficie minimale (mètres carrés)	455		710	710	

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Bande de protection riveraine	•	•	•	•	
PIIA					
Ratio maximal de stationnement					
Service au volant					
Type d'entreposage extérieur					
Zone potentiellement exposée					

NOTES

(1) Seul l'usage Cabane à sucre est autorisé dans cette classe d'usage.

AMENDEMENTS

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : REC-863

ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1261-2019

VILLE DE VICTORIAVILLE

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H HABITATION

H1	Habitation unifamiliale					
H2	Habitation bifamiliale					
H3	Habitation trifamiliale					
H4	Habitation multifamiliale					
	Nombre de logements minimal					
	Nombre de logements maximal					
H5	Maison mobile					
H6	Habitation collective					

C COMMERCE ET SERVICE

C1	Commerce de proximité					
C2	Services professionnels et personnels					
C3	Commerce artériel et régional					
C4	Commerce d'hébergement					
C5	Commerce de restauration					
C6	Commerce lourd					
C7	Commerce lié aux véhicules à moteur					
C8	Commerce pétrolier					
C9	Commerce de divertissement					
C10	Commerce contraignant					

I INDUSTRIE

I1	Industrie et innovation					
I2	Industrie légère					
I3	Industrie lourde					
I4	Industrie d'extraction					

P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL

P1	Administration publique et éducation					
P2	Santé et services sociaux					
P3	Équipement culturel					
P4	Lieu de culte					
P5	Transport et services publics					

Rec RÉCRÉATIF

Rec1	Récréative extérieure extensive					
Rec2	Récréative extérieure intensive					
Rec3	Récréative intérieure intensive					
Rec4	Conservation	•				

A AGRICOLE

A1	Culture					
A2	Élevage sans contrainte					
A3	Élevage avec contrainte					
A4	Exploitation forestière					
A5	Para-agricole et touristique					

NORMES SPÉCIFIQUES**IMPLANTATION**

Détachée						
Jumelée						
En rangée						

MARGES MINIMALES (MÈTRES)

Avant						
Latérale (1)						
Latérale (2)						
Latérale totale						
Arrière						

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT

Hauteur minimale en étage(s)						
Hauteur maximale en étage(s).						
Superficie d'implantation au sol minimale (mètres carrés)						
Largeur minimale (mètres)						

LOTISSEMENT

Largeur minimale (mètres)						
Profondeur minimale (mètres)						
Superficie minimale (mètres carrés)						

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Bande de protection riveraine						
PIIA	•					
Ratio maximal de stationnement						
Service au volant						
Type d'entreposage extérieur						
Zone potentiellement exposée						

NOTES

AMENDEMENTS

ANNEXE 10

Liste de banques de données consultées

LISTE DES BANQUES DE DONNÉES CONSULTÉES

- Ouvrages de surverse exutoire : Portail des connaissances sur l'eau
<http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/portail/index.htm>
- Site SMS (actif et inactif) : GESTIM
ftp://ftp.mrn.gouv.qc.ca/public/gestim/SMS_CA/
- Indices, Gîtes, Mines et Carrières : SIGEOM / Données Québec
http://sigeom.mines.gouv.qc.ca/signet/classes/I1108_afchCarteIntr
- Culture déclarées : Financière agricole du Québec
<https://www.fadq.qc.ca/documents/donnees/base-de-donnees-des-parcelles-et-productions-agricoles-declarees/>
- Occupation du sol: Données Québec
<https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/cartographie-de-l-occupation-du-sol-des-basses-terres-du-saint-laurent>
- Répertoire des terrains contaminés (GTC) : Données Québec
<https://www.pes1.enviroweb.gouv.qc.ca/AtlasPublic/CartesPubliques/cartesmddelcc.html?cfg=TerrainsContamines.json>
- Inventaire des sites contaminés fédéraux : Secrétariat du conseil du trésor
<https://map-carte.tbs-sct.gc.ca/map-carte/fcsi-rscf/map-carte.aspx?Language=FR&backto=www.tbs-sct.gc.ca/fcsi-rscf/location-emplacement-fra.aspx>
- Zones de glissements de terrains (ZPEGT) : Données Québec
https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo2/aperçu-qc/?context=mtq&zoom=7¢er=-72,47.99999999999997&invisiblelayers=* &visiblelayers=zpegt_index_cgt_s,zpegt_cgt_l,zpegt_cgt_s,route&llcv=1
- Zones inondable (BZDI) : Données Québec
<https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/base-de-donnees-des-zones-inondables>
- Barrages : MELCC / Répertoire des barrages
<https://www.cehq.gouv.qc.ca/barrages/default.asp>
- Écocentre et points de dépôts municipaux : Données Québec
<https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/ecocentres-et-points-de-depot-municipaux>

- Permis d'exploration pétrolière et gazière : Ministère de l'énergie et des ressources naturelles
<http://sigpeg.mrn.gouv.qc.ca/gpg/hydrocarbures/hydrocarbures.htm>
- Puits pétrolier et gazier : Ministère de l'énergie et des ressources naturelles
<http://sigpeg.mrn.gouv.qc.ca/gpg/hydrocarbures/hydrocarbures.htm>
- Pesticides eaux de surface et souterraine : Données Québec / Atlas interactif de la qualité des eaux
http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/Atlas_interactif/donnees_recentes/donnees_iqbp.asp
- Bilan de phosphore : Données Québec / Atlas des pressions sur le milieu aquatique
http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/atlas_pression/agricoles/charge_phosphore.asp
- Sites industriels et Effluents : Données Québec / Atlas des pressions sur le milieu aquatique
http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/atlas_pression/industriels/sites_industriels.asp
- Station d'épurations et ouvrage de surverse : Données Québec / Atlas des pressions sur le milieu aquatique
http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/atlas_pression/municipale/stations_epuration.asp
- Réseau ferroviaire : Adresse Québec
https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo2/aperçu-qc/?context=mtq&visiblelayers=reseau_chfer_qc
- Station de suivi de la Qualité de l'eau des rivières : Atlas interactif de la qualité des eaux et des écosystèmes aquatiques
http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/Atlas_interactif/stations/stations_rivieres.asp